

GUY LOGIEST

MISSION AU RWANDA

UN JOURNAL D'UN SAUVETEUR
DANS UN PAYS EN GUERRE



COLLECTION GRANDS DOCUMENTS

 DIDIER HATIER

MISSION AU RWANDA

LES RWANDAIS L'APPELAIENT "BEMI"



Le 1^{er} novembre 1959, un des pays les plus beaux et les plus paisibles de la terre, le Rwanda des Collines Heureuses, s'éveille en pleine guerre civile entre Batutsi et Bahutu. Le Colonel Guy Logiest, un Belge né à Gand, commande alors le 3^{ème} groupement des forces coloniales belges basé à Stanleyville. Kigali est dans son rayon d'action. Il rallie la capitale du Rwanda pour 5 jours. Il y reste 3 ans, forge l'indépendance du Pays des Mille Collines et écrit une des plus étonnantes pages de l'histoire de la Belgique d'Outre-Mer. Son brevet d'état-major, - B.E.M. - valut à Guy Logiest (notre photo) son surnom familial. Les Rwandais l'appelaient affectueusement «Bemi». Un récit fascinant du seul Belge à avoir réussi sa décolonisation.

couverture Geluck/Suykens

UN NOUVEAU
GRAND
DOCUMENT
DIDIER HATIER

ISBN 2-87088-631-4

9 782870 886311

Collection GRANDS DOCUMENTS DIDIER HATIER:
histoire, récits, documents humains

Dans la même collection:

Marie Josèphe Daxhelet: Quand les Belges étaient Romains
Marie Josèphe Daxhelet: Quand les Belges étaient Gaulois
Jean Cleeremans: Léopold III en l'An 40
Jean Cleeremans: Léopold III, sa famille, son peuple sous l'occupation
Daniel Vangroenweghe: Du sang sur les lianes
Général Van Overtraeten: Léopold III prisonnier
Léon Van Audenhaege: Très-Belle. Le grand amour de Léopold II
Henry Everaert: Sœur Sourire. Une voix sans visage
Anne Somerhausen: Journal d'une femme occupée
Marc Magain: Degrelle. Un tigre de papier
Wladimir Plavsic: Monsieur le premier ministre

Autres collections de littérature générale chez le même éditeur:

Grands formats
Politiques
Auteurs contemporains
Au Beau Pays des Communes
Fiction
Roman

© Didier Hatier, Bruxelles, 1988
18, rue A. Labarre 1050 Bruxelles

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'Article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustrations, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou des ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» (alinéa 1^{er} de l'Article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et suivants du Code Pénal.

Dépôt légal D/1988/3030/23
ISBN 2-87088-631-4

*À mon père, Jean Logiest,
mort pour la patrie.*

*À Grégoire Kayibanda
premier Président de la République Rwandaise,
mon ami.*

*À Raphaella
ma chère femme,
dont les encouragements et la patience
m'ont persuadé d'écrire ce livre.*

*«Il faut prendre parti.
La neutralité favorise l'opresseur,
jamais la victime.
Le silence encourage le persécuteur,
jamais le persécuté»*

Élie Wiesel

GUY LOGIEST

MISSION AU RWANDA

Notre couverture. La photo de couverture, traitée à la couleur par notre graphiste Jean-Christophe Geluck et son équipe, est extraite du livre d'un Belge d'origine, le professeur J. Maquet, de l'Université de Los Angeles, qui fut chercheur à l'Institut de recherche scientifique en Afrique centrale à Astrida-Butare, au Rwanda, *Ruanda*. Elle montre le tambour KALINGA. Il formait, avec les trois autres tambours royaux CYIMAMUGEZI, MPATSIBIHUGU et KIRAGUTSE, l'Arche d'Alliance, la Sublime-Porte du Royaume du Rwanda Ancien. Tambour palladium, ce drapeau-emblème des anciens rois Abanyiginya, Kalinga n'était jamais battu: le petit tambour qui git dans son ombre et qui était déplacé d'heure en heure selon la révolution terrestre autour du soleil était battu à sa place. Les coussinets circulaires qui garnissent le tambour contiennent les génitoires des rois vaincus par les Bami rwandais au cours des âges, et d'un certain nombre de roitelets bahutu qui, comme ces rois étrangers, avaient été *coupés* en signe de défaite. Kalinga fut mis hors-la-loi lors de la proclamation de la République rwandaise le 28 janvier 1961 à Gitarama. Son choix comme motif de couverture du présent ouvrage résulte de sa présence, symbolique mais insistante, tout au long du récit de «Mission au Rwanda» (Note de l'Éditeur).

COLLECTION GRANDS DOCUMENTS

 **Didier Hatier**

Préface du Professeur Stengers

Il faut prévenir le lecteur: ceci est le témoignage d'un homme qui a joué un rôle exceptionnel. Le Colonel Logiest, en novembre 1959, a tenu le sort d'un pays entre ses mains. Ceci doit être entendu au sens littéral: de la décision qu'il a prise à ce moment – et l'on pourrait même dire en un jour précis: le 17 novembre 1959 – a dépendu le destin du Rwanda.

Le Colonel Logiest arrive au Rwanda le 5 novembre 1959, et il est nommé résident militaire le 11 novembre. Il se trouve doté de pouvoirs exceptionnels dans un pays qu'il connaît à peine. Ses lectures sur le Rwanda se sont limitées – il nous le dit lui-même – à l'ouvrage du P. Pagès, «Un royaume hamite au centre de l'Afrique», et il a entendu parler pour la première fois sérieusement des problèmes rwandais en passant par Usumbura le mois précédent, en octobre 1959. Il est, purement et simplement, un militaire chargé de rétablir l'ordre. Avec la Force publique congolaise, dont il assure sur place le commandement, il va le faire de manière très efficace: il va mettre fin à la fois à la grande jacquerie des Hutu, qui s'était déclenchée contre les Tutsi lors de la «Toussaint rwandaise», et aux mesures de représailles que les Tutsi avaient mises en train contre les Hutu. Cela fait, c'est-à-dire ayant arrêté les affrontements physiques entre Hutu et Tutsi, il considère que sa mission pacificatrice, au sens large, n'est pas achevée. Il lui faut, juge-t-il, assurer l'avenir sur des bases sûres. Et dès le 17 novembre, ce pur néophyte en politique rwandaise, réunissant les administrateurs de territoire, décide d'assurer l'avenir en renversant d'un seul coup, brutalement, la politique traditionnelle menée par la Tutelle belge depuis les origines: à la place des chefs et des sous-chefs tutsi, il décide de nommer systématiquement, en masse, des Hutu. Au réveil populaire hutu marqué par la Toussaint rwandaise succède, de par la

Remerciements

L'auteur tient à remercier son Éditeur, Monsieur Omer Marchal, Directeur général des Éditions Didier Hatier, pour l'accueil réservé à son manuscrit et le soin apporté à en faire un livre, ainsi que Monsieur François Vanderstraeten, qui a bien voulu en relire les épreuves.

seule volonté du Colonel Logiest, l'octroi d'une large part du pouvoir aux opprimés de la veille. La révolution rwandaise, qui va mettre à bas le pouvoir tutsi, est désormais en marche.

Arrêtons-nous ici un instant et voyons les choses en face. Le Colonel Logiest, en ce mois de novembre 1959, est et se sent dans la position exceptionnelle – j'ai employé cet adjectif dès la première phrase, et je le répète – de l'homme qui peut trancher librement. Il aurait pu tout aussi bien juger que le rétablissement durable de l'ordre exigeait que l'on ne modifie pas brusquement les structures traditionnelles et que, tout en se préoccupant de réprimer les excès des chefs tutsi, il fallait que l'administration belge, étant donné leur compétence – ils représentaient l'incontestable élite du pays – continue à s'appuyer sur eux. Il aurait pu, frileusement, rester fidèle aux habitudes de la Tutelle. S'il avait tranché dans ce sens, les administrateurs de territoire auraient sans aucun doute obéi. Les Tutsi demeurant les maîtres, c'est sous leur domination que se serait faite l'indépendance et c'est sous leur domination que vivrait toujours le Rwanda d'aujourd'hui, le Rwanda de 1988.

En tranchant dans le sens opposé, le Colonel Logiest a fait un Rwanda différent, et il l'a fait d'autant plus efficacement qu'après novembre 1959, ayant cessé d'être résident militaire, et étant devenu résident civil spécial, il va poursuivre énergiquement, sans relâche, sa politique: des chefs et sous-chefs tutsi sont destitués dès que l'on trouve une raison, bonne ou parfois moins bonne, pour le faire, et des Hutu sont nommés à leur place, l'administration belge aide les partis hutu et les aide à gagner les élections, on met en place, sur la base de ces élections gagnées par les Hutu, un nouveau réseau de bourgmestres recrutés presque entièrement parmi les Hutu. Le Colonel Logiest va jusqu'à fournir la logistique nécessaire pour le coup d'État hutu qui renversera le Mwami. Nous résumons ici fortement, bien entendu, ce que l'auteur lui-même nous narre avec une parfaite franchise.

Toute cette action, qu'elle soit de novembre 1959 ou des mois qui suivent, le Colonel Logiest la mène sans demander aucune autorisation préalable, ni du Résident général du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, ni des autorités de Bruxelles. Pas plus d'Usumbura que de Bruxelles ne lui viennent non plus d'impulsions allant dans le sens de sa politique. M. Jean-Paul Harroy, dans un livre dont l'honnêteté et la franchise – et aussi l'intérêt – sont également remarquables,

n'a d'ailleurs nullement cherché à se parer de mérites qu'il reconnaît pleinement à son «résident civil spécial». Il se décrit lui-même modestement comme un «compagnon», un compagnon de marche de la révolution rwandaise. Ce faisant, il s'efface sans conteste un peu trop, car si, de toute évidence, il a été parfois effrayé par les audaces du Colonel Logiest, il a fait cette chose essentielle, sans laquelle la situation de ce dernier aurait pu devenir intenable, et qui a été, toujours, de le couvrir. L'hommage que le Colonel Logiest lui rend à la fin de son livre doit, à cet égard, être lu avec attention.

Quand un homme a influé ainsi, individuellement, sur le cours de l'histoire, il faut, pour découvrir la clé de l'énigme, s'attaquer à un problème bien particulier, difficile entre tous: un problème de psychologie individuelle. Pourquoi a-t-il agi comme il l'a fait?

Le Colonel Logiest nous livre, dans les chapitres 4 et 5 de l'ouvrage, les éléments, tels qu'il les a perçus lui-même, de la résolution qui s'est formée en lui entre le 5 et le 17 novembre 1959. Ces pages doivent se lire et non se résumer: on y verra la répulsion qu'inspirent au Colonel Logiest la cruauté et la perfidie de nombre de chefs tutsi, et du Mwami en premier lieu, qui torture dans son propre palais, le sursaut qu'il a devant l'oppression que les Tutsi font peser sur la masse hutu, et dont il apprend les aspects intolérables, la sympathie que lui inspire la cause d'une masse écrasée et qui cherche à secouer le joug, la sympathie personnelle aussi qu'il éprouve pour le leader hutu Grégoire Kayibanda, qui deviendra son ami («Pour la première fois, dans ce pays où régnait la duplicité, je sentais que j'avais affaire à un homme généreux et sincère»), le choc que fait sur lui la lecture du Manifeste du Parmehutu, avec son appel à des principes simples, mais qui le touchent profondément: la liberté, la démocratie, le droit de la majorité du peuple à participer au pouvoir. On sent là la conjonction, qui va être déterminante, d'un sentiment qui envahit le cœur – la sympathie pour des opprimés, qu'il faut aider à s'émanciper –, et de l'attachement à un principe politique qui s'impose à l'esprit comme une sorte d'évidence: le principe démocratique. Ajoutons-y, plus subtil mais certainement très puissant lui aussi, un élément psychologique qui se lit entre les lignes: les Hutu se déclarent les amis de la Belgique et sollicitent son intervention en leur faveur, alors que les Tutsi ne songent manifestement qu'à se débarrasser des Belges.

Ce qui frappera cependant le lecteur, c'est que, par deux fois au moins, le Colonel Logiest revient dans son livre sur les motivations qui l'ont fait agir, pour sonder en quelque sorte sa propre conscience. Citons: «Aujourd'hui, après plus de vingt-cinq ans, je m'interroge sur les motifs qui me faisaient agir avec tant de détermination. C'était sans nul doute la volonté de rendre à un peuple sa dignité. C'était peut-être tout autant le désir d'abaisser la morgue et d'exposer la duplicité d'une aristocratie foncièrement oppressive et injuste». Et encore: «Pourquoi m'étais-je lancé corps et âme dans la mêlée? L'amour d'un peuple humble, laborieux et attachant? La soif d'honnêteté et de justice que nous ressentons tous en nous? C'était certainement la conviction que l'action que je menais, était la seule susceptible de concilier mon esprit et ma conscience».

On sent que lorsqu'il s'agit du pourquoi, chez un homme, même l'examen de soi ne suffit pas. Il reste toujours une part de secret.

J'aimerais terminer ces réflexions en faisant un parallèle que l'auteur lui-même n'approuvera certainement pas, car il froissera sa modestie, et il lui paraîtra disproportionné avec sa personne. Mais, en historien, c'est un parallèle auquel je crois, et je revendique le droit d'écrire ce que je crois. Je dirai donc: pour comprendre pourquoi il y a eu un Congo, il faut comprendre la psychologie de Léopold II; pour comprendre pourquoi il y a un Rwanda hutu, il faut comprendre le Colonel Logiest.

La question de Paul Henri Spaak

En 1961, Monsieur Paul-Henri Spaak, alors vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, m'avait invité à son domicile privé, rue Saint-Bernard. La goutte le clouait sur son fauteuil mais ne lui avait rien enlevé de sa bonne humeur ni de son esprit de répartie.

Nous parlions évidemment du Ruanda dont l'indépendance se profilait à l'horizon politique du moment.

«Colonel», me dit-il, «comment avez-vous fait pour organiser la révolution au Ruanda? J'ai toujours été curieux de savoir pourquoi les révolutions éclatent et surtout pourquoi elles réussissent ou échouent.»

Cette question m'étonna et me montra combien en Belgique, même les hommes les plus au courant de l'actualité, pouvaient être ignorants de la réalité africaine. M. Spaak s'imaginait-il vraiment que j'avais pu, seul, mener le peuple hutu à ma guise et l'amener à se révolter contre ses maîtres tutsi?

Le terme «révolution» peut se définir comme le renversement brusque et violent d'un régime politique, qui amène de profondes transformations dans une société. Ce renversement ne peut évidemment pas être le fait d'un seul homme. Pour qu'il puisse se produire, une convergence de facteurs est indispensable.

Au Ruanda, c'est sans doute le poids massif d'une population opprimée, poussée à bout de patience et de silence, qui l'engendra. Mais comme l'éruption d'un volcan est condition-

née par une série de paramètres, la révolution ruandaise, comme les autres, fut provoquée par des facteurs, que je compte analyser tout au long de cet ouvrage. Bien entendu, les hommes en présence y ont joué un rôle non négligeable. J'ai été l'un de ces hommes, c'est tout.

J'ai hésité longtemps à écrire ce livre, ou devrais-je dire ces mémoires. Il y a quelque chose de gênant à écrire à la première personne. Mais comme un ami me le disait, avec insistance, seul l'auteur des gestes est à même de les raconter.

Je crois que mon père, ce héros obscur et oublié, comme tant d'autres, m'aurait encouragé à écrire. Il est mort depuis si longtemps et cependant il me semble qu'il a influencé tout le cours de ma vie.

Fils d'un entrepreneur en bâtiments, il était en 1914 le bras droit de son père. Les affaires marchaient bien. C'était une époque où l'afflux d'ouvriers, venus des campagnes, forçait les maîtres d'usines à construire hâtivement des milliers de logements. Marié à une jolie Bruxelloise, père d'une fille et d'un fils, exempté du service militaire, mon père perdit avec la guerre le goût de vivre dans l'abondance et la sécurité. Malgré les objections de sa femme et de ses parents, il prit ses dispositions pour passer en Hollande et rejoindre l'armée belge sur l'Yser.

C'est à cette occasion qu'il rencontra un Hollandais qui lui proposa de rester en Belgique et de s'engager dans les services anglais de renseignements, l'*Intelligence Service*. Mon père accepta, réunit un petit groupe d'amis et organisa le service. Il s'agissait de signaler les faits et gestes de l'ennemi dans la région gantoise. Ma mère tenait le secrétariat et les messages étaient acheminés vers Londres via la Hollande.

Après quelques tâtonnements, le service se mit à fonctionner efficacement. Mais en juillet 1916, les services allemands de contre-espionnage eurent vent de l'affaire. Était-ce dû à une imprudence ou à une trahison, personne ne le saura jamais. Toujours est-il qu'un matin deux hommes vinrent sonner à la porte de notre maison. Ma mère, tôt levée, vint la leur ouvrir. C'étaient des Allemands en vêtements civils. Pour ma mère, c'était la visite qu'elle avait crainte depuis de longs mois et qui avait causé plus d'un cauchemar. Elle ne perdit cependant pas son sang-froid. Comme ils demandaient à voir son mari, elle leur répondit en haussant la voix qu'il était absent et parti chez son père, à peu de distance de là. L'un des agents partit aussitôt, tandis que l'autre s'installa dans la cuisine.

À l'étage, mon père avait tout entendu. Il s'habilla en hâte et comme de la cuisine on pouvait surveiller le couloir et la porte de rue, il se risqua à sauter de la fenêtre de la chambre à coucher sur le toit plat de la cuisine. Le bruit de sa chute effraya tellement l'Allemand que celui-ci ne réagit pas et donna ainsi à mon père l'occasion de s'échapper par les jardins des maisons voisines. Caché dans la cale d'un chaland, il passa en Hollande et de là en Angleterre.

Mon père aurait voulu rejoindre l'armée belge, mais sa bonne connaissance de l'anglais et de l'allemand le rendait très utile sur place et à l'ambassade de Belgique on lui demanda de rester au service anglais.

Cela dura jusqu'en février 1918. À ce moment, les Allemands préparaient leurs dernières grandes offensives et il était impérieux de recueillir le plus de renseignements sur leurs arrières. Mon père se proposa pour retourner à Gand afin d'y réorganiser un service. On comprend évidemment sa hâte de revoir sa femme et ses enfants, mais ce fut certainement fort imprudent de sa part de revenir chez lui. Il eut le temps de remettre sur pied une petite équipe mais dut, pour ce faire, sortir souvent la nuit. Et le même drame se reproduisit. Cette fois, les Allemands vinrent en force et mon père fut abattu dans le jardin, sous les yeux de ma mère contre laquelle je me blotissais. J'avais six ans.

Plus tard, un Allemand expliqua qu'ils avaient reçu l'ordre de prendre mon père vivant mais que c'était lui qui avait tiré le premier et avait même blessé l'un d'eux. Ils l'avaient transporté d'urgence à l'hôpital, avec l'espoir de pouvoir l'interroger, mais il était mort en cours de route.

Ma mère fut emmenée dans la prison qu'on appelle encore aujourd'hui «de nieuwe wandeling» (la nouvelle promenade). Elle fut interrogée durant trois mois, mais on ne la brutalisa jamais. Un jour, c'était un interrogateur arrogant qui voulait lui arracher par la peur les noms de ses complices. Un autre jour, au contraire, c'était un homme poli qui essayait de l'attendrir et réussissait souvent à la faire pleurer. C'est ce même homme qui, la veille du jugement, lui tint à peu près ce discours: «Madame, nous sommes persuadés que vous connaissez bien, et même très bien, les noms des agents de votre mari. Nous avons retrouvé des bouts de papiers portant votre écriture mais ne mentionnant que des prénoms. Demain, vous serez condamnée. Vous ne vous faites sans doute pas d'illusions. Ce sera la mort et vous emporterez votre secret dans la

tombe. À moins que vous ne changiez d'avis en cet ultime moment. Je vous jure que personne ne saura jamais que vous aurez parlé et, peut-être, cela vous sauvera-t-il la vie. Si vous ne profitez pas de cette dernière chance, demain vous ne verrez pas la fin du jour. Plus tard, sans doute, votre pays honorerait votre mémoire. Mais vous serez morte et vos enfants seront seuls».

Ma mère trouva la force de se taire. Elle échappa à la mort et fut finalement condamnée à une peine de dix ans de travaux forcés. Plus tard, elle me raconta son voyage en compagnie d'un gardien allemand. C'était une brute qui ne cessait de l'insulter en cet interminable voyage qui dura deux jours et une nuit pour les amener finalement dans la petite gare de Holzminden, dans la Saxe. Les Allemands n'étaient pas tous méchants, me dit-elle. Quand nous sommes arrivés à Holzminden, nous devions encore faire trois kilomètres avant d'atteindre le camp. J'avais deux grosses valises et j'étais épuisée, au bout de mon rouleau. Mon gardien ne voulait évidemment pas m'aider. Aussi devais-je m'arrêter tous les cinquante mètres. C'est alors que deux soldats allemands vinrent à notre rencontre. Ils demandèrent à mon gardien qui j'étais. Ce n'est qu'une misérable espionne, dit-il. Sur ce, l'un des soldats lui dit: C'est sans doute une ennemie, mais c'est aussi une femme. Et ils prirent les bagages de ma mère et les portèrent jusqu'au camp.

La captivité de ma mère ne dura heureusement pas longtemps car la fin de la guerre était proche. Elle supporta courageusement les épreuves du camp et aida plusieurs de ses compagnes d'infortune à mourir décemment, victimes de la grippe espagnole qui sévissait dans les baraquements. Elle nous revint en 1919, en bonne santé. Aujourd'hui, elle vit toujours et est âgée de nonante-huit ans.

Si mon père avait vécu le cours normal de sa vie, au lieu de mourir à l'âge de trente-trois ans, je serais probablement devenu entrepreneur comme lui, ou architecte comme l'un de mes cousins. Sa mort a complètement bouleversé l'existence de sa femme et de ses enfants. Nous étions fiers de lui, tout en regrettant que sa mort nous ait laissés sans défense devant les difficultés matérielles de la vie. Sans nul doute, c'est son exemple qui m'a poussé à choisir la carrière des armes. C'est aussi son esprit d'aventure qui m'a déterminé à partir pour l'Afrique et finalement à me trouver au rendez-vous de l'Histoire du Ruanda.

«Plus utile ici qu'en Belgique»

Chacun en aura fait l'expérience personnelle: la vie ou la destinée, si l'on veut, est faite de l'enchaînement d'actes et de faits, dont les uns sont voulus, tandis que les autres sont dus à des circonstances étrangères à la volonté.

Le hasard pour les uns, une volonté supérieure pour les autres, donnent un coup de pouce déterminant et la vie prend une signification inattendue et souvent surprenante. Après coup, on discerne une suite qui paraît logique, mais au moment où les événements se produisent, on ignore où l'on va. On ne voit pas plus loin que le prochain coude de sa route.

On pourrait cependant remonter loin pour noter les événements qui m'ont finalement conduit à me trouver au Ruanda en 1959. Mais puisqu'il faut bien commencer quelque part, je dirai que cela a débuté à Léopoldville en 1957. J'étais à l'époque sous-chef d'état-major au quartier général de la Force publique du Congo Belge, notre armée coloniale. J'aimais servir avec le général Émile Janssens, mais il y avait déjà dix ans que j'avais quitté la troupe. Je rêvais de prendre le commandement d'un bataillon métropolitain et il semblait bien que j'aurais pu obtenir celui d'un bataillon de paras ou de commandos. Je m'en ouvris au général qui, au premier abord, ne s'y opposa pas. Mais quand le moment de partir en congé en fin de terme approcha, il me dit un jour: «Je comprends parfaitement que tu désires reprendre un commandement, mais pourquoi le faire en Belgique? Je t'offre de commander l'un de nos bataillons ici. À ton retour de congé, le 5^e bataillon

campé sera libre. Il sera à toi si tu le veux. Tu n'ignores pas que nous allons au-devant de temps difficiles. Tu seras bien plus utile ici qu'en Belgique». J'aurais pu maintenir ma décision de solliciter le commandement d'un bataillon en Belgique. Je ne crois pas que le général m'en aurait voulu. Ma carrière aurait pris une nouvelle tournure. Je ne l'ai pas fait, car j'envisageais avec plaisir la possibilité de retourner à Stanleyville, ce poste qu'on appelait déjà Kisangani et où j'avais débuté vingt ans auparavant. J'acceptai et du coup je décidai de passer mon congé de fin de terme de quatre mois en Afrique du Sud plutôt qu'en Belgique. Cette décision, qui me fut plus ou moins imposée, imprima au cours de ma vie l'un de ces coups de pousse dont il est question plus haut.

Le lecteur peut se demander pourquoi j'allais passer quatre mois de congé en Afrique du Sud au lieu de revenir en Belgique. On se souviendra que la guerre nous avait, nous les coloniaux, isolés de la mère patrie et tournés vers l'Afrique. Lorsque nous étions «fin de terme», c'est-à-dire que nous avions accompli deux ans et demi de service, nous avions non seulement le droit statutaire mais également le devoir de nous refaire une santé dans une région dite salubre. Le choix n'était pas grand. C'était ou bien le Kivu, connu pour son climat favorable, ou bien l'Afrique du Sud. À l'époque, nous admirions ce pays qui était magnifique de beauté et de prospérité.

Pour nous y rendre, nous passions par Elisabethville (l'actuel Lubumbashi) où nous prenions le train. Nous traversions la Rhodésie du Nord et la Rhodésie du Sud avant de découvrir le désert du Kalahari. Ensuite c'était le Transvaal, avec ses immenses fermes. Finalement, après deux jours de voyage, nous voyions avec étonnement surgir les gratte-ciel de Johannesburg, entourés des blancs terroirs des mines d'or.

De plus, en 1943 j'y avais fait la connaissance d'une jeune Sud-africaine, descendante lointaine des huguenots français et des Boers hollandais qui avaient, les premiers, colonisé la province du Cap de Bonne-Espérance, et je l'avais épousée. L'Afrique du Sud était ainsi devenue ma seconde patrie.

Ce n'est ni l'endroit ni le moment de s'étendre longuement sur la politique sud-africaine de développement séparé des races. L'essor spectaculaire de ce pays était évidemment l'œuvre de sa population européenne, laquelle était en partie anglophone et en partie «afrikaans». Influencés par notre propre expérience coloniale, nous pensions que la politique sud-africaine était la seule réaliste et susceptible d'assurer le pro-

grès dans l'ordre. En ce temps-là, nous n'avions même pas le sentiment qu'une crise pouvait en résulter qui allait agiter le monde entier.

Nous étions évidemment conscients que la présence de plusieurs races humaines sur un même territoire crée des problèmes sociaux et politiques délicats dont la solution est loin d'être aisée. On ne mélange pas les races comme on dilue le vin dans l'eau. Une minorité raciale, si forte soit-elle, ne peut absorber une majorité appartenant à une autre race. Et une majorité raciale ne peut intégrer la minorité d'une autre, fût-elle faible, que si celle-ci accepte de perdre son identité et que le temps, compté en générations, permette une lente évolution des mœurs. L'armée américaine en a fait l'expérience dans le microcosme de ses unités combattantes. Il apparut très vite que celles-ci, à majorité blanche, ne conservaient leur cohésion morale et donc leurs qualités guerrières que si elles ne comptaient pas plus de quinze pour cent de soldats de couleur. Au Ruanda nous allions rencontrer un autre cas d'espèce.

Pour en revenir à l'Afrique du Sud, j'aimais tellement ce pays que j'avais résolu de nous y établir, lors de ma mise à la retraite. Il nous était alloué quatre mois de congé après deux ans et demi de service. Je me demandais comment mettre ce temps à profit pour préparer notre avenir dans ce magnifique pays. Les villes, avec leurs populations multiraciales, ne m'attiraient pas. La campagne, par contre, me séduisait, surtout dans la province du Natal. Mais la côte de l'océan indien était envahie par les plantations de canne à sucre. Je souhaitais acquérir une terre sur laquelle je pourrais, plus tard, construire une maison.

Mais n'était-il pas possible d'y préparer déjà notre installation par l'une ou l'autre culture? Je consultai le service provincial de l'agriculture à Durban. Le directeur me reçut avec cette simplicité un peu familière qui caractérise les Sud-Africains. Il m'écouta aimablement et me conseilla de planter des arbres! Toujours sur ses conseils, nous retournâmes via la ville de Pietermaritzburg vers la petite agglomération de Richmond, sur la vieille route qu'empruntaient les caravanes reliant le cap de Bonne-Espérance à la province du Natal.

La contrée était accueillante. Elle ne souffrait pas trop des effets de la saison sèche. On y trouvait des boisements d'acacias et d'eucalyptus, des élevages de gros bétail et des plantations d'orangers. Je fis connaissance du notaire local qui de-

vint un ami. Lui aussi me conseilla de planter des arbres qui grandiraient pendant mon absence. Il me proposa une terre bien orientée qui était à vendre. Il s'agissait de cent cinquante hectares d'herbage, bordés d'un côté par une route empierrée et d'un autre par une rivière sinueuse qui descendait du lointain Drakensberg et dont les eaux limpides hébergeaient des truites arc-en-ciel. Je fus immédiatement conquis par ce coin de terre enserré entre des domaines beaucoup plus vastes. Mon plus proche voisin habitait à plus de deux kilomètres.

Je décidai donc de planter des eucalyptus. Ces arbres sont originaires d'Australie. Ils se prêtent à de multiples usages, notamment comme bois de mine (ils sont imputrescibles) ou comme fibres pour la fabrication de rayonne.

J'eus aussi la chance de trouver six familles zoulou qui occupaient deux à trois hectares de ma terre. Chacun des hommes avait deux ou trois femmes et des enfants de tous âges. Je les tranquillisisai quant à leur sort et leur proposai de travailler pour moi contre rétribution. Leur chef, qu'en zoulou on appelle «indoon», accepta au nom de tous et, malgré quelque difficulté à nous comprendre (il parlait très peu l'anglais et j'apprenais assez péniblement le zoulou), nous eûmes vite d'excellents rapports.

Nous n'avions pas beaucoup de temps, mais tous mes Zoulous, hommes, femmes et enfants se mirent au travail avec ardeur. Pour la fin de l'année 1957 nous avions planté cinquante hectares de petites pousses fragiles, pas plus hautes que de trois à cinq centimètres. Je me demandais avec quelque anxiété ce qu'elles allaient devenir en mon absence. Mes voisins m'assurèrent que je ne devais pas m'inquiéter car la région recevait régulièrement des pluies. Elles lui venaient soit du nord, c'est-à-dire de l'équateur, généralement sous la forme d'orages, soit du sud, c'est-à-dire du pôle sud, sous la forme de brouillards humides ou de fines pluies persistantes.

Effectivement, trente mois plus tard, j'allais être ébahi devant le bois que j'avais créé! Les arbres seraient hauts de trois à cinq mètres et je pourrais me promener à l'ombre des frondaisons. J'y verrais même un couple d'antilopes... Mais à présent il était temps de repartir. Ce merveilleux congé, passé dans la nature, avait pris fin.

En janvier 1958, je revenais donc avec ma femme et ma fille, par la route, via Johannesburg, Bulawayo, Elisabethville, Albertville et Usumbura, à destination de Stanleyville, content de rejoindre la garnison où j'avais commencé ma carrière coloniale en 1937.

À Usumbura nous retrouvâmes le vice-gouverneur général Jean-Paul Harroy, gouverneur des territoires soumis à la tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Ruanda-Urundi. Nous étions déjà de vieux amis, puisque nous avions fait connaissance en 1947. Je commandais alors la 3^e compagnie du génie à Dungu, dans l'Uele, où nous construisions un pont, tandis que Harroy était conservateur du parc naturel de la Garamba tout proche. Chaque fois que les Harroy venaient se ravitailler chez le Portugais de Dungu, ils passaient la soirée chez nous. En réalité, s'il faut chercher un autre chaînon de la suite des faits et gestes dont il est question plus haut, c'est peut-être en 1947 qu'il faut le trouver à Dungu. Quoi qu'il en soit, ce fut un plaisir de retrouver nos amis et il ne fut pas encore question des problèmes sociaux et politiques du Ruanda.

À Stanleyville, l'année 1958 fut pour moi une époque heureuse. J'étais à la troupe et content d'y être. À son retour de la campagne victorieuse d'Abyssinie, au cours de laquelle il s'était conduit valeureusement, le 5^e bataillon campé avait repris ses quartiers du temps de paix, sur la rive gauche du fleuve Congo. Il formait un monde à part, dans le cadre d'une ville de cinq mille Européens et de cent mille Africains. Des activités multiples occupaient ces sept à huit cents hommes, dont beaucoup étaient mariés et pères de famille.

Chaque jour après la visite médicale, à sept heures trente, le rassemblement, l'appel et le salut au drapeau donnaient le signal de la journée.

On mettait à profit les heures relativement fraîches, ou moins chaudes de la journée, pour exécuter le programme des exercices: gymnastique, combat défensif ou offensif, tir ou épreuves sportives. À onze heures trente avait lieu le rapport des commandants de compagnie, en présence du gradé d'élite congolais de l'unité. Les hommes mis au rapport pour une incartade quelconque y étaient entendus et éventuellement punis. Les plus jeunes étaient souvent punis de quelques coups de fouet que le gradé d'élite leur appliquait sur les fesses nues. Cela se faisait lors de l'appel de quatorze heures, à l'occasion du deuxième rassemblement de la journée. Tout le monde trouvait normal qu'un jeune soldat de deuxième classe soit corrigé de quelques coups de fouet, y compris la victime elle-même. Mais le rapport servait également à régler une foule de questions qui concernaient la vie des hommes, des femmes et des enfants. Les problèmes les plus graves étaient soumis au jugement du commandant de bataillon.

Régulièrement le bataillon, lourdement chargé, partait pour la journée en une marche épuisante à travers la forêt et revenait fourbu mais en chantant. Pendant ce temps, les femmes travaillaient dans les champs du camp et les enfants allaient à l'école. L'après-midi était consacré à des cours aux illettrés, à des leçons aux gradés et à des travaux d'entretien du camp. À tour de rôle, les femmes des cadres européens conseillaient leurs consœurs noires dans l'art de coudre et de réparer des vêtements.

Chaque mercredi et chaque samedi se tenait le «posho» ou distribution des vivres, calculé suivant la composition des ménages et agrémenté de poisson séché ou de viande d'éléphant. Nous nous assurons ainsi que cette partie de la solde ne serait pas dépensée inconsidérément par un mari irresponsable!

Le bataillon avait ses spécialistes: maçons, scieurs de long, charpentiers, menuisiers, mécaniciens, chasseurs d'éléphants, moniteurs d'école, opérateurs radio, infirmiers, etc...

On se souciait peu de ce qui se passait en dehors de ce petit monde et s'il existait un «plan troubles», il était resté lettre morte, aucun appel n'ayant jamais été fait à l'intervention du bataillon pour le maintien ou la restauration de l'ordre public.

Mais en octobre 1958 c'en était fini de ma vie à la troupe. Le colonel Janne prenait sa retraite pour s'installer comme colon à Goma, à la pointe nord du lac Kivu, ce lac idyllique situé aux pieds des volcans, où l'on pouvait se baigner sans craindre les crocodiles et qui sépare, sur une longueur de cent vingt kilomètres, le Congo du Ruanda.

Le général Janssens me désigna pour le remplacer au commandement du 3^e Groupement, avec comme ressort territorial la Province orientale, la province du Kivu et les territoires sous tutelle, le Ruanda-Urundi. Au total une région grande comme trente fois la Belgique.

Ma tâche consistait essentiellement à assister le service territorial, responsable de l'administration générale de la colonie, dans le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans ce vaste territoire. Suivant la devise de Lyautey: «Montrer la force pour ne pas devoir s'en servir», les unités dont je disposais étaient réparties en compagnies ou en pelotons de gendarmerie qui, selon l'expression de l'époque, effectuaient le quadrillage du territoire. Un quadrillage fort mince si l'on songe que cela représentait une occupation moyenne d'un peloton de trente hommes pour un territoire deux fois plus grand que la Belgique.

D'autres unités, appelées unités campées, devaient servir à la défense de la colonie contre une menace extérieure. Elles avaient comme missions secondaires de renforcer éventuellement l'action pacificatrice des unités de gendarmerie.

Celles-ci étaient groupées en trois bataillons dont les états-majors se trouvaient respectivement à Stanleyville, pour la Province orientale, à Bukavu, pour la province du Kivu et à Usumbura, pour les territoires sous tutelle de l'ONU.

Les unités campées comprenaient, outre les unités de brigade dont l'escadron de reconnaissance blindé campé à Gombari, une compagnie de mortiers de 81 mm, une compagnie de génie, une compagnie de transport et une base logistique à Stanleyville, trois bataillons campés, à savoir, le 5^e à Stanleyville, le 6^e à Watsa, près de la frontière soudanaise et le 11^e à Rumangabo, près du parc national Albert, à la frontière de l'Uganda.

Il y a longtemps que les faits, relatés ici, se sont passés et les idées ont fort évolué depuis lors. Le lecteur d'aujourd'hui peut se demander ce que les termes «maintien de l'ordre» et «pacification» pouvaient bien signifier dans notre colonie. Ils méritent une explication, car on pourrait croire qu'il s'agissait de mesures draconiennes visant à imposer par la force l'autorité de la puissance coloniale à des populations toujours prêtes à se révolter. Il n'en est rien. Le Congo des années d'après-guerre était parfaitement sûr pour les Européens. On pouvait, sans autre risque qu'une rencontre avec l'une ou l'autre bête fauve, se promener en brousse et tailler une bavette avec les chefs des villages qui étaient d'ailleurs souvent d'anciens soldats.

Les hommes étant ce qu'ils sont, des méfaits et des crimes étaient évidemment commis au Congo comme ailleurs. Parfois un scandale plus grave éclatait qui avait rapport avec l'une ou l'autre superstition et il n'était pas rare de découvrir des cas d'anthropophagie. Le cannibalisme, grâce auquel on pouvait acquérir les qualités d'un être humain en le dévorant, faisait partie de ces croyances. C'étaient là des cas isolés et la pacification concernait surtout les rivalités et les haines ataviques qui divisaient les tribus bantoues. Il faut savoir qu'à la fin du siècle dernier, lorsque la Belgique prit possession de sa colonie, ce territoire était, depuis des siècles, lentement envahi par des tribus venant principalement du nord et du nord-est.

Fuyant la désertification, elles eurent souvent à combattre les premiers habitants de ces régions. Les frontières du Congo

belge, telles qu'elles furent dessinées par les puissances coloniales, ont figé ces invasions et plus d'une tribu se trouve actuellement à cheval sur l'une de ces limites artificielles.

Au Ruanda, nous verrons qu'il y eut une double invasion. La première fut celle des Hutu¹. Elle repoussa dans les forêts les premiers occupants, les pygmoides twa¹. Puis vint la seconde, celle des pasteurs tutsi¹.

Ceci explique que notre première action fut non seulement de combattre les esclavagistes arabes, mais également d'empêcher des races ennemies de s'entre-tuer.

Encore en 1939, alors que j'étais en poste à Kasongo, dans le Maniema, j'avais amené mon vieux boy, lequel était originaire de Stanleyville. Lorsque je voulus l'envoyer porter un message à un agent territorial à quelques kilomètres de là, lui qui était toujours prêt à rendre service refusa net en m'affirmant que s'il y allait seul il serait sûrement tué et mangé. Sa frayeur était peut-être excessive, mais ceci montre combien l'appartenance raciale était une composante capitale des relations sociales. Elle l'est encore de nos jours.

Nous, officiers et sous-officiers coloniaux étions-nous racistes? J'avoue qu'à l'époque je n'y ai que très peu songé. Nous étions, bien entendu, conscients d'une différence raciale. Nous avions cependant, il faut bien le dire, des tabous sociaux qui dénotaient des opinions qu'aujourd'hui on qualifierait de racistes. Il y avait des magasins, des hôtels, des restaurants et des salles de spectacles qui étaient réservés aux seuls Européens. Il existait depuis longtemps la coutume qu'un Européen prenne une concubine noire qu'on appelait une ménagère. Cette union, le plus souvent passagère, était parfois consacrée par un mariage coutumier, surtout lorsqu'il s'agissait de la fille d'un chef. Par contre, l'union d'une Européenne avec un Africain nous choquait.

Si, d'autre part, on comprend le terme racisme dans le sens d'une opposition haineuse entre différentes races, alors j'affirme que nous n'étions pas racistes. Si nous n'avions, en dehors de la vie professionnelle, que peu ou pas de rapports avec les Africains, il me semble que c'était dû plus à une différence sociale que raciale. Nous ne pensions, vivions, mangions, ni ne dormions de la même manière. Si je peux

¹ Dans le langage parlé on dit un Muhutu, des Bahutu, un Matutsi, des Batutsi, un Mutwa, des Batwa ou dans le contexte bantou, Umuhutu, Abahutu, Umututsi, Abatutsi, Umutwa, Abatwa. Tutsi, Hutu, Twa sont des graphies relevant de l'ethnologie, et simplificatrices. (Note de l'éditeur).

aventurer une comparaison, mon père appréciait ses bons ouvriers et il le leur montrait, mais il ne songeait pas pour autant à les inviter à sa table.

C'est peut-être la conscience de notre supériorité intellectuelle et technique qui nous séparait le plus des Noirs. Ils n'avaient rien inventé, ni l'écriture, ni la roue, ni la brique. Comme instrument aratoire, ils n'avaient que la houe. Nous ne cherchions pas bien loin les raisons profondes de ce retard culturel. Nous estimions que, mise à part une petite minorité d'exceptions, il faudrait encore de longues années d'écolage et d'éducation avant que nous les considérions comme nos égaux.

Plus tard, après avoir appris à connaître et à apprécier les leaders ruandais de l'époque de la révolution, je serai amené à revoir certaines de mes idées préconçues concernant notre prétendue supériorité raciale.

Quoi qu'il en soit, je peux affirmer que notre attitude à l'égard de nos gradés et soldats n'avait rien de méprisant. Au contraire, ils gagnaient souvent notre estime. Résistants à la fatigue, adroits, naturellement fiers et désireux de bien faire, influençables peut-être pour des raisons qui parfois nous échappaient, ils savaient être disciplinés et patients. Ils aimaient aussi chanter et plaisanter, non sans un certain esprit critique à l'égard des cadres blancs.

Il faut cependant reconnaître qu'il y eut aussi des mutineries dans certaines unités de la Force publique. C'était souvent dû au fait qu'une race y était majoritaire. C'est la raison pour laquelle l'une des premières leçons dans l'histoire de la Force publique conduisit à imposer le mélange des races au sein des unités, de manière qu'une race quelconque ne pût être la plus forte. Cela et le fait que toute recrue, quelle que fût son origine, devait apprendre le lingala, l'une des nombreuses langues congolaises, devait donner un sens supertribal, sinon national, à sa formation. Malgré ces précautions, il s'est quand même produit des incidents raciaux. On ignore souvent dans nos pays occidentaux que le racisme entre Noirs est loin d'être éteint. Nous ne sommes, tous, que des hommes.

La preuve m'en fut donnée lorsque, en octobre 1959, je fus alerté pour la première fois au sujet de l'importance et de l'urgence du problème racial Hutu-Tutsi, dans ce que nous appelions alors le Ruanda et qui est à présent le Rwanda.¹

¹ L'orthographe Rwanda fut adoptée officiellement par le premier gouvernement ruandais, le 26 octobre 1960, et officiellement le 1^{er} juillet 1962.

Je connaissais très peu le Ruanda à l'époque. Je n'avais lu que le livre écrit par le R.P. Pagès: «Un royaume hamite au centre de l'Afrique». Il datait de près de trente ans. Il y était surtout question des bami (rois) tutsi et de leurs hautes et basses œuvres. Une histoire de meurtres et de tortures, perpétrés entre grands Tutsi, où les Hutu, ce peuple de manants taillables et corvéables à merci, n'étaient que très peu mentionnés.

Je me souvenais que Musinga, Yuhi IV de son nom dynastique, n'avait dû sa couronne qu'au meurtre de son demi-frère Rutalindwa-Mibambwe en 1896. Il semblait avoir gardé la nostalgie de l'époque des premiers colonisateurs, les Allemands. Il se montra de plus en plus hostile à l'égard des nouvelles autorités belges et surtout des missions catholiques. Il fut finalement déposé par la Tutelle et envoyé en exil au Congo belge en 1931.

Son fils Mutara III Rudahigwa lui succéda. Il sut se montrer beaucoup plus souple que son père en adoptant notamment la religion chrétienne. Mais il buvait énormément et souffrait d'une maladie vénérienne. Il se faisait régulièrement soigner à l'hôpital d'Usumbura - Bujumbura selon l'écriture bantoue - lorsque, au mois de juillet 1959, après avoir reçu une piqûre, il y mourut dramatiquement.

L'inhumation du mwami défunt devait avoir lieu à Mwima, à proximité de Nyanza, où les bami avaient leur résidence habituelle. À la surprise des autorités belges présentes, le collègue des Abiru, lequel était le gardien des traditions ésotériques, désigna comme successeur Jean-Baptiste Ndahindurwa, un des demi-frères de Mutara, avant même que celui-ci fût enterré. Le nouveau mwami prit le nom de Kigeri V.

Le vice-gouverneur général Jean-Paul Harroy, qui était présent à Mwima, fut pris de court et s'inclina devant ce choix, par ailleurs acceptable, entouré qu'il était d'une foule armée laquelle mêlait la menace à l'enthousiasme. Il exigea cependant qu'au préalable le candidat à la succession promette de régner en souverain constitutionnel. Cette condition fut immédiatement acceptée par Ndahindurwa.

M. Harroy, de bonne foi, n'exigea pas d'autre garantie. Fut-ce une erreur de sa part? Aujourd'hui, vingt-sept ans plus tard, je ne le pense toujours pas. Il a pu espérer, en effet, compte tenu de ce qu'il connaissait de la personnalité de Kigeri, que ce dernier pourrait être amené effectivement à régner dans le respect d'une constitution démocratique. En ce temps-

là, nous les Européens, nous nous faisons des illusions quant à nos aptitudes à faire penser les Africains comme nous et notamment à inculquer à nos pupilles l'attachement à une démocratie telle que nous la concevions.

De toute manière, le choix du successeur de Mutara restait évidemment entre les mains des Abiru, c'est-à-dire des Tutsi. Peut-être aurait-il mieux valu tenter de faire élire un candidat qui eût pu faire preuve de plus de caractère. Il aurait été moins sujet à se laisser dominer par son entourage. Il est cependant douteux que cela aurait changé quoi que ce soit à la suite des événements. En réalité, l'entourage du mwami savait ce qu'il faisait en choisissant Kigeri. Mais qui aurait pu le deviner à ce moment?

La mort accidentelle de Mutara et l'élection forcée de Kigeri furent largement exploitées par les Tutsi. Ils propagèrent la rumeur que Mutara avait été assassiné par les Belges. Or, pour beaucoup de Ruandais, le mwami restait le garant du bonheur et de la prospérité du pays. Celui qui osait s'attaquer à sa personne était donc un être odieux qu'il fallait punir.

Quant à l'élection de Kigeri, elle fut interprétée comme une victoire des Tutsi à la fois sur les Hutu, sur l'Évêché et sur la Résidence, lesquels étaient soupçonnés d'avoir caressé d'autres desseins.

Sortis vainqueurs de l'épreuve, les Tutsi étaient, moins que jamais, enclins à faire des concessions à la masse hutu. Ils ne cachaient pas non plus leur désir de voir la tutelle belge vider les lieux, car ce départ les laisserait seuls maîtres du pays et certains de pouvoir préserver leurs privilèges politiques et sociaux.

Quant aux Hutu, ils étaient profondément déçus. Ils avaient espéré que la mort de Mutara apporterait un changement plus favorable à leur sort, lequel, il est vrai, confinait à l'esclavage. Il semble qu'ils avaient entrevu la possibilité d'un geste d'autorité de la part de la Tutelle comme, par exemple, qu'elle oblige le mwami, avant de le reconnaître, à s'entourer d'un conseil permanent dans lequel ils auraient été représentés à parité avec les membres tutsi. L'attitude de la Résidence et aussi celle de l'Évêché leur avaient donné quelques raisons d'espérer. Il n'en fut rien et ils s'estimèrent, comme toujours, abandonnés par la Tutelle, à la merci des Tutsi. Allaient-ils, eux aussi, réagir et comment?

C'est dans ce climat d'incertitude et d'appréhension que je me trouvai pour la deuxième fois en visite à Usumbura.

Bujumbura

J'avais évidemment été tenu au courant des derniers événements. Toutes les garnisons importantes comptaient un officier spécialement chargé de recueillir les renseignements sur sa région et d'en informer le commandement supérieur. En réalité, je connaissais très peu le Ruanda. C'est à l'occasion de cette deuxième visite que j'acquis mes premières notions sur ce pays un peu plus petit que la Belgique, mais peuplé de près de trois millions d'habitants, ce qui en faisait l'un des plus densément peuplés d'Afrique.

Sa population était composée de trois races: les Tutsi, les Hutu et les Twa. Les Tutsi représentaient quatorze pour cent de la population. Ils dominaient depuis des siècles, dans un cadre politique et social de construction pyramidale, dont la base était constituée de quelque 559 sous-chefferies, toutes entre leurs mains sauf l'une ou l'autre très rare exception. Elles étaient groupées en 45 chefferies, toutes aux ordres de chefs tutsi. A l'échelon suprême siégeait le Conseil du Pays, présidé par le mwami et composé de trente-deux membres, tous tutsi à l'exception d'un seul Hutu. Les tribunaux indigènes étaient également entre les mains des Tutsi, ce qui ne laissait que très peu d'espoir à un Hutu d'avoir raison contre un adversaire hamitique.

Les Hutu, de race bantoue, représentaient 85 pour cent de la population. Ils cultivaient les «mille collines» et étaient étroitement inféodés dans le système politique et social dominé par les seigneurs tutsi. Bon nombre d'Européens, et non des moindres, estimaient que leurs caractéristiques raciales les destinaient tout naturellement à des tâches serviles, au service de la race supérieure des Tutsi. Le fait historique de leur asservissement semblait bien le prouver.

Quant aux Twa, ils ne représentaient qu'un pour cent de la population. Se nourrissant principalement de cueillette et de chasse, ils vivaient surtout dans les forêts que les Hutu n'avaient pas encore déboisées. Ils étaient de cette race pygmioïde qui semble bien avoir été la première occupante de l'Afrique centrale et australe. Habiles artisans du fer et de la poterie, ils étaient aveuglément dévoués à leur protecteur, le mwami, dont ils furent traditionnellement les exécuteurs des basses œuvres. Peu respectueux de la vie humaine, y compris de la leur, ils étaient connus pour leur cruauté.

En octobre 1959, ce milieu hétérogène était soumis à des tensions internes divergentes qui laissaient l'administration belge perplexe et indécise. Tout le monde sentait que le temps

des changements allait venir, ici comme ailleurs. L'ONU insistait de plus en plus pour que la Belgique accélère l'évolution politique du pays. En réponse, la Tutelle avait organisé de timides élections, par échelons, en montant de la base constituée par les sous-chefferies, à travers les chefferies, jusqu'au Conseil du pays. Elles n'avaient pratiquement en rien modifié la structure sociale et politique du Ruanda. Mais était encore venue l'ère de la création des partis politiques. On parlait surtout du parti UNAR, l'Union nationale ruandaise, le parti des Tutsi. Celui-ci avait déjà tenu des meetings au cours desquels il se présentait comme le seul parti national digne de considération. Il s'y était montré hostile, non seulement à l'égard des autres partis, mais également à la Tutelle, laquelle hésitait à réagir avec autorité.

Mais que pensaient les Hutu? Contrairement à l'Urundi, le Ruanda comptait une élite intellectuelle hutu assez remuante. Elle avait été formée à Kabgayi, à l'ombre de l'évêché, au petit et au grand séminaire. Elle diffusait dans l'un ou l'autre hebdomadaire ses modestes prétentions à plus de justice sociale pour son peuple. A ce moment les Hutu admettaient encore le régime de la royauté, à la condition que ce soit une royauté constitutionnelle, que le mwami cesse de n'être qu'un Tutsi et qu'il accepte que les Hutu participent au pouvoir.

Ces prétentions, somme toute assez modérées, qui aujourd'hui nous paraîtraient normales et légitimes, venant d'une très large majorité de la population, étaient en fait révolutionnaires à la fois contre la minorité tutsi et contre le pouvoir de la Tutelle. Qu'elles étaient révolutionnaires contre le pouvoir traditionnel tutsi était évident. Les Tutsi, seigneurs et maîtres du pays, ne pouvaient tolérer la moindre velléité de résistance des Hutu. A une époque où il était ouvertement question de l'indépendance des colonies africaines, les Tutsi se préparaient déjà à se débarrasser des Belges, dont ils se méfiaient, de manière à sauvegarder leurs privilèges dans un pays devenu indépendant. Ils comptaient bien, grâce à leur prestige et à leur meilleure organisation, régler rapidement le sort des Hutu qui, en l'absence des Belges, oseraient encore lever la tête. Autonomie interne en 1960 et indépendance en 1962, tels étaient les objectifs ouvertement proclamés.

Mais en exigeant la participation à la gestion du pays, les Hutu se dressaient également contre le pouvoir de la Tutelle. Il faut savoir, en effet, que durant plus de quarante ans la Belgique a administré le Ruanda par l'intermédiaire des sous-

chefs, des chefs et du mwami, tous Tutsi à de très rares exceptions près, appliquant ainsi ce que les Anglais appelaient «the indirect rule». Ce type de gouvernement indirect a fortement contribué à maintenir et même à imposer la suprématie tutsi dans les régions où elle n'était pas encore entièrement, ni parfois pas du tout admise par le peuple hutu. Malgré la supervision plus ou moins attentive de la Tutelle, ce gouvernement indirect a été la source d'injustices sociales douloureusement ressenties par les Hutu.

Cependant, ceux-ci étaient conscients qu'un départ prématuré de la tutelle belge serait encore plus désastreux, car il les livrerait sans défense à la vindicte des Tutsi. Leurs espoirs résidaient dans le fait que la Tutelle avait donné l'impression de vouloir quelque peu modifier sa politique en faveur d'un régime plus démocratique. Nous avons vu que des élections avaient déjà eu lieu. Quoique l'on aurait pu se demander, au sujet de leur organisation, s'il s'agissait bien d'une volonté de démocratisation ou s'il ne s'agissait pas en réalité d'un geste destiné à apaiser l'ONU, laquelle estimait que l'évolution politique du pays était trop lente.

Mais il y avait plus. Le vice-gouverneur général Harroy avait eu le courage moral et ce malgré les dénégations du mwami Mutara, de dire publiquement qu'il existait effectivement un problème Hutu-Tutsi qui demandait à être résolu. Même s'il l'avait fait en termes mesurés, le fait était là; il y avait eu désaccord entre la Tutelle et la plus haute autorité traditionnelle du pays. Cela laissait entrevoir aux Hutu la possibilité d'un changement d'attitude de la Tutelle à l'égard de la caste tutsi. L'Eglise catholique elle-même, par la voix de Mgr Perraudin, l'évêque de Kabgayi, avait amorcé un virage et modifié son attitude, elle qui avait depuis le début recherché l'appui, l'amitié et l'adhésion des Tutsi. Le temps était loin où un évêque catholique avait ouvertement prôné la supériorité raciale des Tutsi. Cette nouvelle attitude de l'Eglise qui prônait l'égalité des races devant Dieu et leur unité dans la charité chrétienne n'était pas pour plaire aux seigneurs tutsi.

Pour les Hutu, la plus grande raison d'espérer devait venir de Bruxelles. La visite, en avril 1959, d'un groupe de travail envoyé par le gouvernement belge pouvait, en effet, laisser espérer un certain changement dans la gestion de la Tutelle. Mais dans quelle mesure? Présidé par M. Deschryver, lequel devait devenir ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urun-

di peu après, le groupe avait reçu la mission de «s'enquérir des aspirations des habitants du Ruanda-Urundi et des vues qu'ils ont sur la manière de conduire l'évolution administrative et politique de ce territoire». Le pays attendait, avec un espoir mêlé d'inquiétude, les décisions que le gouvernement belge devait prendre à la suite de cette visite.

En conclusion, je percevais la situation sociale et politique du Ruanda, en ce mois d'octobre 1959, de la manière suivante. La Tutelle, tout en continuant à soutenir la hiérarchie tutsi, souhaitait réaliser une transition graduelle d'un régime féodal et despotique vers une société plus démocratique et plus respectueuse de la dignité humaine. Mais jusqu'où irait-elle sans susciter la colère des Tutsi, bien décidés à rester les maîtres? Et si elle n'allait pas suffisamment loin, comment les Hutu réagiraient-ils à cette nouvelle faiblesse de la puissance administrante dont ils attendaient justice et protection? Dans les deux cas, des troubles étaient à craindre.

Ce fut donc à la fois contre les Tutsi et contre les Hutu que nous élaborâmes un plan d'alerte en plusieurs phases et visant à réaliser une occupation plus serrée du pays. Le vice-gouverneur général pouvait ainsi d'initiative faire appel d'abord au bataillon de gendarmerie d'Usumbura, ensuite à une compagnie du bataillon de Bukavu et finalement au 11^e bataillon campé de Rumangabo. Ces mesures nous parurent largement suffisantes et je n'ai plus guère pensé au Ruanda car, en rentrant à Stanleyville, d'autres soucis m'attendaient.

J. CANON

Les émeutes de Stanleyville

Stanleyville, que nous appelions déjà Kisangani, chef-lieu de la Province orientale, était un poste important. J'ai déjà dit qu'il comptait plus de cinq mille Européens et quelque cent mille Africains. À cheval sur le fleuve Congo, l'agglomération urbaine était surtout établie sur la rive droite, là où étaient construites les installations portuaires. C'était le point extrême de pénétration du trafic fluvial provenant de Léopoldville.

Plus loin vers le sud, des rapides infranchissables étaient doublés d'une ligne de chemin de fer, (les chemins de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains, CFL) dont la gare se trouvait sur la rive gauche. Vers le nord et vers l'est, des routes bien entretenues reliaient le chef-lieu aux postes de brousse, aux nombreuses plantations de café et de coton, et aux exploitations minières. La traversée de certaines grosses rivières était cependant encore ralentie du fait que des ponts n'avaient pas encore été construits partout. Cela obligeait les voyageurs et les transporteurs à utiliser les services, quelque peu désuets, de passeurs manœuvrant de lourds pontons bâtis sur des pirogues que nous appelions bacs. Il en résultait des ralentissements considérables dans les mouvements militaires.

Depuis 1958, Stanleyville avait reçu le statut de ville. Elle se composait ainsi de la cité européenne et de trois communes indigènes dont la plus petite était située sur la rive gauche. Ces communes étaient dirigées par des bourgmestres africains, tandis que l'ensemble de la ville était soumis à l'autorité

d'un bourgmestre blanc. Les Noirs évolués, agents de l'administration, commis ou ouvriers spécialisés, habitaient plus près de la ville européenne. Leurs habitations constituaient une sorte de transition du centre vers les villages indigènes.

La ville, comme d'ailleurs le reste de la colonie, semblait vivre paisiblement sous le régime de la «pax belgica». Mais le feu couvait déjà sous la cendre. Nous en eûmes la démonstration lorsque, survenant comme un coup de tonnerre dans un ciel que nous croyions serein, les émeutes du début de l'année 1959, qui avaient fait trembler Léopoldville, nous avaient ouvert les yeux sur la réalité. Les destructions insensées, perpétrées par une populace en folie, spectacle qui aujourd'hui nous apparaît comme assez banal dans le monde, la répression aussi, brutale mais nécessaire, nous étonnaient et nous inquiétaient.

Et cependant, la politique que nous poursuivions au Congo nous semblait être une forme de colonisation qui, à juste titre ou non, était favorable à la fois à la population indigène et à la Belgique. Nous avions couvert la colonie d'un réseau routier et ferré de plus en plus dense. Les postes primitifs de nos pionniers devenaient des villes où le commerce et l'industrie s'épanouissaient. Le sous-sol révélait des trésors fabuleux à la prospection de nos ingénieurs. Le diamant du Kasai, le cuivre du Katanga, l'étain du Maniema et du Kivu, l'or du Kibali-Ituri et les métaux rares de toutes ces régions avaient été largement exploités pour répondre aux besoins des nations alliées durant la guerre d'abord, pour aider à reconstruire un monde détruit ensuite. Ne disait-on pas que pendant la guerre le Congo belge avait été le seul fournisseur de cobalt, ce métal indispensable à la fabrication d'alliages hautement résistants à la corrosion et à l'usure? Ne disait-on pas aussi que l'uranium congolais avait servi à la fabrication des bombes qui avaient dévasté Hiroshima et Nagasaki? L'agriculture industrielle s'organisait sur toute l'étendue du territoire. Nous exportions en quantités croissantes le café, le coton, l'huile de palme, le thé, les bois tropicaux, etc.

Était-ce de l'exploitation colonialiste? Je me souviens que dans un cours d'éthique donné à l'école coloniale, cours que nous suivions avant de partir pour l'Afrique, l'exploitation des matières premières des colonies avait été justifiée par le fait de leur utilité pour tous, alors que sans la technique des colonisateurs elles restaient ignorées et donc inutiles. Bien entendu, ces richesses devaient également servir à améliorer

les conditions de vie des autochtones et à favoriser leur évolution culturelle. *Curieusement, ce n'est pas le cas!*

Il est vrai que la Belgique a tiré profit de sa colonie. Dans un autre cours, donné cette fois aux États-Unis, au «Command and General Staff College» à Fort Leavenworth, dans l'état du Missouri, à l'occasion d'une conférence sur l'économie mondiale, je ne fus pas autrement surpris d'apprendre qu'à l'issue de la guerre, de toutes les nations alliées, seule la Belgique était créditrice à l'égard de l'Amérique.

Mais la population congolaise avait elle-même tiré largement profit de la prospérité générale. Dans le cadre de divers plans de développement on construisait partout des habitations salubres, des hôpitaux, des dispensaires et des écoles. La lutte contre les maladies tropicales telles que la maladie du sommeil, la malaria, la bilharziose, la dysenterie et la fièvre jaune était menée avec vigueur par des centaines de médecins et d'agents sanitaires dans toute l'étendue du pays. *comme toujours*

Nous étions fiers de ce que nous avions réalisé. D'autres nations coloniales reconnaissaient d'ailleurs notre savoir-faire. Et voilà que ce Congo tranquille dont l'évolution lente devait, à notre sens, mener le pays vers une autonomie graduée et, dans un avenir non défini mais lointain, à l'indépendance, ce Congo était déjà, en ces derniers mois de l'année 1959, entré dans la phase de pré-indépendance!

Nous qui étions sur le terrain, en contact étroit avec les problèmes du jour, nous étions trop éloignés des jeux politiques qui se jouaient à Bruxelles et à New York pour en saisir pleinement la portée.

On a beaucoup épilogué sur les raisons qui donnèrent lieu à l'octroi d'une indépendance que nous, coloniaux, avons jugée prématurée et sans doute néfaste pour un pays qui ne disposait pas encore de cadres indispensables à sa direction. La colonie coûtait-elle finalement trop cher à la Belgique? Notre pays craignait-il d'affronter une guerre coloniale, comme le Portugal ou la France, guerre forcément cruelle et qui serait certainement désapprouvée par l'opinion nationale et internationale? Sans doute, mais d'autres pressions s'exerçaient dans le sens de l'émancipation accélérée des colonies: à l'ONU tout d'abord, où les pays afro-asiatiques rompaient le fragile équilibre des membres fondateurs; les suites d'une guerre atroce qui avait mis à mal les puissances coloniales en Afrique, en Asie et ailleurs; aussi la politique d'affaiblissement du monde occidental menée par l'URSS et même la poli- *des salons*

OK
tique de libération prônée par les États-Unis, doctrine qui n'était pas entièrement désintéressée, puisqu'ainsi de nouveaux marchés devenaient plus accessibles. J'en ai eu la nette impression, plus tard à Kinshasa, en voyant combien les Américains s'évertuaient à introduire l'anglais en installant de coûteux laboratoires de langues, dont l'accès était gratuit.

Pour toutes ces raisons, le «vent de l'Histoire» avait soufflé et tourné la page coloniale, sans que l'on se soucie du véritable intérêt des peuples concernés. Aujourd'hui ils paient leur brusque indépendance, de luttes raciales, de disette, de prévarication et de dettes énormes. Chaque jour, ils s'enfoncent davantage dans le sous-développement. Oh liberté chérie! Que de morts et de misère pour toi et par toi!

Je me souviens que, plus tard, en 1964, je donnais une conférence aux élèves congolais de l'École royale militaire à Bruxelles. Au moment de poser des questions, un élève me demande pourquoi la Belgique avait accordé l'indépendance au Congo, alors qu'elle savait que ce pays n'avait ni universitaires ni même un seul officier indigènes. Et W.C. cause -

J'ai répondu que, selon la politique poursuivie par l'administration coloniale, la construction de la nation congolaise devait se faire progressivement de la base vers le haut. Il ne servait pas à grand-chose de créer une petite élite qu'un gouffre séparerait d'une population trop évoluée.

Ce procédé deviendrait sans doute même dangereux dans la mesure où il créerait un vide entre une caste de profiteurs et une masse d'exploités. Nous considérons au contraire comme sage et raisonnable de former d'abord les classes artisanes et moyennes, dont l'importance devait normalement croître avec la multiplication des activités agricoles, commerciales et industrielles. Nous estimions dès lors qu'il était plus important de développer d'abord l'enseignement primaire et l'enseignement moyen. *Ce que on n'a pas fait, ça gène*

On ne bouscule pas impunément l'évolution d'un peuple, il faut du temps et de la patience. Cette évolution devait, à notre sens, mûrir lentement, en fonction de l'épanouissement de la masse du peuple et du développement des infrastructures du pays. Mais les forces idéologiques et politiques de l'époque nous ont imposé une solution radicale que nous étions incapables de rejeter. Au lieu de faire du Congo une pyramide apte à supporter les tempêtes à venir, nous avons été forcé, d'en faire une pyramide dont la base était encore friable et le sommet encore tronqué.

PAS CROISSANCE!

Mais revenons à Stanleyville. Quelles étaient nos pensées au cours des derniers mois de l'année 1959, alors que nous nous attendions à un bouleversement politique beaucoup plus proche que prévu? Nous, les cadres européens de la Force publique, nous nous imaginions assez naïvement que, la mission de maintien de l'ordre public et la mission de défense du territoire restant les mêmes, nous serions maintenus à nos postes quelle que fût la forme politique du futur gouvernement.

Aujourd'hui, de telles opinions paraissent utopiques. Il est impensable actuellement que des officiers et des sous-officiers servent dans les rangs d'une armée étrangère. Et cependant, en 1959, ces pensées nous semblaient normales et même logiques. Nous ne nous attendions évidemment pas que l'indépendance soit complète dès le début. On parlait plutôt d'autonomie avec certaines matières réservées, dont sans doute l'ordre public et la défense. Mais il faut dire aussi que, quelle que fût la décision politique, nous pensions rester à nos postes parce que nous nous sentions chez nous au Congo.

Personnellement, j'avais passé au Congo, à cause de la guerre, un premier terme de plus de dix ans, de juin 1937 à novembre 1947. Plus tard, du fait de mes fonctions au quartier général, je l'ai parcouru de long en large.

S'étendant de l'Atlantique aux sources du Nil et au «scandale géologique» des mines du Katanga, cet immense univers, grand comme quatre-vingts fois la Belgique, nous laissait une impression de puissance inconnue dans notre petit pays. La richesse et l'exubérance de la nature nous étonnaient. L'hospitalité des Blancs et des Noirs nous séduisait. La multiplicité de nos occupations nous faisait penser avec pitié à la vie monotone de caserne de nos camarades restés en Belgique. Car, comme je l'ai déjà dit, il ne s'agissait pas seulement d'instruire la troupe, il fallait aussi s'occuper des constructions dans les camps, des plantations, de l'école des adultes et de celle des enfants, des soins de santé, de la distribution des vivres et des vêtements, de tous les aspects de la vie communautaire d'hommes, de femmes et d'enfants.

J'ai gardé la mémoire nostalgique des promenades, dites militaires, dans ce Maniema encore plein du souvenir de luttes de nos anciens contre les esclavagistes arabes; des chants cadencés des hommes qui s'y entendaient à se moquer avec esprit mais sans malice des jeunes Européens qui ne les comprenaient pas encore; de l'accueil un peu inquiet mais vite

apaisé des villages enfouis dans la forêt, que notre arrivée bouleversait toujours un peu, des salutations des anciens soldats; de la brusque tombée de la nuit sous la tente et des bruits feutrés de la toujours étrange nuit tropicale. Nous étions relativement bien rémunérés et au début cela paraissait important. Mais par la suite, nous attachions plus de prix à vivre au sein d'un peuple bon enfant que nous avions appris à apprécier dans ses défauts comme dans ses qualités. Nous payions bien entendu notre tribut aux maladies tropicales, la dysenterie et la malaria surtout, mais peu d'entre nous en mouraient.

Dans nos esprits donc et conformément aux instructions du général Émile Janssens, commandant en chef de la Force publique, celle-ci devait passer en bloc de l'ancien à son nouveau statut, dans le cadre d'une nation devenue plus ou moins indépendante. C'est sur la base de ces idées que j'entrepris de faire le tour de toutes les garnisons, petites et grandes, du 3^e Groupement. Dans chacune d'elles, debout sur une chaise ou une table dans la cantine, j'expliquais aux gradés et aux soldats comment je voyais l'avenir. En un lingala quelque peu rustique, je leur parlais avec foi et conviction. Car je croyais sincèrement en la possibilité d'une indépendance où les cadres européens continueraient à servir jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés par des cadres autochtones convenablement formés au préalable. Je dois dire que partout je rencontrai l'approbation parfois bruyante et même enthousiaste des hommes.

Revenu à Stanleyville, j'y trouvai une atmosphère de sourde inquiétude et d'un découragement fataliste dans la population européenne et surtout parmi les membres de l'administration. Visiblement, on craignait que les troubles qui avaient dévasté certains quartiers de Léopoldville ne se reproduisent ici.

Dans cette ambiance de peur, beaucoup se demandaient quelle serait l'attitude des soldats noirs, s'ils étaient amenés à faire usage de leurs armes contre leurs frères de race. Dans quelle mesure avaient-ils été gagnés à la cause de l'un ou l'autre des partis politiques? Les Européens mariés parlaient de plus en plus ouvertement de faire partir les femmes et les enfants. Le bruit circulait que les leaders politiques noirs s'étaient déjà partagé les maisons des hauts fonctionnaires et même attribué certaines des femmes blanches à titre de «ménagères». Ce n'était pas encore la panique, mais on songeait déjà à sauver les meubles.

Cet état d'anxiété était renforcé par l'arrivée de Patrice Lumumba, le président du Mouvement national congolais (MNC), parti le plus violemment opposé à l'autorité coloniale. Il venait de la Guinée où il était allé prendre conseil et leçon auprès du président Sekou Touré quant aux méthodes révolutionnaires à mettre en pratique pour chasser rapidement les Belges de son pays. Lorsqu'il fut arrêté, quelques jours plus tard, j'ai pu consulter son carnet de notes. On pouvait y lire les slogans qu'il avait retenus et qui, sans doute, lui semblaient le plus susceptibles d'enflammer une foule qui ne demandait qu'à y croire. Je me souviens d'une réflexion qui y était consignée à peu près dans les termes suivants: «Pour réussir, une révolution doit avoir ses martyrs. Cela met l'autorité en mauvaise posture morale».

Il revenait à Stanleyville, où naguère il avait comme clerc à la Poste été condamné pour vol, afin d'organiser des meetings prônant l'action par la menace et la violence. On pouvait se demander d'où il tenait l'argent qui lui permettait de se payer de longs voyages. Je l'aurais volontiers cueilli à l'arrivée de l'avion et prié de vider les lieux immédiatement, car il constituait une menace pour la tranquillité publique. Mais nos autorités administratives avaient adopté une attitude de laisser-faire qui présageait déjà l'abandon. Le mot d'ordre était de garder une attitude strictement neutre à l'égard des partis politiques. Se rendait-on compte en haut lieu que c'était la meilleure manière de donner le champ libre aux plus violents pour hausser le ton de leurs exigences? Même les partis les plus modérés ne pouvaient résister à ce courant de surenchères, que personne ne contrôlait. Cette attitude allait nous forcer, nous les militaires, à commettre des actes irréparables.

Entre-temps, à partir du 23 octobre, les meetings se succédaient dans la commune de Mangobo et le ton montait. De plus en plus de manifestants se montraient armés de lances et de machettes. Quelques incidents mineurs avaient déjà eu lieu où la police avait dû intervenir. Il était temps de prendre ses dispositions et de se préparer au pire.

Depuis l'arrivée de Lumumba, j'avais, avec l'accord du gouverneur de la province, M. Leroy, constitué un centre opérationnel avec le premier bourgmestre, le commissaire de district et le chef de la police. Quoique la Force publique n'intervenait pas encore et que nous espérions qu'elle ne devrait pas le faire, nous avions pris l'habitude de nous consulter

octobre 1959

chaque matin. Des dispositions furent prises pour assurer une intervention rapide de la troupe.

Puis, le mercredi 28, au cours d'un rassemblement tumultueux, toujours dans la commune de Mangobo, un commissaire de police, se sentant menacé, tira et blessa un manifestant. C'était sans doute l'incident que Lumumba souhaitait pour exciter davantage la rage de la foule. Le parquet réagit enfin et ordonna son arrestation.

Des bruits circulaient prêtant aux manifestants l'intention d'envahir la cité européenne pour la mettre à feu et à sang. À mesure que la peur s'installait dans le camp européen, l'audace montait dans celui des indigènes. Cet état d'esprit se manifestait par l'attitude arrogante des Noirs dans les rues. Personnellement j'ai, plus d'une fois, croisé un Congolais qui me soufflait en passant le mot «dépadas» — l'indépendance — par lequel il me signifiait qu'il en avait assez de me voir tenir le haut du pavé!

Pour le maintien de l'ordre, je disposais d'un nombre assez important d'unités, puisque rien qu'à Stanleyville se trouvaient le 5^e bataillon, campé sur la rive gauche du fleuve avec la compagnie de gendarmerie de district, la compagnie de gendarmerie de ville du camp Prince Léopold, à proximité de la commune de Mangobo, sur la route de Buta et la compagnie de police militaire du camp Sergent Ketele, sur la route du Nord-Est.

Une chose nous avait frappés à l'état-major du Groupement, après les émeutes de janvier à Léopoldville. C'était l'attitude statique adoptée par nos unités, chargées uniquement de défendre les quartiers européens et les centres nerveux de la ville. Elles laissaient ainsi le champ libre aux émeutiers dans les quartiers indigènes. C'était peut-être dû à un manque d'effectifs dans une ville beaucoup plus étendue que Stanleyville et sans doute aussi à l'effet de surprise causé par la soudaineté de l'émeute. Il en résulta quelque chose qui nous surprit et même nous indigna profondément. Est-ce à cause de leur impuissance à atteindre les objectifs protégés par la troupe, est-ce par sentiment de frustration chez les plus jeunes qui ne trouvaient place ni sur les bancs d'une école, ni dans un atelier, eux qui côtoyaient chaque jour, le ventre creux et les poches vides, les riches Européens; ou fut-ce une réaction primitive contre tout ce qui était étranger? Toujours est-il que la populace furieuse s'attaqua à ce qui avait pour objet de la servir: les écoles, les missions, les dispensaires et

même les transports et l'éclairage publics. Bien entendu, elle en profita pour piller tout ce qui pouvait l'être.

La leçon principale que nous tirâmes de ces événements malheureux fut qu'une répression initiale trop timide entraînerait une réaction de la foule, entamant ainsi une escalade de violences, chose qu'il fallait éviter avant tout.

Pour empêcher de pareilles destructions, mon état-major établit un plan d'action basé sur une attitude plus offensive. Au lieu d'assurer la protection statique de la ville européenne, la troupe pénétrerait dans les quartiers indigènes pour y disperser les attroupements éventuels. Par cette action déterminée, nous comptions donner aux émeutiers l'impression qu'au lieu d'être les attaquants ils étaient les attaqués. Outre cet avantage psychologique capital, nous espérions ainsi les empêcher de se fondre en une trop grande masse que nous n'aurions plus pu réduire que par la violence. De cette manière aussi nous espérions éviter de devoir faire usage d'armes autres que des grenades relativement inoffensives et aussi de voir se reproduire les destructions insensées que nous avions connues à Léopoldville.

La présence de Lumumba avait eu un effet foudroyant dans la ville. Il avait une éloquence de tribun. Ses harangues galvanisaient la foule. Il émanait de ses traits torturés, de ses gestes saccadés et de toute sa personne une puissance de conviction extraordinaire. À nous, Européens, il paraissait absurde qu'il réclamât l'indépendance de son pays avec tant de véhémence et tant d'insultes à notre adresse, alors que nous sentions nettement que la Belgique n'avait nul besoin d'être harcelée pour l'accorder. Il nous donnait l'impression de vouloir devenir le héros national de la révolte des opprimés, le sauveur d'un peuple réduit à l'esclavage par des étrangers pillards et cruels. Cela nous changeait de l'image que nous nous faisons de nous-mêmes!

L'incident qui mit le feu aux poudres se produisit à la prison, le vendredi 30 octobre. Les prisonniers se mutinèrent et une foule nombreuse s'acharna à les libérer. La police intervint en force et plusieurs policiers furent blessés.

Très rapidement et comme convenu, M. Dethier, le Premier bourgmestre, décida de passer au régime de l'opération militaire, remettant ainsi pratiquement tous les pouvoirs entre mes mains. Les deux jours suivants, l'émeute gronda. C'était surtout à la tombée de la nuit que les violences se déchaînaient. En général, les unités parvenaient à disperser

les foules à l'aide de grenades lacrymogènes. Ces dernières, de fabrication allemande, devenaient brûlantes, après avoir été lancées, de manière qu'on ne pût pas les ramasser à main nue pour les renvoyer vers la troupe. Cependant, nous avons pu constater que des Noirs, drogués au chanvre, n'avaient aucun mal apparent à saisir ces grenades et à les relancer. C'est en voulant éloigner d'un coup de pied une telle grenade que le lieutenant Poncelet, sortant du carré protecteur de ses hommes, reçut un coup de lance qui, heureusement, ne fut pas mortel.

Il fut malheureusement impossible d'empêcher certaines destructions et pas mal de pillages de commerces tenus pour la plupart par des Noirs. La troupe ne pouvait pas être partout à la fois. Aussi fallut-il, malgré les avertissements répétés, faire usage des armes. Il y eut des morts et des blessés. Une vingtaine de nos hommes furent également atteints plus ou moins gravement, surtout par des jets de pierre. Nous n'avions pas encore songé à les doter de boucliers, comme cela se pratique actuellement. *Le 14 novembre*

Les troubles s'étendirent même en dehors de la ville et l'escadron de reconnaissance blindé, qui était finalement arrivé de Gombari dans les Uele, effectua des patrouilles d'apaisement jusqu'à cinquante kilomètres à la ronde.

Il est à remarquer que les pelotons, chargés de disperser les rassemblements, se trouvaient plongés dans un bain de foule et exposés à la fois aux insultes et aux exhortations à la désertion dans une atmosphère survoltée. Malgré cela, aucun gradé ou soldat ne fit défection et l'arrestation de Lumumba par la police militaire ramena progressivement le calme. J'étais fier de la conduite du cadre et de la troupe.

Après avoir tremblé, la ville respirait. L'armée avait sauvé la situation et les manifestations de reconnaissance affluèrent de toute part. Les évolués et les commerçants congolais, les mieux nantis de la prospérité naissante, ne furent pas les derniers à applaudir le retour à la tranquillité. Souvent propriétaires de leur maison ou de leur commerce, ils s'étaient sentis menacés tout autant que les Européens. En effet, la masse des manifestants était surtout faite de désœuvrés, de ratés des écoles et des ateliers, envieux tant de leurs congénères qui avaient réussi que des Européens.

Le gouverneur de la province, M. Leroy, nous adressa une lettre de félicitations disant notamment: «Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance et mon admiration pour la façon

méthodique, précise et efficace dont les unités sous vos ordres ont assuré avec le concours de la police territoriale, le rétablissement de l'ordre au cours des journées du 29 octobre au 1er novembre. Il est certain que c'est à la sagesse de vos prévisions, et à la netteté de vos décisions ainsi qu'à la rapidité d'exécution qu'est due pour une grande partie la prompte restauration de l'ordre, dans un souci constant de limiter les dégâts au strict indispensable. Je vous demande de transmettre à tous vos officiers, sous-officiers, gradés et soldats mes félicitations et ma gratitude et de transmettre à vos blessés mes vœux de guérison complète et rapide».

Ces événements m'avaient fait oublier le Ruanda lorsque, le 4 novembre, la radio d'Usumbura, habituellement assez brouillée et peu compréhensible, nous fit savoir que le plan automatique de rétablissement de l'ordre avait été intégralement appliqué et que malgré cela la situation restait inquiétante.

Comme à Stanleyville le calme revenait lentement, j'avisai le vice-gouverneur général Jean-Paul Harroy que je le rencontrerais le lendemain à Usumbura. Nous y débarquâmes l'après-midi du 5 de l'avion bimoteur Dove que le commandant en chef avait mis à ma disposition. J'étais accompagné du commandant Liégeois qui devait se distinguer plus tard, en 1964, dans la délivrance des otages détenus par les rebelles Simba à Stanleyville.

C'est ainsi que débuta mon séjour au Ruanda. Venu pour rétablir l'ordre le plus rapidement possible afin de pouvoir au plus vite rentrer à Stanleyville, je ne me doutais pas que j'allais vivre plus de trois ans dans ce pays... J'étais loin aussi de penser que j'y connaîtrais la période la plus exaltante de ma carrière, pendant laquelle je verrais naître un pays à l'indépendance, dans la joie de la masse de son peuple et, une fois n'est pas coutume, dans les liens de paix, d'amitié et de confiance avec son ancien colonisateur.

La révolte des manants

Usumbura

A notre arrivée à Usumbura, nous fûmes immédiatement reçus par le vice-gouverneur général Jean-Paul Harroy qui nous fit rapidement le point de la situation.

Les violences que l'on craignait s'étaient donc produites à l'initiative des Hutu, semblait-il, puisque les premières victimes étaient des Tutsi, dont un sous-chef. Il ne s'agissait nullement d'un soulèvement contre l'autorité administrative, mais d'un conflit soudain et brutal entre races. Il s'agissait à l'évidence d'un soulèvement de la masse hutu contre la minorité tutsi, laquelle la tenait en un servage séculaire.

Depuis plusieurs jours, les révolutionnaires coupaient les bananeraies et mettaient le feu aux huttes des Tutsi. Ils leur signifiaient ainsi qu'ils n'étaient plus les seigneurs et maîtres et que, sauf à se soumettre, ils n'avaient plus qu'à vider les lieux. Il n'était pas rare qu'il y ait mort d'homme dans le cas où le Tutsi résistait. De toute évidence, les Hutu ne cherchaient pas à tuer mais seulement à chasser les Tutsi.

Comment cela avait-il débuté? L'étincelle qui mit le feu aux poudres surgit au Ndiza, où l'un des rares sous-chefs hutu, Dominique Mbonyumutwa avait été molesté et où le bruit avait même couru qu'il avait été tué. Ce fut la goutte qui fit déborder le vase, car le milieu social et politique était mûr pour la violence. C'est l'attitude arrogante du parti UNAR (Union nationale ruandaise) qui en avait été le ferment. Ce parti se proclamait le parti du mwami. Il en imposait l'adhésion à toute la population en recourant à tous les moyens

*Ruandais
Vice-gouverneur*

d'intimidation possibles. Il déclarait publiquement que celui qui adhérerait à un autre parti était un ennemi du mwami et traître à son pays.

C'est donc de la chefferie du Ndiza, du territoire de Gitarama, que la révolte était partie. C'est-à-dire du territoire où résidait l'état-major du parti Parmehutu (Parti du mouvement d'émancipation hutu) dont le chef était Grégoire Kayibanda. Cette révolte s'était ensuite étendue principalement vers le nord.

Le mwami semblait prendre le parti de sa race et préparer des représailles contre les paysans révolutionnaires. Des atrocités étaient à craindre. Il devenait urgent de convoquer le mwami et d'obtenir de lui qu'il se conduise en souverain impartial et contribue par son autorité et son prestige à apaiser les esprits et à ramener la paix dans les cœurs, quitte à faire quelques concessions au peuple.

Ce que nous racontait M. Harroy évoquait dans mon esprit les fins de régime que nous avions connues en Europe, avec la montée des convictions démocratiques. Il était évident que, outre un problème de rétablissement de l'ordre public, un problème social et politique demanderait à être résolu. Pour l'instant, il s'agissait d'intervenir d'urgence pour mettre fin aux incendies et aux tueries. M. Harroy nous procura une voiture et nous nous quittâmes en nous promettant de nous revoir à Kigali, le chef-lieu administratif du Ruanda. Nous devions y faire venir le mwami, afin de le soustraire à son entourage de Nyanza, où il avait sa résidence habituelle, et de l'amener à la raison.

Le mwami, en effet, était entouré et conseillé par une députation permanente du Conseil du Pays. Cette députation était composée de cinq membres choisis par le mwami (ou à lui imposés?) parmi les Tutsi les plus influents, tous bien décidés à ne rien concéder des privilèges dont leur race jouissait depuis si longtemps. Il semblait bien que, malgré son engagement solennel de se conduire en souverain constitutionnel, le mwami tombait de plus en plus sous leur influence.

La ville d'Usumbura est située à la pointe nord du lac Tanganyika, long de quelque sept cents kilomètres. Il y fait nettement plus chaud qu'au Kivu ou au Ruanda, régions dont l'altitude est supérieure de plusieurs centaines de mètres. Le soir la brise du large rafraîchit heureusement la ville.

Résidence du vice-gouverneur général, Usumbura était en fait la capitale administrative à la fois du Ruanda et de l'Urun-

di. Cette conception unitaire de deux pays, qui furent depuis toujours des frères ennemis, suscita plus d'un problème plus tard lorsqu'arriva le moment où il fallut bien reconnaître leur individualité propre.

En quittant la ville, en route vers le nord, on a l'impression de se diriger vers une muraille de montagnes infranchissables. C'est sans doute cet aspect hostile et aussi la réputation de cruauté des guerriers ruandais qui a épargné au pays les horreurs de l'esclavagisme.

De palier en palier, la route empierrée nous hissait vers les sommets et nous passâmes la frontière du Ruanda à la tombée de la nuit. Bientôt notre itinéraire fut éclairé par des dizaines de huttes incendiées. Par-ci par-là, circulaient des ombres dont il était impossible de dire de quel bord elles étaient.

En cours de route nous préparâmes des messages d'appel à des renforts. Il s'agissait surtout du 11^e bataillon, stationné à Rumangabo, près du parc national Albert, soit à portée d'intervention immédiate, mais également du 6^e bataillon, campé à Watsa, près de la frontière soudanaise.

À Astrida (actuellement Butare), nous rencontrâmes M. Hubert Bovy, l'administrateur du territoire. Il avait en vain parcouru les collines et convoqué les chefs et les sous-chefs, afin d'obtenir le retour au calme. Dès que la nuit tombait, la tuerie reprenait et les incendies se multipliaient. Ici les bandes d'incendiaires étaient composées de Tutsi et de nombreux Hutu restés fidèles à leurs maîtres. Ces bandes, armées de lances et d'arcs, portaient des baudriers de feuilles de bananier, comme jadis les «ingabo», les armées royales du Ruanda pré-colonial, lorsqu'elles partaient pour une opération militaire. L'agitation était la plus forte aux environs d'Astrida et surtout de la colline de Save où résidait Joseph Gitera Habyarimana, le plus connu des leaders hutu, lequel était entouré de plusieurs milliers de Hutu révolutionnaires. Visiblement des ordres avaient été donnés. Ils provenaient sans nul doute de Nyanza. Le mwami, s'il n'en était pas l'auteur, ne pouvait certainement pas les ignorer. S'il s'avérait qu'il en était bien ainsi, le mwami se rendait coupable d'un acte de révolte contre l'autorité administrative, attendu que le maintien et le rétablissement de l'ordre public étaient du ressort exclusif de la Tutelle. *Je veux*

La situation se compliquait singulièrement et j'en étais à me demander quels étaient à présent les vrais auteurs de troubles qu'il faudrait ramener à la raison.

L'attitude partielle du mwami semblait confirmée par le fait que sa garde de Batwa, forte de plusieurs centaines de guerriers, ceinturait sa résidence, l'ibwami, à Nyanza, en occupant les collines avoisinantes. Le fait était inquiétant, car les Twa, cette troisième race du pays, très minoritaire (1 p.c.), vouait au mwami un dévouement inconditionnel.

Malgré les conseils de M. Bovy, nous poursuivîmes notre route avec l'intention de rejoindre Kigali dans le courant de la nuit. Mais près de Nyanza nous fûmes arrêtés par une barrière d'arbres abattus et des flèches furent tirées dont quelques-unes vinrent frapper la voiture. Il fallut bien faire demi-tour et retourner à Astrida où nous logeâmes à l'hôtel Faucon.

M. Bovy passa la soirée avec nous. Il m'apprit notamment que la population tutsi était répartie inégalement dans le pays. Ce fait remontait à sa lente invasion séculaire dans le milieu hutu, à partir de l'Est. Comme ce fut dans le Nord qu'elle fut le plus tardive, il était normal qu'elle y fût la plus faible. Une idée approximative des pourcentages relatifs Tutsi-Hutu, pouvait être donnée par le tableau suivant :

Territoires	Tutsi	Hutu
Astrida	23 %	76 %
Biumba	13 %	86 %
Gitarama	15 %	84 %
Kibungu	16 %	83 %
Kigali	13 %	86 %
Kisenyi	6 %	93 %
Nyanza	22 %	77 %
Ruhengeri	8 %	91 %
Shangugu	22 %	77 %
Kibuye	30 %	69 %

Ceci explique que l'initiative de la révolte fut prise par les Hutu du Nord, tandis que la réaction Tutsi se dessina d'abord dans la région proche de la résidence du mwami.

Cette réaction s'expliquait d'autant mieux qu'elle visait le leader hutu le plus haï des Tutsi, Gitera, le chantre courageux de la cause hutu, entouré de ses fidèles sur la colline Save. Cette colline sur laquelle le mwami Yuhi Musinga, adversaire irréductible de l'évangélisation chrétienne, avait finalement permis, du bout des lèvres, que s'établisse une mission des Pères Blancs d'Afrique. N'était-ce pas là que, sous le règne

d'un autre mwami, des centaines de Hutu récalcitrants avaient été massacrés.

Le lendemain, nous nous rendîmes à Kigali par avion. À notre arrivée, nous fîmes la connaissance du résident, M. Preudhomme et de son adjoint M. Regnier. Le résident me paraissait fatigué. Il ne devait pas avoir dormi beaucoup les derniers jours. Il venait de prendre certaines mesures : couvre-feu, interdiction de porter ouvertement des armes ; les meetings politiques étaient défendus de même que les rassemblements de plus de cinq personnes. La territoriale faisait l'impossible pour séparer les adversaires et faire respecter les consignes, mais elle manquait de moyens. M. Preudhomme, homme courtois et sincère, me donnait l'impression d'avoir été arraché brutalement à un monde tranquille et ordonné pour être mis en demeure de faire face à une crise brutale et imprévisible. Il se préoccupait, avec un dévouement admirable, du sort des milliers de réfugiés tutsi qui cherchaient gîte et pitance le plus souvent auprès des missions.

Tandis que je m'occupais à faire venir des renforts, j'apprenais que la situation demeurait confuse. Le mwami s'obstinait à rester à Nyanza. Poussé par son entourage, il prétendait toujours qu'il pouvait ramener le calme sur les collines, à la condition que l'administration le laissât faire à sa guise. En fait, il agissait ou tout au moins son entourage agissait comme si la puissance tutélaire n'existait plus. *Quelle attitude ?*

Nous apprenions petit à petit ce que cela voulait dire. Plusieurs Hutu influents avaient déjà été attaqués, certains tués, d'autres n'avaient dû leur salut qu'à la fuite. Cette situation ne pouvait perdurer et il était temps d'agir. Mais comment ?

Nous étions constamment en liaison radio avec M. Pochet, l'administrateur territorial attaché à la personne du Mwami en qualité de conseiller. L'arrivée de M. Harroy activa les contacts. Malgré son insistance à faire sortir le mwami de Nyanza et à le faire venir à Kigali, la réponse restait négative.

Les jours passaient en vaines conversations et j'en arrivai à envisager l'attaque en force de Nyanza avec le 11^e bataillon. J'avisai le général Janssens de cette éventualité. Mais le 9 novembre, la situation s'était quelque peu modifiée. Tout en refusant toujours de se rendre à Kigali, le mwami acceptait que nous venions à Nyanza et nous assurait que sa garde twa ne s'opposerait pas à notre entrée dans le poste. Ce revirement était très probablement dû à l'action de plus en plus efficace des forces de l'ordre. Le mwami sentait sans doute

que de ce fait l'initiative lui échappait et qu'il faudrait composer avec la Tutelle. Il n'empêche qu'il était assez humiliant pour nous, les représentants de l'autorité, de devoir nous plier à ses caprices. Cela montrait à quel point nous avions perdu le respect des Tutsi.

Faute d'une solution plus acceptable, nous décidâmes de nous rendre à son invitation et nous partîmes en voiture, M. Harroy, M. Regnier et moi-même. Nous étions escortés par un camion avec une vingtaine de soldats. Je profitai du trajet pour observer le pays. Il était totalement différent de ce que j'avais coutume de voir au Congo où, tout le long des routes, de gros villages abritaient une population animée. Les collines succédaient aux collines, toutes cultivées en terrasses et parsemées de huttes éparses, entourées de haies vives qui délimitaient les «ingo», les domaines familiaux; peu d'arbres, des acacias et des eucalyptus surtout, une population dense mais éparpillée, un bétail nombreux d'aspect famélique, quelques petites plantations de caféiers. J'en conclus qu'un quadrillage d'unités mobiles, occupant les principaux carrefours routiers, reliées par radio et renseignées par observation aérienne pourrait rapidement rendre impossible tout rassemblement important.

Mais notre attention fut ramenée à la réalité. Les Batwa occupaient toujours les collines entourant l'ibwami et nous les frôlions au passage. Connaissant leur courage et leur mépris de la mort, nous ne respirâmes librement qu'en pénétrant dans le poste de Nyanza où nous attendaient M. de Jamblinne de Meux, administrateur du territoire et le commandant Michel, commandant la compagnie de gendarmerie du Ruanda avec un peloton de soldats de la Force publique.

Nous nous installâmes au centre administratif et le vice-gouverneur général convoqua immédiatement le mwami pour lui confirmer qu'il était exclu pour lui de prétendre restaurer l'ordre public avec ses propres forces traditionnelles. Il lui déclara en outre que l'état d'exception était proclamé et que j'étais nommé résident militaire et seul responsable du rétablissement de l'ordre.

Pendant cet entretien, j'observai le mwami. Âgé d'environ vingt-cinq ans, très grand et mince, le visage de type européen plutôt qu'africain, malgré ses lèvres épaisses, il tenait le plus souvent les yeux baissés, sous la protection de grosses lunettes. Plutôt qu'un tyran autoritaire, il donnait l'impression d'être un jeune homme timide et hésitant, disposé à suivre les

conseils aussi bien des uns que des autres. Serait-il possible de l'amener à faire régner plus d'équité dans son royaume? Je n'en étais pas sûr du tout, mais j'estimais que l'essai valait d'être tenté et je décidai de rester quelques jours à Nyanza. Au mwami j'exprimai le souhait de le voir tous les jours.

Grâce aux renforts mis en place, l'ordre fut rapidement rétabli dans tout le pays. Pendant ces quelques jours, je fus frappé par la différence d'attitude des Tutsi et des Hutu à l'égard des forces de l'ordre. Contre les rassemblements tutsi il fallut, plus d'une fois, faire usage des armes. Les Hutu, par contre, se montraient beaucoup plus dociles. Certains groupes de Hutu marchaient même avec le drapeau belge en tête!

De plus, d'après ce que j'apprenais, les Hutu ne s'en prenaient qu'aux huttes des Tutsi, leur donnant même souvent le temps de partir en emportant leurs biens. Il était clair que, dans la plupart des cas, ils ne voulaient pas la mort des Tutsi, mais simplement qu'ils s'en aillent ailleurs. Ils montraient ainsi leur volonté de mettre fin à des liens de servage séculaires.

Les Tutsi, quant à eux, visaient à tuer leurs adversaires. Ils mettaient le feu à leurs huttes de manière à ce qu'ils ne puissent pas en sortir et qu'ils soient brûlés vifs. Visiblement, ils voulaient en imposer par la terreur.

Le 10 novembre, un peloton dut intervenir énergiquement dans le territoire de Nyanza. S'étant opposé à une bande de plusieurs centaines de Tutsi, renforcés par des Hutu fidèles, le chef de peloton leur avait intimé l'ordre de déposer les armes et de se rendre. Après avoir donné l'impression d'obtempérer aux injonctions, les guerriers se ruèrent à l'assaut. Reçus par un feu de salve, ils se débandèrent, laissant plusieurs dizaines de morts et de blessés sur le terrain. Ce fut la dernière réaction massive des Tutsi. Leurs chefs se rendirent compte qu'ils ne pouvaient rien contre une troupe supérieurement armée et disciplinée.

Les jours suivants, j'obtins le renfort d'une compagnie de parachutistes belges. Les mesures restreignant les mouvements et les rassemblements furent renforcées. J'assignai quelques personnes à résidence, notamment l'abbé Kagame, le poète et historien des rois tutsi, ainsi que l'un ou l'autre Européen qui avait manifesté trop ouvertement ses opinions pro-tutsi, parfois pour des raisons assez sordides. On connaissait les mœurs des Tutsi et certains Blancs trouvaient avec eux des satisfactions homosexuelles. À l'époque, c'était encore choquant!

Ayant appris que certains leaders hutu étaient particulièrement menacés, je les fis protéger par quelques soldats. Sans doute cette mesure sauva-t-elle la vie de Kayibanda, celui qui devait devenir le premier président de la République rwandaise et dont je fis la connaissance quelques jours plus tard.

Par ailleurs, au cours de mes entretiens avec le mwami, je lui expliquais l'organisation d'un pays régi par une constitution démocratique : les élections libres, la séparation des pouvoirs, le rôle d'un parlement etc... Il m'écoutait en silence, ne répondant que lorsque je lui posais une question, et s'en allait l'air maussade. J'avais l'impression de parler dans le vide.

Par contre, j'apprenais par les abbés du collège, qui étaient bien renseignés par les enfants, que des notables hutu étaient amenés de force à l'ibwami où on les forçait, sous la torture, à désavouer leurs convictions démocratiques. C'était la preuve de la duplicité du mwami. Me rendant compte que je perdais mon temps avec lui, je rentrai à Kigali.

Le général Janssens vint nous rendre visite en coup de vent et exprima sa satisfaction de la manière dont les opérations avaient été menées. Il se rendit à Nyanza à son tour et eut un long entretien avec le mwami. Satisfait, il retourna au Congo.

Ce dont il ne se doutait peut-être pas c'est que les chefs tutsi s'y entendaient à merveille à jouer un double jeu. Ne l'avaient-ils pas appris tout au long des siècles de l'histoire ruandaise ? Je commençais à l'apprécier et je savais que l'effet de cet entretien serait nul.

De nombreux Tutsi et Hutu avaient été emprisonnés. Des conseils de guerre furent institués et la justice suivit son cours, jugeant impartialement les uns et les autres. Mais, par une sorte de paralysie de la Tutelle, le principal coupable, le mwami ne fut pas inquiété.

Dès le 12 novembre, on peut dire que l'ordre apparent était rétabli. Mais je me rendais compte que tout restait à faire pour que le pays puisse accéder à l'indépendance d'un état démocratique dont l'échéance nous paraissait soudainement plus proche.

Avant de retourner à Léopoldville, le général Janssens nous adressa l'ordre de troupe suivant :

Usumbura, le 14 nov 59

Ordre de Troupe n°194

Officiers, sous-officiers, gradés et soldats des Troupes placées aux ordres du Colonel BEM LOGIEST.

Au moment de quitter Usumbura, je tiens à vous exprimer mon entière satisfaction pour votre action au Ruanda. Obéissance stricte, sang-froid et courage, mais aussi bonne humeur ont caractérisé l'attitude de la troupe.

Rapidité, décision et énergie ont marqué le rôle des chefs. Le résultat en a été une pacification en un temps record et le sauvetage de nombreuses vies humaines.

(sé) JANSSENS
Lt Gen
C en C

Le point de non-retour

J'étais donc le résident militaire du Ruanda et M. Preudhomme continuait à s'occuper de l'administration courante en sa qualité de résident civil. La tutelle du pays était devenue bicephale. Combien de temps cette situation assez paradoxale devait-elle durer? Certainement pas longtemps, car j'étais toujours commandant du 3^e Groupement de la Force publique et au Congo les événements prenaient une tournure préoccupante.

Et quelle était exactement la portée de ma mission? Aucune autorité supérieure ne me l'avait jamais précisée. Je devais évidemment assurer le maintien de l'ordre public. Si cela signifiait une tranquillité imposée par la force brutale des armes, c'était chose faite et je pouvais remettre le commandement à un subordonné et rentrer à Stanleyville, mission accomplie.

Mais était-ce bien honnête de ma part d'en rester là? N'y avait-il pas quelque chose à faire pour assurer à ce magnifique petit pays une stabilité politique plus propice à la création d'un climat social meilleur? N'était-ce pas une part importante de ma mission pacificatrice de rechercher s'il était possible de trouver des bases plus solides à la paix sociale?

J'avais rencontré le mwami et quelques-uns des Tutsi les plus influents. Je m'étais fait une opinion sur ce qu'on pouvait attendre d'eux. Pour en avoir le cœur net, je décidai de me rendre à Gitarama, afin d'y rencontrer Grégoire Kayibanda à son tour.

Je me rendis d'abord chez M. Pattyn, l'administrateur du territoire. Il me confia qu'il avait senti venir les violences et qu'il en avait averti la Résidence, mais qu'aucune directive ne lui était jamais parvenue, à ce sujet. Il avait les bras pleins avec les réfugiés et avait reçu des menaces anonymes pour ses sympathies à l'égard des Hutu. Les unaristes avaient d'ailleurs affiché une liste, à Nyanza, des personnalités «ennemies du Mwami» qui devaient être liquidées. Il s'attendait à ce que son nom y figure, comme c'était le cas de Mgr Perraudin, l'évêque de Kabgayi tout proche. Je lui demandai comment il voyait l'avenir. Il me répondit que tant que je resterais dans le pays avec la troupe, il resterait calme, mais que c'était le seul obstacle valable à la vengeance des Tutsi. L'avenir lui paraissait bien sombre.

Je me rendis ensuite à l'évêché où Mgr Perraudin me reçut très aimablement. Il me fit comprendre en termes mesurés qu'il fallait réparer les injustices dont les Hutu étaient constamment les victimes et que des changements s'avéraient nécessaires dans l'organisation politique du pays.

M. Pattyn avait entre-temps convoqué Kayibanda et c'est là que j'ai rencontré pour la première fois l'homme que j'allais voir si souvent et qui deviendrait mon ami.

Petit, nerveux, un visage aux traits mobiles et aux grands yeux expressifs, il me reçut en bras de chemise. Il travaillait à la rédaction de l'hebdomadaire *Kyniamateka*, lequel défendait sans trop d'éclat la cause hutu et était édité à la mission de Kabgayi, à l'ombre de l'évêché.

Kayibanda me parut plutôt sceptique à mon égard. J'avais arrêté l'élan de la révolution hutu. Beaucoup de ses partisans avaient été arrêtés et emprisonnés. Je lui fis remarquer que j'avais également mis fin à la réaction tutsi et sans doute empêché qu'il soit assassiné. Il en convint avec un sourire qui lui donnait un air d'espièglerie que j'allais apprendre à bien connaître. Kayibanda avait séjourné en Belgique et devait sa formation de militant aux contacts qu'il avait eus avec le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) et avec les syndicats chrétiens. Sa vie était toujours en danger et il était constamment entouré de quelques fidèles.

Avec de pauvres moyens, mais avec une foi inébranlable, il travaillait à constituer des cellules de propagande partout, dans le centre et dans le nord du pays.

Il me faisait songer aux propagandistes chrétiens des premiers siècles qui répandaient la foi en secret. Pour la première

fois, dans ce pays où régnait la duplicité, je sentais que j'avais affaire à un homme généreux et sincère. Il comparait l'esclavage de ses frères de race à celui que les Hébreux avaient subi en Égypte. Il voulait les libérer, sans pour cela souhaiter la mort des oppresseurs. Si une royauté constitutionnelle répondait à ces conditions, il était prêt à l'accepter. C'était la position officielle que son parti allait adopter. Mais, en réalité, il ne croyait guère en la sincérité du mwami et certainement pas en celle des meneurs tutsi. Il songeait déjà à un régime républicain. Il parlait avec chaleur, mais sans haine et avec une conviction telle que cette conversation fut déterminante pour la conduite que j'allais décider de tenir.

En me quittant, il me remit deux documents que j'ai longuement médités, car, mieux que tout autre, ils m'éclairaient sur les problèmes politiques et sociaux dans lesquels ce petit pays se débattait.

Le premier était le manifeste-programme du Parmehutu, du 9 octobre 1959, signé par Kayibanda et quelques vingt-cinq autres leaders hutu qui avaient été assez courageux pour affronter ouvertement l'aristocratie tutsi. J'en reproduis ci-dessous les passages qui m'ont le plus frappé à l'époque.

MANIFESTE-PROGRAMME DU PARMEHUTU

L'objectif national poursuivi par le parti du mouvement de l'émancipation hutu est l'union réelle de tous les habitants du Ruanda, impliquant l'abolition de l'hégémonie actuelle d'une race.

Tant que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du Pays, l'enseignement supérieur et tout le patrimoine national resteront monopolisés par le groupe tutsi seul, le Parmehutu luttera pour substituer une parfaite démocratie à ce régime discriminatoire.

C'est cette démocratie authentique qui doit régir l'administration du pays, l'exercice de la justice, le régime foncier, l'enseignement et l'éducation nationale, la gestion du trésor public alimenté par les impôts du menu peuple. La démocratie sera ainsi le fondement de toutes les institutions du Pays.

Le Parmehutu rejette la coutume traditionnelle de féodalité, de servage pastoral et de corvées serviles qui soumet les Bahutu à la domination tutsi à l'égal d'un peuple conquis; cette féodalité a permis au colonisateur tutsi de dominer son colonisé hutu. Il repousse tout régime politique susceptible de perpétuer cette

institution coutumière qui fait du Hutu une sorte de vulgaire instrument. Il affirme que la véritable indépendance ne peut être que celle préparée par l'abolition de ce colonialisme du Noir sur le Noir. C'est la condition sine qua non de l'union nationale que requiert la marche de la patrie vers le progrès. Il rend un hommage reconnaissant à l'administration belge pour l'œuvre civilisatrice accomplie en faveur du peuple ruandais. Cette œuvre humanitaire aurait été infiniment plus efficace et plus spectaculaire si le régime féodal n'avait pas trop longtemps entravé l'évolution poursuivie et si l'administration traditionnelle trouvée dans le pays par l'administration tutélaire lui avait apporté une meilleure collaboration. Il demande à l'Autorité Tutélaire l'instauration de la démocratie et de veiller à ce que celle-ci ne soit en fait le maintien d'un régime monopolistique profitable à une seule race.

Le PARMEHUTU ne nourrit aucune intention de haine raciale à l'égard des Tutsi. La promotion du groupe hutu asservi par le régime féodal n'a aucune relation avec la haine de la race de nos frères. Les Bahutu qui s'uniront pour la libération de leurs congénères sont d'avance heureux de pouvoir collaborer fraternellement avec les vrais patriotes tutsi conscients de l'oppression subie par les Bahutu et même les Tutsi de condition modeste.

Ce manifeste poursuivait son programme par l'examen, tel qu'il le concevait, de l'organisation politique, législative et judiciaire du pays. Il développait longuement la question de la démocratisation de l'enseignement à laquelle il attachait visiblement une importance capitale. Le régime de la propriété terrienne le préoccupait également très fort. Il concluait en envisageant l'indépendance de la manière suivante.

PROBLÈME DE L'INDÉPENDANCE DU PAYS

Il faut éviter l'erreur consistant à confondre l'indépendance du pays avec l'indépendance d'une poignée d'individus enivrés de richesses. Il ne faut non plus la confondre avec la résurrection du régime d'antan de nature à accumuler tous les privilèges sur une seule race et à réduire la presque totalité de la communauté ruandaise en esclavage.

Que nul ne s'abuse au point de réclamer une indépendance du pays pour entraîner fatalement la résurrection du buhake (servage) et de l'akazi (corvée). Nul n'ignore jusqu'à quelle

extrême captivité les anciennes prestations en denrées, les anciennes mille et une formes d'oppression, la féodalité et les corvées tracassières tenaient la masse populaire enchaînée.

Réclamer une indépendance qui fait abstraction de la perspective du retour d'un si horrible esclavage, c'est faire preuve d'un égoïsme on ne peut plus incivique. Le PARMEHUTU poursuivra énergiquement la préparation paisible d'une véritable indépendance nationale progressiste et non régressive, non susceptible d'enchaîner à nouveau le peuple sur la potence de la corvée, des prestations vivrières ou du servage, ou qui ne soit pas réclamée prématurément pour introduire le désordre et l'anarchie.

Notre parti s'oppose à toute guerre civile et à tout ce qui peut la provoquer. Voici les conditions d'une indépendance préparée inscrite au programme de notre parti:

1. Nous réclamons un délai raisonnable de la création et de l'acculturation préalables d'une réelle et solide démocratie dans les institutions politiques, judiciaires et administratives, dans l'enseignement et la gestion du trésor public, dans la possession des terres et les mœurs sociales du pays. Il faut donc l'établissement prioritaire d'un plan d'instauration et d'acculturation de la démocratie, seule capable de donner une solution définitive aux problèmes fondamentaux qui entravent le progrès du Ruanda dont voici les principaux:
 - a) Problème Hutu-Tutsi: il sera résolu par une démocratie parfaite impliquant l'élaboration d'une constitution écrite fixant notamment les règles d'élection du Mwami, sans recours aux abuki.
 - b) Problème de l'élection générale des organes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire suivant les principes énoncés supra.
 - c) Problème foncier résolu d'une manière équitable dans les régions régies par les systèmes des ibikingi et de l'ubukonde.
 - d) Problème de la démocratisation de l'enseignement, de manière que l'enseignement supérieur ne reste plus un privilège unilatéral d'une seule caste.
 - e) Problème de l'économie du pays et des conventions douanières donnant aux commerçants et aux artisans les possibilités de promotion de leur profession.
 - f) Problème de la rédaction des lois du pays, résolu par la publication d'une Constitution et d'un Code général écrit,

purgés tous deux de toute trace du colonialisme tutsi sur les Hutu.

Ces conditions une fois réalisées, lorsque tous les organes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire seront réellement partagés par les groupes hutu, tutsi, twa et autres étrangers installés définitivement dans le pays, c'est alors, et alors seulement, que le problème de l'indépendance nationale pourra être soumis aux délibérations des conseils du pays.

2. *Vu l'importance primordiale de ce problème de l'indépendance aux yeux de quiconque tient à cœur davantage l'intérêt commun que son intérêt propre, le PARMEHUTU affirme qu'il ne sera tranché que par un referendum populaire, à savoir la consultation générale de tout le peuple ruandais, permettant à chaque électeur d'émettre librement son avis à ce propos. Le referendum devra être organisé dans tout le pays au suffrage universel direct sous la direction et le contrôle d'une délégation de l'ONU.*

Le second document que me remit Kayibanda était une lettre adressée au ministre des Colonies. Datée du 14 octobre 1959, elle sonnait comme un ultime cri d'alarme, avant que tombent les décisions du gouvernement belge. En voici le texte intégral.

Monsieur le Ministre

Nous soussignés, Présidents des partis politiques Hutu du Ruanda et Bahutu évolués de l'Urundi, nous nous adressons à vous en une suprême démarche au sujet de la Déclaration gouvernementale sur le Ruanda-Urundi. Nous voulons éviter une décision qui signifierait l'asservissement, peut-être définitif, de notre peuple Hutu à la classe féodale.

Certes, notre point de vue a été exposé au Groupe de Travail par quelques-uns d'entre nous, et par quelques Européens qui soutiennent notre cause. Mais bien que nous défendions les droits des 84% de la population du Ruanda-Urundi, nous savons que l'opinion opposée des 16% de Tutsi vous a été exposée par des personnalités beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus impressionnantes que nous-mêmes, notamment par les membres des Conseils Supérieurs et par les Chefs.

Ce n'est donc pas sans raisons que depuis et malgré le passage du Groupe de Travail, nous sommes inquiets au sujet des

décisions qui seront prises quant au statut politique du Ruanda-Urundi. Mais depuis deux mois, cette inquiétude s'est encore aggravée suite à l'intervention des deux éléments nouveaux que voici.

SCISSON DU RUANDA-URUNDI?

Tout d'abord, des rumeurs courent avec persistance que le Ruanda et l'Urundi vont être scindés politiquement et administrativement, que ces pays seront dotés de l'autonomie interne, que les Bami deviendront des monarques constitutionnels, avec parlements élus et gouvernements responsables.

Nous avons cru voir une confirmation de ces rumeurs dans un passage du discours de Monsieur le Vice-Gouverneur Général Harroy à l'inauguration des nouvelles installations de la Banque du Congo Belge à Usumbura, le 30 septembre dernier, où il était parlé de «profondes réformes de structure politique» et du «difficile financement» de ces réformes. Or, seule une scission des deux pays exigerait de grosses dépenses nouvelles.

Ce serait donc la thèse Tutsi qui triompherait contre l'avis formel, exprimé au Groupe de Travail, par les quelques rares défenseurs de la masse des Bahutu.

Ceux-là sont, en effet, convaincus que le caractère unitaire du Ruanda-Urundi est la meilleure formule pour que le rôle tutélaire de l'Administration Belge puisse continuer à s'exercer efficacement, et cela dans tous les domaines. Bien entendu, la masse hutu est sans opinion sur un problème qui la dépasse, mais pourquoi lui imposer la solution proposée par son ennemi héréditaire, la caste tutsi, et désapprouvée par ses propres leaders, et ne pas surseoir à toute scission du Ruanda-Urundi jusqu'à ce que l'ensemble de la population soit suffisamment émancipé pour se prononcer sur ce point?

D'autre part, l'octroi de l'autonomie interne à chacun des pays consistera, dans la pratique, à remettre les pouvoirs au seul Tutsi.

Nous y reviendrons dans un instant à propos des partis politiques et des élections.

Or, toute l'histoire passée et même présente du Ruanda et de l'Urundi enseigne que la domination tutsi se traduit par une exploitation et une oppression sans merci de la population Hutu. Aussi sommes-nous affolés à l'idée de voir retomber notre peuple sous l'impitoyable joug du racisme tutsi.

Nous nous permettons de vous rappeler le chapitre I du Rapport de la Commission du Conseil Général sur le problème des

Bahutu, malgré la présence du tuteur belge. Que sera-ce quand celui-ci se sera retiré?

Nous n'osons y penser.

LES NOUVEAUX PARTIS

L'élément nouveau est la formation de partis politiques, créés et soutenus par les autorités tutsi, partis qui se révèlent nationalistes, totalitaires, antidémocratiques, antioccidentaux et coutumièrement réactionnaires et qui, malgré tout cela, sont influents sur l'ignorante masse hutu.

L'Union Nationale Ruandaise (UNAR) a tenu ce mois-ci plusieurs meetings. À celui de Kigali se trouvaient présents tous les Chefs du Ruanda sauf trois ou quatre, de nombreux sous-chefs, presque tous les membres du Conseil Supérieur, un grand nombre d'évolués de toute espèce, bref toute l'aristocratie tutsi. Les thèmes développés furent: indépendance, joug du colonialisme, haine des Belges et des missionnaires, spoliation des biens ruandais par les Belges, nécessité d'un parti unique, les autres étant déclarés «ennemis du peuple», lutte sans merci contre les «diviseurs du pays» (c'est-à-dire ceux qui osent défendre les droits des Hutu, comme si les vrais diviseurs du pays n'étaient pas les Tutsi qui, l'ayant conquis, ont monopolisé tous les privilèges au détriment des premiers occupants Hutu) enfin, retour à la coutume (ce qui signifie notamment, de leur aveu, le droit de domination des Tutsi sur les Hutu).

Si ces partis d'origine tutsi ne groupaient que des Tutsi, on pourrait leur reconnaître une action logique et assez naturelle, tout en déplorant l'ingratitude d'une caste qui fut pendant quarante ans choyée par l'Administration Belge, et ce à notre détriment, nous peuple hutu.

DANGER D'INTIMIDATION

Mais le drame, c'est que par le prestige de la race dominante, par les pressions et les représailles des chefs et des sous-chefs, par l'habile exploitation du sentiment racial anti-blanc et par les facilités et la puissance de l'argent, les Tutsi parviennent à faire adhérer de nombreux Hutu aux partis politiques de leurs oppresseurs.

Le proche avenir politique semble devoir se dessiner comme suit: dans les quelques régions où nos partis hutu, à cadres squelettiques, sans moyens d'intimidation ni sans argent, ont

¹ Nous apprenons de bonne source que l'UNAR a d'ores et déjà décidé le massacre des leaders hutu.

pu néanmoins et non sans peine cristalliser la conscience hutu, les élections donneront une victoire massive hutu. Mais dans les autres régions, qui sont de beaucoup les plus nombreuses, les partis nationalistes féodaux remporteront l'adhésion ignorante ou terrorisée des populations mêmes qu'ils veulent opprimer.

C'est ainsi que le suffrage universel qui, théoriquement devrait donner le pouvoir aux Hutu, dans la conjoncture actuelle, produira leur asservissement.

C'est le moment de rappeler la mise en garde du Roi Baudouin au sujet du Congo: «dérision, duperie et tyrannie».

Cette déviation du suffrage des masses pouvant être mise en doute, nous voulons l'établir par un autre fait récent, d'un ordre quelque peu différent. S. Exc. Mgr Perraudin, vicaire apostolique de Kabgayi, ayant pris fait et cause, par la parole et par l'action pour l'émancipation des Hutu, les Tutsi se sont mis en nombre à boycotter leur religion (abstention aux offices, arrachage des scapulaires, renvoi des médailles à l'évêque, moqueries vis-à-vis des chrétiens pratiquants, etc.) et de plus, ils sont parvenus à faire poser par certains Hutu ces mêmes actes de protestation à l'égard de leur plus éminent défenseur.

De tels faits ne prouvent-ils pas à l'évidence que notre menu peuple est encore incapable de juger de ses intérêts et de se défendre lui-même, et qu'il a toujours un besoin urgent de la tutelle belge?

En conséquence, nous supplions le Gouvernement Belge de ne pas nous retirer sa tutelle jusqu'à ce que le peuple hutu, suffisamment émancipé, puisse lui-même défendre efficacement ses droits.

Malgré notre désir de jouir rapidement de notre autonomie interne, nous demandons avec insistance que cette autonomie ne soit pas accordée avant que le travail servile, encore généralisé, ait été effectivement extirpé; le régime foncier, base du servage des agriculteurs Hutu, ait été profondément réformé; les tribunaux autochtones soient devenus mixtes (Tutsi-Hutu); un grand nombre de chefs et de sous-chefs soient devenus Hutu; la moitié du Conseil général et des Conseils supérieurs soit devenue hutu; la moitié des élèves des établissements d'enseignement secondaires soit devenue hutu.

Alors, mais alors seulement, les Hutu seront suffisamment puissants pour défendre eux-mêmes leurs droits, et le Gouvernement Belge pourra en toute conscience, accorder l'autonomie interne.

Il n'y eut évidemment jamais de réponse à cette lettre, mais on pouvait espérer que le ministre en tiendrait compte, car il y avait dans ce document matière à réflexion. Une chose me frappait particulièrement, c'était d'apprendre que les partis qui représentaient la masse de la population suppliaient l'autorité administrante de continuer à les protéger et de n'accepter d'accorder ni l'autonomie interne ni, a fortiori, l'indépendance avant un certain délai.

Même si ce n'était pas par amour du pouvoir blanc, mais bien plus par crainte des féodaux cruels, cela faisait plaisir d'entendre que nous étions tout de même, malgré notre politique d'appui aux Tutsi et nos faiblesses à leur égard, des défenseurs acceptables des faibles et des opprimés.

Mais ce qui m'avait le plus frappé, c'était le ton déchirant, presque désespéré de cette missive. Elle traduisait, avec franchise et une certaine candeur, l'angoisse de quelques leaders hutu qui voyaient leur peuple au bord de l'abîme et n'espéraient plus qu'en une assistance, peut-être vaine, des autorités administrantes.

La lecture de ces documents fut déterminante pour moi. Il fallait absolument faire quelque chose pour donner aux Hutu une raison d'espérer, même si cela signifiait un usage quelque peu forcé des pouvoirs qui m'avaient été conférés sous le régime de l'état d'exception. Je décidai alors de convoquer les administrateurs chefs de territoire.

La réunion eut lieu le 17 novembre 1959, au bureau de la Résidence à Kigali. Dans mon esprit tout au moins, je n'empiétais pas sur les attributions de M. Preudhomme, car l'objet de la réunion était la consolidation de l'ordre public, même s'il impliquait des conséquences de nature politique.

À ma demande, chacun des AT¹ décrivit succinctement la situation dans son territoire. Le calme régnait, mais presque partout ils sentaient qu'il était fragile et dû au seul fait de la présence vigilante des forces de l'ordre.

Ces échanges de vues réchauffèrent quelque peu l'atmosphère. Je ne pouvais vraiment pas leur reprocher leur réserve, nous ne nous connaissions pas et ils se demandaient sans doute ce qu'ils pouvaient attendre de moi, alors que j'étais complètement étranger à leur routine administrative.

Ma question suivante les surprit visiblement. Je leur demandai «off the record» s'ils étaient heureux et satisfaits dans

leur métier. Ils se regardèrent en un silence que M. De Man, l'AT de Ruhengeri, fut le premier à rompre. Peut-être était-ce dû au fait qu'il était le frère d'un camarade de promotion, le colonel aviateur De Man qui commandait la base des Forces métropolitaines à Kamina. Avec la tranquille assurance qui le caractérisait, il déclara qu'il n'était pas «bien dans sa peau». La raison en était son impuissance à imposer un minimum de justice sociale dans son territoire. La hiérarchie tutsi, chefs, sous-chefs, juges, greffiers et notables lui opposaient souvent une attitude passive et parfois sourdement hostile. Chacun savait comme les Tutsi s'y entendaient pour faire circuler des rumeurs tendancieuses et déformer les nouvelles à leur avantage. L'image me vint de lui qu'au-dessus du peuple ruandais, l'ensemble de la camarilla tutsi formait comme une couche, un nuage déformant ou même impénétrable aux instructions de la Tutelle.

Cette confession donna le courage à M. Joosten, l'AT de Byumba, de citer des cas d'exactions commises. En son temps, un rapport accusait un chef important d'avoir commis ou fait commettre un nombre considérable d'exactions et de faux. L'autorité supérieure de l'époque l'avait laissé sans suite avec la consigne «surtout pas d'histoires!».

Après cela, les langues se délièrent et chacun selon son tempérament, les uns plus franchement que les autres, convinrent que l'administration devenait de plus en plus inopérante. Ils étaient las d'assister presque impuissants aux injustices des Tutsi, ces mêmes Tutsi auxquels ils devaient recourir pour administrer le pays.

L'atmosphère de la réunion devenant de plus en plus franche et détendue, je leur déclarai que je ne voyais pas comment des élections démocratiques et libres pourraient jamais être tenues avec quelque chance de succès. Tous en convinrent.

Le moment était mûr pour passer à la décision que je méditais depuis ma rencontre avec Kayibanda. En effet, beaucoup de postes de chefs et de sous-chefs étaient devenus vacants par suite de décès, d'abandon ou de fuite à l'étranger. C'était le moment ou jamais d'en profiter. Je demandai en conséquence aux AT de confier ces postes à des Hutu, si possible en consultant la population. M. De Man réagit le premier en s'exclamant: «Enfin, nous allons pouvoir respirer!». Il s'en suivit un éclat de rire général. M. de Jamblinne, plus réservé, me fit remarquer qu'il s'agissait là d'un acte de nature politique qui, aux termes du décret de 1952, empiétait sur les attri-

¹ AT: Agent territorial

butions du mwami. Je répondis que je ne le voyais pas ainsi. Tout d'abord, le régime de l'état d'exception me donnait des pouvoirs extraordinaires. En outre, j'étais responsable en ma qualité de résident militaire de faire régner l'ordre public. L'attitude des Hutu m'avait convaincu que ma tâche serait facilitée si j'avais à faire à eux plutôt qu'aux Tutsi. Enfin, on pouvait s'attendre que des élections aient lieu dans un proche avenir. Les nouveaux chefs et sous-chefs hutu ne seraient donc que des autorités intérimaires dont les fonctions seraient de courte durée. Que cette décision d'évincer les autorités tutsi aurait des conséquences politiques était évident, mais n'était-ce pas le seul moyen possible de s'assurer que des élections vraiment démocratiques pussent avoir lieu ?

Ce fut pour moi un grand soulagement de voir que tous étaient d'accord. Certains me demandèrent quelle attitude il convenait d'adopter à l'égard des chefs et des sous-chefs qui étaient manifestement haïs par le peuple mais avaient su se maintenir à leurs postes. Je leur répondis que s'ils avaient une bonne raison de les mettre à pied et la possibilité de les remplacer par des Hutu valables, ils auraient d'avance mon accord.

L'acte décisif avait donc été posé. Mais il y avait plus. La conviction de pouvoir contribuer à une cause juste nous unissait. J'avais la nette impression qu'un esprit d'équipe était né ce jour-là et que dorénavant je pourrais compter sur l'entière coopération de mes collaborateurs.

Le lendemain de cette réunion mémorable, je me rendis à Usumbura. Sa Majesté le roi Baudouin, en visite au Congo, faisait un court crochet par l'Urundi. Notre jeune roi reçut beaucoup de monde et entendit des opinions très diverses sur la situation du moment et sur l'avenir des territoires sous tutelle. J'eus l'honneur de pouvoir lui exposer la situation au Ruanda ainsi que le sens dans lequel je comptais mener mon action. Le but étant de faire accéder le pays à l'indépendance dans l'égalité de tous ses habitants devant leurs droits et devant leurs devoirs. Sa Majesté m'écouta attentivement, sans poser de questions, mais me donna l'impression de ne pas désapprouver.

Le roi ne devait pas visiter le Ruanda, mais en prenant la route pour se rendre à Bukavu, il devait forcément passer par un bout de territoire ruandais. Averti de la chose, M. Kirsch, l'AT du territoire de Shangugu, voisin du Congo, organisa un accueil chaleureux et bon enfant au passage du souverain. Je

me trouvais avec lui, au milieu d'une foule de plusieurs milliers de Ruandais enthousiastes, le long de l'itinéraire. Lorsque la voiture royale survint, elle fut bloquée par une masse humaine que les quelques soldats présents ne parvenaient pas à discipliner. Le roi sortit de la voiture et, dans un remous de foule, nous fûmes projetés l'un contre l'autre. C'était un peu brutal, mais cordial et sympathique. Plus tard, le roi me rappela cet incident en souriant.

Les jours suivants, j'eus plusieurs réunions avec les AT. Le remplacement des autorités tutsi se poursuivait activement et la population hutu commençait à s'apercevoir qu'un vent nouveau soufflait. Le moment était venu de songer à retourner à Stanleyville. J'avais mis fin aux meurtres et aux incendies. Les assassins et les incendiaires étaient en prison. La justice militaire suivait son cours. Une orientation révolutionnaire, mais juste, avait été donnée à l'action politique de la Tutelle. C'est à un autre, à un agent de l'administration qu'il incomberait de la poursuivre ou de la modifier.

Après tout, mon véritable rôle n'avait-il pas été semblable à celui d'un chirurgien qui coupe dans l'infection sans trop se préoccuper de la cause du mal ? N'étais-je pas déjà sorti de ce rôle en prenant des initiatives pouvant mener à des bouleversements politiques inattendus et peut-être non désirés par la Tutelle ? Aucune autorité supérieure ne m'avait jamais précisé ma mission, ni critiqué ou encouragé ouvertement la manière dont je l'avais remplie. À Usumbura, à part la sympathie dont faisait preuve Jean-Paul Harroy, l'atmosphère, dans le milieu des hauts fonctionnaires, était plutôt au scepticisme, sans pour cela qu'une opposition franche eût jamais été formulée en ma présence.

Il me semblait cependant élémentaire que je laisse à mon successeur un document faisant le point, ce que nous appelions à l'École de guerre une appréciation de la situation. Cela me paraissait d'autant plus nécessaire qu'on annonçait la visite de M. De Schryver, notre nouveau ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Un élément d'appréciation, attendu avec impatience, était justement l'importante Déclaration gouvernementale du 10 novembre 1959, dont M. De Schryver avait été l'initiateur. Tombée en pleine révolution ruandaise, elle n'avait pas suscité immédiatement tout l'intérêt qu'elle méritait. Elle semblait cependant favorable aux Hutu, puisqu'elle prévoyait une évolution non équivoque vers une démocratisation des institu-

tions: royauté constitutionnelle, maintien provisoire des chefferies mais seulement comme échelons administratifs; suppression des sous-chefferies traditionnelles et leur remplacement par des entités plus grandes, les communes; élections communales et législatives.

C'était un fameux coup de barre donné à la politique suivie jusque-là par la Belgique qui avait, avec tant de constance, soutenu l'autorité exclusive de la caste tutsi.

Un autre fait dont il fallait tenir compte était l'atmosphère politique nationale et internationale du moment. Nous étions à la fin de l'année 1959 et il faut se rappeler qu'il était déjà clair à cette époque que l'indépendance du Congo belge surviendrait beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait pensé. N'était-il pas logique de croire que celle du Ruanda allait suivre à bref délai? Cela était d'autant plus probable que la Belgique devait tenir compte, de plus en plus, des interférences de l'ONU, où les pays communistes et afro-asiatiques réclamaient l'indépendance accélérée des colonies et des territoires sous mandat.

Jusqu'à ce moment, la tutelle belge avait pu mener une politique peu évolutive, dans le domaine politique tout au moins. Mais le «vent de l'Histoire» allait la bousculer et la forcer à accélérer le rythme de la marche vers l'indépendance de ses pupilles.

Dès le début de mon séjour au Ruanda, j'avais obtenu l'aide du major BEM Louis Marlière, un ami venu du quartier général de la Force publique, pour la mise sur pied d'un petit état-major opérationnel. Louis avait eu l'occasion d'étudier les problèmes suscités par les opérations de guérilla, dans les guerres révolutionnaires que nous observions à cette époque dans plusieurs régions du monde colonial. Il m'assista avec sa clairvoyance et sa compétence habituelles. À nous deux, nous rédigeâmes l'appréciation dont il est question plus haut et que je reproduis ci-dessous.

APPRÉCIATION DE LA SITUATION AU RUANDA, LE 20 NOVEMBRE 1959.

1. Situation générale.

Un calme apparent règne actuellement au Ruanda, grâce à l'intervention de la Force Publique sur le plan opérationnel et à l'occupation militaire.

Il n'y a pratiquement plus d'incendies de huttes. Les groupes armés, quelles que soient leurs motivations, ont été dis-

persés. Les assassinats politiques ont, pour le moment, pris fin. L'œuvre de pacification du pays se poursuit dans des conditions difficiles. En réalité, les populations restent profondément inquiètes.

Les leaders politiques démocrates se sentent menacés. Ils n'osent pas circuler librement dans le pays. Certains d'entre eux ont quitté leur résidence pour se mettre à l'abri, sous la protection des autorités de la Tutelle.

De nombreux chefs et sous-chefs ont abandonné leur commandement sous la pression ou l'action menaçante de leurs administrés. Le cadre politique est affaibli. Des rancunes et des haines animent les chefs et les sous-chefs qui ont perdu leurs biens. C'est également le cas des sept mille réfugiés réunis à Nyamata dans le Bugesera.

L'entourage du Mwami est en grande partie dispersé. Certains ont pris la fuite. D'autres sont partis à l'étranger. D'autres encore sont arrêtés pour faits infractionnels ou mis en résidence surveillée.

Le Mwami, lui-même, se refuse jusqu'à présent à toute collaboration. Il ne veut pas venir s'installer à Kigali, alors qu'il avait marqué son accord à cette formule, la seule pratique. Il a refusé également de se constituer un entourage réellement représentatif des mouvements et tendances d'opinion prévalant actuellement dans le pays. Il veut circuler au Ruanda, sous prétexte de s'informer mais probablement afin de rétablir l'ordre ancien en exploitant la mystique dont sa personne est entourée.

Il a voulu se constituer une armée privée au début des troubles, afin de rétablir l'ordre ancien, lui-même, en quarante-huit heures, comme il s'en était porté garant. Ce prétendu rétablissement de l'ordre avait, sans l'accord des autorités, reçu un commencement d'exécution. Il consistait en fait dans la liquidation des leaders et des populations hutu.

Sans préjuger de l'attitude exacte du Mwami, il semble que les ordres de liquidation des leaders démocrates ont été donnés à l'ibwami (résidence du Mwami), par les principaux membres de son entourage.

Certains membres bahutu ont été conduits à l'ibwami. Ils y ont été détenus, frappés, interrogés. Ils ont signé des aveux qui leur ont été arrachés, sans que lecture de leurs déclarations leur soit donnée. Il est manifeste que le Mwami et les chefs de l'UNAR n'ont rien appris après les flambées de colère populaire qui ont parcouru le pays. Ils veulent le réta-

blissement pur et simple de l'ordre ancien, le retour au statu quo ante. Pour eux, les mouvements populaires doivent être écrasés, leurs leaders arrêtés et condamnés, les chefs et sous-chefs, chassés de leur commandement, rétablis dans ceux-ci par l'intervention de la Force Publique.

L'UNAR est le seul parti politique valable. Ceux qui n'en font pas partie sont des «Aprosoma», des ennemis du Mwami et du Ruanda.

La prise de conscience des masses Hutu est par contre en plein-développement. Celles-ci ne veulent plus des séquelles du régime féodal qu'elles abhorrent. Ce phénomène est perceptible surtout dans les régions où les Bahutu sont organisés. Il l'est beaucoup moins là où l'emprise des classes dirigeantes est très forte. Il est nul dans les régions de l'Est où les Batutsi sont très nombreux et ont bien noyauté et asservi les Hutu.

Là où la masse hutu a pris conscience de sa force, elle attend tout de l'Administration, de ses leaders là où il en existe, des élections, de la réforme politique...

Les classes dirigeantes sont divisées. Beaucoup de Tutsi se refusent à envisager une émancipation des masses. Les aristocrates progressistes par contre estiment qu'il faut sanctionner la révolution là où elle a réussi et procéder à une rapide démocratisation, pour éviter qu'elle ne se produise ailleurs d'une façon peut-être plus sanglante. Les Hutu et les Tutsi progressistes veulent collaborer avec la puissance administrante.

Le parti UNAR et ses membres activistes sont contre toute collaboration. Ils sont contre l'émancipation des masses, contre la coexistence de plusieurs partis, contre la réforme politique, contre les missions et l'action de celles-ci en faveur des masses, contre l'administration belge. Toutes les tentatives de négociation avec le Mwami et son entourage, qui est l'UNAR elle-même, ont échoué.

2. But à atteindre

Notre but final doit être l'application loyale de la politique définie dans la Déclaration Gouvernementale du 10 novembre, c'est-à-dire la mise en place d'institutions réellement démocratiques. Pour y arriver, il faut permettre au peuple d'exprimer librement ses aspirations. Le but immédiat doit donc être de créer dans les mois à venir un climat politique sain permettant le déroulement normal:

- a) de la période préélectorale;
- b) des élections;
- c) de la mise en place des nouvelles institutions.

Le climat politique est actuellement détérioré par l'action d'un parti politique (UNAR) qui prétend s'ériger en parti unique et qui utilise pour éliminer ses adversaires des méthodes totalitaires de pression physique et morale sur les individus.

Ce parti dispose de trois armes efficaces:

1. le Mwami, dont il fait son symbole et au nom duquel il parle au peuple et accuse ses adversaires de trahison;
2. l'administration indigène (chefs et sous-chefs), qui lui permet de faire pression sur le peuple et de diffuser efficacement ses slogans et sa propagande;
3. les bandes armées, notamment les troupes batwa, capables d'intimider, voire de terroriser la population.

Il importe donc de neutraliser ces trois moyens d'action de l'UNAR, tout en reprenant nous-mêmes la population en main et en l'aidant à prendre conscience de ses droits et de sa force. Cette action amènera fatalement des réactions de la part de l'adversaire. Quelles pourraient être ces réactions? Quel peut être notre plan d'action compte tenu de ces réactions possibles? C'est ce qui est exposé ci-après.

3. Réactions possibles de l'adversaire

a) Action politique possible du Mwami:

1. Le Mwami ne peut accepter de bon gré la démocratisation de son pays parce que:
 - toute son éducation est basée sur des conceptions anti-démocratiques: il a passé son enfance auprès de Mwami Musinga; il est membre, et maintenant chef, du clan Bahindiro. Il n'est ni très intelligent, ni suffisamment instruit pour comprendre le sens profond des principes démocratiques.
 - Il est chargé d'une lourde hérédité de féodal absolu.
 - depuis son avènement, il a été conditionné par les extrémistes de l'UNAR et les féodaux les plus farouches qui l'ont empêché d'avoir des contacts avec les leaders de la masse Hutu.
 - il craint la réussite de certains leaders hutu dont il connaît les principes républicains. Il s'opposera par conséquent par tous les moyens à l'instauration de la démocratie dans le Ruanda et fera tout pour obtenir la victoire des féodaux lors des prochaines élections. Il ne pourra par conséquent se

plier aux mesures que nous estimons indispensables, c'est-à-dire:

- installation d'autorités hutu qui peuvent faire augmenter les chances de succès des Hutu lors des élections;
- création d'un conseil supérieur représentatif de la population;
- organisation d'élections libres.

Tenant compte de cet état d'esprit du Mwami, les hypothèses suivantes sont à considérer si nous voulons instaurer la démocratie contre la volonté du Mwami.

2. Il se durcit contre la politique belge et reste au Ruanda. Dans ce cas, il s'opposera par tous les moyens à notre action et même à notre présence au Ruanda. Sa résidence et son entourage resteront le nœud de toutes les intrigues contre le Gouvernement. Il suivra docilement les conseils des extrémistes de l'UNAR. Il fera donner ordre à ses bourreaux batwa d'exterminer successivement les leaders hutu, les Tutsi loyaux et les Belges influents. Il cherchera par tous les moyens à nous décourager de rester au Ruanda (menaces contre nos vies, sabotage de notre action économique, sociale, médicale et politique; cette action est déjà déclenchée).

Il usera de toute son influence pour dresser contre nous la masse hutu profondément royaliste. Toutefois, il n'agira jamais publiquement mais opposera aux propositions et au programme de l'administration une résistance passive et des attitudes dilatoires (plaintes du Mwami auprès du Roi des Belges, du Parlement et demandes d'intervention de l'ONU).

3. Il prend la fuite.

Dans ce cas, il pourrait rejoindre les nombreux Ruandais vivant en Uganda et y serait l'instrument et le prisonnier psychologique des extrémistes de l'UNAR, qui viennent de prendre la fuite. Des commandos seraient envoyés avec son accord tacite pour exterminer les leaders hutu mais également les autorités belges ainsi que les tutsi loyaux (RADER).

Il se ferait passer aux yeux du peuple, comme un martyr et une victime du colonialisme belge et deviendrait le symbole de la résistance nationale à l'opresseur étranger. De nombreux Hutu se rallieraient très facilement à sa cause.

Un gouvernement en exil serait créé, dont le moyen d'action le plus puissant serait le mysticisme même qui anime le peuple du Ruanda à l'égard du Mwami. Bien entendu, il adresserait des demandes d'intervention et de protection à l'ONU.

4. Il est assassiné par des extrémistes de l'UNAR.

Ce serait une opération très payante pour l'UNAR qui en rejeterait la responsabilité sur les Belges, comme ce fut le cas pour le Mwami Mutara. Tout le pays se dresserait contre nous et les Blancs isolés seraient massacrés pour venger la mort du Mwami. L'UNAR, sous le slogan de l'union de tous les patriotes et sujets du Mwami, bénéficierait d'un gonflement brutal de ses effectifs et gagnerait facilement les élections. Les leaders hutu et du RADER seraient massacrés comme collaborateurs des Blancs assassins du Mwami.

5. Le Mwami collabore.

Hypothèse la moins plausible et seulement si le Mwami comprend que la Belgique est décidée à instaurer la démocratie et à employer tous les moyens nécessaires pour atteindre ce but. Dans ce cas, il faut qu'il soit vraiment le Mwami constitutionnel qu'il a déclaré vouloir être. Il devra donc accepter la nomination des autorités hutu et la création d'un Conseil du pays représentatif de la population. Il devra réaliser un effort pour chercher plus de contacts avec l'administration et celle-ci devra faire de même. Il devrait résider à Kigali, siège du représentant de la Belgique et future capitale du Ruanda.

b) Actions possibles de l'UNAR

1. Première hypothèse: l'UNAR abandonne réellement la lutte pour le pouvoir. Conséquences:

- fuite des membres et leaders du parti gravement compromis;
- certains membres, non compromis, prennent place dans d'autres partis, existants ou futurs.

2. Deuxième hypothèse: le parti UNAR, en tant que tel, abandonne apparemment la lutte pour le pouvoir, mais ses membres se regroupent sous l'égide d'un nouveau parti en vue de:

- gagner les élections,
- reprendre ensuite le programme de l'UNAR.

Trois méthodes possibles:

- tentative de créer un parti dit «d'union nationale» dans lequel les leaders de l'UNAR joueraient un rôle prépondérant. Ce parti chercherait, pour les élections, l'appui des masses;
- création d'un parti ayant les mêmes tendances et les mêmes méthodes que l'UNAR, mais sous un nouveau nom;

– création d'un parti non extrémiste par les leaders unaristes modérés.

3. Troisième hypothèse: l'UNAR continue ouvertement la lutte, mais sur le plan politique uniquement. Différentes méthodes sont possibles:

- reprise en main du parti par des éléments modérés, avec l'appui éventuel de quelques Européens;
- ne rien changer ni aux méthodes du parti existant tout en essayant de renouer avec l'administration et avec les autres partis;
- raidir l'attitude du parti et intensifier son action par une propagande virulente contre l'administration civile et militaire, notamment en répétant les slogans bien connus: «Nous formons un parti démocrate»; «Les autres partis sont ennemis du Mwami et du Ruanda»; «L'UNAR est aussi bien le parti des Hutu que celui des Tutsi»; «Notre programme est irréprochable, mais on ne nous comprend pas, ou on ne veut pas nous comprendre». Ou en critiquant l'attitude partisane de l'administration et sa politique du «divide ut imperes». Ou en mettant en relief les inévitables petites erreurs dans la répression de l'émeute, l'action de la troupe, l'action judiciaire, etc. Et en lançant contre l'administration et contre les forces armées des accusations non fondées et de mauvaise foi. De toute façon, faire appel à l'ONU et à l'opinion publique belge et chercher l'appui des partis politiques belges voire de nations étrangères. Installer dans un pays d'Afrique un gouvernement en exil, éventuellement avec l'aide du Mwami. Pays possibles: Soudan, Uganda et Ghana.

4. Quatrième hypothèse: l'UNAR continue la lutte sur tous les plans, y compris le terrorisme et l'action politique clandestine.

Remarque: il est probable que, dans ce cas, l'action de l'UNAR embrayerait progressivement, commençant par le terrorisme local et individuel pour aboutir, d'ici un ou deux ans, aux actions de guérilla organisées.

Ses méthodes pourraient être les suivantes:

- neutraliser les autres partis par l'intimidation et l'assassinat des leaders et même des simples membres;
- installer à l'extérieur un gouvernement provisoire en exil;
- tenter de provoquer un soulèvement anti-belge en faisant assassiner le Mwami;
- organiser des meetings, lancer des publications, faire de

la propagande radio au départ de l'étranger (NB un bureau existe déjà au Caire);

- pousser à la démission collective les cadres autochtones, aux grèves administratives, à la désobéissance passive des populations aux ordres de l'administration;
- provoquer le sabotage de la vie économique;
- tenter de faire bouger l'Urundi;
- coordonner les activités de l'UNAR avec celles des partis congolais;
- s'appuyer sur l'organisation de sectes hiérarchisées (NYABINGI, KASETE...) ou de groupements confessionnels: musulmans, certains milieux protestants, le clergé de Nyundo;

– s'assurer l'appui de certains Européens du Ruanda et surtout d'Usumbura;

– intimidation et terrorisme envers les Européens de l'administration;

– coups de main pour prendre le pouvoir, du moins à l'échelon chefferies ou sous-chefferies;

– coups de main pour libérer des détenus;

– recueillir l'armement;

– tentatives de provoquer des mouvements de masses qui déclencheraient des opérations militaires. En appeler ensuite à l'ONU;

– actionner de l'intérieur ou de l'extérieur des actes de terrorisme individuels ou de guérilla. Agir tant à Usumbura qu'au Ruanda, en s'appuyant sur les milieux émigrés, les Batwa, voire les condamnés «récupérés» ou les criminels en fuite;

– mener une action de propagande intensive dans les milieux émigrés;

– chercher l'appui du gouvernement du Kabaka du Buganda.

5. Cinquième hypothèse: c'est la plus probable.

L'UNAR mène au grand jour une activité politique légale, mais hostile à la ligne de conduite de notre administration. Mais en sous-main, elle encourage des actes d'intimidation, de terrorisme et de sabotage.

Les méthodes à suivre seraient un mélange de celles signalées sous les rubriques «troisième et quatrième hypothèses».

c) Action militaire possible

Il faut entendre par action militaire de l'adversaire ses initia-

tives susceptibles d'entraîner de notre part une intervention des forces armées. Ces initiatives peuvent venir de l'intérieur même du pays ou de l'extérieur. L'action intérieure peut être coordonnée avec l'extérieur. C'est l'hypothèse la plus probable.

Les possibilités d'action à l'intérieur du territoire sont:

1. Action en masse par les bandes armées, soit contre les communautés hutu, soit contre l'administration. Cette action du genre de celle qui fut déclenchée au début novembre est possible mais peu probable, l'intervention immédiate de forces mobiles et bien équipées peut l'arrêter net en quelques heures.

2. Terrorisme.

Des actes de terrorisme systématiquement organisés sont beaucoup plus à craindre. Dirigés contre le petit peuple, autant sinon plus que contre les leaders ou les Européens, ils auraient pour premier objectif d'obtenir la complicité du silence et par la suite, la collaboration active des populations terrorisées. Cette action de terrorisme est nécessairement liée à une action politique, elle nécessite des cellules de commandement, des chaînes de renseignement et de liaison.

3. La guérilla.

Le terrorisme évolue tout naturellement vers la guérilla. Les terroristes, traqués par les forces de l'ordre, se voient, à un moment donné, obligés de disparaître dans la clandestinité. Dans leur retraite, ils doivent être ravitaillés, renseignés et protégés; d'où la création de petits maquis. À mesure que ces maquis se développent et augmentent leur emprise sur la population, l'action évolue vers la guérilla: embuscades, sabotages, etc...

Les possibilités d'action de l'extérieur du territoire sont:

4. Le terrorisme.

L'action terroriste dirigée de l'extérieur est peu rentable. Elle ne peut toucher que les régions proches de la frontière. Toute incursion profonde est impossible sans l'existence d'un réseau de renseignement et de protection.

L'action la plus probable des éléments extérieurs consistera à:

- influencer l'opinion internationale et l'opinion du pays par la presse, la radio et la propagande;
- rechercher l'aide extérieure pour appuyer et ravitailler les maquis de l'intérieur;

- accorder refuge aux organes de commandement ou aux combattants dont la situation est devenue intenable à l'intérieur.

L'éventualité de la création d'une armée de libération nationale n'est pas à retenir dans un avenir immédiat. Son organisation exigerait de longs mois. Ce danger n'est donc pas immédiat et sort du cadre de cette étude.

4. Quelle est notre action à entreprendre?

a) Action politique à l'égard du Mwami.

- Seule une attitude ferme pourra nous assurer le succès et l'instauration de la démocratie. Le Mwami doit comprendre que l'époque des discussions stériles, dans lesquelles il menait le jeu, est close.

Il doit arriver à la conclusion qu'une opposition systématique de sa part à la politique belge aura les conséquences les plus graves pour lui.

- Le Mwami doit résider à Kigali, centre de son pays et future capitale, où il pourra avoir de fréquents contacts avec le représentant de la Belgique.

- Le Mwami doit être entouré de conseillers dignes et représentatifs de la population.

- Le Mwami doit être constitutionnel et laisser la direction effective de son pays à un Conseil représentatif de toute la population et nanti de pouvoirs réels. L'administration belge doit donc mettre en place ce conseil, car le Mwami ne le fera pas ni ne donnera son accord à sa constitution.

- Nous devons accorder au Mwami tous les honneurs dus à son rang. Lui accorder éventuellement un titre honorifique comme c'est le cas du Kabaka de l'Uganda.

- Renforcer le prestige et l'autorité du Résident, représentant de la Belgique, afin qu'il puisse exercer réellement sa mission de tutelle auprès du Mwami.

- Assurer la formation et l'éducation du Mwami par l'organisation de voyages d'études, des visites en Belgique et à l'étranger.

- Confier son éducation à un précepteur dans lequel il aurait confiance.

- Élever le Mwami au-dessus des problèmes d'ordre purement politique et l'intéresser aux questions sociales et économiques du pays.

- Retarder l'intronisation jusqu'après les élections.

b) Action politique à l'égard du cadre coutumier.

1. Nous devons poursuivre l'installation des sous-chefs et chefs intérimaires et soutenir ceux-ci. Nous n'avons pas le temps de les former à leur tâche. Le service territorial devra les suivre de près et les guider dans leur travail.

2. Cette action doit aller de pair avec un contrôle strict des activités des anciens sous-chefs et chefs restés en fonction, pour éviter tout sabotage ou toute entrave de leur part dans l'activité des intérimaires inexpérimentés.

Dans le cas d'une nouvelle lutte politique menée par l'UNAR sous ce nom ou sous un autre nom:

3. Prendre des mesures pour contrer un sabotage éventuel de la part des notables restés en place, par exemple un texte légal créant une espèce de mobilisation de ces autorités.

4. Si le raidissement des Tutsi allait jusqu'à leur démission collective, le seul moyen est d'intervenir individuellement auprès de chacun pour récupérer les tièdes. La mise en place des sous-chefs hutu qui vient d'être faite atténuera d'ailleurs les effets d'une telle attitude.

5. Lutter contre la peur des représailles existant chez certains Hutu intérimaires en assurant une répression sévère dans le cas d'intimidation ou de menaces.

6. Si l'UNAR passait à la phase terroriste: continuer l'épuration du cadre coutumier par élimination des sympathisants actifs de ce mouvement. Procéder à des mutations dans les cas où une mesure plus sévère ne peut être prise.

c) Action politique à l'égard de la population.

1. De toute façon, quelle que soit l'attitude de nos «adversaires» et même si celle-ci devait être des plus rassurante, une série de mesures doivent être prises de toute urgence.

2. Retour à la vraie mission de la territoriale abandonnée depuis longtemps pour des tâches de plus en plus urgentes et absorbantes qui ont été accumulées sur ce service et qui le distraient de sa mission essentielle: le contact permanent avec les populations. Dans ce but, enlever aux territoires une série de travaux comme: enquêtes de terres, enquêtes judiciaires (sauf pour les «premier terme», vu le caractère éducatif de ce travail, et pour certaines enquêtes touchant au domaine politique), travaux d'huissier, législation sur le travail, pensions, invalidités, etc... Également la construction et l'entretien des routes et des bâtiments; si impossible, renforcer les effectifs territoriaux et les stabiliser.

3. Création d'un service d'information pour indigènes, très étoffé et disposant des crédits nécessaires à la réalisation d'un programme touchant tous les domaines de l'information: radio, journaux, cinéma, tracts, brochures, groupes mobiles, photos. Ce service doit avoir un staff spécialisé pour l'étude des réactions du public et de l'orientation à donner à la propagande.

4. Maintien d'une occupation militaire pendant la période préélectorale.

5. Dans le domaine judiciaire:

– revoir la formation des juges et des assesseurs indigènes et la composition des tribunaux. Les tribunaux indigènes et leur personnel sont critiqués unanimement par la population (plus que les autorités).

La déclaration gouvernementale ne prévoit rien dans ce domaine.

– Insister sur la nécessité d'une justice sévère et rapide pour les crimes commis au cours des troubles de novembre et surtout pour ceux qui furent ou seront commis après les troubles (vengeances notamment).

Être impitoyable pour les cas graves.

– Obtenir de la justice l'abandon des poursuites contre les «petits pillards» venant spontanément se présenter aux autorités. Avantages: récupération d'une grande partie des biens volés; de plus, ces petits délinquants deviennent des témoins pour les affaires importantes. Ce serait un atout psychologique en notre faveur, car il est quand même impossible de punir tous ceux qui ont participé aux troubles, des milliers de gens au total.

ce qui veut dire ?

d) Recensement et désarmement des Batwa.

1. En cas de renaissance de l'UNAR sous cette étiquette ou sous une autre: en plus des mesures précédentes qui n'en seront que plus urgentes:

– Aider les partis politiques non-UNAR par un soutien réel mais discret tel que: aide financière, conseil d'organisation et plan d'action politique;

– User du mythe Mwami et des déclarations de celui-ci comme moyen de propagande;

– Réinstallation des réfugiés dans des régions qui sont de toute façon Tutsi et ne peuvent plus être gangrenées;

– Épuration de la police territoriale dont les gradés congolais pourraient être amenés du Kivu ou d'Usumbura pour

remplacer, du moins en partie, les locaux.

- Mutations nombreuses du personnel autochtone des divers services administratifs pour «déraciner» et briser les liens pouvant exister entre eux et les populations ou certains agitateurs.

- Travailler les dirigeants unaristes de l'intérieur en abandonnant ceux de Kampala qui sont des agitateurs, mais qui n'ont pas la confiance du peuple. Ce travail doit pouvoir nous apporter un renouvellement du comité central et l'élimination, par des moyens démocratiques, des meneurs actuels.

- Intervention personnelle du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, pour obtenir un revirement dans l'attitude trop tolérante des Britanniques.

2. En cas d'action terroriste réelle de l'UNAR, les mesures ci-dessous devraient encore être renforcées, notamment par :

- La surveillance des activités des étudiants de Belgique et de leur courrier.

- La surveillance des déplacements et des relations des missionnaires étrangers et des chefs musulmans.

- Des mesures de surveillance (ou d'expulsion) contre tous les Européens jouant le jeu des terroristes ou connus pour leur sympathie agissante envers eux.

- Envoi des détenus importants, notamment les responsables des troubles de novembre, vers des camps de détention du Congo.

- La surveillance sérieuse et le noyautage des émigrés.

- Le renforcement du staff en Est Africain, par l'envoi d'un attaché colonial à Nairobi en plus du Vice-Consul de Kampala. Cette question est déjà en discussion, depuis deux ans et une question budgétaire s'oppose à sa réalisation. Une telle considération ne devrait plus jouer, mais il faut exiger que l'attaché colonial soit un fonctionnaire du RU.

- Faire écarter les prêtres jouant un rôle funeste ou en tout cas un rôle politique trop actif.

e) Action politique à l'égard des organes politiques à mettre en place.

Dans tous les cas: quelle que soit l'attitude des opposants, nous devons jouer dès maintenant notre gros atout: la carte élections. Nous devons être fixés au plus tôt sur les intentions au sujet des futurs conseils: composition, compétence, etc. Nous devons être autorisés à en parler avant la parution des

textes. Dès à présent, la date des élections ou tout au moins l'époque où elles auront lieu doit être fixée. Si elles se font sans tarder, on profitera de l'état d'esprit actuel assez favorable; on réduira probablement la durée de l'occupation militaire; on clarifiera la situation des autorités intérimaires, du Conseil supérieur actuel, du conseil provisoire qui serait mis en place, etc...

J'ai reproduit ce document pour montrer l'état d'esprit où nous nous trouvions, Louis Marlière et moi-même, à la fin du mois de novembre 1959, à la veille de mon retour, que je croyais définitif, au Congo.

En somme, la seule chose que je croyais positive était la décision de mettre en place des autorités hutu intérimaires.

Pour le reste, je doutais. Je doutais du mwami et des réactions qu'il aurait lorsqu'il connaîtrait les termes du décret que nous attendions avec impatience. Il avait déjà trop fait preuve de passivité, voire de mauvaise volonté. Son rôle au cours de la révolte avait été hautement suspect. Fallait-il encore essayer de le récupérer? Ou bien faudrait-il en arriver à le destituer, comme cela avait été fait avec Musinga? Il n'était pas encore question d'instaurer un autre régime, mais le mot «République» n'était pas loin de mon esprit.

Je doutais de l'attitude qu'adopterait l'UNAR, mais j'étais pessimiste, car je ne croyais pas ce parti capable de s'adapter aux nouvelles circonstances et d'accepter notamment la désignation de Hutu comme chefs et sous-chefs. Je me demandais à quelles extrémités ce parti allait avoir recours. *Le mwami, il arrive et il dit: c'est bien.*

Tout dépendait des dispositions que prendrait le décret du gouvernement belge. *Rien ne dépend de Belges -> la preuve!*

C'était là l'essentiel de nos réflexions, lorsque nous reçûmes la visite de M. De Schryver. J'eus avec lui un long entretien qui débuta d'une manière inattendue. Il me demanda d'où j'étais en Belgique. Tout naturellement je lui répondis que j'étais bruxellois, attendu que c'est à Bruxelles que j'avais grandi. Mais il insista et me demanda si je n'étais pas né à Gand. Et de fil en aiguille, nous en vîmes à parler de ma famille. Mon grand-père, entrepreneur, avait construit une maison pour la famille De Schryver et était devenu l'ami du grand-père du ministre. Et puis on parla de mon père, de ce qu'il avait fait et des circonstances de sa mort. Il me dit aussi son admiration pour ma mère, qui avait su garder le silence et taire les noms des collaborateurs de

qu'elle avait su

mon père. N'y avait-il pas parmi ceux-ci le nom d'un De Schryver!

Cette conversation m'émut profondément et j'eus quelque peine à revenir à l'objet du jour. J'exposai néanmoins au ministre la situation du Ruanda telle que je la voyais et arrivai à la double conclusion suivante.

Tout d'abord, il fallait décider de maintenir ou non l'orientation démocratique voulue par la déclaration gouvernementale du dix novembre. Bien entendu, il ne s'agissait pas ici de renoncer officiellement à cette déclaration. Mais on devait bien se rendre compte que démocratiser revenait à veiller à ce que la population soit correctement mise au courant de l'enjeu et qu'elle puisse exprimer ses choix politiques en toute liberté. Or, ces conditions n'étaient pas du tout remplies actuellement, attendu que la population était sous la coupe de chefs et de sous-chefs tutsi, dont la grande majorité restait acquise aux conceptions féodales.

Les obstacles à une véritable démocratisation étaient donc très importants et il faudrait du temps pour en venir à bout. Dans le meilleur des cas, l'issue de la lutte demeurait incertaine et dépendrait du courage et de l'intelligence des leaders hutu.

La Belgique, puissance administrante, avait un rôle déterminant à jouer dans cette partie qui devait décider de l'avenir du pays. Elle devait veiller à maintenir l'ordre public, elle devait aussi favoriser l'éducation politique des masses et s'assurer finalement que les élections aient lieu en dehors de toute contrainte. Ce ne serait pas une tâche aisée et cela demanderait un certain temps.

Une autre solution, assez hypocrite celle-là, consisterait à autoriser que les élections se déroulent sans trop se soucier de savoir si elles permettraient à la population d'exprimer ses choix librement. La Belgique, dans ce cas peu soucieuse de justice sociale, s'en laverait les mains, avec l'intention de se débarrasser au plus vite du cadeau encombrant que lui avait légué la Société des Nations. Dans ce cas, il était probable, sinon certain que l'UNAR sortirait victorieuse de l'épreuve et on pourrait s'attendre que, après le départ de la force administrante, des représailles cruelles soient exercées contre les dirigeants et la masse hutu. Paradoxalement, il faudrait s'attendre que cette attitude d'abandon soit celle que l'ONU favoriserait dans son aveuglement anticolonialiste.

A Crouser!

Comme s'il n'y avait que L'UNAR -

Ma deuxième conclusion fut qu'il était, à mon sens, urgent de désigner un homme pour prendre en main la conduite du pays et le mener à son indépendance, attendu que je devais songer à retourner au Congo et à reprendre le commandement que j'avais déjà délaissé depuis trop longtemps.

Sur ce, le ministre me demanda dans quel sens, selon moi, cet homme devait agir. Je lui répondis qu'il était impensable de laisser la population hutu à la merci des extrémistes de l'UNAR et que notre politique devait être de poursuivre franchement notre action dans la voie tracée par la déclaration gouvernementale.

Quelques jours après cette visite, j'allai saluer Jean-Paul Harroy. J'avais remis le commandement des troupes d'occupation au commandant du 11^e Bataillon, le lieutenant-colonel Lierman. J'estimais que ma tâche était achevée, puisqu'une paix relative régnait dans le pays. Stanleyville, par ailleurs, me réclamait.

Jean-Paul Harroy prit sa plume de vice-gouverneur général pour me remercier avec chaleur des services rendus et m'adressa la lettre suivante:

Monsieur le Colonel,

Au moment où vous venez de regagner Stanleyville, votre mission de pacification du Ruanda brillamment terminée, je désire vous exprimer les sincères remerciements du gouvernement belge, du gouvernement du Ruanda-Urundi, des populations du Ruanda pour le service exceptionnel que vous avez rendu. Déjà un peu avant les troubles du début du mois dernier, vous aviez consenti à venir à Usumbura mettre au point, avec autant d'autorité que de soin, un dispositif de sécurité qui devait nous être combien précieux quelques jours plus tard.

Venu parmi nous au plus fort de l'orage, vous avez été l'un des mieux placés à en mesurer la gravité et les possibilités de développement catastrophiques. Grâce à votre lucidité, votre esprit de décision, votre courage, votre exceptionnelle endurance, vos qualités de chef qui ont autant galvanisé vos collaborateurs civils que vos troupes, la situation a été retournée en quelques heures, avec un minimum de victimes.

Ce faisant, vous vous êtes acquis un titre durable à la reconnaissance des habitants de ce pays qui, sans vous, pouvaient connaître une période d'atrocités véritablement dramatique.

Depuis lors, comme Résident Militaire, vous avez, avec adresse et fermeté, exploité le succès militaire en d'excellente

nellement précieuses réalisations à caractère politique. Ici encore, vous avez fait montre de qualités remarquables dont il faut vous féliciter autant que vous remercier. Et à côté de votre esprit d'initiative, votre sens des responsabilités, votre art de déclencher les enthousiasmes parmi ceux qui collaborent avec vous, j'ai surtout à souligner une rare vertu: votre aptitude à faire l'unanimité autour de votre action, forçant autant l'estime de ceux qui craignent votre sévérité que l'administration des faibles qui se confient à la protection de votre force.

Cette lettre déjà longue devrait encore être allongée pour comporter toutes les marques d'appréciation flatteuses, d'estime, de gratitude que je devrais vous exprimer. Je la terminerai néanmoins ici, en la résumant: au nom des autorités et des populations de Belgique et du Ruanda, merci et bravo.

Veuillez agréer, Monsieur le Colonel, l'expression de mes sentiments de haute considération et d'entier dévouement.

Le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi
(signé) Jean-Paul HARROY

De cette lettre élogieuse, je retenais surtout que Jean-Paul avait approuvé la politique que j'avais menée. C'était un appui et un encouragement précieux pour mon successeur et une promesse providentielle pour le peuple hutu.

Une autre approbation vient me conforter dans cette conviction. En effet, le ministre De Schryver m'adressa le télégramme suivant: «Au colonel Logiest stop tiens à vous redire satisfaction admiration et gratitude pour service exceptionnel que vous venez de rendre au Ruanda et à la Belgique».

C'est donc la conscience en paix que je repris mes fonctions à Stanleyville. Mon rôle de résident militaire du Ruanda avait pris fin et je croyais que j'en avais terminé avec ce petit pays, bien sympathique certes, mais où l'on sentait que les violences pouvaient reprendre à tout moment. La Force publique, sous le commandement avisé du lieutenant-colonel Lierman était parfaitement capable d'y imposer le calme en attendant les réformes indispensables.

Je me trompais, car Jean-Paul Harroy m'avertit qu'une décision imminente allait être prise à mon sujet, dans la lettre reprise ci-après.

Bien cher Guy,

Excusez la dactylographie imparfaite. Elle est nocturne. Mais je ne veux pas que l'avion de demain matin pour Stan parte sans un billet pour vous.

Une raison suffisante serait que je veux encore vous remercier du fond du cœur pour votre merveilleuse intervention de ces dernières semaines. Mais ceci fera l'objet d'autres correspondances encore.

Le motif de ces lignes, c'est que quelque chose de très important se prépare, vous concernant, dont il faut absolument que vous soyez informé.

Émerveillé de vos résultats, le Ministre – c'est de lui que part l'initiative, je vous le jure – a déclaré dans le *Héron* qui venait de vous quitter: «La solution, c'est que pendant quelques mois encore, jusqu'aux élections, ce soit le Colonel Logiest, qui, temporairement démilitarisé, exerce les fonctions de Résident Spécial du Ruanda.» Je passe sur les commentaires élogieux et sur les arguments – tous excellents – à l'appui de cette formule (votre prestige, la possibilité – qui n'existe qu'avec vous – de «coiffer» Preudhomme avant son départ en congé, la liaison parfaite que vous établiriez avec la Force Publique, l'art avec lequel vous pourriez flâner qu'il est temps d'appeler des renforts, etc.).

Devant le caractère inespéré pour moi de cette formule, j'avoue n'en avoir vu que les avantages et avoir abondé dans le même sens.

Pour mettre ma conscience en repos, je me suis rappelé une confidence qui me fut faite qu'un soir vous auriez, à Kigali, déclaré que le problème était passionnant et que si vous aviez en main les pouvoirs nécessaires, cela ne vous déplairait pas d'essayer «d'en sortir». Me trompais-je?

Bref, j'ai accepté de jouer la carte. Alias, de contribuer à tenter de déterminer le Général à vous prêter pour six mois aux pékins en difficulté. Le Ministre s'en charge lui-même ce soir à Léo. Je me suis permis d'écrire un petit mot personnel au Général pour insister dans le même sens.

Excusez aussi le laconisme de cette lettre nocturne. J'ai les yeux qui se ferment... Mais je vous conjure d'accueillir amicalement ce petit complot et d'accepter qu'il se réalise jusqu'au bout. Vous auriez bien mérité du Ruanda-Urundi et de son Gouverneur.

(signé) Jean-Paul
reconnaissant et dévoué

Effectivement, les 4 et 5 décembre 1959, je recevais des télégrammes du gouverneur général me mutant pour le Ruanda, dans les cadres de l'administration territoriale, avec le titre de « Résident civil spécial » et le grade de commissaire provincial. Cela me rappelait une boutade d'un ancien qui me disait: « L'armée mène à tout, à condition d'en sortir! ». J'étais donc l'homme que le ministre avait choisi pour mener le Ruanda à son indépendance. J'en étais certes flatté, mais inquiet aussi devant l'ampleur des problèmes qui m'attendaient. J'ignorais ce qui avait amené M. De Schryver à me désigner. Était-ce le souvenir de ma famille gantoise? Dernièrement, j'ai pu évoquer cette époque avec lui, à l'occasion d'une petite réception tenue chez l'un de ses fils. J'en ai profité pour lui poser la question. Il réfléchit un moment, le regard perdu dans le passé. Puis il me dit: « Oui, sans doute votre histoire familiale m'a influencé. Mais je vous avais écouté et jugé. Vous étiez le seul choix logique ».

Par ailleurs, j'avais tenu le général Janssens régulièrement au courant des événements du Ruanda. Il accepta ma mutation de bonne grâce et me fit part de son approbation de mon action dans les termes suivants:

*Mon cher Guy,
Merci de ta dernière lettre et des nouvelles que tu m'y donnes.
Mes félicitations pour le calme du Ruanda. C'est un premier et indispensable résultat.*

D'accord pour tes idées au sujet de l'information: il y aura au moins dans nos territoires d'outre-mer un coin où l'information sera efficace. Car il est bien certain que l'information payée par l'État n'a « pas le droit de rester neutre ». Elle doit conduire l'opinion, ainsi que tu le dis très justement.

Hélas! ici au Congo, on ne comprend pas cela et la pire confusion règne dans les esprits tandis qu'une inquiétude s'installe dans les cœurs.

Au Ruanda, au contraire, tes méthodes – celles relatives non seulement à l'information, mais aussi à ta politique et à ta méthode de commandement – doivent conduire au succès. Ton cadre territorial est 100% avec toi, tandis qu'ici la territoriale est découragée et neutralisée. On a beaucoup écrit sur les bâtisseurs d'Empire; plaise à Dieu que je puisse un jour écrire sur les « Destructeurs d'Empire ». Rien que pour le Congo, la galerie des destructeurs sera comble.

*Ma femme s'unit à moi pour t'adresser ainsi qu'à Madame
Logiest nos meilleures amitiés.*

(signé) Janssens

Cette fois, je partis en voiture avec ma femme et ma fille. La phase politique et administrative de ma carrière ruandaise allait vraiment commencer.

*Mon cher Guy a si grande hâte
Qu'il s'empresse de te l'écrire,
et nous, et toi et les hommes,*

Le milieu social et politique

Les acteurs en présence

Je m'installai donc à Kigali avec ma famille. Je me demandais comment M. Preudhomme avait pris la nouvelle de ma nomination. Se voir remplacé au beau milieu du gué par un autre conducteur d'attelage lui a certainement été pénible. Et cependant, il me reçut avec son amabilité coutumière et ne montra aucune amertume. C'était un homme d'une éducation parfaite et un fonctionnaire discipliné. Il connaissait bien le pays et l'aimait profondément. Il conserva ses fonctions administratives jusqu'au mois de mars, lorsqu'il partit en congé de fin de terme. J'ai eu l'occasion de le voir souvent et de lui demander conseils et avis. Je n'ai eu qu'à m'en louer et lui en suis resté reconnaissant.

La situation politique et sociale était évidemment ma préoccupation principale. C'était le moment d'acquérir une connaissance plus approfondie du milieu dans lequel les circonstances m'avaient plongé. Au bureau de la Résidence, je consultai les archives et eus de longues conversations avec M. Regnier qui devenait mon adjoint, ainsi qu'avec les agents territoriaux ruandais Makuza (Hutu) et Ndazaro (Tutsi). Je visitai chacun des territoires et eus des entretiens avec les administrateurs et des agents territoriaux. Je rencontrai des Ruandais tels que Gitera et Munyangaju à Astrida, Bicamumpaka et Rusingizandekwe à Ruhengeri, Rwigemera, un frère du Mwami à Byumba et Rutsindintwarane, le jeune dirigeant

de l'UNAR intérieur, dont il sera question plus loin, à Kibungu. Bien entendu, je vis plusieurs fois Kayibanda qui était souvent accompagné de Mulindahabi, le secrétaire général du Parmehutu. J'eus ainsi une connaissance plus précise des acteurs principaux et du rôle qu'ils jouaient dans l'évolution politique et sociale du pays. Ces acteurs étaient le mwami et le milieu traditionnel, la puissance administrative belge, les missions religieuses, les partis politiques, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et, bien entendu, le peuple hutu lui-même.

Je les examine successivement, tels que je les voyais à l'époque.

Le mwami et le milieu traditionnel

D'autres ouvrages ont longuement exposé les raisons pour lesquelles les Hutu ont été dominés si longtemps (cinq siècles ou plus?) par les Tutsi. Ce n'est pas mon intention de rappeler ici, dans le détail, les liens de servage basés sur la possession de la vache, dans le cadre d'un contrat social appelé «ubuhake».

Le fait historique est que les Tutsi ont réussi, souvent pacifiquement, parfois par la violence, à assujettir la population hutu, installée avant eux dans le pays et à en faire des esclaves, astreints aux tâches serviles de les nourrir et de les servir dans tous les travaux manuels.

On peut rêver à ce qui a fait les Tutsi, à ce qu'ils étaient quand les Belges les ont découverts durant la Première Guerre mondiale. Leur haute stature et leurs traits hamitiques permettaient de penser que leurs origines se situaient dans le nord-est de l'Afrique, peut-être en Somalie.

On peut supposer que, soucieux de trouver de nouveaux pâturages pour leurs vaches à longues cornes et fuyant une sécheresse envahissante, ils sont lentement descendus vers les régions plus clémentes du sud. On les voit arrivant dans une contrée plus fertile et s'installant pour reposer le bétail et lui refaire une santé. Pendant cette éternelle errance, entrecoupée de longues haltes, ils ont certainement eu à faire à d'autres groupes humains. Ils ont sans doute dû leur survie à un commandement efficace, à une organisation guerrière vigilante et à des dons peu communs d'adaptation aux climats politiques et sociaux de l'endroit.

C'est probablement ainsi que, rodés aux conditions changeantes de cette perpétuelle transhumance, ils ont atteint le Ruanda et l'ont lentement soumis. Ce pays «aux mille collines» était couvert de forêts et d'herbages, son climat était adouci par l'altitude. C'était pour eux un pays de rêve, où il faisait bon vivre. D'ailleurs, les Hutu ne disaient-ils pas que Imana, leur Dieu parcourait le monde pendant le jour, mais qu'il préférerait passer la nuit au Ruanda! *Non*

En 1916, lorsque le pays fut occupé par la Force publique congolaise, cette conquête était complète au centre et dans quelques régions de l'est par où ils avaient lentement pénétré. Elle n'était que partielle ou en voie d'établissement ailleurs. Elle n'était pas encore vraiment tolérée dans les régions du nord, Kisenyi et Ruhengeri.

Ce qui est étonnant, c'est le fait que de la langue et des coutumes proprement tutsi il ne subsiste pratiquement rien. Les Tutsi ont, en effet, adopté le kinyarwanda, la langue du peuple asservi ainsi que ses croyances et même ses danses bien connues. Contrairement aux Anglo-saxons qui, en souvenir des envahisseurs normands, mangent encore aujourd'hui du «pork» au lieu du «pig», les Tutsi n'ont semblé-t-il rien garder de leur lointain passé.

Ceci montre qu'ils ne se sont pas imposés en maîtres dès le début de leur présence au Ruanda. Ils étaient peu nombreux et leur bétail, qui faisait sans doute l'admiration des hutu, n'empiétait pas sur les terres labourées. Ils se sont lentement insinués dans le milieu hutu et s'y sont adaptés. Progressivement, ils se sont fait des alliés parmi les clans hutu et ont réussi à les dresser les uns contre les autres à leur propre avantage. Ils ont ainsi imposé leur protection au point que les Hutu y furent complètement soumis. Ce lien de clientèle devint pour ceux-ci un mal nécessaire, une garantie de sécurité. L'organisation sociale des Hutu favorisait cette tactique, puisqu'ils vivaient en clans isolés et disséminés.

Il en résultait que le pays était dirigé par un souverain autocrate, possesseur unique du bétail et de la terre, roi d'essence divine, ayant pouvoir de vie et de mort, dont l'emblème et source de pouvoir était le tambour royal Kalinga, lequel était décoré des attributs mâles des roitelets hutu vaincus dans les guerres de conquête. Le mwami, demi dieu, assurait la prospérité de tous. C'est de lui que dépendait la venue des pluies génératrices de fécondité pour la terre, les bêtes et les hommes. Entouré de sa cour et des Abiru, conservateurs et inter-

prêtes des traditions ésotériques, il tenait le pays sous sa coupe par l'entremise de chefs et de sous-chefs, tous, à de très rares exceptions près, tutsi.

Cette construction politique et sociale qui rappelle quelque peu notre moyen âge, avec notamment la différence que les seigneurs étaient d'une autre race que les manants qui les servaient, a su perdurer pendant plusieurs siècles. Il est évident que pendant une très longue période, elle fut supportable pour les Hutu. Leurs rapports avec leurs maîtres ne furent pas toujours tendus au point de devenir insupportables. D'ailleurs s'ils devaient les servir, ils en recevaient aussi la protection et la sécurité.

Le misérable idéal de tout jeune Hutu était de rentrer dans les bonnes grâces d'un possible shebuja (Tutsi propriétaire de bétail) et d'en devenir l'umugaragu (le dépositaire à titre précaire d'une ou plusieurs vaches). Il devait, par sa servilité attentive et patiente, obtenir cette faveur qui lui permettait d'espérer non seulement la disposition d'une vache, signe évident d'ascension sociale, mais également l'usage d'un lopin de terre sur lequel il pourrait s'établir et fonder une famille. Cette relation de maître à serviteur était tellement ancrée dans les mœurs qu'elle ne fut en rien altérée lorsqu'en 1954, sous la pression de la Tutelle, l'ubuhake, ce contrat de louage de bétail, fut supprimé. Presque partout dans le pays le bétail fut partagé entre le shebuja et l'umugaragu, mais malgré cela il subsistait deux bonnes raisons de maintenir l'assujettissement du Hutu par le Tutsi. D'une part, s'il était avantageux de posséder du bétail, il fallait disposer d'un pâturage qui était évidemment resté entre les mains du Tutsi. D'autre part, il fallait encore les bonnes grâces du Tutsi pour obtenir une parcelle de labour, car il était toujours le maître de la terre.

Du fait de cette domination d'une race par l'autre, domination souvent cruelle, le Ruanda a été le pays de la peur et du silence. Il a toujours été dangereux pour un Hutu de lever la tête au-dessus du troupeau. Il risquait fort de se la faire trancher. Comment dès lors ce climat social, sans doute foncièrement injuste, mais garant d'ordre et de paix, fut-il perturbé au point que soient créées les conditions d'un bouleversement brutal, d'une révolution? Où les Hutu, ces instruments dociles entre les mains des Tutsi qui les considéraient comme leur chose, ont-ils trouvé le courage de se dresser contre leurs maîtres? Quel a été le ressort de leur geste désespéré et peut-être sans lendemain? Dans mes réflexions de l'époque, j'ai

tenté d'en trouver l'explication par l'examen du rôle joué par chacun des acteurs qui, avec ou contre le mwami, ont exercé une influence dans l'un ou l'autre sens.

L'administration belge

Ma position d'étranger, d'«outsider» à l'administration me procurait au moins un avantage, celui d'avoir en principe une vue plus objective de l'action belge au Ruanda que celle qu'avaient des agents ayant fait carrière dans le service. Ils étaient, en effet, tenus par les décisions prises dans le passé et souvent influencés par leurs relations personnelles avec les autorités indigènes.

Dans mon esprit, le raccourci historique de l'action belge, durant les quelque quarante ans de mandat exercé pour le compte de la Société des Nations d'abord, pour celui de l'Organisation des Nations Unies ensuite, se présentait comme suit.

Reprenant au pied levé le rôle de l'Allemagne, la tutelle belge en adopta aussi la politique, qui était celle de l'administration par autorités interposées, le «indirect rule» des Britanniques. Elle consistait à laisser le pouvoir aux autorités autochtones, tout en les supervisant et en assurant le maintien de l'ordre public, au besoin par la force. Elle convenait particulièrement aux régions où la puissance tutélaire trouvait, en arrivant, des autorités hiérarchisées, capables d'assumer des tâches de direction. Cela avait visiblement été le cas au Ruanda. Cette attitude convenait bien à la poursuite d'une politique de non-ingérence de la puissance administrative dans les régions où elle n'avait nullement l'intention de se créer des problèmes de maintien de l'ordre en se lançant dans des réformes trop contraignantes du statut social existant. C'était la politique du moindre effort, donc peu coûteuse, bonne pour une puissance coloniale qui gardait ses distances et savait fermer les yeux. C'est ce que les quelques fonctionnaires allemands firent avec succès pendant leur court séjour dans le pays.

Pour les Belges, au fil des années, les choses allèrent autrement. L'intention initiale était bien de respecter et même de renforcer le pouvoir autochtone. Mais au Congo voisin, les agents de l'administration étaient habitués à prendre la direction du pays en main. Ils eurent tout naturellement la tendance d'en faire de même au Ruanda.

De plus, ils étaient conscients de leur rôle de tuteurs et de la nécessité de procéder à des réformes et à des modernisations grâce auxquelles le pays devait pouvoir sortir de son moyen âge et accéder graduellement à l'état d'une nation moderne. Il en résulta une politique qui devint vite ambiguë, puisqu'elle consista à «laisser faire» tout en «forçant à faire».

Dès le début, les relations de l'administration avec le mwami Musinga furent difficiles. Des dispositions judiciaires lui enlevèrent le droit de vie et de mort qu'il possédait traditionnellement sur ses sujets. Cela lui fit dire, en un mouvement d'humeur, qu'il ne saurait plus vraiment régner s'il ne pouvait même pas tuer qui il voulait! De plus, une réglementation subordonna son droit de nommer ou de démettre les chefs et les sous-chefs à l'accord du résident. Ces relations devinrent tellement tendues qu'en 1931, convaincue de la mauvaise volonté et de la duplicité du mwami, la Tutelle le déposa, l'exila au Congo et le remplaça par son fils Mutara Rudahigwa. Cette ingérence dans les traditions les plus sacrées du pays porta un premier coup au prestige de la royauté.

Avec les cadres tutsi, ce fut pour une raison d'organisation rationnelle du territoire que des réformes, lourdes de conséquences, furent entreprises. Le pays était, en effet, soumis à la fois à l'autorité du chef du bétail, du chef de la terre et du chef de l'armée, dont les compétences se chevauchaient dans de multiples sous-chefferies. Cette division des compétences créait un véritable puzzle social, mais assurait également le mwami d'être toujours renseigné par les uns, jaloux des faveurs des autres. L'histoire du Ruanda était remplie de rivalités et de crimes entre Tutsi. Pour compliquer encore davantage les choses, un nombre considérable de domaines dépendaient directement du Mwami. Pour les administrateurs du moment il y avait de quoi perdre leur latin!

Il en résulta une réforme progressive des entités territoriales et la nomination à leur tête de chefs et de sous-chefs uniques, les chefs militaires étant évidemment supprimés. L'élite tutsi sentit très bien d'où venait le vent. D'abord hostile à l'administration, à l'exemple du Mwami, elle fit volte-face vers les années 1927-1930 et accepta de collaborer. La Tutelle, qui avait déjà songé à recourir aux services de chefs hutu, fut agréablement surprise. Elle continua dès lors à soutenir la caste tutsi, devenue soudainement docile, qu'elle estimait par ailleurs plus apte, par tradition, à exercer des commandements.

Cette réforme eut une autre conséquence défavorable aux Hutu. Dans l'ordre ancien, ils avaient plusieurs chefs. Ils pouvaient donc chercher la protection de l'un contre les exactions de l'autre et tirer quelque profit des rivalités entre Tutsi. Dans l'ordre nouveau, cette possibilité leur était enlevée et ils étaient livrés sans contrepoids à l'arbitraire d'un chef ou sous-chef, dont l'autorité était plus que jamais appuyée par l'administration belge.

Les Hutu se sentirent d'autant plus défavorablement discriminés que la Tutelle créa des écoles spéciales pour fils de notables, tous évidemment tutsi, dans l'intention d'en faire des agents plus efficaces.

La Tutelle poursuivit ainsi une politique qui, bien que logique en fonction des nécessités du moment, n'en était pas moins ambiguë. En effet, si les chefs et les sous-chefs étaient les représentants traditionnels du mwami, ils devenaient aussi les collaborateurs directs des administrateurs territoriaux. En général, ils surent tirer habilement parti de cette double allégeance. Lorsque les violences éclatèrent finalement, ils eurent à faire le choix entre deux maîtres. On sait que la grosse majorité d'entre eux opta pour la fidélité au mwami, c'est-à-dire pour le maintien des privilèges de leur caste.

Par la suite, la tendance de la Tutelle à diriger directement le pays ne fit que s'affirmer. L'administration indirecte n'existait plus que de nom. Le mwami, les chefs et les sous-chefs, alors qu'ils devenaient pratiquement des agents de la Tutelle, furent particulièrement bien traités par elle. Leur autorité sur la population hutu fut renforcée, puisqu'ils jouissaient de l'appui des cadres européens. Il en résulta un sentiment de discrimination raciale qui, à la longue, devint intolérable pour les Hutu. En choisissant de favoriser une race minoritaire qu'elle intégrait ainsi dans l'appareil du pouvoir, la Tutelle, malgré ses bonnes intentions, contribua à créer les conditions d'un conflit racial qu'elle fut incapable de prévenir.

Ce n'est pas seulement sur le plan politique que la Tutelle contribua à créer un climat de conflit. Les services médicaux, vétérinaires et agronomiques, pour ne citer que ceux-là, n'y furent, sans doute inconsciemment, pas étrangers.

Le service médical, en imposant des méthodes d'hygiène et de soins préventifs, sauva la vie d'un nombre considérable d'enfants qui n'auraient sans cela jamais atteint l'âge de procréer. L'accroissement rapide de la population hutu posa des problèmes d'installation des jeunes couples sur des lopins de

terre dont les propriétaires tutsi ne désiraient nullement se défaire. Il était passé le temps où les Tutsi, disposant de terres non utilisées pour leur bétail, concédaient volontiers des parcelles, parce qu'ils s'assuraient ainsi des compensations en prestations. À présent, ces corvées compensatoires faisaient l'objet de disputes de plus en plus âpres ou étaient purement et simplement supprimées par la Tutelle. De plus, les Hutu, poussés par leurs leaders, ne se mettaient-ils pas à caresser l'espoir de voir la simple tenue de leurs terres transformée en propriété pleine et entière?

Le service de l'agriculture introduisit deux sortes de cultures qui firent mordre davantage les terres cultivées sur les pâturages. La culture de plantes pérennes, telles le manioc ou la patate douce, contribua à réduire le danger de famines qui, dans le passé, revenaient périodiquement décimer la population. D'autre part, des cultures de produits d'exportation visant à faire rentrer des devises dans le pays, tels que le café arabica ou le thé, apportèrent des revenus modestes mais inconnus auparavant. Cette richesse toute relative ne pouvait qu'inciter les bénéficiaires à aspirer à plus de liberté et d'indépendance vis-à-vis des cadres tutsi. Payer au lieu de travailler devenait possible.

Même le service vétérinaire, en améliorant les méthodes d'élevage et de sélection du bétail, a contribué à rendre plus aigu le problème de la destination à donner aux terres encore disponibles.

Vinrent s'ajouter à ces multiples raisons de mécontentement les corvées imposées par la Tutelle pour divers travaux d'utilité publique: constructions de routes et de ponts, lutte contre l'érosion des terres et reboisements notamment. Les Tutsi en étaient évidemment exemptés et seuls les Hutus devaient en supporter la charge.

En conclusion, on pouvait affirmer en 1960 que l'action de la Tutelle, consciente ou non, a contribué d'une manière importante à accentuer l'antagonisme racial dans tous les domaines. Mais qui, en 1930 ou même vingt ans plus tard, aurait pu prévoir que ces Hutu, dociles, humbles et silencieux, allaient avoir le courage de se révolter contre leurs maîtres?

Et cependant, des signes précurseurs auraient dû attirer l'attention de la Tutelle. Ainsi, dans le rapport annuel pour l'année 1957 du territoire de Nyanza, c'est-à-dire le lieu de résidence du mwami, et sans doute le milieu où les Hutu étaient le plus inféodés, je trouvais un avertissement qui de-

vait éveiller l'inquiétude de la Tutelle. Il y était écrit notamment:

Le prestige traditionnel tutsi est atteint et la population n'accepte plus sans réclamer les ordres parfois abusifs des sous-chefs. Elle fait encore confiance à l'Administration européenne mais rejette en partie sur celle-ci la responsabilité des nombreuses exactions dont elle souffre.

Les plaintes contre les sous-chefs, juges et greffiers se font de plus en plus nombreuses. Elles sont souvent justifiées mais aussi inspirées par un esprit tracassier ou une mauvaise compréhension des droits nouveaux. Le prestige du Blanc s'effrite rapidement. Jusqu'à il y a peu de temps, la seule explication «C'est un ordre du Blanc» était une explication suffisante, aux yeux de la masse tout au moins, pour les ordres et instructions quelquefois les plus contradictoires ou tracassiers. Il n'en est plus ainsi... La population nous suit encore maintenant, mais ne le fera plus longtemps si nous ne nous tournons pas vers elle.

Les chefs et sous-chefs rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'exécution de leurs devoirs. En effet, l'évolution extrêmement rapide actuelle diminue leur autorité, sape leur pouvoir, mais augmente leurs responsabilités. La masse muhutu, par la voix de ses quelques représentants évolués, se dresse contre la suprématie du Mututsi. Ce mouvement fermentait sans doute depuis un an ou deux, mais il semble venu à maturité et éclate maintenant en plein jour. Les chefs et sous-chefs, presque tous batutsi, se sentent désemparés devant ce mouvement nouveau et grandissant, et ceux qui ne se retranchent pas dans une opposition stérile perdent leur assurance et sollicitent l'appui et l'encouragement de l'autorité territoriale.

Ce cri d'alarme n'avait pas provoqué de réaction de la part des autorités supérieures. En 1957, la situation n'était pas mûre pour des changements sociaux et politiques radicaux. La Tutelle n'était ni disposée, ni contrainte à abandonner sa politique d'administration indirecte basée sur le prestige de la race minoritaire tutsi.

Et cependant la Commission de l'ONU, dans son rapport de visite pour l'année 1957, attirait l'attention de la Tutelle sur la réalité du problème Hutu-Tutsi. Et cette même année, le «Manifeste des Bahutu», s'élevant contre les injustices dont souffraient les Hutu, demandait que des mesures soient prises pour établir l'égalité des races dans tous les domaines de la gestion publique.

Le mwami Mutara sentit bien venir le danger d'un soulèvement hutu lorsqu'en 1958 il décida de soumettre la question à l'examen d'un groupe d'étude comprenant une dizaine de Hutu et autant de Tutsi choisis par le mwami parmi les membres du Conseil supérieur du Pays. La délégation hutu, conduite par Joseph Gitara, qui devait devenir mon ami plus tard, y exposa ses griefs dans une ambiance de contestations de la part des Tutsi. C'était décourageant pour les Hutu. Car même le délégué européen d'Usumbura, qui représentait donc le vice-gouverneur général Harroy et assistait à ce titre aux discussions du Conseil supérieur du Pays, prit la parole pour minimiser le différend et déclarer que la situation n'avait rien d'explosif. Il n'est donc pas tellement étonnant que le mwami conclut péremptoirement qu'il n'y avait pas de problème Hutu-Tutsi et que les quelques Hutu récalcitrants étaient en fait des «diviseurs» du peuple et méritaient d'être punis.

Finalement, sans doute sous l'impulsion de la mission de visite de l'ONU, M. Harroy reconnut, contrairement à l'avis du mwami et du Conseil supérieur du pays qu'il existait bien un problème Hutu-Tutsi. On aura donc dû attendre plus de quarante ans pour que la Tutelle reconnaisse ce fait. Encore n'osa-t-elle pas en faire carrément une question raciale, mais plutôt un problème d'opposition entre riches et pauvres. C'était vrai, mais ce n'était vrai qu'en partie. Si, pour la première fois, cette question opposa la Tutelle au pouvoir traditionnel, il faut bien reconnaître qu'elle ne fut suivie d'aucune action de redressement tant soit peu énergique. En fait, la Tutelle poursuivit sa politique de soutien à la hiérarchie tutsi comme par le passé.

En 1958, M. Harroy émettait l'espoir qu'avec le temps l'évolution des mentalités conduirait forcément la société ruandaise à plus de justice et d'égalité. Mais, en 1959, je pressentais que ce qui allait manquer le plus c'était précisément le temps. Il fallait, au contraire, faire vite et ne pas hésiter à bouleverser, même brutalement si nécessaire, l'ordre existant. Le temps manquait pour agir autrement car l'ère coloniale serait bientôt révolue. C'était, à mon sens, la seule manière efficace d'exécuter correctement les intentions exprimées par le gouvernement belge.

L'Organisation des Nations Unies (ONU)

J'avoue qu'en 1959 je ne connaissais pas grand-chose de ce

que le général de Gaulle a appelé le «machin». J'allais bientôt apprendre de quel poids l'ONU pouvait peser sur la politique belge, au point de nous faire commettre des actes n'ayant rien de commun avec le simple bon sens.

Deux organismes des Nations Unies exerçaient des attributions concernant les territoires sous mandat. Le premier était le Conseil de Tutelle. Il se composait d'un nombre égal de représentants des puissances administrantes et de représentants des puissances qui ne l'étaient pas. Cet équilibre entre acteurs et observateurs devait, dans l'optique de l'ONU, se traduire par des opinions balancées dans les rapports que le Conseil était tenu de fournir à la Quatrième Commission. En réalité, il donna souvent lieu à l'expression de points de vue peu conciliables et à des disputes internes dans lesquelles les pouvoirs administrants furent souvent mis au banc d'accusation. Le Conseil suivait d'assez près la gestion de la puissance administrante. Ses délégués effectuaient des visites périodiques dans les territoires concernés, recevaient les pétitions des autochtones et posaient des questions. Il procédait à l'examen des rapports annuels que la puissance administrante était tenue de lui fournir.

Le second organisme était la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, la commission de tutelle des territoires non-autonomes et des colonies. Tous les membres de l'ONU y siégeaient. Elle s'occupait spécialement du processus de décolonisation en général. Elle exerçait une influence certaine sur la politique menée par les puissances administrantes du fait qu'elle permettait à l'ensemble des membres de l'organisation d'exprimer leurs opinions. Au fil des sessions et sous l'impulsion du nombre croissant de nouveaux membres, devenus récemment indépendants, le ton s'y fit de plus en plus dur en faveur de l'indépendance accélérée de ce qui restait encore comme colonies ou pays sous mandat. La Belgique dut évidemment en tenir compte.

Elle le fit en concédant quelques réformes prudentes, qui toutes répondaient à des recommandations tendant à accroître les compétences administratives et politiques des autorités autochtones et visaient à préparer le pays, dans un avenir plus ou moins lointain, à l'accession à l'autonomie interne d'abord et à l'indépendance ensuite.

De ce fait, les visites triennales, faites de 1948 à 1957, se déroulèrent dans une atmosphère assez cordiale. Quoique l'ONU reprochât à la Belgique d'agir trop lentement dans le

domaine politique, elle approuvait sa gestion dans l'ensemble.

La réflexion principale qui me venait à l'esprit, en ce mois de décembre 1959, était l'antinomie qui avait existé dans le passé entre les objectifs poursuivis par la Belgique, d'une part, et par l'ONU de l'autre. En effet, tant que la Belgique continuait à diriger le pays par l'intermédiaire de la caste tutsi, elle rendait impossible, par le fait même, l'organisation d'élections libres et donc l'accession à l'indépendance dans un régime démocratique. L'ONU, par contre, jugeant les choses de loin et dans la méconnaissance voulue des réalités locales, estimait qu'il suffirait d'organiser des élections pour que l'indépendance puisse être acquise dans la démocratie. Elle semblait persuadée que tous les partis intéressés joueraient loyalement le jeu électoral et qu'ils s'inclineraient devant le verdict, attendu que le but primordial était d'acquiescer enfin la liberté et l'indépendance et d'obtenir ainsi le départ tant souhaité des colonialistes belges.

Je me demandais quelle serait la réaction des délégués du Conseil de Tutelle, lors de leur prochaine visite qui devait avoir lieu au mois de mars 1960, compte tenu des événements de novembre et des nouvelles directives du gouvernement belge.

Les missions religieuses

On ne peut assez souligner l'importance du rôle social et politique que les missions religieuses ont joué au Ruanda dès le début de l'occupation du pays, par l'Allemagne d'abord, par la Belgique ensuite. Si les missions protestantes furent favorisées du temps des Allemands, la situation se renversa complètement lorsque ce fut le tour des Belges. Les missions catholiques prirent alors définitivement le dessus comme le montre la carte jointe.

Pour les unes comme pour les autres, la tâche d'évangélisation débuta dans des conditions difficiles. C'était normal dans un pays hiérarchisé dont le souverain disposait, aux yeux de son peuple, de pouvoirs surnaturels, à l'égal d'un dieu. Aussi les missions s'intéressèrent-elles aux corps avant de tenter de gagner les âmes. Elles organisèrent des dispensaires, des maternités et des hôpitaux partout dans le pays. Elles s'attachèrent à cultiver leurs terres, ce qui les rendaient autonomes et leur attirait leurs premiers convertis, c'est-à-dire les plus pau-

vres, désireux de travailler sous leur protection et de trouver le gîte et la nourriture.

En accord avec la Tutelle, tout heureuse de se décharger de cette tâche, elles entreprirent alors la conquête des esprits en ouvrant partout des écoles lesquelles, au fil des années, développèrent un enseignement de plus en plus approfondi et diversifié: primaire, secondaire, pédagogique, ménager, agricole, vétérinaire, médical et administratif. Elles ouvrirent des écoles des arts et métiers et s'attachèrent à préparer les meilleurs éléments à l'enseignement supérieur.

Une seule ombre au tableau: l'antagonisme des missions catholiques et protestantes qui les conduisit à se concurrencer dans la recherche de l'appui et des faveurs des autorités tutsi. Ces dernières n'hésitèrent pas à se convertir dans l'Eglise qui offrait le plus d'avantages. Plus tard, lorsque l'Eglise catholique modifia sa politique de soutien à la hiérarchie tutsi, les Eglises protestantes eurent tout naturellement la tendance de mener une politique contraire. Cela me valut quelques difficultés avec des missionnaires protestants.

Dès le début du mandat de la Belgique, l'administration et les missions ont mené des politiques concordantes dans le domaine de l'enseignement. Elles le firent cependant pour des motifs différents.

D'un côté, la Tutelle favorisait la formation intellectuelle de la jeunesse tutsi, dans la perspective d'en faire des auxiliaires plus efficaces, non seulement pour les charges publiques, mais également pour procurer des aides compétentes au commerce et à l'industrie.

Pour les missions, l'objectif primordial était évidemment la conversion massive du peuple ruandais à la foi chrétienne. Aussi furent-elles très vite convaincues qu'un tel objectif ne pourrait jamais être atteint qu'avec la collaboration des autorités tutsi.

Pendant de longues années, la Tutelle et les missions ont ainsi œuvré, la main dans la main, au point que pour le peuple l'une et les autres se confondaient en un même pouvoir. Un pouvoir qui soutenait et développait l'ascendant de la caste tutsi. Celle-ci ne mit pas longtemps à s'apercevoir de l'intérêt qu'il y avait à acquiescer l'instruction qui lui était offerte. Après une période d'hostilité plus ou moins ouverte, alors que les Tutsi, à l'exemple du mwami Musinga, avaient mal supporté la présence de prêtres étrangers, lesquels constituaient une menace pour les croyances traditionnelles, ils affluèrent de

plus en plus nombreux dans les écoles d'où les Hutu furent souvent éliminés. Des écoles spéciales furent même créées au bénéfice exclusif des Tutsi, sous le patronage tant de l'Église catholique que de la Tutelle. C'est ainsi que, alors que l'enseignement de la foi chrétienne mettait tous les hommes sur un pied d'égalité, l'instruction publique poursuivait en réalité une politique d'inégalité raciale prônant la soumission résignée du faible au fort, du pauvre au riche. Mais du point de vue de chacun des pouvoirs, le temporel et le spirituel, c'était pour le bon motif. Un Père Blanc m'a confié un jour qu'il lui arrivait souvent de renvoyer un élève hutu, jugé incapable. L'enfant, vite résigné, se contentait de pleurer et s'en allait. Mais il n'aurait jamais osé faire de même avec un élève tutsi, compte tenu des réactions immédiates des parents, grands-parents, oncles, chefs ou sous-chefs et notables. Sur ma question, il me confia ses idées sur les mérites respectifs des élèves tutsi et hutu. Les premiers n'étaient pas foncièrement plus intelligents que les seconds. Ils avaient cependant plus d'aisance dans leurs rapports avec les enseignants. Les Hutu étaient moins communicatifs et plus timides lorsqu'il s'agissait d'exprimer une opinion personnelle. Par contre, ils étaient en général plus appliqués, plus sérieux et réussissaient souvent mieux dans les études supérieures.

Aussi, malgré les obstacles, certains élèves hutu, particulièrement brillants, réussirent-ils à s'imposer à une sélection supérieure. C'était singulièrement vrai dans les seules études supérieures qui existaient au Ruanda, celles qui préparaient à la prêtrise. C'est par le biais de ces études que des hommes comme Kayibanda, Gitera et Munyangaju ont acquis la formation intellectuelle qui leur a permis de penser aux problèmes de leur peuple et de se décider à vouer leur vie à la défense des leurs.

D'autres Hutu ont pu, grâce à des études plus modestes, trouver des emplois qui les ont libérés de la glèbe et rendus disponibles pour seconder leurs leaders dans la lutte contre la domination tutsi.

Vinrent alors les années cinquante et l'éveil des nationalismes dans les territoires coloniaux. Au début de l'année 1956, M. Van Bilsen, dans une étude qui fit beaucoup de bruit dans les milieux coloniaux, écrivit: «L'Afrique, elle aussi, s'éveille irrésistiblement. L'Éthiopie a recouvré sa liberté. La Libye est devenue un état souverain. Les vagues de la marée montante de l'émancipation pénètrent profondément dans l'Afri-

que noire et lèchent les frontières du Congo». Et d'y aller avec son fameux plan de trente ans pour l'accession du Congo belge à l'indépendance. Trente ans! C'était, à la fois, peu pour certains et beaucoup trop pour d'autres. Peu de coloniaux le prirent au sérieux.

Les autorités religieuses catholiques furent nettement plus réalistes. En effet, à la même époque, le R.P. Mosmans publia un article qui fit au moins autant de bruit que l'étude de M. Van Bilsen. Il écrivit notamment au sujet de la formation des partis politiques autochtones: «Face à ces débuts de mouvements politiques, l'Église doit se manifester totalement indépendante de toute appartenance terrestre, car elle ne peut lier son sort à celui d'une puissance quelle qu'elle soit. Les aspirations des Noirs provoqueront tôt ou tard des frictions avec les autorités établies. L'Église se doit de rester au-dessus de ces oppositions et des conflits possibles. Or la formule de collaboration qui a été suivie fidèlement jusqu'ici risque de faire apparaître l'Église comme ayant partie liée avec le gouvernement. S'il devait en être ainsi, l'Église serait rendue solidaire des inévitables erreurs de tactique, des lenteurs, des faux pas, bref de tous ces éléments souvent impondérables qui blessent les autochtones au plus intime d'eux-mêmes. On en arriverait à ce que l'Église soit considérée comme étrangère. L'indépendance de l'Église doit donc nettement être affirmée».

C'est dans cette optique que les évêques du Congo belge et du Ruanda-Urundi se réunirent en juin (1956 à Léopoldville). Pourquoi? Parce qu'ils se préoccupaient déjà de l'après-colonialisme. Il s'agissait du maintien de l'Église catholique en Afrique. Pour la première fois, dans une déclaration aux fidèles, ils prirent une position indépendante de la politique de l'Administration. Ils y exprimèrent des opinions qui, en plus d'un point, bousculaient les convictions officielles. Cette déclaration fut confirmée et adaptée en 1957, dans une lettre pastorale sur la justice, des vicaires apostoliques du Ruanda-Urundi. Elle le fut encore davantage dans la lettre pastorale pour le carême de 1959 de Mgr Perraudin, laquelle rappela les devoirs des croyants et notamment celui d'admettre l'égalité des races devant Dieu.

Il était évident que l'Église missionnaire catholique se préparait ainsi à un avenir post-colonial, en prenant ses distances, non seulement vis-à-vis de la Tutelle, mais également à l'égard de la hiérarchie autochtone. Cette volte-face ne pou-

vait qu'être favorable aux partis hutu qui prônaient l'égalité sociale et politique de tous les Ruandais.

Les Tutsi prirent très mal ce qu'ils estimèrent être une trahison et je ne m'étonnais guère que le nom de Mgr Perraudin figurât en tête d'une liste des hommes à abattre que l'UNAR avait fait afficher à Nyanza.

Il est un autre domaine où les missions catholiques ont joué un rôle capital: celui de la presse. Après avoir rempli les fonctions de rédacteur en chef de la revue l'AMI, Grégoire Kayibanda remplaça en 1955 l'abbé Kagame, l'historien des rois tutsi, à la tête de la rédaction du journal *Kinyamateka*, édité à l'évêché de Kabgayi. Dès lors, le ton des articles changea progressivement et devint de plus en plus agressif au sujet des exactions dont les Hutu étaient les victimes. Certains ont pu croire que ce journal n'exerçait que peu d'influence, attendu qu'il était adressé à des lecteurs évolués, donc peu nombreux. La réalité fut tout autre, car partout sur les collines les articles parus furent commentés et discutés. *Kinyamateka* devint ainsi un ferment puissant dans la naissance d'un mouvement d'opposition des Hutu à la domination tutsi.

Les partis politiques

Pourquoi les divers partis politiques, qui devaient jouer un rôle important dans la suite des événements, sont-ils nés presque simultanément en 1959? C'est une question que je me posais à l'époque. Était-ce dû au fait que des élections devaient avoir lieu à la fin de l'année, en application du décret de 1952, dont il sera question dans la suite de cet ouvrage? Mais des élections avaient déjà eu lieu en 1953 et en 1956, sans pour cela que des partis politiques soient apparus.

La réponse à cette question se trouvait ailleurs et il ne faisait, semblait-il, pas de doute que l'exemple donné au Congo avait servi de détonateur, tant pour les Ruandais que pour les autorités de la Tutelle. L'exemple venait également d'autres pays, en Afrique et ailleurs, où les partis politiques avaient déjà gagné la partie menant à l'indépendance. Tout le monde sentait souffler le vent des changements et l'époque était mûre pour que les prétentions des uns et des autres s'exprimassent par les organes des partis politiques. Au Rwanda, leur apparition avait d'ailleurs été préfigurée et préparée par diverses associations qui faisaient déjà deviner les clivages politiques en gestation.

L'APROSOMA (Association pour la promotion de la masse) joua le rôle de précurseur et fut créée dès le 15 février 1959. Son président, Joseph Habyarimana, dit Gitera, se distinguait par son franc-parler. En des discours messianiques, il défendait avec poésie et chaleur ses frères de race. Comme il parlait haut et fort, il était devenu l'ennemi numéro un des traditionalistes tutsi, leur homme à abattre. On racontait d'ailleurs que le mwami Mutara avait déjà fait comprendre à Gitera qu'il jouait sa tête, lorsqu'il se passa la main sur le cou en le fixant!

Dès le début, j'ai éprouvé de la sympathie et même de l'affection pour cet homme, un peu illuminé, mais sincère et honnête. En privé, Gitera savait être un interlocuteur agréable et souriant. Il était secondé par un homme calme et réfléchi, Aloys Munyangaju, dont j'ai pu apprécier la fine intelligence et le sens de l'humour et qui est malheureusement mort trop tôt.

En tant que parti politique l'APROSOMA me laissait quelque peu sceptique. Sans doute ses adeptes paraissaient-ils nombreux dans le difficile territoire d'Astrida. Il me semblait cependant que les éclats verbaux de Gitera n'étaient pas suffisamment étayés par un travail d'organisation en profondeur et que son action ne s'étendait pas ou peu en dehors du territoire où, par ailleurs, il était très populaire et considéré comme un héros par les Hutu.

J'ai déjà dit dans les pages qui précèdent ce que je pensais de l'UNAR (Union nationale ruandaise). Presque tous les chefs, les sous-chefs et les notables tutsi en étaient membres. Son président, François Rukeba, qui avait déjà joué un rôle assez spectaculaire lors de l'élection mouvementée du mwami Kigeri, se montrait ouvertement antibelge. Il était, à mon sens, le plus sectaire des unaristes. D'autres leaders tutsi me donnèrent une impression de plus d'équilibre et d'intelligence. C'était le cas, malgré leur attitude pleine de morgue et leur hostilité évidente, de Michel Kayihura, chef du Bugoyi, de Pierre Mungahurire, chef du Bwanacyambwe et de Chrisostome Rwangombwa, chef du Ndorwa.

Ces trois chefs avaient été à l'origine d'une controverse dont l'administration tutélaire était sortie assez diminuée aux yeux des Ruandais. Lors du premier meeting politique tenu par l'UNAR à Kigali, le 13 septembre, ils avaient avec d'autres orateurs tenu des propos carrément hostiles à la Tutelle et aux Belges en général. Ce langage haineux ne pouvait évi-

demment pas être toléré, spécialement dans le chef de Kayihura, vice-président du Conseil supérieur de Pays et conseiller intime du mwami.

L'administration se devait de prendre une sanction et M. Preudhomme était de l'avis qu'il fallait les révoquer de leurs postes de chefs. Mais après un mois de tergiversations et de multiples interventions du mwami en leur faveur, le gouverneur décida simplement de les muter pour des chefferies moins importantes. Les trois chefs réagirent en offrant leur démission. Celle-ci fut refusée par le gouverneur mais la mesure de mutation fut suspendue. De tout cela il résulta que l'UNAR eut la conviction que la Tutelle était pusillanime et donc faible.

Quand M. Preudhomme me raconta les péripéties de ses relations avec les trois chefs, j'ai bien senti qu'il estimait y avoir perdu la face et qu'il en gardait quelque amertume. C'était grave pour un résident dont l'autorité devait, par définition, être reconnue et respectée de tous.

Quant au mwami, en prenant résolument la défense des trois chefs, il avait clairement montré de quel bord il était.

Je me demandais si cet incident, somme toute assez mineur, n'avait pas été à l'origine des violences de novembre ou tout au moins une incitation importante. L'UNAR, constatant la faiblesse de la Tutelle, se mit en effet à provoquer les Hutu en de multiples occasions. Il semble bien qu'elle ait cherché, de cette manière, à susciter un conflit racial généralisé qui lui aurait donné l'occasion de mobiliser les ingabo traditionnels, de supprimer les dirigeants hutu et de massacrer quelques milliers de Hutu, en comptant bien que la Tutelle ne serait pas capable d'intervenir efficacement. L'attitude du mwami, lorsqu'il réinstaura le commandement de son armée et qu'il prétendit rétablir l'ordre par ses seuls moyens, ne faisait que rendre cette hypothèse plus vraisemblable. Que serait-il arrivé si, lors de l'affaire des trois chefs, la Tutelle avait fait preuve de plus de fermeté? Elle aurait pu, par exemple, inculper les trois chefs d'incitation à l'émeute et les traduire en justice, comme cela avait été fait au Congo, notamment avec Lumumba. Peut-être l'UNAR se serait-elle montrée plus prudente. Quant au mwami, il aurait été mieux conscient de la force réelle de la Tutelle. Mais avec des si...

Quoi qu'il en soit, l'UNAR, même après que la Tutelle eut rétabli un ordre apparent, demeurait une force avec laquelle il fallait compter. J'ai exposé ailleurs les puissants moyens

dont disposait ce parti qui se proclamait ouvertement le parti unique du mwami et du pays.

Le RADER (Rassemblement démocratique ruandais) se voulait modéré, royaliste et ouvert à tous les hommes de bonne volonté désireux de voir accéder le pays à l'indépendance sous le régime d'une royauté constitutionnelle, démocratique et impartiale pour les trois races.

Sa création avait été inspirée par la Résidence, avec l'espoir qu'il attirerait aussi bien les Tutsi que les Hutu, désireux de rester en bons termes avec la Tutelle. Les dirigeants de ce parti que j'ai rencontrés étaient Prosper Bwanakweri, chef en territoire de Nyanza et Étienne Rwigemera, frère du Mwami Kigeri et chef au Rukiga, dans le territoire de Byumba.

Tous deux, bien que des personnalités fort différentes, me semblaient s'être rangés dans un parti autre que l'UNAR pour des raisons personnelles plutôt que par convictions démocratiques. Deux autres personnalités me parurent nettement plus sincères. L'une étant Anastase Makuza, le seul Hutu qui avait fait des études supérieures à l'École d'administration de Kisantu (Congo). Ses fonctions de secrétaire dans les bureaux de la Résidence ont probablement influencé son option politique. Cet homme, d'une intelligence remarquable, abandonna très vite le parti pour passer au PARMEHUTU. L'autre était Lazare Ndazaro. Il occupa les mêmes fonctions que Makuza. Tutsi modéré, il épousait les vues de la Résidence.

Visiblement ce parti n'avait pas ses racines dans le peuple. L'action discrète mais évidente de l'administration n'était pas faite pour attirer les masses et j'étais sceptique quant au poids réel qu'aurait ce parti dans les luttes politiques à venir.

Restait le PARMEHUTU dont il a déjà été question dans les pages précédentes. Outre Grégoire Kayibanda, j'avais rencontré et appris à connaître Dominique Mbonyumutwa, l'homme par qui la révolte avait éclaté, Calliope Mulindahabi, le secrétaire général du PARMEHUTU, de Gitarama également, Balthazar Bicamumpaka, autre sous-chef du territoire de Ruhengeri et Otto Rusingizandekwe, agent des douanes, également de Ruhengeri. Tous ces hommes qui avaient osé montrer l'exemple à leur peuple et risqué de se faire assassiner, me laissaient une impression de tranquille assurance et de détermination. Ce parti avait su, de toute évidence, se créer des bases solides, surtout dans le nord du pays.

C'étaient là les quatre partis principaux. Chacun visait évidemment à l'accession à l'indépendance nationale à plus ou

1987 moins brève échéance. Le PARMEHUTU y mettait une condition préalable, à savoir la suppression des discriminations raciales dont souffraient les Hutu. Le plus pressé était l'UNAR, qui préconisait l'autonomie interne en 1960 et l'indépendance en 1962. Il avait hâte de se débarrasser de la Tutelle, afin d'être libre de régler le problème racial à la manière que nous connaissons à présent. Il est assez curieux de constater, a posteriori, que ce sont les prévisions de l'UNAR qui se réalisèrent, mais pas du tout comme elle l'avait voulu.

Le peuple hutu

C'était évidemment l'acteur principal du drame politique et social qui se jouait. Dès le début de mes fonctions, je l'ai appelé le «peuple» hutu, parce que ce sont ses ancêtres qui ont défriché le Ruanda et l'ont fertilisé de leur sueur. Favorisés par un climat propice, ses clans familiaux ont progressivement fait reculer la forêt. De génération en génération, il a fait tache d'huile et occupé l'ensemble du pays. Ce faisant, il s'est créé de petits royaumes qui, parfois luttèrent entre eux pour acquérir de nouvelles terres. Mais les liens culturels entre ces petites entités territoriales ont pu se maintenir et la langue, la religion et les coutumes restèrent un bien commun à tous.

On peut se demander ce qui serait advenu si le peuple hutu était resté le seul (avec les Twa, mais si peu) occupant du pays. Il est oiseux de se l'imaginer car les Tutsi se chargèrent de changer le cours de l'histoire du peuple hutu. Ils surent si bien le parasiter qu'ils en firent leur esclave nourricier.

Je me demandais comment un assujettissement aussi complet avait pu se produire. Je me demandais surtout si, après la flambée révolutionnaire, le peuple hutu maintiendrait sa volonté de se libérer, après des siècles de soumission silencieuse. La fureur populaire de novembre aurait-elle un lendemain? Car, sans la foi, le courage et l'enthousiasme de la masse du peuple, rien ne pourrait être fait, aucune politique de démocratisation ne deviendrait possible.

Le fait historique était indéniable. Les Tutsi s'étaient appropriés les fonctions politiques, juridiques et économiques, et les Hutu s'y étaient soumis. Ils s'y étaient soumis à un point tel qu'ils n'étaient même plus maîtres, ni collectifs ni individuels, des lopins de terre qu'ils cultivaient! Nombreux étaient

ceux, Blancs et Noirs, qui imputaient cette soumission passive à une inégalité innée, à une supériorité raciale incontestée des Tutsi. Les Hutu, semblait-il, étaient nés pour l'esclavage et même si la possibilité leur était offerte de se libérer, ils ne sauraient que faire de leur indépendance. Les élections de 1953 et de 1956 semblaient l'avoir clairement démontré, comme nous le verrons plus loin. Cet assujettissement semblait d'ailleurs confirmé par le fait que les ingabo, mobilisés par les Tutsi pour punir les révolutionnaires, comptaient encore de nombreux Hutu dans leurs rangs.

Tout cela était vrai et cependant je n'ai pas douté, dès le début, de la volonté du peuple hutu de se libérer définitivement de sa condition d'asservi. Ses leaders avaient eu le courage de remettre toute la société ruandaise en question: le rôle du mwami, la corruption de la hiérarchie tutsi, la partialité des tribunaux, la disposition injuste des terres et les mille exactions perpétrées au nom du mwami. Non, rien n'était plus comme avant la révolution paysanne. Le peuple hutu s'était réveillé après un sommeil séculaire. J'en étais convaincu, contre l'avis de beaucoup.

Pronostic

Il était difficile de pronostiquer, en décembre 1959, quelle serait la résultante des quatre forces composantes: la Tutelle, l'Eglise, les partis politiques et l'ONU.

Nous avons vu que la Tutelle et l'Eglise avaient, chacune à sa manière, effectué un revirement assez spectaculaire.

L'Eglise catholique, la seule qui comptait vraiment dans le pays, s'était dégagée de ses liens avec les autorités traditionnelles. Elle avait su prendre position à temps, au-dessus des querelles des partis, au nom de son message de paix, de justice et de charité. Pratiquement, cette attitude nouvelle favorisait les partis du peuple, qui poursuivaient des objectifs de justice et d'égalité pour tous. Les partisans de l'autorité traditionnelle s'en sont bien aperçus lorsqu'ils accusèrent l'Eglise de trahison. Il était bien révolu le temps où Mgr Classe estimait que les indigènes de race tutsi étaient supérieurement intelligents et aptes à occuper des postes de commandement; qu'il fallait les favoriser par une éducation appropriée et en faire les collaborateurs privilégiés de l'administration.

La Tutelle, quant à elle, après de timides et inopérants essais d'introduction à la démocratie, lors des élections précé-

Les PARIGA en forgerait ? Les
Ruis T. ne les ont jamais soumis - C'est la
(BUNYABUNGO) Tutelle

Il s'agit pour les Hutu de se libérer ?

dentes et alors qu'elle avait, durant plus de quarante ans, soutenu et renforcé le pouvoir tutsi, avait amorcé son propre revirement. Elle avait finalement reconnu qu'il existait vraiment un problème Hutu-Tutsi, même si elle l'avait fait en termes quelque peu édulcorés. Par ailleurs, la déclaration gouvernementale du 10 novembre annonçait un certain revirement en faveur de la démocratie, donc des partis du peuple. On pouvait se demander cependant si le ministre De Schryver se rendait compte que l'aboutissement logique de son action devait nécessairement mener à l'abolition du régime existant et si telle était bien son intention.

L'action de l'ONU restait une inconnue dont je ne me préoccupais pas beaucoup en cette fin de l'année 1959. C'est plus tard que son intervention se fit de plus en plus contraignante. Pour le moment elle ne comptait pas beaucoup dans mon esprit.

Restaient les partis politiques. Pour beaucoup d'observateurs européens, surtout à Usumbura, les partis hutu n'avaient guère de chances de gagner la partie. Les Tutsi étaient trop forts. Ils disposaient de trop d'atouts. Ils étaient beaucoup mieux organisés. Ils inspiraient encore une crainte atavique et rares étaient les Hutu qui osaient les attaquer de front.

Les circonstances n'étaient cependant pas défavorables aux Hutu. La Tutelle et l'Eglise leur donnaient une chance de s'imposer. Mais pour y parvenir, ils devraient faire preuve d'audace, d'esprit d'organisation et surtout d'un courage sans faiblesse. C'était leur unique et dernière chance de rompre les liens séculaires de l'esclavage. Je comptais bien les y aider.

Pas un mot des violences du futur

7

La période préélectorale

L'année 1960 s'ouvrait donc sous des auspices favorables aux partis hutu. Deux actions déterminantes de la Tutelle se dessinaient, menées, l'une par le haut et l'autre par le bas, mais toutes deux orientées en faveur de la démocratisation des institutions.

L'action par le haut était concrétisée par le décret intérimaire du 25 décembre 1959. Le terme «intérimaire» laissait sans doute entendre que ses dispositions seraient sujettes à révision lorsque le pays aurait atteint un nouveau stade de sa maturité politique. Tel qu'il était, il répondait au triple objectif suivant: une démocratisation plus nette du fait de la participation de l'ensemble de la population aux élections, une augmentation sensible des responsabilités exercées par les autorités autochtones en vue d'instaurer l'autonomie interne et, finalement, la fusion des chaînes de commandement parallèles, l'autochtone et l'européenne, mettant ainsi un point final à la politique de l'administration indirecte.

Pratiquement, cela signifiait que les 544 sous-chefferies étaient purement et simplement supprimées et remplacées par 229 communes, dont les bourgmestres et les conseillers seraient désignés d'après les résultats des élections générales à organiser au début du mois de juin 1960. Les bourgmestres seraient nommés par le mwami sur avis conforme de la Tutelle. Les chefferies étaient destinées à disparaître, tout au moins en tant qu'entités politiques. L'échelon intermédiaire serait constitué par les dix provinces du pays, les territoires

actuels. Leur direction serait confiée à des préfets ruandais, après un stage à effectuer en qualité d'adjoints, aux côtés des administrateurs européens. Ceux-ci trouveraient ensuite un rôle de conseillers. De cette manière, les deux hiérarchies, la coloniale et l'autochtone, seraient fondues en une seule.

En ce qui concerne le Conseil du Pays, ce parlement en puissance, quelque chose avait été conservé de l'ancien système électoral, puisqu'il devait encore être élu au second degré et non dans le cadre d'élections générales.

Le pouvoir législatif est exercé par le mwami et le Conseil par la voie d'édits. Le pouvoir exécutif est exercé par le mwami par la voie d'arrêtés. Un gouvernement du pays est instauré. Il est composé d'un chef de gouvernement et de chefs de départements. Ils sont nommés et révoqués par le mwami, de l'avis conforme du résident.

On conviendra que, si une participation plus grande était réservée à la population par la voie des élections communales, les pouvoirs du mwami et de ses collaborateurs étaient notablement renforcés. Pour un souverain conscient de l'évolution inéluctable des idées et des mœurs, c'était une occasion superbe de reprendre les rênes du pays, à la condition qu'il ne s'obstine pas à n'être qu'un Tutsi.

Une chose m'étonnait. C'était que la notion de l'entité Ruanda-Urundi était encore maintenue, alors qu'à mon sens bien peu de choses unissaient ces deux pays, tandis que beaucoup les séparaient, voire les opposaient. Sans doute l'influence de l'ONU s'était-elle fait sentir ici. Elle cherchait, en effet, à éviter la balkanisation des nouveaux états indépendants. Mais elle semblait oublier que la balkanisation consiste à former de nouveaux états à partir d'ensembles qui sont unifiés ou l'ont été dans le passé. Or ici ce n'était pas le cas, puisque le seul trait d'union qui ait jamais existé entre le Ruanda et l'Urundi était l'administration de la Tutelle, elle-même destinée à disparaître lors de l'indépendance. Le ministre De Schryver n'ignorait certainement pas ce fait, mais peut-être avait-il prudemment laissé le soin à l'avenir de trancher cette question. En admettant l'hypothèse peu vraisemblable qu'une union quelconque puisse jamais exister entre les deux pays, il évitait en tout cas une confrontation avec l'ONU.

L'action par le bas consistait évidemment dans le remplacement des chefs et des sous-chefs tutsi par des Hutu. Les administrateurs ne perdirent pas leur temps et au moment où se firent les élections communales il y avait sur 550 sous-chefs

326 Hutu et sur 45 chefs 26 Hutu! Chacun de ces remplacements avait été effectué aux applaudissements de la population qui les considérait comme autant de confirmations de la rupture de ses liens de servage. Au début, je me rendais régulièrement à Nyanza pour obtenir du mwami la nomination des nouvelles autorités hutu. Il signa bien quelques documents, mais ensuite, devant leur nombre croissant, il refusa de le faire. Je pris donc sur moi de les signer en vertu de mon pouvoir de substitution. Était-ce tout-à-fait régulier? Peut-être pas, mais je ne m'en souciais pas trop. L'enjeu était trop important puisqu'il s'agissait du sort d'un peuple. Je sentais bien qu'à Usumbura beaucoup estimaient que je manquais vraiment d'égards pour les autorités traditionnelles défenestrées et je m'attendais à l'une ou l'autre réaction. Mais elle ne vint pas. Quoi qu'il en soit, ces remplacements eurent un effet proprement exaltant sur le peuple, qui voyait ainsi tomber un à un la plupart de ses anciens maîtres abhorrés. Les Hutu commencèrent alors vraiment à y croire.

Dans son livre intitulé *Pouvoir et Droit au Rwanda*, écrit pour sa thèse de doctorat en droit, M. Filip Reyntjens exprime l'opinion suivante sur l'installation des autorités intérimaires hutu. « On ne peut surestimer l'importance historique de la première action strictement politique du résident spécial, le colonel Logiest: l'installation d'un nombre élevé d'autorités « intérimaires » hutu. Vers la fin de novembre 1959, après la jacquerie, un nombre impressionnant de chefs et de sous-chefs, en majorité tutsi, n'exerçaient plus leur commandement par suite d'arrestation, de fuite, de mutation, de sinistre, de démission ou d'élimination physique. Des 45 chefs en place avant les événements, 23 avaient perdu leur fonction; des 489 sous-chefs, 158 n'exerçaient plus leur commandement. Les conséquences politiques de la jacquerie furent différentes de territoire à territoire: Gitarama, Gisenyi et surtout Ruhengeri furent très touchés, tandis qu'à Astrida, Kibuye, Nyanza et Kigali les effets furent moins importants. Kibungu, Cyangugu et Byumba furent pratiquement épargnés. On ne peut manquer de remarquer que deux des territoires les plus touchés, Gisenyi et Ruhengeri, furent ceux où les Tutsi avaient subi les plus lourdes pertes lors de la consultation de 1956. Quant à Gitarama, c'est là que débuta la jacquerie et que se situait le vicariat apostolique de Kabgayi qui avait dans une large mesure épousé la cause hutu. — Ce fut une occasion inespérée pour le colonel Logiest, qui voyait son action contrecarrée par la hiérarchie coutumière

tutsi. Il était ainsi difficile de relayer des ordres et des messages à la population sans déformation en cours de route, lorsqu'il fallait suivre la filière coutumière (mwami-chef-sous-chef). Le résident spécial décida de profiter de la situation créée par les troubles pour «débarquer» du moins partiellement, sinon complètement, cette hiérarchie. Il considérait le soutien aux Hutu comme partie intégrante du maintien de l'ordre public.

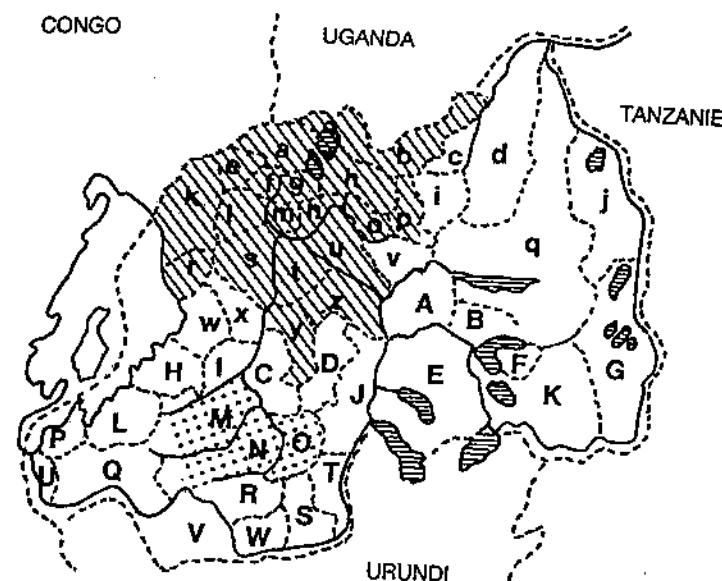
La position d'un résident militaire n'est pas une position politique; son rôle est de laisser, en abandonnant le commandement, une situation moins susceptible de troubles que la situation actuelle. Pour cela, nous devons favoriser les éléments d'ordre et affaiblir les éléments de désordre, en d'autres termes favoriser l'élément hutu et défavoriser l'élément tutsi parce que «l'un sera obéi et l'autre pas. En conséquence nous avons pleine initiative pour mettre en place des sous-chefs hutu, là où ils ont une chance de réussir avec l'aide de l'administration». (P.V. réunion des administrateurs de territoire, Kigali, 17.11.59)

Logiest donna par conséquent ordre aux administrateurs de territoire de lui proposer la révocation du plus grand nombre de chefs et de sous-chefs tutsi. Un grand nombre de chefferies et de sous-chefferies étaient en outre, comme nous l'avons vu, devenues vacantes pour d'autres raisons.

Même là où les autorités tutsi étaient restées en place le résident spécial voulait les déloger par tous les moyens. Passant outre aux objections du résident général Harroy qui – sans trop insister – fit remarquer l'illégalité de pareille solution, le colonel Logiest conseillait «la constitution de comités qui feront connaître les noms des personnes qui seront déclarées indésirables et qui seront éloignées». À la question du directeur P. Lannoy du service des AIMO qui, se basant sur le décret de 1952, voulut savoir si les chefs ou sous-chefs qui le souhaiteraient pourraient reprendre leur commandement, le colonel Logiest répondit que «si une autorité chassée par la population manifeste le désir d'être réintégrée, il faut s'y opposer pour des raisons d'ordre public et de sécurité, leur présence dans leur commandement ayant justement été à l'origine des troubles de l'ordre public qui ont été enregistrés dans leur circonscription», et d'ajouter que «l'administration doit profiter de toute faute pour les mettre à pied».

Dans un même temps; il fallait marquer un point: s'adressant à l'administrateur du territoire de Ruhengeri au début de l'opération de remplacement, Logiest dit: «Avec la quasi tota-

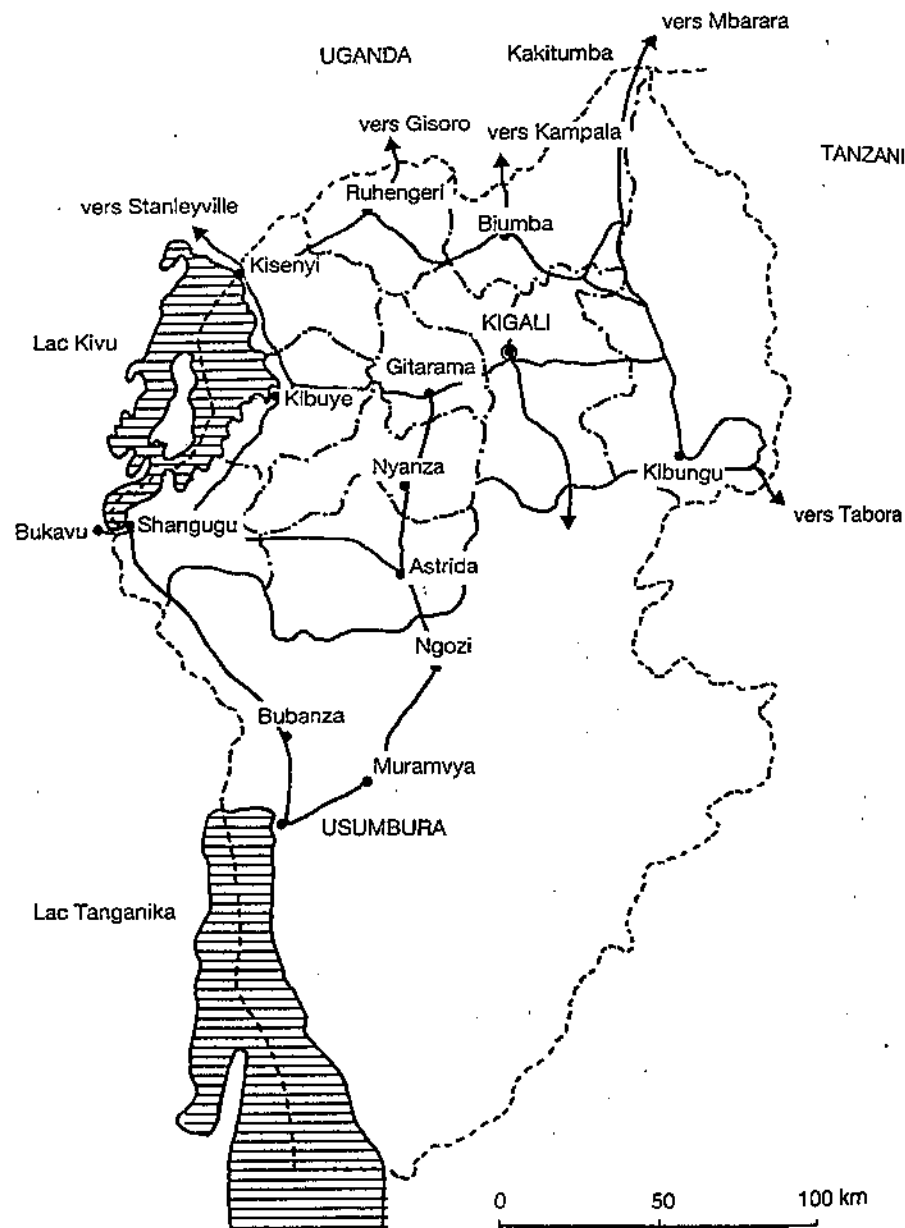
Carte des régions naturelles et humaines



- | | |
|--------------|--------------------|
| a. Mulera | A. Bwanacyambwe |
| b. Ndorwa | B. Rukari |
| c. Mutara | C. Kabagali |
| d. Mutara | D. Nduga |
| e. Rwankeri | E. Bugesera |
| f. Buhema | F. Mirenge |
| g. Bugarura | G. Migongo |
| h. Buberuka | H. Rusenyi Itabire |
| i. Buyaga | I. Nyantango |
| j. Mubari | J. Mayaga |
| k. Bugoyi | K. Gihunya |
| l. Bushiru | L. Cyeshé |
| m. Bukonya | M. Bunyabiriri |
| n. Kibali | N. Bufundu |
| o. Rukiga | O. Busanza |
| p. Busigi | P. Impala |
| q. Buganza | Q. Bukunzi Busozi |
| r. Kanaga | R. Nyaruguru |
| s. Kingogo | S. Bwanamukali |
| t. Ndiza | T. Buhanga Ndara |
| u. Bumbogo | U. Biru |
| v. Buliza | V. Buyenzi |
| w. Bwishasa | W. Bashumba |
| x. Budaha | |
| y. Marangara | |
| z. Rukoma | |

- /// Région d'extension
initiale de la révolte Hutu
- ... Région de la répression Tutsi

Le Rwanda administratif et routier



PROCLAMATION A LA POPULATION DU RWANDA

1. J'apprends qu'il y a encore des bandes armées qui circulent pour incendier et tuer, malgré l'interdiction formelle que j'ai faite. Je fais connaître à la population que j'ai donné ordre aux unités de la Force Publique de disperser ces bandes par les armes.

2. J'apprends également qu'il est procédé à des arrestations arbitraires. J'interdis formellement de pareils procédés. Je donne ordre de remettre immédiatement les personnes qui seraient détenuës, entre les mains des Officiers de Police Judiciaire.

3. J'invite encore une fois les populations à rester chez elles et à vaquer à leurs occupations habituelles, et notamment à poursuivre leurs cultures afin d'éviter la famine.

Kigali le 10-11-1959

Le Colonel B. E. M. LOGIEST

Commandant des opérations

(Se) LOGIEST

Le premier des tracts lancés par avion. Les suivants, rédigés en Kinyarwanda avaient plus pour objet l'éducation politique de la masse.

ITORA RY'ABATEGETSI B'IGIHUGU

Nubara-rya Parmehutu
Uwa Parmehutu wese atore ibari
ryumutuku

Nijbara ry'Aprosoma
 Omuprosoma wese atoresha
 ovaisi

Umuhaba rya Rader-Rwanda Union
Umuhaba Rader-Rwanda Union w'ababwira
umuhaba ryamburungu

Urubanza rya UNAR
urwanya UNAR wese wabashakira ibyaha byera

1. The following information was obtained from the Bureau of the
2. Federal Bureau of Investigation, Washington, D. C., on the
3. subject of the above captioned matter, and is being furnished
4. to you for your information and use.

dupa oia zaba, i nju, tura, ... cya, ... twina, ...

Micro - Babashabapapuro

lainnya ini, waboo ngabapuro, udan, salu,

mu kasanduku ibashya, nimo gapamye watoreshe.

Shyira agapapuro kamiwo niwubasha

10. Bujijwe kuva zho waforeye nyuma y'ubushyamba udatweshye.

Muratore neza!

Umwana aya mw'iterura

Signed and dated 15 September 1961

Esposito, u. Rwanda Colono, R. F. M. Doge

Élections législatives de septembre 1961.
Tract du résident du Rwanda expliquant le vote par couleur.

Umuhoze Bwana Rezida w'u Rwanda

Dore amabara muzatoresha

REFERENDUM

Ni ibara rya **Republika**
Ushaka Republika wese atoreshe ibara
ryumukara

Ni ibara ryabadashakye **Kigeli**
Udashakye **Kigeli** wese atoreshe ibara
ryumukara.

Ni ibara ry'Ubwami
Ushaka Ubwami wese atoresha ibara
rya kaki

Ni ibara rya Kigeli
Ushaka Kigeli wese atoreshe ibara ryako
kaki

• Həzrət İsmayılın müzəbbəkabili

Uburungirirwe bwacyahamagariye cyagombaga Republika

2) Abashaka kigeli n'abatamu-
shaka

ibashyirako umutegetsi hwa Gwami, izashyira aho
umubonyi w'ibikorwa bya bashyirako umubonyi w'ibikorwa bya bashyirako umubonyi w'ibikorwa bya

Nibashaka Kigeli, uzashyira agapapuro kuri
mwubashyira kuri bazaguhaza

Simbolika, gashyira agapapuro
mukari gashya yambere bazaguba.

Niba udashaka Kigeli, uzashyira agapapuro k'u-
mukara mw'ibabasha ya kabiri bazaguhanga.

Agapuro Kumukara mw'ibana

azajugunya agapapuro kaki mu mwopa uzabira

papuro kaki ni wabamasha aza

unya agapapuro k'unukara mu mwobo azabona

Utendaji gamba gushi vira mwaibahasha a
Utendaji gamba gushi vira mu gasandofa

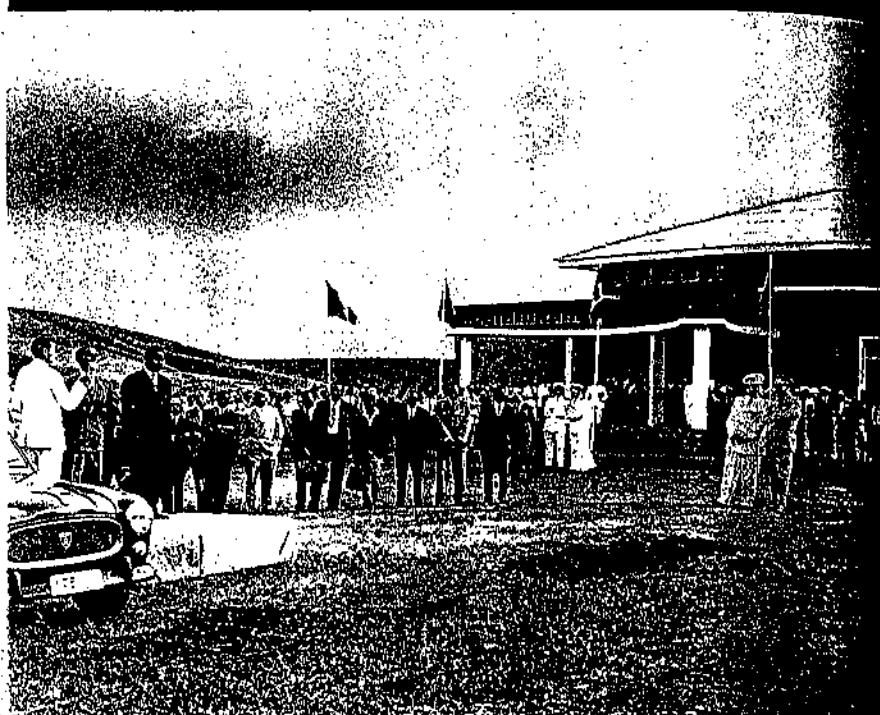
apuro kamwe.
nasha jlimo ibara watoreshaie

...ano patore ya uvanyo agapap

utatorosheje.

Referendum sur la question du Mwami.
Tract de la résidence du Rwanda expliquant le vote par couleur.

Referendum sur la question du Mwami, résidence du Rwanda.



Le 26 octobre 1960, le Rwanda est doté de son premier parlement et de son premier gouvernement. Le Premier ministre Grégoire Kayibanda proclame les résultats de la réunion du Conseil provisoire du Pays.
(Une des rares photos où je figure avec Jean-Paul Harroy)

Côte à côte, à gauche, Aloys Munyangaju, le penseur de l'Aprosoma;
au milieu Balthazar Bicomupaka, le héros du Nord.



Monsieur Dorsinville, le chef de la Commission de l'ONU nous rend visite et passe en revue un détachement de la Garde Nationale. À son côté le Commandant Tulpin qui fut blessé devant Bukavu. Je suis avec le Président



groupe de Hutu écoute attentivement les consignes préparatoires aux élections communales.



Le Résident Spécial, le Colonel BEM Logiest, accompagné du Commandant Militaire, le Major Bruneau, vient d'arriver par hélicoptère dans un bureau électoral du Territoire de Nyanza. Il s'entretient avec l'Administrateur Territorial de Nyanza de Jamblinne de Meux (à gauche) et le Résident-Adjoint Regnier.

À droite notre Aumônier dévoué, le Padre De Lodder, accompagnant nos troupes, est venu prendre contact avec les organisateurs des élections. À notre départ, le Colonel et moi-même, avons dû serrer des centaines de mains ruandaises reconnaissantes.

"BEM Logiest", comme l'appelaient familièrement la population, était considéré par les Hutu comme un véritable héros national.

(extrait de l'ouvrage *Quinzième détachement du 4^e Bataillon Commando* du Lieutenant-Colonel Bruneau)

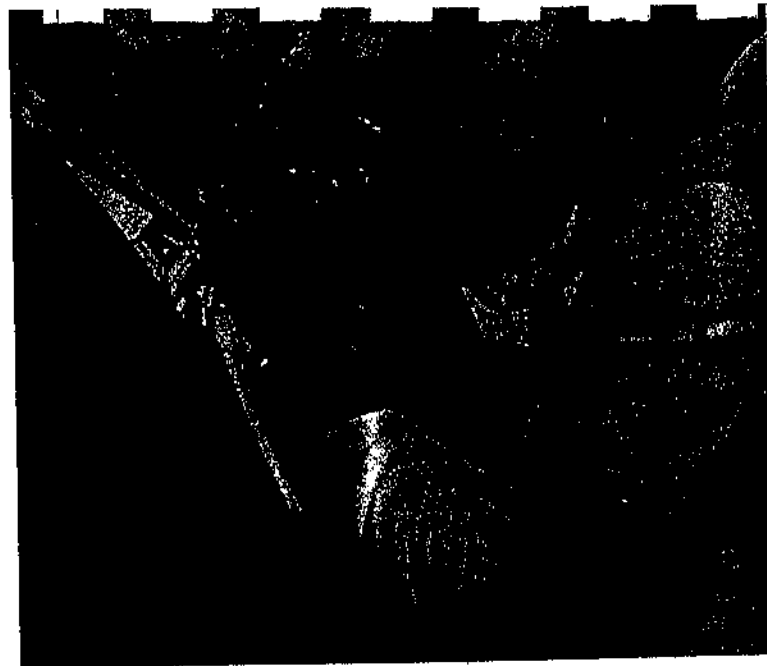
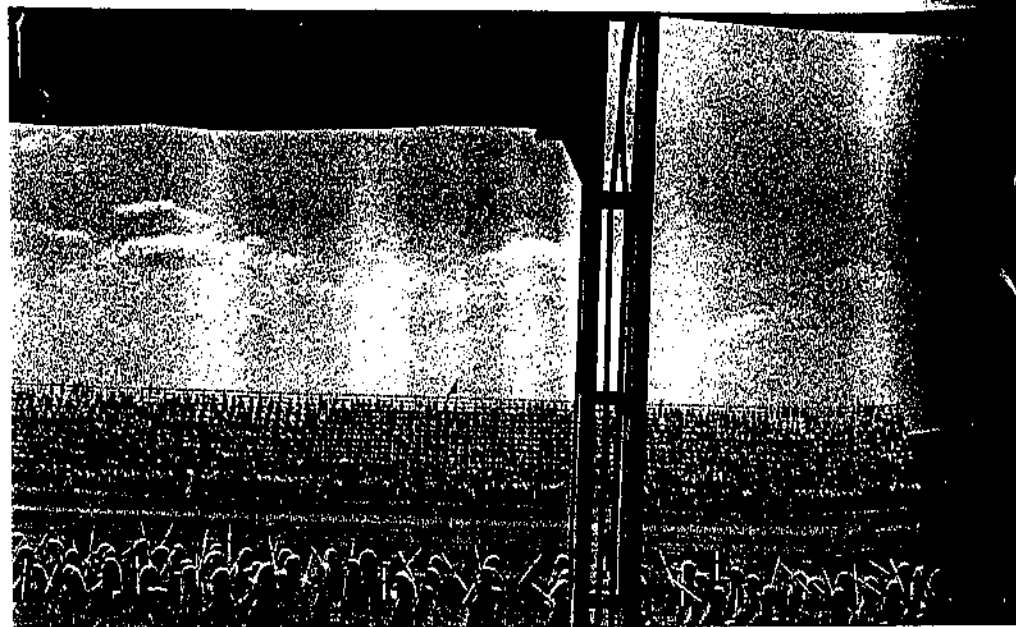


De braves paysans ruandais viennent remplir leur devoir d'électeur. Dès l'aube, ils se sont mis en route pour parcourir de longues distances, contournant de nombreuses collines, appuyés sur leur bâton traditionnel. Le bureau a été construit avec des matériaux trouvés sur place. Ceux qui ne peuvent ni lire, ni écrire, se font assister par un jeune homme instruit de leur choix.



1^{er} juillet 1982. Vingtème anniversaire de l'indépendance.
Jean-Paul Harroy et moi-même entourons le Président Habyarimana.
À droite, la Princesse Paola et l'épouse du Président.

Les fameux danseurs Intore.



Le Président
nous décore.

Le Prince Albert et la Princesse Paola en visite dans un centre de la Croix-Rouge.



participer ?

lité d'autorités hutu, votre territoire doit servir d'exemple à tout le Ruanda. Vous devez prouver que les Bahutu sont capables de participer activement à la direction de leur pays.

On constate que, même si l'on estime que la fin justifie les moyens, nous sommes en pleine illégalité.

L'appréciation de M. Reyntjens est sans doute juste dans le cadre juridique d'une simple jacquerie. Dans mon esprit, par contre, il s'agissait d'une véritable révolution.

Et que dire au sujet des Tutsi? Incontestablement ils étaient divisés. Le plus grand nombre, ceux qu'on appelait les petits Tutsi, furent admis à réintégrer leurs habitations. Ils avaient apparemment accepté de vivre désormais parmi les Hutu sur un pied d'égalité. Il est douteux cependant qu'ils aient accepté cette situation nouvelle de bon cœur. Leurs relations avec l'autre race demeuraient tendues et on les sentait prêts à suivre leurs chefs et à rétablir leurs anciens privilèges. Plusieurs milliers de Tutsi, déclarés irrécupérables par les Hutu, avaient trouvé refuge, plus ou moins contre leur gré, dans le paysan-
nat de Nyamata, au Bugesera. D'autres se sont expatriés dans les pays voisins.

Les plus importants et aussi les plus inconditionnels avaient quitté le pays pour Dar-es-Salaam, Kampala ou Nairobi. Ils allaient constituer ce qu'on a convenu d'appeler l'UNAR extérieure. On pouvait s'attendre de leur part qu'ils recourent à tous les moyens, y compris le terrorisme, pour reprendre le pouvoir. Dès le début, ils harcelèrent l'ONU de leurs pétitions. Ils accusèrent la tutelle belge des exactions et des crimes dont, en réalité, eux-mêmes s'étaient rendus coupables. À l'ONU, ces accusations, proférées contre des colonialistes, tombèrent en terre fertile, comme l'on peut s'en douter.

Que voulait-elle cette UNAR extérieure? Elle voulait en gros que l'ONU reprenne directement les affaires ruandaises en main, qu'elle organise elle-même les élections, que l'administration belge soit supprimée, et surtout que les forces de l'ordre belges soient remplacées par des casques bleus. Le climat d'anticolonialisme qui régnait à l'ONU permettait à l'UNAR extérieure d'espérer en obtenir beaucoup; trop, comme la suite des événements allait le démontrer.

Et l'UNAR intérieure, c'est-à-dire la fraction du parti qui poursuivait ses activités à l'intérieur du pays? Elle était présidée par le jeune Rutsindintwarane, du territoire de Kibungu. J'ai eu l'occasion, à l'époque, de m'entretenir avec cet homme

fin de la page 122 Vue sur un coin du lac Kivu

calme et courtois. Peut-être me cachait-il ses véritables desseins, mais il me donnait tout de même l'impression de vouloir coopérer avec les autres partis. Il me semblait que, sans les consignes de l'UNAR extérieure, il aurait pu sauver une partie de la mise. Mais les mots d'ordre qu'il recevait de l'extérieur lui firent, à lui et au mwami, commettre des erreurs lourdes de conséquences.

Le mwami commit la première à l'occasion de la création du Conseil supérieur provisoire, lequel devait reprendre le rôle du Conseil supérieur du Pays. Celui-ci s'était, en effet, volatilisé lors de la révolte de novembre. L'idée d'entourer le mwami de quelques personnes appartenant aux diverses tendances politiques du pays n'était pas neuve. Elle n'avait aucun lien avec le décret intérimaire mais répondait aux vœux, tant de la Tutelle que des leaders politiques, de donner au mwami la possibilité de tenir compte des opinions et avis de toutes les parties intéressées. Des suggestions avaient déjà été faites dans ce sens au moment où il avait fallu élire le nouveau souverain. Elles avaient été réduites à néant par la précipitation dans laquelle l'élection eut lieu. À présent, le moment était propice, puisque le Conseil supérieur du Pays n'existait pratiquement plus et qu'il convenait de combler ce vide en attendant les élections.

Le Conseil spécial provisoire fut donc créé en février 1960. Il comprenait deux membres de chacun des quatre partis principaux; huit membres donc, dont quatre Tutsi et quatre Hutu. C'était une occasion unique offerte au mwami de se montrer fidèle au serment qu'il avait prononcé au moment de son élection, de régner en souverain constitutionnel, soucieux des intérêts de l'ensemble de ses sujets. Il aurait dû y voir un geste de réconciliation, une ébauche de démocratisation qui lui réservait le beau rôle d'unificateur et de pacificateur, comme le voulait d'ailleurs la coutume. Au lieu de s'accrocher à la planche de salut qui lui était jetée, il refusa de reconnaître le conseil et commit ainsi un véritable suicide politique. Non seulement il s'opposa à la création du Conseil spécial provisoire, mais il s'insurgea également contre les termes du décret intérimaire. Il fit même des contre-propositions dans lesquelles il s'appropriait les pouvoirs extraordinaires dont je disposais encore et la liberté de mener les réformes politiques à sa guise. Cela montrait à l'évidence combien il était ignorant des réalités du jour. Il est d'ailleurs douteux, le connaissant, que cette attitude négative ait été le fruit de ses réflexions person-

nelles. Elle fut sans nul doute inspirée par l'UNAR extérieure, qui rendit ainsi un très mauvais service à sa cause. Ce ne sera d'ailleurs pas le dernier. Comptait-elle vraiment à ce point sur l'intervention de l'ONU en sa faveur? On pouvait s'interroger sur les raisons de cet aveuglement.

Mais ce ne fut pas la seule occasion qui fut offerte au mwami de faire preuve de bonne volonté. Une des premières choses que fit le Conseil spécial provisoire fut de régler le vieux litige des terres de jachère, cultivées par les clients des pasteurs tutsi. À la saison sèche, ces terres étaient régulièrement envahies par le bétail. Les quatre partis, donc aussi l'UNAR intérieure, furent d'accord pour mettre fin à cette forme d'exaction. Mais le projet d'arrêt fut refusé par le mwami, non comme tel, mais parce qu'il émanait d'un organisme qu'il ne reconnaissait pas. Je pris finalement la décision de signer l'arrêt à sa place.

Mais le plus grave devait encore venir. Le Conseil spécial entama, en effet, l'examen du problème de la pacification du pays. Il s'efforça de définir les conditions à réaliser pour en faire sinon une réalité, tout au moins une possibilité. J'assistais à ces travaux que j'estimais très importants, car ils pouvaient contribuer à créer un climat politique favorable au bon fonctionnement des élections communales à venir. J'observai que les représentants de l'UNAR ne faisaient pas d'obstruction. C'était vraiment dommage que le mwami n'y assistait pas. Il aurait peut-être été influencé dans un tout autre sens et, qui sait, les événements auraient peut-être pris une autre tournure.

Le conseil termina ses travaux au mois de mars 1960 et proposa au mwami une série de mesures. Celles-ci visaient à concrétiser son rôle de roi constitutionnel et à mettre fin à la coutume barbare liée au tambour royal, le Kalinga. Il lui fut notamment proposé de s'entourer d'un cabinet composé d'un représentant de chacun des quatre partis qui serait nommé par lui. Il accepterait de venir résider à Kigali et tous ses actes seraient au préalable soumis à l'approbation du Conseil.

Le mwami mit un mois à répondre. Cela laissa supposer qu'il rechercha l'avis de l'UNAR extérieure. Quoi qu'il en soit, il donna sa réponse au mois d'avril. C'était un non sans appel, et ce fut la rupture définitive entre lui et les partis PARMEHUTU, RADER et APROSOMA. Ceux-ci par conséquent formèrent un front commun et adressèrent un télégramme au ministre De Schryver pour lui signifier que le mwami refusait

toute collaboration et qu'ils rompaient toute relation avec lui.

Cette action commune procédait cependant de motifs différents. Pour les partis hutu, c'était une première manifestation d'hostilité, non seulement à la personne de Kigeri, mais également et peut-être surtout à l'institution même de la royauté. Pour le RADER, par contre, on devinait des motifs fort différents. Plusieurs de ses membres étaient d'éventuels candidats au remplacement de Kigeri. C'était notamment le cas de Rwigemera, qui était un fils de Musinga, au même titre que Kigeri. On parlait aussi des prétentions du chef Bwanakweri qui avait déjà eu le courage de s'opposer ouvertement à Mutara. Ce parti ne visait donc que la personne de Kigeri et non l'institution elle-même. À mon sens, cette attitude commune était donc bien fragile.

Quant à l'UNAR intérieure, à défaut de directives venant de l'UNAR extérieure et alors qu'elle avait été d'accord avec les autres partis, elle ne put évidemment rompre avec le mwami et elle se tut.

De tous ces événements on peut conclure que c'est au cours des quatre premiers mois de l'année 1960 que le mwami, manquant de la plus élémentaire clairvoyance, scella définitivement le sort de la royauté. Il était sans doute lié par son atavisme et incapable d'agir autrement.

C'est aussi au mois de mars que nous arriva la mission de visite de l'ONU. Elle était conduite par M. Mason Sears, Américain plus vrai que nature! Ce brave homme s'était mis dans la tête qu'il lui suffirait de paraître pour que les choses s'arrangent entre ces braves Ruandais, tous enfants du même beau pays. N'étaient-ils pas d'accord pour que l'indépendance leur soit octroyée le plus tôt possible? Visiblement il ne voyait aucune différence entre le Ruanda et les autres territoires encore dépendants de par le monde. Lui et sa suite visitèrent longuement le pays dont ils apprécièrent pleinement les beautés naturelles. Je les escortais patiemment, afin de veiller à ce qu'aucun incident fâcheux ne vienne perturber leur optimisme et la conscience qu'ils avaient de l'importance du message de pacification qu'ils apportaient.

Il en résulta au moins une bonne chose de mon point de vue. J'avais interdit les rassemblements de foules dans les postes où la mission séjournait ou qu'elle traversait. J'avais par contre autorisé les rassemblements le long de son itinéraire lorsqu'elle se déplaçait. Du coup, tout le pays fut mobilisé

le long des routes. Il y eut certes des rassemblements unaristes bien organisés et exhibant des calicots avec des inscriptions demandant à l'ONU de les débarrasser des Belges et de leur accorder l'indépendance immédiate. Il y avait encore des Hutu parmi les Tutsi, ceux qui étaient encore inféodés à leurs maîtres. Mais ces démonstrations assez froides laissaient une impression de mise en scène orchestrée et assez artificielle.

Il y eut surtout des foules très considérables de Hutu qui manifestaient bruyamment l'intérêt qu'ils portaient à cette visite et la confiance qu'ils avaient, contrairement aux Tutsi, dans la protection de la tutelle belge. Beaucoup de ces hommes et de ces femmes me reconnaissaient au passage et certains criaient mon nom, ce qui ne manqua pas d'étonner Mason Sears. Il était certainement contraire à ses convictions qu'un peuple, opprimé par définition, puisse applaudir un colonialiste! Ici, les mêmes calicots un peu plus frustes que ceux des Tutsi, exprimaient l'attachement des Hutu à la Belgique, au résident spécial et demandaient à l'ONU de libérer d'abord le peuple de la tyrannie tutsi avant de donner l'indépendance au pays.

Le résultat immédiat de cette visite fut que les Hutu, peu habitués à des démonstrations de masse, se rendirent compte de leur nombre et donc de leur force. Ils retournèrent à leurs champs, plus optimistes et plus sûrs d'eux-mêmes. C'était de bon augure pour les élections à venir.

M. Mason Sears eut plusieurs entretiens avec les chefs des partis et plus particulièrement avec les dirigeants de l'UNAR, le seul parti qu'il semblait considérer comme réellement représentatif d'une population qui ne pouvait qu'aspirer à une indépendance immédiate. En bon Américain, il avait le virus de l'anti colonialisme dans le sang. Conscient cependant de sa mission de pacificateur, il exprima le désir de s'entretenir avec tous les partis ensemble. La réunion eut lieu dans les bureaux de la Résidence, à Kigali. Le délégué de l'ONU y alla d'un discours du style bon père de famille qui gronde quelque peu ses enfants, leur ouvre les bras et, en guise de conclusion leur demande de se pardonner, de se serrer la main et de s'aimer. Les Ruandais sont traditionnellement courtois et il n'y eut pas d'éclat ni de son discordant, par égard pour les visiteurs. M. Mason Sears en conclut malheureusement qu'il suffirait d'insister pour que la réconciliation nationale devienne une réalité. Tout le monde présent, y compris les membres du Conseil spécial provisoire, Jean-Paul Harroy et moi-

même, nous signâmes un communiqué commun qui ne faisait appel qu'à la bonne volonté de tous. M. Mason Sears en pleurait presque d'attendrissement. Manifestement, il n'avait rien compris à la situation.

Les résultats de la visite, à part une appréciation plus ou moins élogieuse pour la Tutelle, nous firent l'effet d'une douche froide. En effet, pour la première fois, l'ONU s'immisçait directement dans les attributions de la Tutelle en exprimant des recommandations qui, dans le contexte du moment, équaient à des injonctions.

Persistant dans son rôle de pacificateur, M. Mason Sears recommanda de tenir une conférence de réconciliation en Belgique au début du mois de juin, c'est-à-dire au moment où devaient débiter les élections communales. Ce colloque devait se tenir à Bruxelles et, compte tenu de l'atmosphère peu réaliste qui régnait à l'ONU, le ministre De Schryver ne pouvait pas refuser. Peut-être en espérait-il lui-même quelque résultat favorable.

La recommandation la plus décourageante fut celle par laquelle l'ONU préconisait de retarder les élections communales jusqu'au moment où régnerait un climat politique et social plus propice à leur déroulement paisible. Les partis ruandais autres que l'UNAR y virent le résultat des multiples requêtes que l'UNAR extérieure avait adressées à l'ONU. C'était probablement vrai et cela montrait qu'elle savait y faire entendre sa voix. Visiblement, l'UNAR extérieure espérait encore que l'ONU interviendrait directement au Ruanda, en lieu et place de la Tutelle. Surtout si celle-ci se montrait incapable d'assurer le maintien de l'ordre public, indispensable au déroulement d'élections valables.

L'UNAR intérieure ne manqua pas l'occasion d'exploiter habilement ce contretemps en faisant circuler toutes sortes de bruits destinés à décourager et à terroriser les Hutu. Des bandes de Tutsi armés réapparurent et la réaction hutu ne se fit pas attendre. Il fallut, une fois de plus, faire usage des armes. Il y eut peut-être plus de morts et de blessés qu'au mois de novembre. On revenait à la situation de départ de la révolution. Heureusement, je disposais encore des soldats aguerris de la Force publique. Je me demande maintenant ce qui serait arrivé si à ce moment ces unités avaient déjà quitté le pays, comme elles le firent quelques semaines plus tard, lorsque survint l'indépendance congolaise.

Le 6 juin 1960, le jour où les élections communales auraient dû commencer, le PARMEHUTU, consacrant sa rupture avec le mwami, devint Mouvement démocratique républicain, tout en conservant son ancien nom (MDR, PARMEHUTU). Instaurer une république devenait pour lui la seule issue possible au conflit. Il avait hésité longtemps à le proclamer, mais à présent les jeux étaient faits et il résolut d'engager le combat à visière ouverte.

Ce furent des jours d'incertitude et de doute. Les Hutu se méfiaient des hésitations et des faiblesses du gouvernement belge. Ils craignaient aussi les décisions onusiennes à venir. Dans une correspondance privée, je fis part au ministre De Schryver de mes appréhensions. Je lui dis qu'en l'absence de directives claires la situation menacerait de devenir explosive et qu'il était essentiel que les élections communales aient lieu le plus tôt possible. Se sentant appuyés par l'ONU, les Tutsi se montrèrent de plus en plus antibelges et impatients de secouer le joug de la Tutelle. Tous les partis durcissaient leurs positions et j'avais quelque peine, moi-même, à calmer mes amis hutu et à leur faire prendre patience. Heureusement, le ministre De Schryver osa, contre l'avis de la mission de visite de l'ONU, fixer une nouvelle date pour le début des élections communales, ce serait le 25 juin.

Quant au colloque de Bruxelles, il faillit ne pas avoir lieu du fait que le mwami et l'UNAR refusèrent d'y participer. Ils laissaient ainsi échapper une dernière chance sinon de retourner la situation, tout au moins de compter comme acteurs valables dans la pièce qui se jouait. Cette attitude négative ne s'expliquait que par leur conviction que le recours à l'ONU et à d'autres moyens, dont celui du terrorisme, était encore susceptible de leur donner la victoire.

Afin d'obtenir tout de même une participation de l'UNAR, le ministre invita le Conseil spécial provisoire à assister aux débats et les membres UNAR du Conseil acceptèrent d'y venir. Ainsi les quatre partis y furent quand même représentés. Le Conseil s'y vit ainsi confirmé dans son rôle d'organisme politique supérieur du pays, mais l'objectif principal de la réunion, à savoir la réconciliation nationale ne fut évidemment pas atteint. Ce colloque voulu par l'ONU se révéla dès lors comme parfaitement inutile. La mission ne manqua pas d'en imputer l'échec à la mauvaise gestion de la Belgique.

La décision ministérielle de fixer le début des élections au 25 juin ne désarma pas l'UNAR qui répandit de plus belle des

rumeurs annonçant notamment qu'il était inutile d'aller voter, attendu que l'ONU avait déjà décidé que les élections seraient annulées; que le mwami viendrait avec les troupes de l'ONU et qu'il châtierait les traîtres républicains; que les chefs et les sous-chefs démis de leurs fonctions seraient réinstallés, etc... Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose!

Bien entendu, le service d'information de la Résidence ne resta pas sans réaction. J'estimais, en effet, que sa tâche principale consistait à préparer convenablement la population à participer aux élections à venir. Contrairement à ce qui se faisait au Congo à la même époque, j'étais d'avis que l'administration ne pouvait pas rester neutre et laisser ainsi le champ libre aux partis extrémistes. Nous entamâmes ainsi une vigoureuse campagne d'information par la parole et par l'écrit. Plus tard, la radio serait largement utilisée, mais dans les commencements nous ne disposions d'aucune station de radiodiffusion. Dans le fait, Radio-Rwanda ne commença ses émissions expérimentales que le 17 mai 1961, sous la direction d'un ancien agent des services de santé reconverti dans le journalisme, René Bruyr. Encore Radio-Rwanda ne disposait-elle alors que d'un émetteur de fortune. C'était toujours cette installation précaire qui fonctionnait lors des élections législatives de septembre 1961 où la station fut officiellement inaugurée.

Mais de novembre 1959 à mai 1961 nous ne disposions pas de la radio et c'est par la diffusion de courts messages écrits, répandus par milliers d'exemplaires sur les collines, que nous avons atteint la population. La nécessité d'un effort d'information des populations m'avait sauté aux yeux dès mon arrivée à Kigali. J'avais chargé un administrateur territorial, Jean Castermans, d'organiser cet indispensable bureau d'information qui jouxtait le mien et travaillait sous ma responsabilité directe. Castermans possédait une connaissance approfondie de la langue et de la mentalité rwandaise et avait une remarquable puissance de travail. Il créa une feuille bimensuelle que nous appelâmes *Imvaho* et qui existe toujours. *Imvaho* — la vérité qui sourd de source profonde — s'opposait à *Impuha*, les faux bruits que les pêcheurs en eaux troubles du parti féodal excellaient à répandre dans les collines pour troubler les esprits. Jean Castermans rédigeait sur mes directives ce court bulletin en français et c'est en français sous forme d'une liasse stencillée, que nous le diffusions parmi le cadre européen et rwandais de l'administration. Mais c'est en kinyarwanda que

③ nous l'imprimions à fort tirage après que Cyprien Rugamba plus tard directeur général de l'institut rwandais des musées nationaux, excellent poète, écrivain et compositeur de «folk-song» rwandais, eût traduit les textes du français. Lorsque «Cast», après les élections communales de 1960, sera appelé à New York pour assister la délégation belge conduite par Paul Henri Spaak à l'ONU, c'est Omer Marchal, alors jeune agent territorial et aujourd'hui bien connu notamment pour ses livres sur le Rwanda, qui lui succédera à mes côtés au bureau d'information de la Résidence. Ainsi, j'adresse régulièrement aux populations des tracts de couleurs qui les informent sur tel événement ponctuel. Ces tracts sont connus sous le nom d'«Amatangazo» du Résident spécial du Rwanda et signés de mon nom. Ils répondent à des besoins ponctuels tandis qu'*Imvaho* se charge de l'information et de l'éducation civique et démocratique en profondeur. La plupart du temps, ils étaient lancés sur les collines à partir d'un petit avion et c'était un spectacle amusant de voir les enfants courir pour attraper un exemplaire et se hâter d'aller le lire à leurs familles. Ces messages étaient forcément hostiles à l'UNAR, ce parti qui se prétendait le seul légitime et qui traitait les autres partis de traîtres au mwami et au pays. Comment ne pas l'être quand ils développaient les vertus de la démocratie, ce régime où tous les hommes sont libres et égaux en droits. Quand il y était écrit qu'il y avait au Ruanda un seul parti totalitaire qui voulait s'imposer par la terreur et que le véritable ennemi du peuple était bien ce parti-là, tout le monde comprenait bien qu'il s'agissait de l'UNAR. Certains m'ont reproché d'avoir pris ainsi parti ouvertement et d'avoir mené une politique trop partisane. À ceux-là je répondais que, si combattre le terrorisme et l'asservissement était faire œuvre de partisan, alors j'étais fier de le faire.

Mais une autre rumeur circulait parmi les Hutu. Les Tutsi, conscients de la supériorité des armes modernes, s'efforçaient d'en acquérir en secret, dans le but d'attaquer les forces de l'ordre à armes égales et de rendre impossible le déroulement normal des élections, lesquelles devaient durer tout un mois. Ils espéraient ainsi provoquer l'intervention directe de l'ONU, si elle était amenée à constater que la Tutelle était incapable de maîtriser la situation. Dans le contexte du moment, ce n'était pas irréaliste. L'ONU avait effectivement de plus en plus tendance à intervenir directement. Elle allait d'ailleurs en faire la preuve en

envoyant des casques bleus au Congo quelques semaines plus tard.

La situation menaçait de s'aggraver et je réunis les administrateurs de territoire à Kigali dans le but d'organiser des fouilles simultanées dans les habitations de notables tutsi. M. de Jamblinne, l'administrateur de Nyanza, me demanda si l'ibwami, la résidence du mwami, devait également être fouillée. Je lui répondis que je ne voyais aucune raison de ne pas le faire. Au contraire, le mwami n'avait jamais donné la moindre preuve qu'il désirait se maintenir au-dessus des partis. Il ne se conduisait pas en souverain impartial mais bien en partisan d'une minorité. Il n'avait plus droit aux privilèges royaux.

Les fouilles eurent effectivement lieu par surprise et livrèrent un certain nombre d'armes de toutes espèces et quelques fusils de guerre achetés sans doute à des soldats de la Force publique au Congo voisin. Chez le mwami également on trouva des armes et des munitions. On y trouva aussi des documents qui montraient combien ses relations étaient suivies avec les leaders de l'UNAR extérieure. Le contraire eût été étonnant!

Cette affaire fit évidemment du bruit jusqu'à Usumbura. J'ignorais les commentaires qu'en firent les collaborateurs du résident général. La plupart ne me furent certainement pas favorables. Pour certains, j'avais sans doute été plus que trop loin dans ma politique anti-tutsi... J'avais, dans le passé, dit plus d'une fois à Jean-Paul Harroy que si je commettais jamais quelque erreur trop grande à ses yeux, il pourrait toujours invoquer mon inexpérience et proposer au ministre que je sois remplacé par un administratif de carrière. Le moment était-il venu de le faire? Je me le demandais. Effectivement, quelques jours après les fouilles, je fus convoqué à Usumbura.

Lorsque je pénétrai dans le bureau du résident général, tout son état-major était réuni autour de lui pour la circonstance. L'atmosphère était tendue et Jean-Paul ne me reçut pas avec son sourire et sa courtoisie habituels. Après en avoir terminé avec les renseignements généraux sur la situation du moment, il s'adressa directement à moi: «Colonel», me dit-il, «je suis extrêmement préoccupé par le fait qu'on a osé fouiller dans la résidence du mwami. Je considère ce fait comme tellement grave que je ne puis en prendre la responsabilité. J'attends de vous des explications».

Cette question montrait toute la distance qui séparait le point de vue d'Usumbura de celui de Kigali. À Usumbura on croyait encore en la supériorité raciale et en l'influence prépondérante de la minorité tutsi. On y croyait aussi que les Hutu étaient incapables de s'organiser valablement, et de toute façon encore trop inféodés. Peut-être étaient-ils influencés par ce qui se passait en Urundi où il semblait, mais la suite des événements démontra le contraire, qu'un parti modéré, soutenu par la Tutelle, avait une bonne chance de l'emporter et que le mwami Mwambutsa pouvait être converti à une conception plus démocratique de son rôle.

Certains parmi les assistants croyaient sans doute aussi que je m'étais montré trop partial à l'égard des Tutsi et que j'engageais le Ruanda dans une aventure de démocratisation dont l'issue n'était pas du tout certaine.

Le moment était crucial. Il ne l'était pas tellement pour moi, car si j'étais démis de mes fonctions je n'y perdais que la satisfaction d'avoir aidé un peuple à se libérer. Après tout, je n'avais été que temporairement prêté à l'administration et le général Janssens réclamait mon retour à la Force publique. Il était même possible, sinon probable, que ce retour à des fonctions militaires serait plus favorable à la bonne poursuite de ma carrière. Non, le moment était crucial pour le Ruanda. Son peuple avait encore besoin de soutien et de protection. Mon rôle était encore déterminant et il était important que je puisse encore le tenir jusqu'au verdict qui résulterait des élections communales. Aujourd'hui, après plus de vingt-cinq ans, je m'interroge sur les motifs qui me faisaient agir avec tant de détermination.

C'était sans nul doute, la volonté de rendre à un peuple sa dignité. C'était peut-être tout autant le désir d'abaisser la morgue et d'exposer la duplicité d'une aristocratie foncièrement oppressive et injuste.

Je répondis donc au résident général qu'à mon sens le Ruanda évoluait inéluctablement vers un régime républicain; que les chefs et les sous-chefs hutu, à présent majoritaires, faisaient preuve de sérieux et d'autorité dans leurs nouvelles fonctions; que le parti qui s'était déclaré désireux d'instaurer une république était profondément enraciné dans le peuple, que j'étais convaincu que les Hutu étaient beaucoup mieux organisés qu'on pourrait le croire et qu'ils gagneraient les élections; que le mwami avait clairement démontré qu'il avait pris parti contre le peuple; que beaucoup de Ruandais po-

saient ouvertement la question de sa culpabilité lors des assassinats des leaders hutu en novembre. J'ajoutai que je ne voyais pas pourquoi j'aurais dû épargner le mwami, alors qu'il s'obstinait à contrecarrer toutes les initiatives de pacification qui lui étaient proposées.

Par contre le mwami ayant choisi le parti de sa race, ce qui était peut-être compréhensible humainement, mais inadmissible dans le chef d'un souverain, j'estimais qu'il convenait de montrer au pays que, de ce fait, il n'était plus qu'un individu qui, comme tout autre, devait se soumettre à la loi.

Je conclus que j'assumais pleinement la responsabilité de la fouille. Par l'exemple donné, elle avait été d'une grande utilité au maintien de l'ordre public, car plus que jamais les Tutsi devaient être convaincus qu'ils avaient affaire à une Tutelle forte et décidée, capable de mener le pays aux élections malgré eux.

J'avais parlé avec conviction et le silence qui suivit en fut d'autant plus sensible à tous. Sans aucun doute, chacun se demandait quelle serait la réaction du résident général. Brusquement Jean-Paul Harroy me tendit la main, «Eh bien non, nous serons donc responsables à deux», dit-il!

J'ai eu la conviction que c'est à ce moment-là que Jean-Paul prenait définitivement parti et que, à l'avenir, il me soutiendrait activement au lieu de simplement me laisser faire. Ce fut pour moi un soulagement intense et l'assurance que je pourrais poursuivre ma politique comme je l'entendais. Le résultat des élections devait prouver que nous avions tort ou raison, mais j'avais bon espoir.

— Démocratie? —

→ Une Volonté précise de division A/T.
On se demande jusqu'à quel point
il est fondé — ? —

Les élections communales

Ce n'est pas en 1960 qu'eurent lieu les premières tentatives d'introduction de règles démocratiques. Déjà en 1953, des élections eurent lieu. Encore faut-il voir dans quelle mesure elles furent réellement démocratiques.

Avant elles, il existait deux conseils qui assistaient, l'un le chef de chefferie, l'autre le mwami. Le choix des membres de ces conseils était laissé aux autorités autochtones.

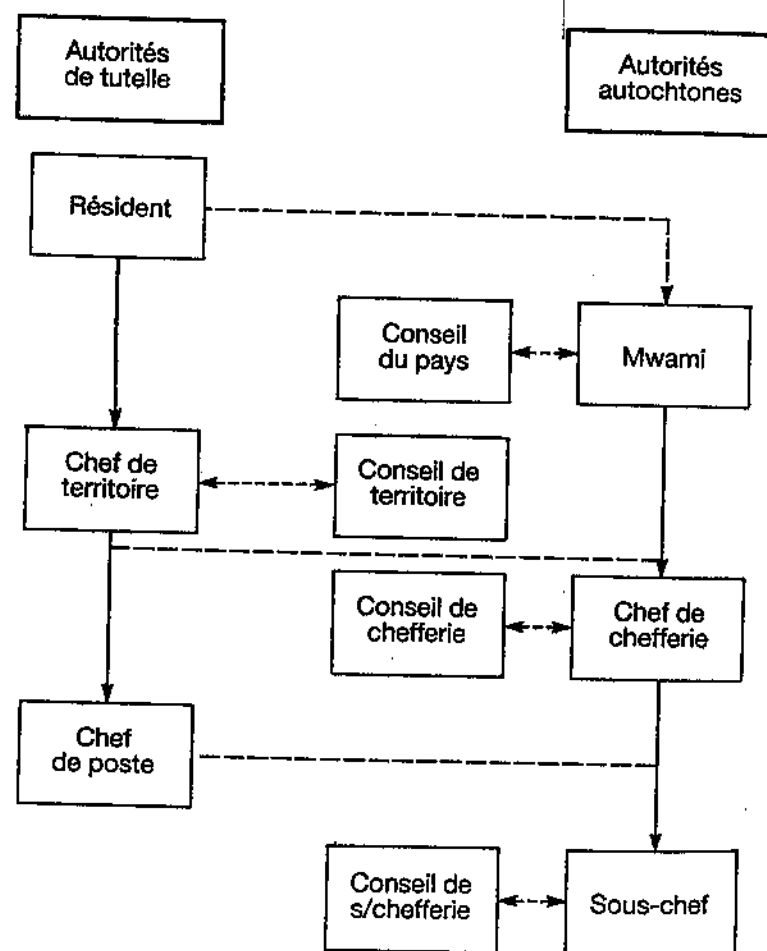
Le décret du 14 juillet 1952 allait apporter de notables modifications à cet édifice administratif et politique. Tout d'abord, le nombre de conseils était augmenté par la création à la base, des conseils de sous-chefferie (environ 550 au total) et, à l'échelon du territoire, par l'adjonction d'un conseil de territoire.

Fidèle à la politique d'administration indirecte, l'organisation politique et administrative pouvait être représentée par l'organigramme figurant page suivante.

On peut se demander quelle était la motivation profonde de ces élections à quatre degrés, dans lesquelles si peu d'électeurs intervenaient. Elle ne fut certainement pas d'amener un vent radical de démocratisation. Au contraire, le fait que le Conseil du pays était présidé par le mwami et que les conseils de chefferie et de sous-chefferie étaient soumis à l'autorité des chefs et des sous-chefs ne faisait que renforcer leurs pouvoirs.

Non, en renforçant le pouvoir autochtone, tout en introduisant l'usage d'élections, le législateur semblait faire un retour

Fonctionnement de l'administration au Rwanda



- > Chaîne de commandement
 - - - - -> Chaîne de consultation
 - · - · -> Chaîne de contrôle

vers une administration indirecte plus nette. Il préparait ainsi le pays à une autonomie interne qui devait venir plus tard. Il y avait là aussi certainement un geste à l'égard de l'ONU qui poussait à accélérer l'évolution politique du territoire. Ces élections furent également un test, peut-être pas dans l'esprit de leur promoteur, mais bien réel cependant, des capacités des Hutu à s'organiser politiquement.

Il y avait tout de même le fait nouveau que les conseils étaient élus. Encore fallait-il voir comment. Ainsi, le conseil de sous-chefferie comprenait le sous-chef qui présidait et cinq à neuf membres, d'après l'importance de la population. Ces membres étaient élus par un collège électoral choisi par le sous-chef et approuvé par le chef et par l'administrateur du territoire.

On voit tout de suite l'importance du rôle des sous-chefs dont on a pu dire qu'ils étaient les seuls vrais électeurs.

Cette politique d'appui des autorités autochtones apparaît également dans les autres conseils. À l'échelon chefferie, par exemple, le chef présidait le conseil. Il était assisté de cinq à neuf sous-chefs élus parmi leurs pairs et d'un nombre égal de notables, élus parmi les notables des conseils de sous-chefferie.

Au total, la philosophie du décret pouvait se résumer en une très timide introduction d'un système électoral, avec le souci non seulement de ne nuire en rien à l'intégrité du pouvoir des autorités autochtones, donc des Tutsi, mais au contraire de la renforcer.

Fait remarquable, il y eut, dans l'ensemble du pays, tout de même une majorité de Hutu dans les collèges électoraux des sous-chefferies : 58,38% contre 41,40% de Tutsi. Mais progressivement les Hutu disparurent des conseils, comme le montre le tableau ci-dessous.

Conseils	Pourcentage d'élus Tutsi	Pourcentage d'élus Hutu
Sous-chefferies	52,30	47,65
Chefferies	88,60	11,40
Territoires	90,70	9,30
Pays	90,91	9,09

Ce fait fut cependant d'une importance capitale pour l'avenir politique du pays car, pour la première fois, des Hutu siégèrent en compagnie de Tutsi dans les conseils et la hiérar-

chie tutsi dut tout de même en tenir compte, même si elle put, à ce stade, continuer à diriger le pays sans rencontrer d'obstacles sérieux.

Comme je l'ai dit déjà, le temps n'était pas si loin où, si un Hutu se distinguait par son intelligence et son courage, le mwami réglait son cas de l'une des manières suivantes. Ou bien il lui donnait une fille tutsi comme épouse. De ce fait, il l'anoblissait et en faisait un traître à sa race et un défenseur zélé de l'ordre tutsi. Mais si cette solution s'avérait impraticable, parce que le Hutu se montrait récalcitrant, il restait la solution de l'assassinat. Les marais étaient suffisamment nombreux et profonds pour cacher les cadavres encombrants. Le meurtre restait non seulement impuni, mais il était publiquement ignoré, car le peuple hutu avait, au cours des siècles, appris que le silence était une condition, sine qua non, de rester en vie!

Mais à présent, une aurore d'audace et de liberté pointait timidement à l'horizon politique. Le décret avait ouvert une petite porte à la liberté d'opinion, à l'espoir.

Une autre innovation du décret de 1952 fut de créer une députation permanente du Conseil du pays auprès de la personne du mwami. Elle se composait de cinq membres, trois élus par le conseil et deux choisis par le mwami. En novembre 1959, lors de mon arrivée à Nyanza, cette députation exclusivement composée de grands Tutsi entourait jalousement le jeune mwami. C'est elle qui le conseilla si mal. Peu après, ses membres l'abandonnèrent et se réfugièrent à Kampala et à Nairobi où ils constituèrent l'UNAR extérieure.

Par une habile propagande, ils surent obtenir l'appui de certains membres de l'ONU et peser ainsi sur les décisions qui devaient venir au sujet de l'avenir du Ruanda.

Comme ces élections devaient se faire tous les trois ans, il y en eut de nouvelles en 1956. Elles furent organisées sur des bases nettement plus démocratiques, puisque le vice-gouverneur général Jean-Paul Harroy osa faire appel au vote de tous les hommes adultes pour la constitution des collèges électoraux des sous-chefferies. Du coup, les Hutu y furent nettement plus nombreux qu'en 1953. Mais on assista cependant au même phénomène. Au fur et à mesure du déroulement des votes portant sur la composition des conseils de sous-chefferies, de chefferies, de territoires et finalement du pays, la représentation hutu diminuait spectaculairement, au point qu'il ne resta qu'un seul Hutu dans le Conseil du Pays.

Comment expliquer cette reculade des Hutu? Certains y virent la preuve qu'ils étaient incapables de tenir tête aux Tutsi, qu'ils étaient encore trop inféodés et craintifs pour oser s'affirmer. C'est ce que beaucoup pensaient encore en 1960 à Usumbura, et même dans certaines régions du Ruanda. Ma profession de foi en la cause hutu de l'autre jour ne les avait sans doute pas fait changer d'avis.

J'avoue qu'il m'est aussi arrivé de douter, mais l'optimisme reprenait rapidement le dessus, car depuis 1956 bien des choses avaient changé. Il y avait d'excellentes raisons d'espérer un succès spectaculaire des Hutu.

La création des partis politiques avait donné des cadres au peuple, une armature qui lui donnerait le courage d'affronter l'adversaire. La suppression des sous-chefferies et leur remplacement par des communes changeraient complètement le paysage politique. On avait l'impression que, de ce fait, tout un plan de l'édifice traditionnel s'écroulerait. L'information aussi était bien orchestrée par la Résidence et, s'il est vrai que les Tutsi s'y entendaient à merveille pour faire circuler les rumeurs et les faux bruits, mes publications distribuées par avion avaient au moins autant de force de persuasion. Et puis, il y avait encore et peut-être surtout l'action discrète mais efficace des propagandistes de Grégoire Kayibanda qui s'adressaient directement au peuple, sur toutes les collines.

Survint alors la nouvelle ahurissante que l'UNAR refusait de participer aux élections! Après le mwami, c'est son parti qui commettait un véritable suicide politique. Car j'étais persuadé qu'il aurait pu encore emporter une bonne part des votes, surtout dans les régions où les Tutsi avaient dominé depuis très longtemps. Cet abandon me faisait penser à la question que l'empereur Napoléon posait lorsqu'on lui suggérait de promouvoir un général: «A-t-il de la chance?». Ici aussi, Kayibanda, Gitera et les autres leaders des Hutu montraient qu'ils en avaient.

C'était en fait une aubaine inespérée. Comment des gens réputés si intelligents avaient-ils manqué à ce point de perspicacité? Il est vrai que l'ONU n'avait pas donné son approbation à ce que des élections aient lieu si peu de temps après qu'elle eut proposé de les retarder. Mais de là à croire que l'ONU pourrait ainsi carrément contrer la tutelle belge et exiger l'annulation pure et simple des élections! C'était vraiment trop naïf!

Ce qui était moins naïf était l'action sur le terrain. Tous les moyens étaient bons pour décourager les Hutu de se rendre aux urnes.

Suivant leur tactique coutumière, les Tutsi s'attaquaient aux huttes des Hutu et à leurs plantations. Mais cette fois ils durent subir les réactions de colère du peuple. Souvent, ce furent même les Hutu qui prirent l'initiative d'affirmer leur indépendance. Ce fut surtout le cas dans les régions où l'intervention des forces de l'ordre avait empêché la révolution de s'étendre en 1959.

Les violences les plus graves eurent lieu dans la chefferie du Bufundu, dans le territoire d'Astrida. Ici je laisse la parole à mon camarade, le lieutenant-colonel Victor Bruneau, en citant un texte repris dans un ouvrage intitulé: *Quinzième Détachement du 4^e Bataillon Commando-Afrique 1959-1960*:

«Au début du mois de juin 1960, une des chefferies du territoire d'Astrida, le Bufundu est le théâtre d'une véritable rage incendiaire. La chefferie du Bufundu était bien celle où de tels incidents n'étaient pas prévus; c'était la seule où de tels incidents n'avaient jamais été signalés. Son chef, un certain Rwasibo (qui deviendra ministre de l'Intérieur) petit homme énergique et aimé de ses concitoyens, était très influent au sein du parti politique Parmehutu et jouissait d'un grand ascendant sur la population.

Le 6 juin dans l'après-midi, une hutte hutu s'était mise à flamber. On ne put trouver les auteurs de cet incendie, et il n'était pas certain qu'il s'agissait de Tutsi. Il n'est pas exclu que ce soient les Hutu eux-mêmes qui aient mis le feu à cette hutte.

Mais la réaction ne se fit pas attendre; le lendemain, les Hutu incendiaient dix huttes tutsi. Le feu de l'une d'elles se communiqua accidentellement à une hutte voisine où trois jeunes gens étaient endormis; surpris par la rapidité du sinistre, ceux-ci ne purent trouver la clef du cadenas qui verrouillait la porte et ils périrent carbonisés. Ceci est un des rares cas où les incendies provoquaient des morts d'hommes; en effet, les Hutu prenaient toujours soin de faire évacuer leurs victimes; il n'était pas rare que les Hutu aident même les Tutsi à évacuer leurs bibelots.

Dans la soirée du 8 juin, de nouvelles huttes tutsi prennent feu. Alertés, nous nous rendons sur les lieux et nous surprenons plusieurs incendiaires armés de lances. Nous les dispersons; quelques-uns sont blessés et conduits à l'hôpital. Lorsque nous nous retirons, vers minuit, le calme semble revenu. Bilan de la nuit: soixante huttes carbonisées.

Le lendemain les incendies reprennent de plus belle. Cette fois c'est l'incendie général dans tout le Bufundu. On a l'impression qu'aucune hutte tutsi ne sera épargnée; une véritable hystérie s'empare des Hutu; c'est le règlement des comptes et l'assouvissement des vengeances contenues depuis des années. Devant un tel désordre nos soldats se voient dans l'obligation d'ouvrir le feu sur les incendiaires qui sont surpris en flagrant délit et qui ne veulent pas entendre raison. Il y a des blessés, et même quelques tués parmi les indigènes. À plusieurs reprises, nous rencontrons des troupes de Hutu en armes coutumières, et escortant des Tutsi qu'ils ont fait prisonniers; nous devons nous contenter de les désarmer et de les renvoyer chez eux.

Notre stock de lances, d'arcs, de flèches et de machettes prend des proportions inquiétantes; malheureusement le bilan des huttes brûlées également: de l'ordre de cinq cents.

Le lendemain, le Résident vient sur place pour se rendre compte de la situation. Il est à peine arrivé, que les huttes se remettent à flamber, à cinquante mètres de l'endroit où il se trouve. Nous voyons progresser les foyers d'incendie, mais il est extrêmement difficile de les enrayer, car le terrain est fort accidenté et les champs de sorgho qui entourent les huttes offrent une protection idéale aux incendiaires. Au cours de la nuit, le Bufundu recommence à flamber et, à l'aube cinq cents nouvelles huttes sont réduites en cendres. Nous capturons un grand nombre d'incendiaires qui sont conduits à la prison d'Astrida par les soldats de la compagnie État-major.

Les pourparlers que j'ai entrepris avec le chef Rwasibo me prouvent qu'ils n'est plus maître de la situation. A la suite de nos entretiens, il se met à circuler de colline en colline et de sous-chefferie en sous-chefferie, pour tenter de ramener ses administrés à la raison.

Devant l'ampleur du désastre, je recherche les meilleurs moyens de produire un effet psychologique sur la population. J'arrive à la conclusion que la population a besoin d'information sur la réalité des événements, mais également d'ordres sévères dans un langage énergique.

C'est pourquoi, sans perdre une minute, je propose au Résident le texte suivant d'une proclamation:

PROCLAMATION

«J'attire votre attention sur les points suivants:

1. Les chefs et sous-chefs sont responsables du maintien de l'ordre public dans leurs chefferies et sous-chefferies.
2. Les forces militaires ont pour mission d'aider les autorités civiles à conduire leurs populations vers l'autonomie, dans l'ordre et le calme.
3. Pour que les ordres soient respectés, l'autorité militaire demande que les autorités civiles diffusent largement les ordres suivants à toute la population:
 - a. Les militaires agiront par les armes contre quiconque trouble l'ordre public et refuse d'obtempérer aux sommations d'usage.
 - b. Les militaires ouvriront le feu sur toute personne, quels que soient son parti et sa race, surprise en flagrant délit d'incendie.
 - c. Les militaires ne feront aucun mal à la population qui ne se rend pas coupable d'actes hostiles.
 - d. Les militaires désarmeront et arrêteront les groupes circulant en armes.
 - e. Les militaires ouvriront le feu sur tout habitant qui ne répondra pas aux sommations.
 - f. Aucun civil n'est habilité à procéder à l'arrestation d'un autre civil.
4. Les chefs et sous-chefs insisteront bien sur le fait que les militaires ne sont pas des ennemis de la population mais qu'ils sont ici pour faire respecter la loi.
5. Il est rappelé aux populations du Bufundu et du Busanza:
 - a. Que toute circulation entre le coucher et le lever du soleil est interdite.
 - b. Que les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits.
 - c. Que les marchés resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.
6. Une fraction de la population du Bufundu vient de se rendre coupable d'incendies criminels. Il entre dans nos intentions de proposer aux autorités supérieures l'indemnisation des dégâts causés aux personnes et à leurs biens. Celle-ci sera perçue au moyen d'une taxe à fixer. Laquelle sera payée par chaque contribuable.
7. Les réfugiés sont invités à se rendre à la mission de Cyanika.

L'Administrateur de Territoire, ff, J. Naegels
Astrida, le 10 juin 1960.

Vu pour accord, par le Résident spécial du Ruanda en route.
Le Résident Adjoint, REGNIER. »

Est-ce l'effet de ces tracts, sont-ce les harangues du chef Rwasi-bo, ou encore les coups de feu de nos troupes, ou tout simplement la lassitude des incendiaires: en tout état de cause dans l'après-midi du même samedi la rage incendiaire s'évanouit et la situation redevient normale. Au total, 1.165 huttes avaient été la proie des flammes».

Et plus loin, le lieutenant-colonel Bruneau poursuit son récit.

«La folie incendiaire du Bufundu avait pris fin après le lancement des tracts. Les problèmes de cette région n'en étaient pas pour autant résolus. Plus de mille huttes avaient été détruites; ce qui représentait quelque cinq mille personnes sans abri. Les Hutu exigeaient que ces cinq mille Tutsi quittent la région. Les autorités n'étaient pas du même avis, puisqu'elles restaient avec sur les bras le problème de trouver un endroit pour réinstaller ces Tutsi; un camp avait déjà été construit dans la région de Nyamata, mais il était déjà surpeuplé, et les Tutsi y mouraient comme des mouches¹; en supposant qu'une région propice à leur réinstallation existe, il fallait pourvoir provisoirement à leur subsistance. On envisageait donc d'envoyer les Tutsi vers le T.

En conclusion, les autorités décident de convaincre les chefs Hutu de prêcher la coexistence pacifique des deux races et d'inciter la population à réadmettre sur les collines les Tutsi sinistrés.

Les collines, sous-chefferies et chefferies organisent leurs tribunaux révolutionnaires qui décident du sort des Tutsi. La grande majorité est acceptée; une minorité ne trouve pas grâce aux yeux des juges improvisés. Aux Tutsi ne s'offrent plus que deux solutions: ou bien s'expatrier et aller grossir le nombre de réfugiés politiques vivant dans les pays limitrophes en bordure du Rwanda; ou bien aller croupir dans le sinistre camp de Nyamata¹.

Le 20 juin, soit neuf jours après la fin des incendies, nous apprenons qu'un groupe de 250 Tutsi irréductibles refusent de quitter le Bufundu et se sont rassemblés en «all round defence» sur la colline de Gikongoro. Malgré les avertissements qui leur sont donnés, les irréductibles refusent de se disperser. Le 21 juin on retrouve ce même groupe sur une autre colline à trois kilomètres de la précédente. Ils s'y sont retranchés en vue de livrer bataille à ceux qui voudraient les en déloger. Tracts, messages, haut-parleurs, rien ne parvient à faire fléchir la volonté de cette noble hauteur. Le peloton de gendarmerie de l'Adjudant Vijt

1. Notation erronée. Si les conditions d'hébergement à Nyamata avaient été d'abord précaires, elles étaient fort acceptables en ce moment (Note de l'auteur).

est envoyé sur place pour une mission de reconnaissance. Au cours de celle-ci l'adjudant est frappé d'un coup de machette par une femme. La femme est abattue sur le champ par les gendarmes en fureur et il fallut toute l'autorité de leur chef blessé pour empêcher ceux-ci d'user de représailles sur l'ensemble de la colline.

Le lendemain, pour impressionner les rebelles et dans le but de les obliger à changer d'attitude, le commandant de la compagnie de gendarmerie, qui s'est rendu sur place, décide de les faire encercler par un peloton de la gendarmerie, tandis qu'un peloton du quatrième bataillon commando se tiendra à proximité, prêt à intervenir en cas de besoin.

Les événements se déroulent suivant les prévisions: pressés par les appels de l'autorité et voyant que leur position devient intenable, la plupart des rebelles décident de capituler. Mais une poignée d'irréductibles, une quinzaine environ, refusent de se rendre. Le peloton de gendarmerie se dirige vers eux et tente de les encercler, lorsqu'une centaine de ceux qui étaient désarmés et se trouvent à ce moment derrière les gendarmes se précipitent sur le tas de lances qu'ils venaient d'abandonner et foncent dans le dos des gendarmes. Ceux-ci n'ont que le temps de faire volte-face et d'ouvrir le feu sur les assaillants qui s'apprêtent à les embrocher. Le groupe des quinze irréductibles en profite pour se ruer à son tour dans le dos des gendarmes venant de la droite. La fusillade est brève mais meurtrière; force reste à la loi! L'engagement avait duré deux minutes. Il se solda par 27 tués et 44 blessés.

Comme l'écrit le lieutenant-colonel Bruneau, j'avais insisté auprès des leaders hutu pour qu'ils imposent la coexistence pacifique des deux races. Mais ce n'était pas le principal de mes soucis. J'étais persuadé que les Hutu ne molesteraient plus les Tutsi dès qu'ils auraient pris légalement le pouvoir et à condition, bien entendu, que les Tutsi acceptent le verdict des élections. Les Hutu n'étaient pas naturellement vindicatifs; cela explique en partie leur dépendance séculaire des Tutsi.

Non, mon souci le plus immédiat était de voir les élections se dérouler dans le calme. L'objectif des Tutsi était visiblement d'empêcher qu'il en soit ainsi et de pouvoir convaincre la Belgique et l'ONU que des élections tenues dans de telles conditions n'étaient pas valables et devaient être annulées.

Bufundu, La Fanta de Tutsi

En divers endroits, comme au Bufundu, ils furent près de réussir. Malgré cela, le doute n'était pas possible. Sans adversaires valables, les Hutu allaient évidemment gagner les élections. Mais, à cause des manœuvres d'intimidation des Tutsi, je me demandais avec quelque inquiétude quel pourcentage de votes ils allaient réaliser et quel serait l'impact des menaces tutsi sur le pourcentage des abstentions, attendu que le vote n'était pas obligatoire.

Les élections eurent effectivement lieu en plusieurs phases, à cause de notre pauvreté en personnel de contrôle, du 25 juin à la fin du mois de juillet. On commença par les territoires du Nord, ceux qui étaient le plus sûrement acquis à la cause Hutu. Il y eut encore des incidents, mais au total les élections purent se dérouler normalement.

Un contretemps fâcheux fut le départ des unités de la Force publique au beau milieu des élections, elles qui avaient été si utiles jusqu'alors. Elles durent évidemment retourner dans leur patrie devenue indépendante le 30 juin 1960. Mais nous disposions heureusement du 4^e Bataillon commando du major Bruneau. Cette unité d'élite reprit le rôle de la Force publique avec compétence et succès. Mon fils y accomplissait justement son service militaire et j'ai eu le plaisir d'assister à son parachutage, avec sa compagnie aux portes de Kisenyi.

Les résultats des élections confirmèrent nos espoirs en tous points et firent certainement réfléchir les sceptiques d'Usumbura et d'ailleurs. Le PARMEHUTU emportait plus de 70% des voix. Avec l'APROSOMA, les partis hutu s'adjugeaient 84% des votes.

Ce résultat, déterminant pour l'avenir du pays, se traduisit par la nomination de 211 Hutu aux fonctions de bourgmestres. C'était un véritable raz de marée qui changeait la face politique et administrative du pays.

Le mwami n'avait pas attendu la fin des élections. Il avait quitté le pays pour ne plus y revenir. Les leaders hutu avaient triomphé et voyaient l'avenir avec optimisme jusqu'au moment où l'ONU, aveuglée par son anticolonialisme, montra une fois de plus combien était grande son ignorance des réalités ou sa partialité.

Bien entendu, l'UNAR extérieure s'agita beaucoup et protesta contre des élections qui, à son sens, avaient été imposées et orientées à la pointe des baïonnettes colonisalistes. L'ONU avait pourtant fait un geste en sa faveur. Elle avait suggéré à la Belgique de faire vérifier dans quelles circonstances les

élections avaient lieu. En réponse, une commission de trois membres avait suivi sur place les opérations de vote. Dans son rapport, elle conclut que s'il y avait eu des incidents provoqués par tous les partis concernés, il fallait admettre que pour l'ensemble du pays et compte tenu des circonstances les élections s'étaient déroulées régulièrement.

Le résultat restait donc acquis, même pour l'ONU, au grand dam de l'UNAR.

Le départ de la Force publique

Dès l'indépendance congolaise, le 30 juin 1960, il fallait envisager le départ des unités congolaises de la Force publique (la future ANC, Armée nationale congolaise). Dans ce but, j'avais donné instruction de rassembler les divers détachements disséminés dans tout le pays, où ils continuaient à assumer des missions de maintien de l'ordre.

Le 9 juillet, parvint l'ordre, donné par le Premier ministre Patrice Lumumba, l'homme que j'avais fait arrêter à Stanleyville pour incitation à l'émeute, de démettre les officiers et les sous-officiers belges de leurs fonctions et d'élire les commandants de compagnie et les chefs de pelotons parmi les gradés des unités. Du coup, les hommes de la compagnie renforcée du Ruanda se trouvèrent livrés à eux-mêmes. Ils élurent l'adjudant Musinga commandant de compagnie. C'était heureusement un de ces braves gradés d'élite, dont vingt années de services avaient formé le caractère, mais il était dépassé par les événements.

Dans ce climat d'inquiétude, tout le monde avait peur, et on sait combien la peur est mauvaise conseillère. Sur les instances des Blancs du poste, j'avais autorisé que l'on enlève les munitions du corps des volontaires européens entreposées au camp. Cette opération avait été très mal vue par les hommes de la compagnie. Ils étaient persuadés que c'était contre eux que la population blanche s'armait. Le résultat fut qu'ils n'acceptèrent même plus que leurs anciens chefs pénètrent dans le camp. Du coup, tout contact fut rompu entre la troupe et l'extérieur.

Les soldats noirs, esseulés dans un pays devenu soudainement un pays étranger, avaient peur, surtout des commandos qu'ils accusaient d'avoir massacré les leurs au Congo. Les Européens, de leur côté, craignaient les soldats, depuis qu'ils avaient appris les violences dont les Belges, hommes et femmes, avaient été les victimes après l'indépendance congolaise.

Pour apaiser les appréhensions et sur la prière des Européens du poste, j'avais donné instruction au major Bruneau d'affecter un peloton à la sécurité de Kigali. Ce peloton s'établit tout naturellement en défensive à l'entrée du poste, à cheval sur l'axe asphalté qui, en une ligne droite de quatre cents mètres, menait au camp. Avec quelque raison, les soldats congolais y virent un acte d'hostilité à leur égard.

Toute la journée du 10 juillet, des camions ramenèrent des détachements qui avaient maintenu l'ordre dans tout le pays. C'est ici qu'eut lieu un incident tragi-comique, comme il en arrive souvent dans de telles circonstances. La résidence, où je logeais, était située à mi-chemin entre le poste et le camp militaire. Peu avant la soirée, ma femme s'aperçut qu'elle manquait de pain. Mon ordonnance, un brave garçon de Stanleyville, partit donc en chercher. Mais, comme tous les hommes de la Force publique, il se méfiait des commandos belges et en avait une peur bleue. Il partit donc à vélo, casque en tête et fusil en bandoulière ! Il n'éprouva aucune difficulté à pénétrer dans le centre commercial, mais au retour il en alla autrement. Il fut sommé de s'arrêter par une sentinelle commando postée le long de la rue de la résidence. Au lieu d'obtempérer, il paniqua et appuya sur les pédales. La sentinelle, en réaction, peut-être aussi de peur, tira un coup de feu, heureusement sans l'atteindre. Ce fut le signal du déclenchement d'une fusillade générale dirigée du camp vers le poste, et mon ordonnance revint à la maison, gris de peur, avec le pain !

Mais la fusillade, malgré des moments d'accalmie, ne s'arrêtait pas et comme le soir tombait, il m'était impossible d'intervenir. Durant la nuit, ma femme à qui je n'avais rien dit pour ne pas l'inquiéter, demanda pourquoi on faisait tant de bruit. Pour la rassurer, je lui dis que quelqu'un trouvait sans doute malin de faire un exercice de nuit en plein dans le poste. Plus tard, je devais apprendre que toute cette fusillade n'avait heureusement provoqué que la mort d'un chien errant !

Le lendemain, dès la première clarté, je sortis et me faufilai d'arbre en arbre, provoquant quelques coups de feu de la

direction du camp et atteignis le bureau de la résidence où j'avais laissé ma voiture la veille. S'y trouvaient déjà l'adjudant Musinga et l'un ou l'autre de mes collaborateurs. Musinga me déclara que la troupe était extrêmement nerveuse à cause de la présence des commandos. Ses hommes étaient persuadés que les soldats blancs voulaient les massacrer. En désespoir de cause, il était venu me demander conseil.

Il fallait absolument faire quelque chose pour mettre fin à cette situation absurde et je décidai de raccompagner Musinga au camp. J'avais heureusement conservé l'habitude de porter mon uniforme, malgré mon titre de résident civil spécial. Nous partîmes dans ma voiture, mais dès que nous fûmes dans la longue ligne droite qui menait au camp, Musinga me dit qu'il fallait s'arrêter et continuer à pied. Sans cela il était sûr qu'on allait tirer sur nous. Finalement, à deux cents mètres du camp, j'arrêtai la voiture et nous fîmes le reste du chemin à pied. Du camp, on nous observait, mais pas un coup de feu ne fut tiré. C'est ainsi que, côte à côte, nous y entrâmes et fûmes immédiatement entourés d'une foule d'hommes et de femmes qui criaient et gesticulaient. Ils accusaient les commandos de vouloir les tuer et criaient qu'ils savaient qu'on voulait leur enlever leurs armes pour pouvoir le faire plus facilement.

Il faut savoir qu'en ces jours pénibles de l'indépendance congolaise, les nouvelles, souvent fausses d'ailleurs, se communiquaient de garnison à garnison par l'entremise des opérateurs radio. J'avais appris, de mon côté, qu'à Usumbura on allait procéder au désarmement par surprise des unités de la Force publique, avant de les diriger vers le Congo.

À Kigali, je n'avais jamais envisagé de désarmer brutalement la Force publique. J'avais trop d'estime pour ces hommes qui avaient toujours servi fidèlement, sans rechigner à accomplir tâches ingrates et souvent dangereuses. Je me rendais compte cependant qu'il faudrait bien, à un moment choisi, obtenir d'eux qu'ils restituent leurs armes, lesquelles appartenaient au Rwanda.

Pour l'instant il s'agissait surtout de les calmer et de les rassurer. Comme ils prétendaient que les commandos avaient encerclé le camp, je les invitai à en faire le tour avec moi. Aucun commando n'étant visible, la situation devint plus normale et comme, dans la précipitation du départ des divers détachements en service territorial, la plupart avaient oublié quelque chose, je m'installai à une table de campement de-

vant l'entrée du camp, pour montrer au monde extérieur que tout allait bien. Et comme au bon vieux temps, les hommes vinrent au rapport pour exposer leur «likambo», leur problème.

Au bout de quelques heures, la situation s'étant sensiblement améliorée, je pus téléphoner à ma femme pour la tranquilliser et à la résidence pour demander la réquisition d'une dizaine de camions nécessaires au retour vers le Congo.

Je passai la nuit au corps de garde, sur le lit de camp, dans cette situation assez paradoxale d'otage volontaire. L'abbé Boclinville, l'aumônier de la Force publique, vint me rejoindre dans la soirée et nous conversâmes jusqu'à tard dans la nuit. Il m'a écrit tout récemment de Bastogne, où il réside, pour me rappeler avec humour la nuit que nous avons passée ensemble.

Le lendemain j'assistais à l'appel du matin et au salut au drapeau, cérémonie matinale coutumière dans toutes les unités de la Force publique. Je n'avais pas pensé à l'embarras où j'allais mettre le brave Musinga qui commandait maintenant le camp. Lorsque les chefs de peloton eurent à tour de rôle annoncé «Tout le monde présent», Musinga, derrière lequel je me trouvais, hésitait visiblement sur l'attitude à prendre. D'un côté, les ordres des autorités congolaises étaient formels, les officiers et les sous-officiers blancs avaient été démis de leurs fonctions. Mais d'un autre côté, il y avait tout un passé de discipline et de respect. Finalement la tradition fut la plus forte. Il fit un demi-tour réglementaire et m'annonça : «Tout le monde présent, mon colonel». D'otage, j'étais redevenu le chef !

La situation avait donc pris une tournure favorable. Ce qui me préoccupait cependant c'était le fait que les hommes continuaient à se promener avec les armes chargées et les grenades offensives pendues aux ceinturons. En ces jours troublés, c'était leur tenue normale. À présent cela nous exposait à l'un ou l'autre geste inconsidéré. Il suffisait de peu de chose pour que le climat moral se détériore à nouveau.

À présent, je recevais les visites de mes collaborateurs. Le major Bruneau vint me voir également et nous discutâmes de la meilleure manière de désarmer la Force publique. Finalement, la solution fut trouvée avec la visite de mon camarade de promotion, le colonel BEM Delperdange, commandant des troupes belges du Ruanda-Urundi. L'idée nous vint de mettre les troupes congolaises et belges en présence, en un

geste de confiance mutuelle qui permettrait de convaincre la garnison de la Force publique de remettre les armes au magasin.

C'est ainsi que le 11 juillet vers midi, les commandos vinrent, les armes déchargées, se ranger devant la compagnie de la Force publique. Paul Delperdange les commandait et je commandais la Force publique. Nous nous présentâmes les armes et après le «Rompez les rangs» les deux unités fraternisèrent à notre grand soulagement. Après cela, il ne fut pas difficile de faire remettre les armes au magasin et tout le monde se retrouva à la cantine devant un verre de *Primus*, la bière coloniale, le verre de l'amitié.

Entre-temps les derniers détachements rentraient de l'intérieur et on procéda au chargement des camions réquisitionnés. Ce fut une opération laborieuse de charger tous ces pauvres biens disparates : lits, chaises, vivres, casseroles, couvertures et même poules et chèvres...

Mais nous n'étions pas au bout de nos peines. Le lendemain en effet, la tension était revenue. Durant la nuit, les gradés avaient visiblement discuté longuement avant de venir me trouver. Musinga me dit que les hommes ne partiraient pas sans leurs armes, attendu qu'ils se méfiaient toujours des commandos.

Ils pensent, dit-il, que si nous sommes sans armes les commandos nous attendront le long de la route pour nous tuer.

Que faire ? Je détenais les clefs du magasin d'armes, mais il n'était pas difficile d'en forcer la porte. Si je refusais, je risquais fort de redevenir l'otage que j'avais été et que j'étais d'ailleurs encore plus ou moins. Les hommes avaient bien confiance en moi, mais j'étais quand même l'un de ces officiers dont ils avaient rejeté l'autorité.

Finalement je leur dis que j'acceptais qu'ils conservent leurs armes, à la condition qu'ils ne les montrent pas pendant le trajet et qu'ils me les remettent au passage de la frontière, à Goma, attendu qu'elles n'appartenaient pas au Congo, mais bien au Ruanda. J'en avais effectivement besoin pour armer la Garde nationale ruandaise naissante, dont il sera question plus loin. Sur ce, nouveau conciliabule. Le temps passait. Finalement Musinga vint me dire que les gradés acceptaient mes conditions.

Sur cet accord, nous prîmes la route en une longue et lente colonne, laissant derrière nous le poste de Kigali désert, car cela se savait déjà que les hommes avaient conservé leurs

armes. À l'allure du véhicule le plus lent, nous mîmes tout le restant de la journée à atteindre le poste de Ruhengeri.

La peur est communicative et elle voyage vite! Tout le long du chemin nous n'avons rencontré que le vide. Pensez donc, une troupe de mutins congolais armés circulait dans le pays! Chacun songeait évidemment aux événements du Congo et faisait le rapprochement. C'est ce qui m'a fait appeler cette expédition «le voyage du salaire de la peur», d'après le fameux film tiré du roman de Georges Arnaud où deux aventuriers malchanceux transportaient une charge d'explosifs instables dans un vieux camion.

À notre arrivée à Ruhengeri, la nuit tombait. Il n'était pas prudent de passer la frontière dans l'obscurité et je décidai de faire halte. Je me souviens qu'avec ma lampe torche je jouais au MP pour parquer les camions un à un.

Une voiture s'était faufilée dans la colonne. Une femme en sortit, une Européenne, en fait le médecin du poste. Elle se précipita vers moi et s'écria: «Enfin un officier blanc, savez-vous que ces Noirs sont armés?». Cela me fit rire et avec moi les hommes autour de nous, mais je ne sais pas si j'ai réussi à la rassurer. Elle songeait sans doute aux viols commis par la Force publique au Congo.

À l'hôtel de Ruhengeri, je rencontrai le commandant de la compagnie commando stationnée à la frontière, à Kisenyi. Je lui expliquai la situation. J'étais évidemment anxieux de récupérer les armes. Le Ruanda en avait trop besoin. Il me proposa d'intervenir par la force si les Congolais se montraient intraitables. Il posterait son unité dans les couverts, le long de la route, à un endroit à convenir. Je le remerciai mais lui dis que je ne voulais pas de cette solution radicale et que j'avais davantage confiance en une entente pacifique.

Toute la population européenne du pays considérait ces soldats comme des mutins, parce qu'ils n'obéissaient plus à leurs cadres blancs. Elle oubliait que cela s'était fait sur ordre d'un ministre congolais.

En réalité, j'avais pitié de ces hommes dont, pour deux jours et par la force des choses, j'étais devenu le chef. Au lieu de mutins, c'étaient plutôt des enfants perdus, livrés à eux-mêmes; des étrangers dans un pays devenu brusquement hostile.

Le lendemain 13 juillet, nous reprîmes la route, et au passage de la frontière, je rencontrai le lieutenant-colonel André Six, l'ex-commandant du bataillon de gendarmerie du Kivu, devenu le conseiller du nouveau commandant congolais. Il

courait aux quatre coins de la province pour ramener un peu de calme et de raison entre Blancs et Noirs.

Après une courte palabre, les armes me furent restituées comme convenu. J'accompagnai encore les hommes jusque dans le centre de Goma, dans une école où ils devaient bivouaquer en attendant les instructions du nouveau commandant de groupement à Stanleyville. Les gradés me demandèrent de rester encore quelques jours avec eux, ce que naturellement je devais refuser. Je n'étais, en effet, redevenu militaire que pour quelques jours et au Ruanda les élections se poursuivaient. Il était grand temps que je reprenne mes fonctions de résident. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je leur fis mes adieux et que je les laissai à leur sort.

Ce voyage du «salaire de la peur» eut un épilogue inattendu. En 1963, trois ans plus tard, je venais d'arriver à Kinshasa, notre ancien Léopoldville, en qualité de chef de la mission d'assistance technique militaire belge au Congo et conseiller du général Mobutu.

Ma désignation avait provoqué pas mal de commentaires hostiles, notamment de la part du parti MNC/Lumumba. Dans une lettre ouverte au président de la République, ce parti me traitait de bourreau. Il m'accusait, entre autres horreurs, d'avoir fait couper les seins des jeunes femmes ruandaises!

Ce n'est donc pas dans le meilleur des climats politiques que je me retrouvais dans cette ville où j'avais habité de nombreuses années. Dès le premier jour cependant, je décidai de me montrer en tenue militaire. Cela ne s'était plus vu depuis 1960. C'est ainsi que je me promenais sur le boulevard du 30 juin, lorsqu'une jeep de la police militaire se dirigea vers moi et vint se ranger à ma hauteur. Un sergent en sortit et me barra le passage. Je m'attendais à l'une ou l'autre difficulté lorsqu'il me dit: «Tu es bien le colonel Logiest?». Comme je répondais par l'affirmative, il me salua une seconde fois et puis, se tournant vers ses compagnons, il dit: «C'est le colonel qui nous a sauvé la vie au Ruanda!». Il me tendit la main et ses trois compagnons, avec de grands sourires, en firent de même.

Mais en ce temps-là, le Ruanda n'était plus qu'un beau souvenir et j'avais d'autres problèmes sur les bras.

La naissance de la Garde nationale

Dès le début de l'année 1960, je fus préoccupé par le problème que poserait le départ des unités de la Force publique lorsque le Congo belge deviendrait indépendant.

Pour des motifs qui me paraissaient assez obscurs, le maintien de l'ordre public au Ruanda avait été assuré, depuis le début de notre présence dans ce pays, par des forces congolaises. On se rappellera que le Ruanda avait été conquis par nos troupes coloniales en 1916. Tout naturellement, la conquête fut suivie par une occupation militaire. Ce que je m'expliquais moins, c'est que quarante-quatre ans plus tard on en était toujours à cette même occupation militaire et que pas un seul soldat ruandais n'avait encore été recruté.¹

Cela me paraissait d'autant plus étonnant qu'en 1960 on devait bien se rendre compte que, dans un avenir assez proche, le Congo et le Ruanda deviendraient indépendants et donc souverainement compétents chacun chez soi. Espérait-on à Léopoldville ou à Bruxelles, que des troupes étrangères, congolaises ou belges, seraient maintenues au Ruanda après l'indépendance? Ou plus simplement, n'avait-on jamais songé à ce problème?

Je ne m'expliquais ce grave manque de prévision qu'en le mettant sur le compte de notre politique au Congo. Qui, en effet, aurait pu prévoir en 1955 que le Congo deviendrait indépendant en 1960? C'est peut-être ce raccourci historique qui a empêché d'en prévoir les conséquences ailleurs.

¹. En réalité, un règlement international interdisait aux territoires sous tutelle de l'ONU d'avoir une armée (Note de l'Ed.).

Peut-être avait-on même rêvé à la création d'un « Commonwealth » belge dans lequel l'armée belge aurait été la garante de la paix ? Toujours est-il qu'aucune directive n'avait jamais été donnée quant à la création d'une force armée ruandaise.

J'avais bien obtenu que quelques Ruandais soient envoyés dans un camp d'instruction au Congo, mais ce n'était pas une solution valable. Ce n'était même pas une solution du tout, mais personne ne semblait s'en préoccuper.

La question se compliquait d'ailleurs pour deux raisons, dont l'une était la conception unitaire du Ruanda-Urundi laquelle prévalait encore. Selon ce principe, les deux pays devaient rester liés, même après l'indépendance, en une union la plus étroite possible. Cette optique qui visait à éviter la prétendue balkanisation était évidemment une utopie onusienne qui allait rendre plus malaisée encore la création de l'instrument de défense dont le Ruanda allait avoir le plus grand besoin.

La deuxième raison était assez paradoxalement la présence des troupes belges. Leur commandement était organisé, comme dans tout autre domaine, à l'échelon Ruanda-Urundi. Le colonel BEM Delperdange qui les commandait avait évidemment établi son état-major à Usumbura. Ce modèle de commandement qui s'étendait sur les deux pays incitait à créer une formation autochtone dont le commandement s'étendrait également sur les deux pays. Ce serait le lieutenant-colonel Van Damme, l'actuel commandant du bataillon de gendarmerie qui en prendrait le commandement. Cette nouvelle unité prendrait le nom de Garde territoriale du Ruanda-Urundi et serait plus ou moins subordonnée au commandement des troupes métropolitaines.

C'était assez compliqué et Usumbura était loin. On s'y préoccupait tout naturellement plus des problèmes de l'Urundi que de ceux du Ruanda, tout au moins en matières militaires.

Et pourtant, pour moi, la solution était simple. J'estimais qu'il fallait le plus tôt possible doter chacun des dix territoires du Ruanda d'un peloton mobile et bien armé. En outre, il fallait créer un bataillon constituant réserve générale d'intervention pour l'ensemble du pays. Pour cela il était indispensable et urgent de recruter au moins mille deux cents hommes, créer une école de sous-officiers et une école d'officiers au plus vite et obtenir le matériel strictement indispensable.

Mais à Usumbura et à Kitega, la Résidence de l'Urundi, on n'était guère pressé d'armer une unité ruandaise dont on se demandait quelle serait son attitude au moment de l'indépendance. L'exemple congolais avait traumatisé beaucoup de monde ! Dès lors, dans cette même optique unitaire des deux pays, ce manque de confiance, peut-être plus justifié en ce qui concerne l'Urundi, retardait également la création des unités ruandaises.

Il me fallut faire plusieurs voyages à Usumbura pour secouer l'inquiétante apathie qui y régnait. Finalement la Garde territoriale du Ruanda-Urundi fut créée le 13 juin 1960, peu avant les élections communales et, un peu plus tard, une école de sous-officiers fut installée à Usumbura, commune aux deux pays, comme il fallait malheureusement s'y attendre.

Heureusement, deux événements vinrent modifier totalement les données du problème. Le premier fut celui des élections communales ruandaises et le succès massif des partis hutu. On pouvait dès lors espérer raisonnablement que l'évolution politique ultérieure du pays allait se faire dans de bonnes conditions. Quant au second, ce fut le fiasco de l'indépendance congolaise, quand le ministre Lumumba écarta, dès le 9 juillet 1960, les cadres belges des rangs de la Force publique et donna instruction aux unités d'élire leurs propres chefs.

Une première conséquence fut que, plus que jamais, j'estimais nécessaire de mettre rapidement sur pied une force autochtone composée, officiellement, de 14% de Tutsi et de 86% de Hutu, mais pratiquement de près de 100% de Hutu.

Une autre conséquence fut le départ massif des officiers et des sous-officiers belges des unités de l'ex-Force publique, ce qui permettait de trouver aisément des cadres de valeur pour la garde territoriale ruandaise.

C'est ainsi que le major Vanderstraeten accepta, au mois d'août 1960, de prendre le commandement de la garde ruandaise. Une fois de plus le Ruanda avait de la chance, François était non seulement un officier d'élite, un travailleur méthodique, mais nous nous connaissions bien, attendu qu'il avait été chef d'état-major au Groupement de Stanleyville.

Pris par l'enthousiasme qui régnait parmi mes collaborateurs, il s'est attelé avec énormément de volonté et aussi d'imagination à la besogne qui consistait à recruter, nourrir, loger, équiper et instruire une force armée à partir de zéro.

Le plus difficile était d'obtenir la collaboration des services d'Usumbura, car en Urundi, je le répète, on était beaucoup

plus méfiant à l'égard de la création de la garde urundaise. Nombre d'Européens pensaient au danger possible d'armer trop bien des adversaires potentiels. Ils craignaient les exactions commises par les unités de la Force publique en juillet 1960.

La situation était cependant claire pour nous. À une majorité politique hutu devait répondre une force armée du même bord. L'édifice politico-militaire se construisait avec la collaboration enthousiaste des Blancs et des Noirs.

Même le nouveau ministre des Affaires africaines, le comte d'Aspremont Lynden, dont j'avais pu apprécier la cordialité et la franchise, lorsqu'il logea chez moi, nous mit des bâtons dans les roues. Alors que nous attendions impatiemment un arrivage de fusils FAL de Belgique, il le fit détourner vers le Katanga où il soutenait l'action séparatiste de Moïse Tshombé.

Malgré les réticences, la section ruandaise de l'école de sous-officiers fut détachée d'Usumbura et transférée à Astrida. Le 10 novembre 1960 à Kigali, l'école d'officiers ouvrait ses portes aux sept premiers élèves. Six d'entre eux seront promus sous-lieutenants le 23 décembre 1961. Le brillant chef de cette première promotion était le sous-lieutenant Juvénal Habyarimana, le futur deuxième président de la République rwandaise.

Il est difficile de s'imaginer les trésors de patience, de diplomatie et de persévérance dont François Vanderstraeten dut faire preuve pour construire, brique par brique, la Garde nationale. Dès le début heureusement il était d'accord avec ma politique qui visait à remplacer, le plus vite possible, les unités belges par des unités ruandaises. Les forces métropolitaines belges étaient, il faut bien le dire, mal préparées à remplir des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre public (MROP) dans un pays comme le Ruanda. Étrangères à la politique sociale, ignorantes de la langue et des coutumes du pays, elles posèrent parfois certains problèmes. Elles furent bien entendu indispensables pour imposer, par leur prestige et leurs qualités militaires, l'autorité de la Tutelle. Elles gardèrent efficacement les frontières et furent surtout une sécurité et un réconfort moral précieux pour les Européens et leurs familles. Par contre, lorsqu'il s'agissait d'intervenir effectivement dans les problèmes du MROP elles s'intégraient difficilement dans la politique particulière que je menais. Heureusement, les contacts personnels que nous avions avec le major

Bruneau, le chef du 4^e Bataillon commando et aussi le fait que le chef des forces belges, le colonel BEM Delperdange, était un camarade de promotion, facilitèrent souvent les choses. Il n'empêche qu'il était urgent de dégager très vite ces forces de leurs missions de MROP, pour ne leur confier que la défense du pays.

Les multiples autorités auxquelles François Vanderstraeten eut affaire ne lui rendirent certainement pas la tâche plus facile. Dès la fin de l'année 1960, il fallait tenir compte de l'existence d'un gouvernement ruandais. Il n'avait pas encore compétence en matière de défense, mais on comprend combien il était préoccupé par les décisions de la Tutelle qui concernaient la future armée du pays. Il s'impatiait naturellement devant les hésitations et les lenteurs dont il ne comprenait pas les raisons. Il ne se préoccupait pas beaucoup ni des problèmes logistiques, ni des retombées budgétaires.

Le résident général était naturellement peu au courant des problèmes purement militaires. Il avait pris comme conseiller le commandant des troupes métropolitaines (COMRU). Ce choix s'imposait sans doute à ses yeux, mais il aurait peut-être mieux valu qu'il fasse appel à un officier colonial. Au total, la solution se révéla cependant bonne grâce aux amitiés personnelles. Il n'empêche qu'il fallut plus d'une fois insister pour que COMRU, qui avait la garde des armes et des équipements laissés par la Force publique, accepte de les distribuer à la Garde Nationale.

Le lieutenant-colonel Van Damme, promu commandant de la Garde Territoriale (Quel nom restrictif pour une future armée nationale!) du Ruanda et de l'Urundi, se trouvait à la conduite d'un attelage impossible. Le Ruanda d'un côté, sous l'impulsion de l'urgence, piaffait d'impatience et tirait l'attelage de toutes ses forces pour brûler les étapes. L'Urundi, de son côté, tergiversait et freinait des quatre fers. Au moment où le Ruanda frappait sur la table pour obtenir les moyens strictement indispensables pour créer tout de suite des unités bien armées, équipées et entraînées, l'Urundi se demandait encore si on pouvait vraiment confier des armes individuelles à sa Garde et lui apprendre comment en faire usage. Sage-ment Van Damme renonça à exercer un commandement dont les rênes lui échappaient. Il se contenta de remplir un rôle de coordination administratif et logistique.

Sur place, nous nous heurtâmes à une autre difficulté passablement absurde par certains de ses aspects. Il fallut, en effet,

très vite envisager des activités MROP dans lesquelles des unités métropolitaines et ruandaises seraient appelées à opérer ensemble. Qui commanderait dans cette éventualité? Du côté métropolitain on n'envisageait qu'avec la plus grande réticence la possibilité de mettre une unité blanche aux ordres d'un officier commandant une unité noire. Et cependant, j'étais naturellement d'avis qu'à grade égal c'était l'officier commandant l'unité de la Garde qui devait mener l'opération. C'était toujours un ancien colonial, rompu à ce genre d'opération et connaissant les règlements qui étaient en usage à la Force publique. François Vanderstraeten avait proposé de réunir de petits états-majors joints pour mieux préparer cette collaboration. Peine perdue, nous n'obtinmes aucun accord. Il fallait absolument éviter de renouveler les querelles que j'avais connues dans les années cinquante à Léopoldville, entre le général Janssens et le colonel Gheysen. J'ai plus d'une fois servi à amortir les chocs, lorsque en ma qualité d'officier de liaison de la Force publique je me rendais au quartier général des forces métropolitaines. Détail amusant, pendant quelques mois, quand je descendais chez les métropolitains, j'étais lieutenant-colonel, mais quand je remontais à l'étage de la Force publique, je redevais major, parce que les restrictions budgétaires n'autorisaient pas ma nomination au Congo. Finalement, la solution résida dans les relations d'amitié pour lesquelles il convient de rendre hommage à la bonne volonté du major Bruneau.

Le plus dur sans doute dans la tâche de Vanderstraeten et donc dans la mienne fut d'obtenir une aide adéquate, matérielle et budgétaire de la Belgique. Les deux ministres concernés, celui des Affaires africaines et celui de la Défense nationale étaient tous deux naturellement avares de dépenses non prévues et n'avaient pas nécessairement la même optique des choses.

Malgré ces multiples difficultés, chacun des territoires reçut la garnison d'un peloton incomplet dès le 15 octobre 1960. Il y manquait les gradés ruandais qui étaient encore à l'école à Astrida. Dès lors, il fallut encore limiter les missions de MROP au minimum strictement indispensable. Mais déjà la Garde nationale pouvait se montrer dans tout le pays. C'était un véritable tour de force!

Ce n'était cependant qu'un très modeste début. Il fallait faire de ces pelotons des unités capables de remplir convenablement leur rôle de maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Il leur fallait des moyens de transmission et donc des opérateurs; des véhicules appropriés à leurs missions et donc des chauffeurs et des mécaniciens; des réserves de vivres et de munitions, des équipements collectifs; des camps moins rudimentaires, etc...

Tout cela était important et urgent, mais en même temps il fallait créer une grosse unité tactique, un bataillon bien équipé et entraîné, capable de remplacer les troupes métropolitaines au moment où le pays accèderait à l'indépendance. Cette unité devait être très mobile, pourvue de moyens de reconnaissance et appuyée d'armes lourdes.

Durant tous ces mois d'un labeur acharné, François Vanderstraeten sut insuffler à ses subordonnés la volonté farouche d'aboutir. En septembre 1962, il fut nommé lieutenant-colonel. Ce fut l'occasion pour le gouvernement ruandais de lui manifester sa reconnaissance. Tous les ministres et la plupart des députés de l'assemblée nationale avaient tenu à être présents à cette cérémonie. J'ai conservé le texte de l'allocution que le ministre Mulindahabi a prononcé à cette occasion. Je le reproduis ci-dessous, avec fierté, car il montre en quelle estime François Vanderstraeten ainsi que tous les officiers et sous-officiers belges étaient tenus par les Ruandais.

*Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Messieurs les Ministres,
Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de Belgique,
Messieurs les Députés,
Messieurs les Officiers, Sous-officiers et soldats,
Je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour féliciter publiquement le commandant de la Garde Nationale à l'occasion de sa promotion au grade de Lieutenant-Colonel.*

Mon Colonel,

Des circonstances ne dépendant ni de vous qui ne nous connaissiez pas, ni de nous qui ne vous connaissions pas, vous acheminent au Rwanda en septembre 1960.

C'est le Colonel Logiest, alors Résident Spécial du Rwanda et qui avait su apprécier vos qualités lorsque vous serviez sous ses ordres, qui fit appel à votre compétence et vous désigna pour prendre le commandement de la Garde Territoriale du Rwanda laquelle, grâce à son développement rapide et harmonieux, s'est transformée en Garde Nationale de la République

Rwandaise. Ici, je salue la rencontre providentielle des deux fondateurs de la Garde Nationale avec le Président Kayibanda, alors Président du Parmehutu.

Je ne crois pas que l'on puisse se rendre compte de la tâche qui attendait, alors, le Commandant de la Garde Nationale. Nous constatons seulement les résultats obtenus sans connaître les efforts qu'il a fallu déployer pour les atteindre. Tout était à créer. Les bouleversements d'alors avaient changé bien des choses. Il fallait oublier ses expériences et refouler ses déceptions, pour s'atteler, sans arrière pensée, avec désintéressement et enthousiasme à la tâche de donner au Rwanda une armée valable.

Monsieur le Colonel, c'est grâce à votre volonté et à votre foi dans l'avenir que vous avez pu insuffler à votre cadre une énergie nouvelle. Toujours fidèle à votre idéal, vous avez groupé autour de vous des collaborateurs qui, sous votre direction et entraînés par votre exemple, ont pu donner à la République Rwandaise une force dans laquelle le peuple a placé sa confiance.

Mais les difficultés ne se rencontraient pas uniquement au sein de notre armée naissante. Vous aviez à faire face à d'autres problèmes, à convaincre des volontés hésitantes. Vous vouliez aller de l'avant, alors qu'ailleurs on s'employait à brider vos initiatives. Enfin, votre diplomatie et surtout votre volonté de réussir ont eu raison des réticences et vous avez pu, dès lors, développer la Garde Nationale dans le sens où le Pays le réclamait. Ainsi, à la veille de prendre en mains la destinée du Rwanda, le Gouvernement de la République et le Peuple Rwandais savaient qu'une force était en place pour les protéger et garantir leur tranquillité.

Monsieur le Colonel, d'ici peu un congé bien mérité va vous éloigner temporairement de votre commandement. Permettez-nous, dès lors, de vous souhaiter d'excellentes vacances au pays de vos premières armes.

Mais sachez que nous vous attendons pour que se continue et que s'achève l'œuvre commencée.

(signé) Mulindahabi
Ministre de la Garde Nationale

Et cependant, quelques mois avant ce discours chaleureux et malgré notre insistance, et souvent notre colère, la date fatidique de l'indépendance approchait et il restait encore tant de

besoins non satisfaits. Le 7 mai 1962, soit moins de deux mois avant l'indépendance, François m'adressa la note d'avertissement dont je reproduis les extraits suivants.

*À Monsieur le Haut Représentant de la Belgique au Rwanda.
À Monsieur le Ministre de la Garde Nationale,*

1. *L'éventualité du retrait des Troupes belges lors de l'accession du Rwanda à l'indépendance amène à considérer que dans moins de deux mois la Garde Nationale pourrait constituer la seule force de maintien de l'ordre et de défense du pays.*
2. *Dans son état actuel, la GN n'est pas à même de remplir sa mission. Les raisons, déjà maintes fois exposées, sont d'ordre matériel. Faute de crédits et d'aide, la GN ne dispose pas des moyens matériels indispensables. Je rappellerai que la GN ne dispose que de fusils et que son stock de munitions est inférieur à 12 000 cartouches, soit plus ou moins 600 cartouches par peloton, soit plus ou moins 15 cartouches par homme.*
On peut espérer qu'avec son effectif actuel (800 caporaux et soldats) et son encadrement actuel (48 sous-officiers rwandais, 6 officiers et 9 élèves officiers rwandais, 47 officiers et sous-officiers belges) la GN pourrait en juillet 62 assumer les missions de MROP et de défense du pays, mais à condition d'être armée et équipée un peu moins sommairement.
3. *Il faut pour cela que:*
 - a) *les armes et munitions ex-Force Publique, toujours entreposées à COMRU, soient immédiatement remises à la GN;*
 - b) *que les fusils Lee-Enfield et les munitions commandées en Belgique arrivent au Rwanda avant fin juin 62;*
 - c) *qu'une partie du matériel des troupes belges, surtout le charroi, des postes radio et des pièces de rechange, nous soient cédés au départ de ces troupes...*

Nous étions donc encore loin d'avoir atteint les objectifs visés en 1960 et ce fut une course éperdue pour obtenir finalement le matériel strictement indispensable du ministre de la Défense belge. Décidément, l'expérience désastreuse de l'indépendance congolaise eut des retombées qui nous contrarièrent jusqu'à la fin. Les autorités belges avaient visiblement une grande réticence à armer des troupes noires dont on pourrait craindre qu'elles se conduiraient comme le fit la Force publi-

que au Congo. Du coup on ne voulait pas voir la nécessité vitale de doter le Rwanda des moyens indispensables à sa défense. *Contre quoi ?*

À travers toutes ces vicissitudes et malgré sa faiblesse en matériel, cette jeune armée, encore inexpérimentée, fut mise rapidement sur la brèche. Elle dut assurer le maintien de l'ordre dans des conditions difficiles, avec le soutien des forces belges d'abord, mais très vite toute seule. Après juillet 1962, elle eut surtout à combattre l'ennemi extérieur. Partout elle sut faire honneur au cadre belge qui l'avait instruite.

Contrairement aux appréhensions de certains, qui étaient encore traumatisés par le fiasco de l'indépendance congolaise, la Garde nationale resta parfaitement disciplinée vis-à-vis de ses cadres européens et le lieutenant-colonel Vanderstraeten conserva son commandement durant un an encore après l'indépendance. Nous avions, en effet, adopté la seule manière efficace d'assurer la continuité d'un commandement convenable des unités. Tant qu'il n'y avait pas de candidat rwandais apte à exercer son rôle de chef, c'est l'officier ou le sous-officier belge qui continuait à l'assumer. Ce n'est que par la suite que le cadre belge adopta le rôle de conseiller aux termes d'un accord d'assistance militaire. Mais pendant toute cette période de transition, que j'appellerais la période de passation des pouvoirs militaires, des officiers et des sous-officiers ont donc effectivement servi dans les rangs d'une armée étrangère dont ils portaient la tenue et les insignes. Était-ce légal ? Sans doute pas, mais aucune autorité belge ne le fit remarquer et tout cela s'est fait dans un climat de confiance réciproque. Quel dommage que nous n'ayons pas pu faire la même chose lors de l'indépendance congolaise. Que de morts et de misères eussent pu être évitées !

Pour mieux se rendre compte des précieux services rendus au pays par la jeune Garde nationale, il suffit de se rappeler les incidents majeurs qui se produisirent avant l'indépendance et durant les années qui la suivirent.

J'aurai l'occasion de revenir plus loin sur le terrorisme exercé par les «Inyenzi» ou «Cancrelats» appelés ainsi parce que ces insectes répugnants, bien connus des coloniaux, se glissent la nuit dans les habitations et s'y multiplient avec une étonnante facilité. Effectivement, les Tutsi émigrés, surtout ceux qui avaient trouvé refuge en Uganda, ouvrirent les hostilités en imitant les cancelats et en s'introduisant la nuit dans le pays, à bord d'un ou plusieurs véhicules. Leur tactique consis-

tait à tuer ceux qu'ils rencontraient à proximité de leur route, peu importe qui et à se mettre à l'abri au-delà de la frontière, dès le jour venu. Ils en étaient encore à s'imaginer qu'ils pourraient se rendre maîtres de la situation en s'imposant par la peur, comme ils l'avaient toujours fait dans le passé. Ils ne réalisaient pas que leur ordre social ancien était totalement dépassé. À présent, ils avaient affaire de plus en plus à une force armée nationale qu'il était impossible d'intimider et qui était secondée par la masse du peuple, laquelle lui servait volontiers à la fois d'agent de renseignement et de premier rempart.

Plus tard, après l'indépendance, ils essayèrent de renverser le régime républicain en organisant des attaques simultanées sur plusieurs fronts.

Déjà en mai 1962, une bande était venue de l'Uganda par le Mutara. Elle prit la fuite devant un peloton de la Garde nationale, non sans tuer quelques inoffensifs agriculteurs.

En juillet, la situation devint plus grave. Un groupe plus important franchit la frontière dans la région des volcans et attaqua le poste de Ruhengeri. La Garde le repoussa avec pertes. Une autre attaque eut lieu peu après par Nyagatare. On avait l'impression qu'il s'agissait de l'exécution d'un plan d'ensemble fort mal coordonné. Là aussi, les envahisseurs durent renoncer à leurs projets.

Plus tard, les Inyenzi s'organisèrent mieux et furent mieux armés. Plusieurs attaques eurent lieu de 1963 à 1966, dont l'une ou l'autre connut des succès initiaux, mais chaque fois la Garde nationale obligea l'adversaire à se replier avec pertes.

Ainsi donc l'armée nationale rwandaise, malgré la pauvreté de ses moyens, mais grâce à sa discipline, sa bonne instruction et son courage réussit-elle à écarter le danger qui menaçait la jeune république.

Elle avait bien mérité de la Patrie.

Après les élections communales

Du fait que les Hutu étaient les maîtres à présent dans 211 communes sur 229, le pays était entré résolument dans la vie de la démocratisation. Il importait donc d'achever l'œuvre entreprise à la base par la formation d'un gouvernement représentatif. Le décret intérimaire avait d'ailleurs prévu qu'un gouvernement provisoire pouvait être formé comme suite à des élections indirectes d'un Conseil du Pays.

Après tant d'années d'une administration indirecte mitigée au cours de laquelle l'autorité réelle fut de plus en plus assumée par la Tutelle, on allait assister au retour à une vraie administration indirecte, confiée à des autorités élues, en préparation à l'accession du pays à l'indépendance.

On en était donc déjà au stade de l'autonomie interne, ce qui devait réduire notablement le rôle des agents de la Tutelle. Une question restait cependant ouverte. Qui serait le chef du pays? Pour les Hutu cela ne faisait pas de doute, ce serait le président élu d'une république.

Mais à Bruxelles on pensait autrement. C'était une époque sombre pour la diplomatie belge. L'indépendance ratée du Congo avait mis la Belgique au banc des suspects et l'ONU ne l'épargnait pas. Nos trois ministres du Congo et du Ruanda-Urundi, siégeant en un conseil de cabinet tenu le 19 août 1960, préconisèrent des mesures destinées, sans nul doute, à amadouer l'ONU, mais totalement dénuées de réalisme et d'esprit de suite. Désireux de ménager le mwami et les Tutsi, le gouvernement belge renonça à poursuivre l'application du décret

intérimaire et s'opposa à l'organisation d'élections législatives pouvant conduire à un gouvernement hutu homogène. Il chercha au contraire un accord avec le mwami ainsi qu'une formule de compromis qui assurerait aux Tutsi une représentation suffisante dans le conseil du pays. Il proposa à l'ONU d'envoyer des observateurs au Ruanda et même un contingent de casques bleus pour y assurer le maintien de l'ordre.

Bruxelles et Kigali étaient donc loin de mener des politiques concordantes. À Kigali, notre ligne de conduite n'avait jamais varié depuis novembre 1959. Nous étions convaincus que le pouvoir devait revenir aux partis qui représentaient la vaste majorité de la population. Les Hutu n'étaient pas naturellement vindicatifs et jamais ils n'ont tenu les propos racistes de l'UNAR. Celle-ci par contre, avait suffisamment dévoilé ses véritables intentions qui étaient de continuer à imposer l'autorité d'une minorité raciale en recourant à l'intimidation et au meurtre.

Quand je me rappelle mon état d'esprit de l'époque, je trouve qu'il était surtout fait de déception devant l'incompréhension de nos autorités politiques. Elles continuaient à vouloir décider en lieu et place des Ruandais. Elles s'imaginaient qu'elles pourraient imposer des formules de compromis et ne se rendaient pas compte qu'en ce faisant elles s'attiraient la méfiance des Hutu aussi bien que des Tutsi.

Dans une lettre privée, je m'en ouvris au ministre De Schryver. Je lui affirmai qu'au Ruanda les jeux étaient faits et que le pays évoluait inéluctablement vers un régime républicain. Je lui certifiâi que le pays était maintenant entre les mains des bourgmestres hutu, et que ceux-ci avaient prouvé qu'ils étaient capables d'assumer leurs charges. Je conclus que la Belgique n'avait plus le choix et qu'elle devait autoriser le déroulement d'élections comme prévu par le décret de décembre 1959.

Quant au mwami, il montra une fois de plus ses véritables sentiments en quittant le pays au beau milieu des élections communales pour se rendre aux fêtes de l'indépendance congolaise et ne plus en revenir.

Il avait définitivement rompu avec le gouvernement belge et ne comptait plus que sur l'intervention de l'ONU. Il se rendit d'ailleurs à New York pour y faire entendre sa voix à son tour.

Un remaniement ministériel belge vint heureusement me sortir de mon inquiétude. Les trois ministres du Congo belge

et du Ruanda-Urundi furent remplacés le 2 septembre 1960, par un seul ministre des Affaires africaines, le comte d'Aspremont-Lynden. Celui-ci se rendit rapidement compte de ce que l'objectif du mwami et de l'UNAR était d'obtenir la mise à l'écart de la Tutelle belge et la reprise de ses pouvoirs par l'ONU directement. Il vint à Kigali et je crois bien que notre longue conversation, le soir où il logea chez moi, le convainquit. C'était un homme qui n'hésitait pas devant ses responsabilités. En rentrant à Usumbura, il fit connaître ses décisions qui se résumaient en deux points: des élections législatives auraient lieu en janvier 1961, d'une part, et une assemblée et un gouvernement provisoire seraient immédiatement mis en place. Le mwami ayant pris le parti de quitter le pays, il en resterait éloigné jusqu'à ce que les élections législatives aient décidé de son sort. Nous sortions enfin de plusieurs semaines d'incertitude et d'attente inquiète et pûmes repasser à l'action.

On appliqua donc, tout au moins dans son esprit, les dispositions du décret intérimaire. D'après ce décret, le Conseil provisoire du pays devait être élu par le corps des bourgmestres et des conseillers communaux. En réalité, il n'y eut pas d'élections au deuxième degré.

La raison en était que des élections législatives devaient avoir lieu moins de trois mois plus tard. Il ne s'agissait donc que de mettre en place un conseil dont l'existence se limiterait à quelques semaines.

Ce fut sur mes propositions, faites en accord avec les partis sortis vainqueurs des élections communales, que le Conseil provisoire du pays fut créé le 18 octobre 1960. Il comprenait 48 membres: 31 du PARMEHUTU, 9 du RADER, 7 de l'APROSOMA et un de l'Aredetwa, un petit parti d'intérêt local censé représenter les parias batwa. L'UNAR, quant à elle, n'y comptait aucun membre, puisque ce parti s'était littéralement suicidé en refusant de participer aux élections.

Le mwami, bien entendu, protesta par des télégrammes qu'il adressa au roi Baudouin ainsi qu'au secrétaire général de l'ONU. Il y demandait que le Conseil provisoire du pays ne soit pas reconnu, attendu qu'il avait été imposé par la force des armes colonialistes.

C'était toujours les mêmes mensonges qui malheureusement trouvaient à l'ONU, et même chez certains en Belgique, des oreilles complaisantes.

Une session solennelle du nouveau Conseil provisoire du pays fut tenue le 26 octobre 1960, à Kigali, en présence du

résident général, Jean-Paul Harroy, qui prononça un long discours d'ouverture. Le conseil élit alors son président et j'eus le plaisir de voir les votes se porter sur mon ami Joseph Gitara, le tribun de la première heure.

Il prononça à cette occasion un discours émouvant de reconnaissance envers la Belgique et de foi dans l'avenir d'un Ruanda où la paix et la concorde régneraient entre toutes les races. C'était un langage de raison et aussi un message d'amour. Cela nous changeait du ton accusateur et haineux que nous avions entendu dans la bouche des leaders de l'UNAR qui était le seul ton que l'ONU comprenait.

À la suggestion du commandant Léon de Paeuw, le commandant de l'école d'officiers, ce furent les sept premiers élèves de l'école qui, en grande tenue et gants blancs, s'acquittèrent du service d'accueil. Ils firent grande impression sur l'assistance.

Personne ne souleva la question de savoir qui était le chef du pays. Juridiquement, c'était bien entendu toujours le mwami absent, mais tout le monde était convaincu que les élections prévues pour janvier 1961 en décideraient autrement. Pratiquement, on agissait comme si la république était déjà instaurée.

On passa ensuite à la constitution d'un gouvernement provisoire. Grégoire Kayibanda fut désigné sous les applaudissements comme Premier ministre et dix ministres furent nommés dont deux Belges, celui des Affaires sociales et celui des Affaires économiques, respectivement M. Bovy et M. De Man. Les autres ministres furent tous secondés par des secrétaires d'État belges. Bien entendu, la Défense et les Relations extérieures furent encore réservées à la Tutelle.

Tout cela se fit dans une ambiance de bonne entente et de joie. Personnellement, je voyais dans cette cérémonie l'aboutissement heureux d'une politique de soutien à la masse du peuple. J'appréciais particulièrement la confiance qui régnait entre Rwandais et Belges, laquelle se concrétisait par la nomination de deux ministres et de huit secrétaires d'État belges dans le premier gouvernement que le Rwanda¹ devait connaître. C'était la preuve évidente que nous agissions dans le bon sens, celui qui menait à la démocratie voulue par le gouverne-

1. L'orthographe Rwanda ayant été adoptée par le premier gouvernement rwandais, sera utilisée dorénavant dans le texte.

ment belge. Sans doute notre action menait-elle aussi le Rwanda vers l'adoption d'un régime républicain. Mais c'était à mon sens, la seule solution possible au problème posé par l'attitude qu'adoptaient le mwami et son parti, l'UNAR. Je ne comprenais pas qu'en Belgique certains estimaient que la royauté rwandaise devait être sauvegardée. C'était peut-être compréhensible de la part de concitoyens d'un pays dont le bonheur était précisément d'avoir un roi. Ce qu'ils ne voyaient pas, c'est que si en Belgique le roi est un trait d'union irremplaçable entre les communautés, au Rwanda par contre il était simplement le partisan inconditionnel d'une petite minorité de privilégiés.

Devant le bâtiment du cercle des évolués où nous étions rassemblés, des dizaines de milliers de Rwandais attendaient patiemment de pouvoir acclamer les nouveaux élus. Une fête joyeuse se préparait et l'honneur m'échut de prendre la parole pour clôturer cette réunion historique.

À l'époque, je n'écrivais jamais rien de ce que j'allais dire. Je me contentais de noter les idées maîtresses que je voulais développer. Si la simple lecture d'un discours peut éviter des erreurs et des oublis à l'orateur, il en résulte cependant parfois une impression de froideur, un manque de contact réel entre celui qui parle et ceux qui l'écoutent. Parler, en regardant tous ces visages attentifs et en enregistrant leurs réactions sur le vif, était pour moi un stimulant nécessaire, une source d'inspiration qui m'étonnait parfois moi-même. Il est vrai que dans cette atmosphère de joie et de fraternité j'étais profondément ému. Puisque nous avions gagné la partie, n'était-ce pas le moment de se montrer charitable? N'était-ce pas un moment opportun de rappeler à chacun qu'il existait deux autres races qui avaient droit à la vie? Dans un pays profondément chrétien, après ce triomphe de la justice, je pris pour thème l'amour, l'amour qui doit unir tous les hommes de bonne volonté, l'amour qu'ils doivent à la patrie qui les abrite et les protège.

Aussi ai-je été bien étonné, des années plus tard, d'apprendre que ce discours avait été enregistré. C'était un discours idéaliste certes, mais profondément sincère. Je le reproduis ci-dessous pour montrer à quel point j'aimais ce peuple, à qui je parlais comme un père parle à ses enfants.

Monsieur le Président du Conseil,
Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres et Secrétaires d'État,

Après Monsieur le Résident Général, après le Chef du Gouvernement, c'est un honneur pour moi de pouvoir vous adresser quelques mots.

Un travail considérable et capital pour l'avenir du pays vous attend. Vos tâches seront précisées et réparties au cours des séances ultérieures. C'est le moment de s'arrêter un instant et de méditer avant de se lancer dans l'action.

Nous devons, chacun d'entre nous, nous poser la question: Quels seront les principes qui conduiront ma pensée, mes paroles et m'aideront dans toutes les opinions que je serai amené à exprimer?

Quel sera, en d'autres termes, la phrase qui m'éclairera et fera que je ne m'égare pas et n'égare pas ma patrie?

Je vous propose la devise suivante que vous connaissez bien: «Aime ton prochain comme toi-même et ta patrie plus que toi-même.»

Vous avez choisi la démocratie. Voyez ce que cette notion devient lorsqu'elle est éclairée par cette devise. La démocratie recherche le bien de tous, en respectant la volonté exprimée par le plus grand nombre. Périodiquement, elle remet les destinées de la nation entre les mains du peuple, par de nouvelles élections.

Mais elle ne serait pas une démocratie si elle ne se souciait également de respecter les droits des minorités et si elle ne cherchait pas à assurer le bonheur de tous, sans exception.

Avec une telle devise, il ne peut se concevoir qu'une race en opprime une autre. Notre beau Ruanda ne pourra être sauvé que dans la coopération et les respects réciproque de toutes les races: hutu, tutsi, twa, européenne et toutes les autres.

Chacun, en appliquant la devise, devra faire un effort pour que disparaissent les complexes possibles, les froissements et les malentendus.

Cette devise ne se conçoit pas non plus sans une justice sereine et impartiale. Chaque citoyen, quels que soient sa race et son parti, doit se sentir protégé par les responsables de l'ordre public et assuré d'être entendu ou jugé d'une manière impartiale. Un pays dont la justice perd cette qualité fondamentale se prépare les pires désordres et creuse sa propre tombe.

C'est en vertu de cette même devise que votre colère sera juste contre ceux qui veulent créer le désordre et replonger le pays dans les violences.

La justice et l'amour n'excluent pas la fermeté. Vous êtes dès aujourd'hui les soutiens, les colonnes de l'édifice qui s'appelle le Ruanda. À ce titre, la faiblesse dans la répression des désordres serait aussi coupable que l'action partisane elle-même.

Messieurs les Conseillers,

En cet instant solennel de l'histoire du Ruanda, sous le regard de Dieu et face aux graves responsabilités qui vous attendent, je vous propose d'adopter cette devise pour votre assemblée: «Aime ton prochain comme toi-même et ta patrie plus que toi-même». Vous y puiserez la force et le courage de faire votre devoir, vous y trouverez la paix de votre cœur et de votre âme et aussi le bonheur qui est promis aux hommes de bonne volonté.

Bien entendu, la réaction ne se fit pas attendre. L'UNAR extérieure, avec le mwami Kigeri ouvertement en tête cette fois, assiégeait littéralement l'ONU de pétitions. Selon elle, les élections avaient été imposées par la force des armes. Elles devaient être annulées. Toutes les mesures subséquentes n'avaient aucune valeur légale. Les troupes belges devaient être remplacées par des casques bleus. Une amnistie générale devait permettre aux réfugiés de rentrer au pays et d'être indemnisés des pertes qu'ils avaient subies. Le mwami devait revenir et reprendre son rôle de roi constitutionnel. Des élections réellement démocratiques, et chacun savait quel régime de terreur et d'oppression cela supposerait, devaient être organisées directement par l'ONU, etc... Le RADER, aigri par sa faible prestation aux élections communales, faisait chorus avec l'UNAR.

Nous, c'est-à-dire les partis vainqueurs et la Tutelle, nous continuâmes à consolider les résultats acquis, dans l'euphorie. Des administrateurs territoriaux adjoints rwandais furent nommés dans chaque territoire, de manière à compléter plus tard le régime d'autonomie interne.

Un colloque fut organisé à Kisenyi du 7 au 14 décembre. Il mettait en présence des membres du gouvernement provisoire et des délégués des quatre partis nationaux, l'UNAR ayant cette fois accepté d'y participer.

Plusieurs mesures y furent adoptées concernant la forme du futur parlement, le rôle et les attributions du chef de l'État, et la manière dont les élections législatives seraient organisées. En général, les partis furent d'accord, chacun bien entendu dans sa propre optique des choses, sauf sur la date des élections. Les Hutu demandaient qu'elles n'aient pas lieu plus tard que le 15 janvier 1961. L'UNAR et le RADER, par contre, demandèrent qu'elles soient retardées jusqu'au moment où le pays serait entièrement pacifié.

Du coup, la balle était dans le camp du gouvernement belge. Les Hutu attendirent, avec une impatience croissante, qu'il tienne sa promesse. Les Tutsi, par contre, étaient persuadés que leurs appels à l'ONU seraient entendus.

Effectivement, ils eurent raison et ce fut le coup de théâtre de la résolution 1579 du 20 décembre 1960 de l'Assemblée générale de l'ONU que j'examinerai plus loin. Mais avant la fin de l'année, le 31 décembre précisément, eut lieu un incident sanglant qui n'avait rien à voir avec la politique ruandaise. Il eut Bukavu comme théâtre.

Bukavu est reliée à Usumbura par deux routes, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne, dite route des Allemands, est restée une route de terre, avec ses bosses et ses fosses, souvent mortelles pour les suspensions mécaniques. À la saison des pluies, on y restait parfois embourbé et, comme par hasard, des indigènes s'y trouvaient à point nommé pour dégager le véhicule, contre rémunération évidemment. Elle a cependant l'avantage d'éviter le territoire congolais et relie directement le Rwanda à l'Urundi.

La nouvelle route est asphaltée, mais son tracé franchit d'abord une quarantaine de kilomètres en territoire rwandais, jusqu'au pont de Bugarama sur la Ruzizi, ensuite le territoire congolais jusqu'à Uvira sur le lac Tanganyika et finalement le territoire urundais vers Usumbura.

Bukavu, chef-lieu de province, est la perle du Kivu. Assise au bord du lac Kivu, le seul à ne pas compter de crocodiles dans ses eaux, elle jouit d'un climat privilégié dû à l'altitude. Les citadins d'Usumbura venaient volontiers se rafraîchir à Bukavu, située à sept cents mètres plus haut.

Bukavu est séparée du territoire rwandais par la rivière Ruzizi, laquelle relie, en un courant qui prend souvent l'allure d'un rapide, le lac Kivu au lac Tanganyika. Pour pénétrer dans la ville, il faut franchir un grand pont jeté sur la Ruzizi, à deux cents mètres en aval de la centrale qui fournit l'électricité à

la ville. Pour les transports aériens, Bukavu dépend de la plaine, encore assez rudimentaire en 1960, située à quelques kilomètres, à Kamembe, dans le territoire de Shangugu, au Rwanda.

De 1960 à 1965, Bukavu m'a posé plus d'un problème. Déjà en septembre 1960, les relations entre le Kivu et le Rwanda étaient difficiles du fait de la méfiance des Congolais. Le passage au pont sur le Ruzizi était ouvert ou fermé selon l'humeur des soldats congolais qui le gardaient. Il était souvent plus facile de pénétrer dans la ville par le lac que d'obtenir un geste de bonne volonté des gardiens. Les écoliers rwandais, qui devaient se rendre dans l'une des écoles de Bukavu, en étaient souvent les victimes parmi d'autres. En conséquence, je résolus de prendre contact avec le gouvernement provincial du Kivu à ce sujet. L'affaire prit un certain temps, car il fallait agir par l'intermédiaire du détachement de l'ONU qui se trouvait être composé de soldats indonésiens.

Au jour dit, une jeep de l'ONU escortée par deux motocyclistes m'attendait au pont. Je n'ai eu que très peu de contacts avec les unités que l'ONU a envoyées au Congo. Ils se sont limités aux localités de Bukavu et de Goma. Plus tard, en 1963, lorsque j'eus quitté le Rwanda pour le Congo, les détachements onusiens avaient déjà quitté le pays. D'autres que moi sont sans doute mieux en mesure d'apprécier le rôle joué par ces unités étrangères et ignorantes des réalités locales. Ce que je sais, parce que j'en ai vu les conséquences, c'est que partout ou presque partout où elles ont tenu leurs quartiers elles se sont livrées au pillage. L'exemple le plus frappant en a été donné à la base aérienne de Kamina, où tout ce qui pouvait être emporté, meubles, vaisselle, équipement électrique, tuyauteries, bains, W.-C., etc..., avaient disparu. Les derniers occupants de Kamina avaient été, paraît-il, des Suédois!

Quoi qu'il en soit, mon escorte se montra impeccable. Peut-être était-ce dû au fait que j'étais en tenue. J'ai d'ailleurs pu constater par la suite que, dans les situations délicates que j'ai connues, ma tenue me protégeait mieux que des vêtements civils. Nous traversâmes rapidement la ville qui me semblait sale et triste, malgré le ciel bleu et le soleil éclatant. Au palais du gouvernement provincial, je fus reçu par l'équipe complète du président Miruho et de ses ministres. Devant cette dizaine de visages fermés, j'exposai la raison de ma visite. L'atmosphère était chargée d'hostilité. Quand j'eus terminé, le silence dura un moment et puis, presque tous ensemble, ils ripostèrent

rent avec véhémence. De ce qu'ils me disaient résultait qu'ils estimaient indispensable de continuer la garde à la frontière, car il fallait empêcher que d'autres Européens ne quittent le pays. De fait, après l'indépendance congolaise, le Rwanda avait recueilli ou vu passer de nombreux réfugiés qui avaient réussi à forcer la frontière, soit à Bukavu soit à Goma. À Goma, cet exode donna d'ailleurs lieu à un incident sanglant entre les commandos stationnés à Kisenyi et la garnison de ce poste.

Ils me demandèrent pourquoi nous les Belges, nous avions abandonné la population congolaise. Pourquoi avions-nous fui lâchement, en emportant dans plus d'un cas l'argent des caisses dont nous étions les gestionnaires publics?

Que fallait-il leur répondre? Que la peur était justifiée par les violences qui avaient été commises ailleurs dans le pays? que retenir les Européens par la contrainte ne faisait qu'accentuer leur sentiment d'insécurité et, finalement, que le Rwanda n'avait rien à voir avec ce qui se passait au Congo? que ma visite n'avait d'autre but que de renouer des relations de bon voisinage entre les deux pays. Peu à peu les visages se détendirent et nous en arrivâmes finalement à un accord sur la libre circulation à la frontière, tout au moins pour les écoliers.

Je les quittai presque cordialement et me retrouvai, le soir tombant, chez mon subordonné et ami Jean Kirsch, administrateur du territoire de Shangugu, où m'attendait ma femme. Compte tenu de l'heure tardive, je décidai de rejoindre Usumbura par la route asphaltée, beaucoup plus rapide que l'ancienne.

Cela nous valut une dernière émotion. Sur le territoire du Rwanda tout était calme et paisible. Mais au pont de Bugarama, à la frontière entre le Rwanda et le Congo, un obstacle barrait la route. À ma sortie de voiture, le garde-barrière, visiblement un ancien soldat, me mit en joue sans dire un mot. Pris d'une inspiration, je lui dis en lingala, la langue de la Force publique: «Tia bondoki na nse» (pose le fusil à terre). Il hésita un instant, puis, par la force de l'habitude sans doute, il obéit. Mais il se ressaisit et m'ordonna: «Talisa mukanda na yo» (montre-moi ton papier). Avec beaucoup de sérieux, je lui montrai un papier quelconque muni d'un cachet: «Ajali malamumu» (c'est bon) dit-il après avoir tenu mon papier à l'envers dans la lumière des phares, et il leva la barrière. Une fois encore, ma tenue militaire m'avait été utile.

Plus tard, en 1964, lors des rebellions contre le pouvoir central, Bukavu fut la seule ville du Nord-Est que les Simba (lions) ou autres mulélistes révolutionnaires ne parvinrent jamais à conquérir.

Comme je l'ai dit ailleurs, j'avais quitté le Rwanda en 1963 et me trouvais à la tête de la mission technique d'assistance militaire au Congo. Tant qu'il n'y eut pas de troubles, cette mission répondit bien à son nom. Il s'agissait d'étoffer les états-majors, les services et les écoles à l'aide d'officiers et de sous-officiers belges volontaires. On en recrute une centaine, la plupart des anciens de la Force publique.

Mais lorsque les révoltes éclatèrent dans diverses régions, le problème prit une toute autre tournure. Les maigres cadres belges ne suffisaient pas à la tâche de rendre les unités congolaises réellement opérationnelles.

Le général Mobutu décida alors de recruter des mercenaires étrangers, le plus souvent des Sud-Africains et des Rhodésiens. Plus tard on recruta des Français, des Belges et même des Allemands, le tout sous les ordres d'un soldat de fortune, le colonel sud-africain Mike Hoare. Ce ne fut pas une mince affaire que d'obtenir l'équipement, l'armement et le charroi pour ces nouvelles unités qui se formaient à la base de Kamina. Finalement, après plusieurs réunions tenues à Kinshasa et à Bruxelles, et grâce au prestige de M. Paul Henri Spaak, notre ministre des Affaires étrangères, la Belgique prit sur elle de fournir l'équipement et l'armement, tandis que les États-Unis apportaient les véhicules.

Vint alors l'heureuse lune de miel entre Mobutu et Moïse Tshombé, quand celui-ci devint Premier ministre d'un gouvernement central qu'il avait si âprement combattu auparavant.

Du coup, les anciennes unités katangaises, fidèles à Tshombé, lesquelles s'étaient repliées sur l'Angola, revinrent au pays et furent mises à la disposition de Mobutu. Des colonnes furent formées, composées de mercenaires et de soldats noirs, pour la reconquête des régions insoumises et la libération des Européens qui y étaient souvent maintenus en otages.

Une équipe d'officiers et de sous-officiers belges fut jointe à chacune de ces colonnes et portait le nom discret d'équipe logistique. Comme le nom l'indique, ces équipes étaient chargées de veiller à ce que ces colonnes reçoivent à temps les moyens matériels nécessaires.

En réalité, dans la plupart des cas, le chef de l'équipe logistique devint en fait le chef de la colonne, le lien indispensable entre les mercenaires et les Congolais, ne fût-ce que par la langue. Cette évolution de la notion d'assistance technique vers celle d'un commandement effectif trouva sa plus nette expression lorsque fut formée la colonne aux ordres de mon camarade, le colonel BEM Vandewalle. Cette colonne, formée de mercenaires sud-africains et d'anciennes unités katangaises, entreprit en 1964, un raid impressionnant, de plusieurs centaines de kilomètres, de Kamina à Kisangani (Stanleyville), afin d'y libérer les otages européens détenus par les rebelles.

Mais revenons à Bukavu. En 1964, la ville était assiégée et tenait grâce au courage tranquille du colonel Mulamba. J'ai aidé à sa défense en y envoyant quelques officiers et sous-officiers belges (le major Diericks et le lieutenant parachutiste Bebronne notamment). Je me souviens d'un atterrissage nocturne, plutôt aventureux, sur la petite plaine faiblement banalisée de Kamembe. J'y amenais des munitions, des vivres et surtout deux lourdes autos blindées, des *Ferret* dans un C.130 américain. Grâce à ces engins, la défense de Bukavu se trouva notablement renforcée.

Lorsque je venais à Bukavu, j'acceptais volontiers l'hospitalité que m'offraient le vice-consul de Belgique et sa charmante épouse dont j'admirais le courage.

Je me souviens que le jour où j'ai apporté les *Ferret* aux défenseurs de la ville, un combat sanglant avait tourné au désastre pour les attaquants, qui avaient cependant pénétré jusqu'au centre de la ville. Le colonel Mulamba, souriant, me montra devant son poste de commandement une vingtaine de voitures prises aux rebelles. Parmi elles, se trouvait une ancienne voiture à moi. Mais, il y avait aussi une toute nouvelle *Mercédès* dont le compteur ne dépassait pas les trois mille kilomètres. C'était la voiture du chef des rebelles, le fameux «colonel» Olenga. Je lui demandai si je pouvais l'utiliser pendant mon séjour à Bukavu. D'accord, dit-il, mais ensuite je dois l'envoyer à Kinshasa, car je l'ai promise au général Mobutu. C'est dans cette splendide voiture que j'ai fait le tour des postes de défense de la ville et que, au Rwanda, j'ai rendu visite à la compagnie rwandaise qui défendait le pont de Bugarama. Ainsi, j'ai pu constater que la Garde nationale rwandaise était par la force des choses l'alliée de l'Armée nationale congolaise.

À Bukavu, je rencontrais aussi le colonel américain Dodds. Je n'ai jamais su à quel service il appartenait exactement, mais il avait certainement mené une carrière peu ordinaire. Il avait notamment servi en Grèce, en qualité de conseiller, peu après la guerre, dans la lutte contre les communistes. Il me semblait aussi avoir une conception assez personnelle de son rôle de conseiller!

Il disposait d'un bimoteur *Cessna* et commandait les pilotes cubains, anticastristes, dont les petits avions T 28 harcelaient les Simba. Il faisait lui-même des vols de reconnaissance dans son *Cessna* et, un matin, je l'accompagnai. Je sais où ils sont, dit-il, nous allons les surprendre. En fait, la surprise fut pour nous! Les Simba nous attendaient le long d'une vallée et nous défilâmes à basse altitude et à courte distance devant une rangée de fusils-mitrailleurs crachant le feu. Je n'ai jamais compris comment nous n'avons pas été atteints, mais je me rappelle bien l'impression désagréable que cela me fit de défilier, assis confortablement, devant des armes dont on entendait nettement les rafales. J'avais la sensation de pouvoir les toucher de la main! Je crois que ce qui nous a sauvés c'est précisément que nous étions si près d'elles.

Mais pour en revenir à l'époque qui nous occupe, Bukavu nous a valu des émotions plus fortes, le jour de la Saint-Sylvestre de l'année 1960. Dominé par Kashamura, le Kivu devenait de plus en plus hostile au gouvernement central congolais. Des tractations eurent lieu entre Kinshasa, Bruxelles et Usumbura, comme suite à la demande du colonel Mobutu de faire transiter un détachement de parachutistes congolais, par air via la plaine d'Usumbura, avec la mission d'attaquer Bukavu en passant par le Rwanda.

Finalement l'accord fut donné par Bruxelles et les paras congolais furent transportés jusque près de la frontière, suivis à quelque distance par un peloton de paras belges, chargé de les recueillir en cas d'échec. Nous pensions que l'opération allait réussir du fait des divisions qui régnaient dans la ville. Comme cela se passait au Rwanda, j'y assistais en compagnie du colonel Laurent, commandant le régiment para belge, de Jean Kirsch, de l'agronome Renaud, de l'adjudant Florquin, chef du peloton de la Garde nationale rwandaise et du candidat administrateur territorial rwandais. Le commandant Tulpin, qui avait dans ses attributions la surveillance de la frontière, se joignit à nous également.

Très tôt, nous étions sur la route asphaltée, à un kilomètre du pont sur la Ruzizi. Les paras noirs, revêtus de leur *smoke* de campagne, nous dépassèrent lentement, de part et d'autre de la route. Nous étions persuadés qu'il s'agissait d'une simple promenade militaire et que la ville serait enlevée en un rien de temps.

Brusquement des coups de feu éclatèrent. Au début, il ne s'agissait que de tirs sporadiques, mais bientôt la fusillade devint générale. On distinguait nettement les rafales des armes automatiques. Dans la vallée où nous nous trouvions, il était difficile d'apprécier leur origine, mais ce fait aurait dû nous inciter à plus de prudence. Toujours est-il que nous venions de tourner le dernier coude de la route qui nous cachait le pont lorsque nous fûmes pris sous le feu de la défense. Avec un bel ensemble, nous nous précipitâmes à terre. Il n'y avait pas de fossé à cet endroit, rien qu'un bas-côté en pente légère. Seule la tablette d'asphalte, haute d'une quinzaine de centimètres, offrait une protection toute relative. Le premier qui fut atteint fut Renaud. Il poussa un cri, un seul, et ne répondit plus à nos appels. Puis ce fut le tour de l'assistant rwandais. Personne ne se rendait compte qu'ils étaient morts, tant nous restions collés au sol, la face contre la terre froide.

J'étais allongé entre Jean Kirsch à ma gauche et le colonel Laurent à ma droite. Une rafale coupa une touffe d'herbes au-dessus de la tête de Laurent. Charles, lui dis-je, enlève au moins ton béret rouge. Ils le voient certainement! — Je veux bien, dit-il, mais ils verront mon crâne encore mieux. J'avais oublié qu'il était complètement chauve!

Soudain, Kirsch fit un bond de lapin. Il était assez rond et une balle lui avait labouré la fesse droite. Il ne faisait pas de doute que nous étions spécialement visés. Selon l'expression connue, le feu était précis et nourri. Je pouvais distinguer à loisir le «clac» d'une balle perçant le mur du son du «boum» du coup de départ. Ça va? demandai-je à Jean. — Ça va, dit-il, c'est comme si j'avais reçu un coup de matraque! Maintenant je ne sens plus rien. — Veux-tu une cigarette? — Oui, ça me ferait plaisir. Et de me livrer aux contorsions nécessaires pour extirper de mes poches cigarettes et briquet, tout en me découvrant le moins possible. Je crois que jamais une cigarette ne nous a semblé meilleure qu'en cette froide et mortelle matinée. Quelques instants plus tard, une balle transperçait la jambe du commandant Tulpin.

Visiblement, l'attaque avait échoué. Les paras refluaient par petits groupes et nous rampaient sur le corps. Beaucoup étaient blessés. On n'a jamais su combien sont restés sur le terrain, morts ou achevés par les défenseurs triomphants.

Nous étions là depuis plus de trois heures, collés contre la terre froide, lorsque le secours nous vint sous la forme d'un peloton de paras belges en jeeps. Dès qu'ils débouchèrent du coude de la route, ils se mirent à tirer de tous les feux de leurs mitrailleuses doubles et à lancer des grenades fumigènes pour nous couvrir. Derrière eux, une voiture civile venait en marche arrière. C'était chacun pour soi! Je décidai de la rejoindre. Il y avait une cinquantaine de mètres à parcourir. Je me mis à courir, mais au bout d'une vingtaine de mètres j'avais les membres ankylosés et le souffle coupé. Je terminai cette courte distance au pas, dans un tintamarre étourdissant et me jetai la tête la première dans la voiture. À ce moment, une rafale fit voler en éclats la vitre arrière. Le conducteur était un de ces jeunes colons qui s'étaient portés volontaires pour seconder les forces de l'ordre. Il était accroupi sous son volant et eut quelque peine à démarrer. Cent mètres plus loin nous étions derrière un coude de la route et à l'abri des balles. L'affaire était ratée et Bukavu devait attendre pour connaître des jours meilleurs. Mais notre imprudence avait malheureusement coûté la vie à deux d'entre nous.

Tout est à refaire

Nous croyions avoir gagné la partie. Nous avions compté sans l'ONU. Nous avions espéré que, devant la volonté clairement exprimée par le peuple rwandais, l'ONU s'inclinerait et que les dernières élections, les législatives, pourraient avoir lieu sans tarder. Nous nous faisons des illusions. Les résolutions 1579 et 1580 du 20 décembre 1960 allaient brutalement les réduire à néant.

Ces résolutions avaient pris un tout autre ton depuis que la Belgique avait acquis une si mauvaise réputation après l'indépendance congolaise. Elles nous obligeaient pratiquement à prendre une série de mesures, toutes favorables à l'UNAR.

Une commission de trois membres devait en suivre la bonne exécution. Elle était composée de M. Dorsinville, un Haïtien, président, de M. Gassou, un Togolais et de M. Rahnema, un Iranien, tous trois hostiles aux puissances coloniales. Cela ne nous promettait rien de bon.

La résolution 1579 mettait la Belgique en demeure d'organiser un ultime colloque de réconciliation (encore un!) en Belgique et en présence de la commission. C'était parfaitement inutile et ne faisait que retarder les choses, mais ce n'était pas le plus grave, loin de là.

Une autre recommandation qui nous faisait plutôt sourire mais qui nous énervait aussi, était que l'ONU persistait à considérer le Ruanda-Urundi comme une seule entité et que, selon elle, ces deux pays devaient rester unis sous une forme

à définir. Elle donnait ainsi, une fois de plus, la preuve de sa parfaite ignorance des réalités.

Mais il y avait beaucoup plus grave. Nous devions libérer tous les condamnés détenus depuis novembre 1959. Sous le prétexte que les élections devaient se tenir en toute liberté pour tous, nous devions laisser les extrémistes de l'UNAR extérieure revenir librement au Rwanda. Cela nous promettait de sérieux problèmes de maintien de l'ordre public et la certitude que d'autres victimes de la violence allaient tomber.

Ce n'était pas tout. Selon la résolution 1580, le mwami devait être autorisé à rentrer au pays et, aux élections à venir, la question du maintien de l'institution ainsi que de la personne du Kigeri devait être posée. Du point de vue électoral, j'estimais que la menace n'était pas grave. Je savais que le pays ne voulait plus ni l'institution ni a fortiori Kigeri. Par contre, le retour de celui-ci poserait de sérieux problèmes. Il faudrait sans doute le protéger, mais veiller en même temps à ce qu'il n'excite pas davantage ses partisans à la violence. C'était une tâche presque impossible. Il fallait absolument obtenir de la commission qu'elle accepte que le mwami soit tenu éloigné du pays.

La question se posait aussi de savoir dans quel ordre se tiendraient le référendum et les élections législatives. L'UNAR exigeait que le référendum ait lieu d'abord et que l'on ne puisse procéder aux élections qu'une fois connu son résultat. Elle comptait encore sur le prestige du mwami pour retourner la situation politique. D'accord avec les partis majoritaires, j'estimais par contre que les deux opérations devaient se faire le même jour.

Toutes ces résolutions coercitives pour la Tutelle furent finalement couronnées par la remise des élections à une date indéterminée, lorsque le calme serait revenu dans le pays. C'était vraiment vouloir allier l'eau et le feu. D'une part, on suscitait la violence et, d'autre part, on exigeait la tranquillité préalable.

Le triomphe de l'UNAR était donc complet et nous attendions anxieusement de savoir comment réagirait le gouvernement belge. Il réagit en se conformant à la résolution relative à l'organisation d'un nouveau colloque de réconciliation. Cela ne l'engageait en rien! Les délégués des partis furent réunis à Ostende, du 7 au 12 janvier 1961, avec la commission de l'ONU. Ce colloque ne m'intéressait pas. Je savais d'avance

qu'il ne mènerait à rien, ni dans le sens d'une union quelconque entre le Rwanda et l'Urundi, ni dans celui d'un accord sur la date des élections, ni a fortiori dans la question si chère à M. Dorsinville, celle de la réconciliation nationale. J'en profitai pour rendre visite à ma fille Monique à Coxyde, où son mari, le lieutenant de Paeuw servait à la base d'hélicoptères.

Le colloque se termina dans la mauvaise humeur et l'indifférence, sauf en ce qui concerne la date des élections. Il y fut confirmé, à la grande colère des partis hutu, qu'elles seraient effectivement retardées. Un résultat positif fut qu'on n'y insista plus sur la nécessité du retour du mwami au pays avant les élections. Là notre gouvernement avait osé s'opposer à la commission.

À mon retour à Kigali, j'attendis malgré tout, avec une certaine confiance, la venue de la commission. Je comptais lui faire visiter le pays et lui montrer que ce qui avait été fait avait répondu à la volonté de la vaste majorité de la population. Je voulais aussi lui montrer l'ineptie des résolutions onusiennes. Je me rendais bien compte que je ne parviendrais sans doute pas à la convaincre, mais peut-être à l'influencer dans un sens plus réaliste.

Entre-temps, des nouvelles violences eurent lieu. J'ai déjà mentionné les Inyenzi, ces terroristes tutsi réfugiés en Uganda qui, la nuit venue, passaient la frontière et lançaient des raids dans le pays, tuant tout ce qu'ils rencontraient. La population avait elle-même organisé sa défense en érigeant des barrages aux principaux carrefours routiers.

C'était l'époque où je me déplaçais beaucoup pour rencontrer la population européenne des divers postes du pays, avec l'intention de la rassurer sur l'avenir immédiat. Beaucoup de nos compatriotes avaient peur d'une indépendance à la congolaise et songeaient à renvoyer leurs familles en Belgique.

C'est ainsi que je circulais souvent le soir. J'aimais d'ailleurs les nuits rwandaises. Je m'arrêtais parfois au sommet d'une crête pour fumer une cigarette et contempler les vallées éclairées par la lune et un firmament d'étoiles étincelantes, parmi lesquelles je cherchais la Croix du Sud. Paysages perdus dans une brume légère, bruits assourdis des hommes et des bêtes, étalement des collines qui se succédaient comme d'énormes vagues immobiles, contraste des huttes ceinturées de haies vives, des champs de sorgho, des bananeraies, des bosquets d'eucalyptus et des carrés de caféiers, c'était le Rwanda mys-

térieux et paisible de la nuit. Il m'arrivait alors parfois de me demander quelles étaient les raisons profondes de mes actions. Pourquoi n'avais-je pas, comme certains l'auraient voulu, assisté, impassible et impartial, aux luttes internes de ce petit pays? Pourquoi m'étais-je lancé corps et âme dans la mêlée? L'amour d'un peuple humble, laborieux et attachant? La soif d'honnêteté et de justice que nous ressentions tous en nous? C'était certainement la conviction que l'action que je menais était la seule susceptible de concilier mon esprit et ma conscience. Je sortais, la volonté raffermie, de ces courts instants de méditation.

Puis il fallait reprendre la route et affronter ses dangers. Quand je voyais les lumières d'un autre véhicule, venant en sens inverse, je n'étais pas sûr de ne pas avoir à faire à des terroristes. J'avais toujours mon revolver à portée de la main.

Quand j'arrivais devant une barrière, je prenais la précaution d'éclairer l'intérieur de la voiture avant de m'arrêter. J'étais aussitôt entouré de quelques hommes armés de lances et de machettes. Mais ils me reconnaissaient vite et venaient à grands sourires me serrer la main.

Plusieurs Européens furent moins heureux que moi et trouvèrent la mort sur la route. Puis ce fut le conservateur du parc naturel de l'Akagera qu'ils assassinèrent. Je me trouvais justement au guest house du parc, à Gabiro, quand ce crime fut commis. L'épouse du conservateur était parvenue à échapper à la mort et nous avait rejoints. Les Inyenzi vinrent aussi rôder autour du guest house, mais j'avais fait éteindre toutes les lumières. Ils tirèrent quelques coups de feu de loin et brisèrent ainsi une vitre, mais ils n'osèrent pas nous attaquer.

C'en était trop! Je décidai de porter un coup aux terroristes. Nous savions qu'ils campaient ouvertement et à courte distance de la frontière en Uganda. Les autorités britanniques les considéraient comme de simples réfugiés politiques et ne se souciaient guère de surveiller leurs activités. Ils étaient nourris par les organisations internationales et j'ai eu l'occasion de dire à l'un ou l'autre délégué de celles-ci que les Inyenzi étaient tellement bien nourris qu'ils pouvaient se payer le luxe de vendre des vivres pour acheter des armes.

Une nuit, un peloton de la Garde nationale, avec un sous-officier belge dont le visage et les mains avaient été noircis, franchit la frontière. Il se trouva à la pointe du jour à proximité du campement visé. L'action fut brève mais efficace, car nous fûmes débarrassés de cette menace pendant un certain

*Passage du
de la frontière
au camp
militaire
Inyenzi.*

et en vain?

*→ camp
Inyenzi
du parc
et à l'ouest*

L'attaque répétée par les Inyenzi

temps, jusqu'au moment où, mieux organisés, plus nombreux et mieux armés, ils prétendirent envahir le pays pour renverser le régime républicain. L'affaire fit un certain bruit. Kampala alerta Londres qui interrogea Bruxelles. Usumbura fit le relais et finalement je répondis que j'ignorais tout d'une fusillade, laquelle, si elle avait réellement eu lieu, était peut-être imputable à des querelles entre Tutsi. Je suggérai aussi de dire à nos amis anglais de surveiller d'un peu plus près les agissements des réfugiés tutsi en Uganda. C'est la première fois dans ma carrière que j'ai menti de propos délibéré, mais j'avais la conscience tranquille, car j'avais sauvé la vie d'un nombre indéterminé de personnes noires et blanches. Je ne crois pas qu'à Usumbura et à Bruxelles on ait été dupe de mes explications, assez peu vraisemblables il faut bien le dire. Toujours est-il qu'il n'y eut aucune réaction de leur part et le fait fut vite oublié.

Les jours passaient et le moment approchait de la visite que devait nous faire la commission de l'ONU. Le soir du 25 janvier 1961, je passais une de mes rares soirées à la maison, après une partie de tennis avec François Vanderstraeten. Il était dix heures et tout était calme dans la résidence. Soudain, j'entendis un bruit furtif. Armé de mon revolver, j'allai ouvrir la porte et faillis buter sur Kayibanda qui s'était glissé jusque là. Je le fis asseoir et lui demandai les raisons de cette visite nocturne et absolument inhabituelle. J'ai laissé ma voiture à deux cents mètres d'ici, dit-il, pour ne pas attirer l'attention. Nous avons eu une longue journée de discussions à Gitarama et je viens vous demander votre aide pour faire ce que nous avons décidé. À notre sens, la situation se présente très mal pour nous. En retardant la date des élections jusqu'à je ne sais quand, l'ONU laisse le champ libre aux hommes de main du mwami pour réinstaller un régime de terreur. Nous ne sommes pas tous des candidats martyrs! Une bonne fraction du peuple est susceptible de retomber sous la coupe des Tutsi. Nous nous méfions de la partialité des délégués de l'ONU. Ils s'arrangeront pour que les élections se fassent au moment et dans les conditions les plus favorables à l'UNAR. Vous êtes le seul en qui nous ayons confiance. Nous voulons frapper un grand coup qui convaincra Usumbura et Bruxelles que les jeux sont faits et pour cela nous avons besoin de votre aide.

Je me demandais où il voulait en venir, mais je l'assurai que je serais content de l'aider comme je l'avais toujours fait. Nous désirons, dit-il, réunir à Gitarama tous les élus des élec-

tions communales. C'est notre droit, puisque nous jouissons de l'autonomie interne. Au cours de cette assemblée que nous tiendrons sur la place du marché, nous proclamerons la république. Nous ferons cela en application du décret intérimaire. Nous organiserons des élections au second degré. Nous élirons le parlement, son président et le président de la république. Il se tut et je lui servis un whisky pour me donner le temps de réfléchir. Ce qu'il me demandait de faire était en somme de l'aider à commettre un acte de révolte contre la Tutelle et contre l'ONU. J'étais évidemment acquis à son idéal de libération de son peuple. Je l'avais suffisamment prouvé dans le passé. Mais j'étais aussi un agent de la Tutelle, tenu de me conformer aux directives de l'autorité supérieure. Les directives, que nous attendions, tiendraient certainement compte des résolutions de l'ONU.

Je ne pouvais cependant pas m'empêcher de penser comme lui, d'être d'accord avec lui. Il serait bon de montrer à l'ONU qu'elle faisait fausse route à cause d'un anticolonialisme absurde qui ne trouvait aucune justification dans le cas du Rwanda. Bon de lui montrer que le peuple rwandais entendait, envers et contre tous, instaurer un régime démocratique qu'elle se plaisait par ailleurs à prôner. Bon de lui montrer qu'elle fondait ses opinions sur des mensonges, que les féodaux de l'UNAR ne représentaient plus le pays et que c'était le peuple qui avait pris le pouvoir.

J'étais mal pris. J'aurais préféré que Kayibanda ne soit pas venu, qu'il ne m'ait rien dit. Je ne pouvais pas le soutenir ouvertement dans cet acte de révolte, mais je ne pouvais pas non plus le lui interdire. Je n'en avais ni la volonté ni les moyens. Tout en dégustant son whisky, il m'observait. Il n'était sans doute pas loin de suivre mes pensées.

Je décidai finalement d'agir comme s'il ne m'avait rien dit de ses intentions véritables. Je lui promis d'aider à l'organisation matérielle de l'assemblée: transport des participants, construction d'une tribune et diffusion des discours par haut-parleur. Mais je lui fis promettre de ne jamais rien divulguer de notre entretien. Officiellement, je l'avais aidé à organiser un rassemblement ayant pour objet de mieux assurer la paix sociale. C'était dès lors une simple mesure administrative et je n'avertirais Usumbura que lorsqu'il serait trop tard pour l'interdire. Je me rendais compte qu'en agissant de la sorte tout le monde croirait plus tard que j'avais été de connivence.

Et ce fut vrai, dans la mesure où je ne me suis pas opposé à ce qui s'est fait à Gitarama.

J'y étais discrètement présent, ce fameux samedi 28 janvier 1961. J'étais chez M. Pattyn, l'administrateur du territoire, qui était un ami autant qu'un subordonné. Devant une foule considérable, la procédure fut suivie comme Kayibanda l'avait prévue. La République rwandaise fut proclamée dans l'enthousiasme général. Le tambour Kalinga, l'emblème du pouvoir magique du mwami, fut aboli et remplacé par un drapeau tricolore qui rappelait celui de la Belgique (rouge, jaune et vert).

Notre ancienne connaissance, Mbonyumutwa, le héros de la révolution de novembre, fut élu président de la république et l'on passa à l'élection de l'assemblée législative et de son président qui n'était autre que mon ami Joseph Gitera.

Un gouvernement fut ensuite constitué avec Grégoire Kayibanda comme Premier ministre. Ici, j'eus le regret de ne plus voir aucun Belge parmi les ministres et les secrétaires d'État. Cela a dû décevoir plus d'un de mes collaborateurs qui soutenaient la cause hutu tout autant que moi. J'en comprenais cependant la raison. N'était-ce pas autant contre la Tutelle que contre l'ONU que cette manifestation d'indépendance avait lieu?

Je dois avouer qu'à l'issue de cette journée j'étais loin d'être tranquille. Dès le début, j'avais tenu Jean-Paul Harroy au courant du déroulement de la cérémonie. Ensuite, rentré à Kigali, j'écrivis une lettre au ministre d'Aspremont-Lynden, qui avait montré beaucoup de compréhension pour mon action au Rwanda. Ce n'était pas la première fois qu'à un moment de crise j'écrivais à un ministre. J'avais été encouragé à le faire. J'y exposai les raisons pour lesquelles je ne m'étais pas opposé à la manifestation de Gitarama et je suppliai le ministre de ne pas me mettre dans l'obligation d'annuler ce qui y avait été décidé. Cela ne m'empêcha pas d'être profondément inquiet. Avais-je, cette fois, vraiment été trop loin? Serais-je appelé à Bruxelles pour me justifier? Il y avait en Belgique plus d'une personnalité influente qui, depuis le début, n'approuvait pas ma politique. Serais-je rappelé pour ne plus revenir au Rwanda?

Heureusement pour le Rwanda et aussi pour moi, il n'en fut rien. Le gouvernement belge fit contre mauvaise fortune bon cœur et accepta le nouveau régime «de facto». L'autonomie interne était donc acquise à la jeune république et les

partis hutu reprirent l'espoir de terminer cette période d'attente avec succès.

Pour l'ONU, par contre, Gitarama n'arrangeait évidemment pas les choses. La commission se sentit bafouée. Indignée, elle ne daigna même pas venir au Rwanda. Elle ne nous épargna pas dans son rapport. La Belgique fut mise au banc d'in-famie et soupçonnée de nourrir des projets colonialistes. Le plus grave reproche que ses accusateurs lui faisaient était sa duplicité, sa docilité apparente au sommet et son sabotage sur le terrain. En toute logique, elle aurait dû exiger ma destitution et mon renvoi en Belgique. C'était étonnant que la commission n'ait pas songé à le proposer. Cela n'aurait d'ailleurs pas changé la face des choses. Le pays était maintenant fermement aux mains des partis hutu et la jeune armée ruandaise, composée presque exclusivement de hutu, devenait peu à peu opérationnelle. Mon rôle actif était près de s'achever. Je n'étais plus indispensable.

Des longues discussions de l'ONU sortit finalement la résolution 1605 du 27 avril 1961. Comme nous pouvions nous y attendre, elle maintenait les résolutions partisans antérieures et fixait la date des élections au mois d'août. Ces élections auraient lieu au suffrage universel des adultes. Pour la première fois, les femmes rwandaises allaient voter, elles aussi!

Pour le referendum portant sur l'institution du Mwami, le choix à faire fut libellé en des termes qui faisaient fi de la volonté du peuple, laquelle avait cependant été clairement exprimée à Gitarama. Les questions suivantes seraient posées:

1. Désirez-vous conserver l'institution du Mwami au Rwanda?
2. Dans l'affirmative, désirez-vous que Kigeri V reste le mwami du Rwanda?

Il eût été plus logique et plus conforme à la réalité de l'opinion ruandaise de poser la question de la manière suivante: Désirez-vous maintenir le régime républicain? Ou tout au moins: désirez-vous instaurer la république? C'eût été plus simple et plus direct. On sait que psychologiquement il est plus facile, dans une consultation populaire, d'obtenir un oui, plutôt qu'un non. Cela montrait que l'ONU n'attachait aucun crédit à nos dires, quand nous affirmions que le choix du peuple avait été fait définitivement. Nous étions tombés bien bas dans son estime.

Mais l'ONU alla plus loin dans son obstination et dans sa méconnaissance des réalités lorsqu'elle exigea qu'avant les

élections un gouvernement provisoire, élargi aux quatre partis nationaux, fût constitué. Étant donné les prétentions orgueilleuses qu'aurait certainement l'UNAR, c'était la quadrature du cercle.

Pour beaucoup, toutes ces mesures favorables au mwami et à l'UNAR signifiaient tout simplement que la Tutelle était battue. Durant ces mois d'incertitude et de découragement, je me rendis plusieurs fois à Usumbura pour en discuter avec Jean-Paul Harroy. Il était écœuré, plus encore que moi, de l'attitude partisane de l'ONU et parlait de donner sa démission. Selon lui, une solution raisonnable, sinon probable, était que la Belgique remette son mandat de tutelle à l'ONU. En un sens, il avait raison car il était impossible, au premier abord, de concilier deux impératifs. Le premier étant que la Belgique gardait seule l'entière responsabilité de mener le Rwanda à l'indépendance. Le second étant que les résolutions de l'ONU étaient en fait devenues des ordres que la Belgique ne pouvait pas ignorer et dont l'exécution était soit impossible, soit source de désordres graves. À Usumbura donc, le ton était au découragement et à l'abandon.

Et à Bruxelles? M. Paul Henri Spaak, en prenant en main le département des Affaires étrangères et, de ce fait, le sort du Ruanda-Urundi, exprima carrément l'opinion que le Rwanda ne valait pas une rupture avec l'ONU. Il fallait donc, selon lui, ou bien que la Belgique renonce au mandat, ou bien que les responsables de l'administration de ces territoires s'arrangent pour ne pas provoquer de rupture avec les commissaires de l'ONU. C'est en faveur de cette dernière solution qu'il opta et que, pour suivre la situation de près, il envoya un délégué ministériel, l'ambassadeur Carlier, en résidence permanente à Usumbura. J'ai rencontré plusieurs fois M. Carlier dont le franc-parler et la rondeur me plaisaient. Je crois que je l'ai vite convaincu que le Rwanda se tirerait de l'épreuve à son avantage et sans casser les vitres à l'ONU. Il n'intervint dès lors pratiquement plus au Rwanda et fut presque exclusivement occupé au Burundi.

Et à Kigali? J'y eus plusieurs réunions avec Kayibanda, ses ministres et mes collaborateurs. Nous y avons envisagé les deux hypothèses: la remise du mandat à l'ONU ou la collaboration délicate avec la commission. Chacune d'elles offrait des avantages et des inconvénients que je ne rappellerai pas ici car, pour moi, la conclusion était évidente: la Tutelle belge devait rester au pays jusqu'à la fin. Il fallait donc absolument

en retour dans la mission
de la mission
 faire patte de velours avec la commission et avaler les couleurs onusiennes tant bien que mal.

C'est, en tout cas, l'attitude que je préconisai dès que nous eûmes connaissance de la recommandation 1605. Plusieurs éléments positifs me faisaient pencher en faveur de la solution d'entente avec les commissaires. Je connaissais M. Dorsinville et je ne croyais pas qu'il renoncerait vite à son plan de régler le cas du Rwanda sans devoir recourir une nouvelle fois à l'Assemblée générale de l'ONU et d'avouer ainsi son impuissance. Il serait donc susceptible d'accepter quelques accommodements aux recommandations onusiennes. Il y avait surtout le fait que le pays était pratiquement aux mains des Hutu au niveau des communes. Cela, les commissaires ne pouvaient rien y changer, même s'ils venaient avec l'intention de faire triompher l'UNAR.

Il fallait donc réagir dans le sens d'une entente cordiale avec les délégués de l'ONU, tout en ne renonçant pas à favoriser le succès de la démocratie. Et pour commencer, il fallait raffermir la volonté du peuple. Une campagne d'information fut entreprise pour combattre les prétentions de l'UNAR. Ce parti clamait qu'il avait gagné à l'ONU. L'administration belge et les troupes belges n'avaient pas été écartées comme l'UNAR l'avait demandé. Les casques bleus n'avaient pas remplacé la Garde nationale. Les élections communales ne furent pas annulées et le mwami n'était pas revenu au pays.

Pratiquement, le nœud gordien de l'élargissement du gouvernement provisoire nous offrit la première occasion de sonder les intentions véritables de la commission. Ce problème nous valut quelques réunions houleuses avec les représentants des partis politiques. La raison en était les prétentions exorbitantes de l'UNAR qui n'avait rien perdu de sa morgue. Elle exigeait des ministères importants que les partis hutu ne pouvaient évidemment pas lui concéder. Dès le début, c'était déjà l'impasse. On resta au point mort et la commission de l'ONU, qui assistait à nos débats, avec une impatience croissante, dut bien se rendre compte qu'elle demandait l'impossible.

Le nœud gordien fut finalement tranché par la commission qui confirmait ainsi ce que je supposais, c'est-à-dire qu'elle ne désirait pas retourner à New York pour reconnaître son impuissance. Il fut en effet décidé de mettre le gouvernement provisoire en veilleuse et de reconfier tous les pouvoirs à la Tutelle, c'est-à-dire pratiquement à moi!

On se souviendra que les élections communales avaient eu lieu sans l'accord de l'ONU qui avait demandé qu'elles fussent retardées. L'UNAR avait vainement exigé que l'ONU les annule. La commission n'osa cependant pas toucher aux acquis de ces élections et recommander le retour aux sous-chefferies défunctes. Cela laissa intacte l'armature des bourgmestres hutu et permit aux leaders du peuple d'en maintenir la mobilisation morale jusqu'aux élections législatives.

Comme prévu, non par l'ONU mais bien par la Tutelle, il s'ensuivit une période de violences qui secoua tout le pays. Avec l'application des mesures d'amnistie exigées par l'ONU, avec le retour des expatriés volontaires, l'UNAR reprit ses méthodes d'intimidation et de provocation. Mais cette fois, la population hutu ne se priva pas d'y répondre, sous la conduite de ses bourgmestres. De nouveau des huttes flambèrent et des bananeraies furent coupées pour signifier aux Tutsi qu'ils étaient indésirables. Certains l'avaient sans doute mérité par leurs agissements, ou tout au moins par leur attitude arrogante, mais d'autres en furent les victimes innocentes. Les forces de l'ordre intervenaient où elles le pouvaient, mais nous ne disposions plus de cette Force publique qui avait été si utile en novembre 1959. La conséquence fut qu'il y eut à nouveau des réfugiés auprès des missions et que de laborieuses tractations durent être menées avec les autorités communales pour obtenir leur retour au sein de la population hutu.

Un jour, j'appris qu'un crime particulièrement odieux avait été commis au Marangara. Quatre propagandistes du PARMEHUTU avaient été brûlés vifs avant d'être achevés de multiples coups de lance. Le crime portait la signature de l'UNAR. Il était certainement destiné à terroriser la population et à influencer son vote à venir. La peur revenait dans la région. Personne n'osait porter plainte, jusqu'au jour où l'agent territorial local vint me trouver. Il savait, disait-il, quels étaient les auteurs de ce quadruple meurtre. Tout le monde d'ailleurs les connaissait, mais personne n'aurait osé venir témoigner. Il se faisait fort d'obtenir des aveux sans employer la violence et me demanda de pouvoir s'en occuper personnellement, en lieu et place du parquet. Ce fut, une fois de plus, une décision difficile à prendre. Mais j'estimais que l'enjeu était trop grand pour hésiter longtemps. Je tenais absolument à ce que les coupables soient arrêtés et jugés, car toute une région risquait de retomber sous leur coupe.

Ce fut chose faite quelques jours plus tard et l'agent territorial me raconta comment il s'y était pris. Il interrogeait les présumés coupables, l'un après l'autre dans une hutte. Cela ne lui apprit rien avec le premier, ni avec le deuxième. Mais ensuite, avec son revolver ostensiblement dans la main, il conduisait le prévenu dans une autre hutte où il tirait un coup de feu en l'air. Tout cela se faisait sous les yeux d'une assistance de plus en plus nombreuse et convaincue qu'il avait froidement abattu sa victime. Le troisième prévenu n'y résista pas. Il avoua et identifia ses complices. Ce n'était certainement pas très humain comme procédé, mais c'était efficace et la situation le justifiait.

C'est à cette époque que je reçus la visite du vicomte Étienne Davignon, attaché de cabinet de M. Spaak. Avec l'ambassadeur Carlier, c'était donc le second observateur que le ministre nous envoyait. Dans quel but? Je me le demandais sans trouver d'autre réponse que le désir du ministre d'être informé par une personne indépendante de l'administration locale. C'était donc un geste de méfiance à notre égard. M. Davignon logea une nuit chez moi et nous eûmes l'occasion de constater combien nos idées divergeaient. Selon lui, une autre solution politique et sociale aurait pu être trouvée pour le Rwanda: comme en Urundi, la royauté aurait pu y être maintenue, parce qu'elle était inscrite dans la tradition, et un régime social acceptable pour les Hutu aurait pu être instauré. Son attitude froidement polie me rappela les paroles de maître Croquez, un avocat connu, venu de Paris pour défendre les assassins de novembre 1959. Cet homme vint me trouver pour m'expliquer que les crimes politiques étaient, sinon moins répréhensibles, tout au moins plus compréhensibles que les crimes crapuleux. Il me dit d'un ton péremptoire: «Colonel, à force de vivre dans le pays, on ne voit plus que les arbres et pas la forêt». J'étais passablement énervé par la suffisance de cet homme qui venait me donner la leçon. Je lui répondis: «Maître, ce que vous dites est sans doute vrai, mais à force de vivre à des milliers de kilomètres on finit par se trouver dans la lune». J'avais un peu la même impression avec M. Davignon. La suite lui donna d'ailleurs tort en ce qui concerne l'Urundi tout au moins, puisque là, comme au Rwanda, l'institution du mwami fut vite abolie.

Les semaines passaient et la commission de l'ONU, surtout son délégué au Rwanda, M. Rahnema, l'Iranien, commençait tout de même à se rendre compte de la réalité rwandaise.

Il y eut de nombreuses réunions avec les représentants des partis au cours desquelles, pour une fois, nous parlions le même langage, lui et moi, pour apaiser les passions et demander aux leaders politiques d'aider à rétablir le calme indispensable au bon déroulement des élections à venir.

Nous y fîmes aussi les derniers préparatifs de celles-ci. Comme la vaste majorité de la population était illettrée, et surtout les femmes, nous eûmes recours à des billets de couleur pour représenter les partis. Pour les répartir, on procéda au tirage au sort. Le PARMEHUTU se vit attribuer le rouge, l'APROSOMA le vert, le RADER le bleu et l'UNAR la couleur blanche. Du coup, pour le referendum, la couleur blanche signifia «Oui» au maintien de la royauté et de la personne du mwami Kigeri et la couleur noire «non».

Ce furent évidemment des semaines d'activité intense pour les propagandistes des divers partis. C'était surtout les femmes qui devaient être instruites. Beaucoup n'avaient jamais vu l'enveloppe d'une lettre. Elles devaient apprendre, tout comme les hommes, la signification des divers billets de couleur et l'emploi des deux enveloppes qu'elles allaient recevoir avant d'entrer dans l'isoloir. Il s'agissait de choisir la bonne couleur et de la glisser dans une première enveloppe qu'il fallait fermer, de choisir ensuite le blanc ou le noir et de faire usage de la seconde enveloppe. Tous les billets superflus devaient être jetés dans un trou pratiqué dans le sol de l'isoloir.

Pour des raisons d'ordre public, les meetings ne furent autorisés que pour un parti à la fois, en un endroit à choisir par les intéressés en accord avec l'administration. C'était une mesure qui paraissait impartiale, mais la commission de l'ONU ne se rendait pas compte que cela favorisait forcément les partis hutu. Il était clair cependant à qui voulait observer les choses de près que tous les jours, dans la très grosse majorité des communes, de petits rassemblements se tenaient, organisés par les bourgmestres.

Une semaine avant les élections nous vinrent les observateurs de l'ONU, à raison d'un par territoire. Mais avant cela le tirage au sort des couleurs avait fait son effet. Le pays passa au rouge! Les femmes portaient des pagnes rouges, les hommes des chemises de la même couleur. Des drapeaux rouges flottaient partout! C'est au milieu de tout ce rouge que je conduisis l'observateur soviétique à Byumba. Il était méfiant mais impressionné. Avant même de procéder aux élections, on savait qui allait les gagner!

La Belgique et la France ont toujours un rôle à jouer.

Survint alors, dans la nuit du 24 au 25 septembre, l'événement que j'avais craint. La permanence de la résidence m'avertit que, de source sûre, le mwami se trouvait à Kigali, mais on ne savait pas où il logeait. Le danger créé par la présence du mwami était réel, non d'influencer le résultat des élections, mais bien de susciter de nouvelles violences qui auraient pu les remettre en question aux yeux de l'ONU. Avec tout le personnel administratif appelé d'urgence à la résidence, nous établîmes la liste des hôtes possibles du mwami, et la chasse à l'homme fut déclenchée. Je donnai ensuite des instructions pour qu'un avion *Harvard* de la Force aérienne soit tenu au «stand by». Celui qui trouvait le mwami devait l'amener directement à la plaine d'aviation. Quelques heures plus tard, le problème était résolu. Le mwami était trouvé et escorté à la plaine, à destination d'Usumbura. Le danger était écarté.

Les élections eurent effectivement lieu le 25 septembre 1961, dans une atmosphère de fête populaire. Je disposais d'un hélicoptère des forces aériennes belges et, avec M. Rahnema, nous volions d'un bureau de vote à l'autre. Chaque fois, une foule nombreuse nous y attendait. Tout le monde votait. On avait même amené les malades et les infirmes qui attendaient, patiemment étendus sur des civières, que leur tour vienne. J'appris que des femmes avaient accouché sur place pour pouvoir voter malgré tout!

Détail amusant, dans les bureaux, des commis de la commune et quelques soldats de la Garde nationale veillaient à ce que les opérations de vote se déroulent dans l'ordre. L'un d'eux parlait aux votants, au fur et à mesure de leur passage dans la file et M. Rahnema me demanda ce qu'il leur disait. Je lui répondis qu'il leur montrait, une dernière fois, comment ils devaient voter valablement. J'ignore s'il m'a cru, car je ne disais qu'une partie de la vérité. En réalité, ce délégué des partis hutu disait aussi comment il fallait voter pour la république et pour la démocratie!

Lorsque je traversais les foules pour me rendre dans les bureaux de vote, j'étais vite reconnu. Dans un murmure on se passait le mot: «C'est le colonel». Les femmes s'inclinaient, geste traditionnel de respect au Rwanda. Les hommes voulaient se rapprocher et me serrer la main. J'ai ressenti ce jour-là l'une des plus fortes impressions de ma vie.

Les résultats des élections confirmèrent amplement nos prévisions. Les partis hutu totalisèrent près de 83 pour cent

des voix. Le PARMEHUTU, à lui seul, en conquist 78. Quant à l'UNAR, elle s'en assura près de 17 pour cent, c'est-à-dire un peu plus que le pourcentage de la population tutsi dans le pays.

C'était la consécration sans appel de la révolution de novembre 1959, la victoire totale et définitive du peuple rwandais.

Je rencontre Monsieur Paul Henri Spaak

J'ai été reçu plusieurs fois par Monsieur Spaak, après qu'il fut devenu vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères en 1961. Je crois pouvoir dire qu'un courant de sympathie mutuelle s'est très vite établi entre nous, au point qu'au lieu de le voir dans son cabinet ministériel il m'est arrivé, plus d'une fois, de lui rendre visite à son domicile privé.

Le début de nos relations prit cependant une forme de test d'où je me demandais si je n'allais pas sortir en grand perdant, car je risquais gros. Il s'agissait de travaux à exécuter sur la plaine d'aviation de Kigali.

À la fin de l'année 1960, il se trouvait à Kigali une firme de construction de routes dont j'ai oublié le nom, mais dont le directeur était un Italien. Après l'indépendance congolaise, elle avait quitté Bukavu avec ses engins lourds pour venir se mettre en sécurité au Rwanda.

À cette époque, la plaine de Kigali n'était accessible qu'à des avions légers tels que les DC3. Or, la Résidence avait reçu un budget de quatre millions de francs pour améliorer l'infrastructure de cette plaine. Désireux d'exploiter cette présence, je convoquai le directeur de la firme et lui demandai de proposer un devis. Mon intention était d'employer ce crédit à préparer la construction d'un aérodrome capable de recevoir le trafic international. Il fallait donc commencer par prolonger la plaine existante. On verrait bien, par la suite, comment réunir les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux.

Quelques jours plus tard, l'entrepreneur vint me trouver pour me dire que l'orientation actuelle de la plaine interdisait son prolongement, à cause d'un dénivellement trop considérable à son extrémité. Il y avait cependant une solution. Il suffisait de changer l'axe de la piste d'une vingtaine de degrés. Cette nouvelle orientation évitait la dépression. On se trouverait bien, dès lors, devant une bosse de terrain, mais l'obstacle n'était pas considérable et la plaine pourrait facilement atteindre les dimensions voulues.

Le problème se compliquait du fait qu'il était nécessaire de prendre rapidement une décision. En effet, l'entrepreneur était naturellement impatient d'obtenir de nouveaux contrats et à Kampala, en Uganda, il semblait bien qu'il allait pouvoir en trouver. L'immobilisation de son matériel lui coûtait trop cher pour qu'il pût se permettre de rester plus longtemps inactif.

J'en avisai immédiatement le ministre des Affaires étrangères, dont je dépendais directement à présent, en ma qualité nouvelle de Haut représentant de la Belgique au Rwanda, mon troisième titre. Pas de réponse. Quelques jours plus tard, j'expédiai un télégramme avec le même résultat. En politique, j'avais encore beaucoup à apprendre, surtout quand il s'agissait de finances. Dans ce cas, on ne bouscule pas un ministre. Il faut savoir attendre. Mais voilà, le temps m'était compté.

Pris par l'urgence, je demandai au directeur de la firme de préparer un devis de réorientation et d'allongement de la plaine, de manière à la rendre accessible au DC8 qui, à l'époque, était l'avion intercontinental. Très vite, il me proposa un projet de l'ordre de 150 millions, somme énorme pour l'époque. Il m'avertit également de son prochain départ, si aucune décision n'intervenait avant quelques jours.

Finalement, comme je disposais tout de même de quelques millions, je lui signifiai l'accord de commencer les travaux, tout en l'avertissant qu'ils seraient probablement interrompus faute d'argent. J'avertis M. Spaak de ma décision et, cette fois, il y eut la réaction à laquelle je pouvais m'attendre. En effet, quelques jours plus tard, je fus convoqué à Bruxelles. J'avoue que, malgré ma bonne conscience, je n'étais pas fier. Je m'attendais à un désaveu sévère et peut-être à ce que je sois relevé de mes fonctions. Ce n'était pas la première fois que j'en courais le risque!

M. Spaak me reçut avec son chef de cabinet, M. Rothschild. Il attaqua tout de suite l'objet de la réunion. «Colonel», me

dit-il, «j'apprends que vous avez pris la décision de changer l'orientation de la plaine de Kigali. C'est semble-t-il nécessaire à son extension future. Mais cela nous paraît ici doublement inopportun. D'abord parce que cela risque de nous entraîner dans des dépenses inconsidérées. Ensuite, parce que la Belgique a déjà investi des sommes considérables dans la construction de l'aéroport d'Usumbura. Or, cette ville n'est pas, après tout, fort éloignée de Kigali. Voulez-vous avoir l'amabilité de nous donner les raisons de votre attitude?»

Je me dis que le moment décisif était venu. M. Spaak avait la réputation d'exiger de ses collaborateurs d'être clairs, mais brefs. Il demandait d'eux qu'ils lui donnent les faits objectivement. Doué d'un esprit de synthèse exceptionnel, il allait alors à l'essentiel et prenait une décision qui était rarement prise en défaut. Je lui exposai dès lors la situation en quelques phrases. Le Rwanda, dis-je, était devenu une république. Il a donc suivi un destin tout différent de celui de l'Urundi, où la caste tutsi a conservé le pouvoir. Il était dès lors douteux que les Rwandais pussent compter, sans restriction, sur l'accès à l'aérodrome d'un pays qui donnait asile à leurs ennemis les plus irréductibles, les Inyenzi. Déjà privé de tout autre moyen de communication avec l'extérieur, sauf de mauvaises routes, le Rwanda risquait aussi d'être pratiquement inaccessible par air. De plus, dépenser quatre millions pour la plaine actuelle revenait à les jeter à l'eau, car cela ne servirait en rien la construction d'une plaine définitive. Oui, les travaux de reconversion coûteraient, en un premier stade d'achèvement, environ 150 millions, mais on pouvait au besoin les étaler dans le temps. L'indépendance rwandaise était proche cependant et je ne pouvais pas m'imaginer que la Belgique abandonnerait ce petit pays à son sort, sans communications valables, même pas dans le domaine de l'air. Le Rwanda avait toujours été traité en parent pauvre par rapport à l'Urundi. C'était l'occasion de corriger quelque peu cette erreur.

C'était terminé, mes paroles furent suivies d'un silence que je croyais lourd de conséquences. Finalement, M. Spaak jeta un coup d'œil à M. Rothschild et me dit: «Je ne sais pas comment j'obtiendrai ce financement, mais je vous autorise à faire continuer les travaux. À l'avenir, Colonel, je vous conseille d'attendre les instructions avant d'agir».

J'avais gagné la partie et, de plus, M. Spaak m'avait visiblement pris en sympathie. Il me le montra d'ailleurs en me proposant pour la commanderie de l'ordre de Léopold. Plus

tard, lorsqu'en 1965 je terminais ma mission au Congo, il m'adressa la lettre suivante.

Mon cher Colonel,

Au moment où vous quittez vos fonctions à Léopoldville, je souhaiterais vous dire combien j'ai toujours apprécié la manière dont vous vous êtes acquitté des difficiles missions que je vous avais confiées.

J'ai eu l'occasion d'apprécier votre loyauté et votre sens de la décision, au moment où s'est réalisé la délicate politique tendant à accorder l'indépendance au Rwanda.

Vous avez pu, après l'indépendance de ce pays, accomplir avec tact des fonctions nouvelles d'Ambassadeur de Belgique auprès de l'ancien territoire sous tutelle.

Au moment où la situation s'est stabilisée au Rwanda, vous avez accepté une nouvelle mission difficile tendant à organiser l'Assistance technique militaire belge au Congo. Il n'y a pas de doute dans mon esprit que c'est grâce à votre patience et à votre tenacité qu'il est possible aujourd'hui pour l'Assistance technique militaire d'apporter une aide efficace et concrète à la République du Congo.

Je tenais à vous remercier pour les services que vous avez rendus à la Belgique dans vos différentes fonctions.

J'ai proposé au Conseil des ministres de vous octroyer une distinction honorifique en témoignage de gratitude et j'espère que j'aurai le plaisir de vous la remettre moi-même lorsque vous reviendrez en Belgique, après un congé bien mérité.

Croyez, mon cher Colonel, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(signé) P.H. SPAAK

Malheureusement, je ne devais plus jamais revoir Monsieur Paul Henri Spaak¹.

1. Après les élections de mai 1965, M. Spaak n'exerça plus de fonctions ministérielles.

L'indépendance

Par une série de mesures législatives, le Rwanda prit le visage que sa population avait voulu: abolition de l'institution du Mwami; constitution d'une république démocratique ayant à sa tête un président élu et un parlement de 44 membres, dont 35 du PARMEHUTU, sept de l'UNAR et deux de l'APROSOMA.

Le 26 octobre 1961, date qui était déjà un anniversaire mémorable, Kayibanda fut élu premier président de la République rwandaise.

Dès lors, le Rwanda fut maître de son destin, sauf dans les matières réservées à la Tutelle: les relations extérieures, l'ordre public et la défense du territoire. Comme je l'ai écrit ailleurs, ces nouvelles relations entre le Rwanda et la Belgique me valurent un troisième titre. Le 24 janvier 1962, je devenais le Haut représentant de la Belgique au Rwanda. À ce propos, un fait assez frappant: à la même date à laquelle j'étais nommé, le colonel HenniQUIAU était appelé à remplir les mêmes fonctions au Burundi. Nous étions ainsi trois camarades de promotion de l'École Royale Militaire qui détenions le pouvoir: Delperdange, le chef des troupes belges stationnées au Burundi et au Rwanda, HenniQUIAU et moi-même. Aujourd'hui encore, en évoquant nos souvenirs communs, nous nous rappelons l'époque déjà ancienne des trois colonels, les derniers maîtres de ce qui nous restait de notre empire colonial.

L'ONU intervint encore de diverses manières dans le processus d'accession à l'indépendance. Le sort du mwami Kigeri

fut encore évoqué. Une nouvelle commission de réconciliation nationale fut réunie. Prouvant jusqu'à la fin qu'elle n'avait rien compris, ou rien voulu comprendre, elle prétendait imposer une sorte d'union entre le Rwanda et le Burundi. C'était faire fi à la fois de leur histoire ancienne et des événements récents.

De guerre lasse sans doute, mais aussi grâce au grand talent oratoire de M. Spaak, lequel contribua grandement à réhabiliter la Belgique aux yeux du monde, l'ONU, par sa résolution 1746 du 27 juin 1962, décréta que les deux pays deviendraient indépendants à la date du 1^{er} juillet.

À Kigali, contrairement aux craintes de certains, l'indépendance fut fêtée dans la joie par une foule énorme et paisible. Partout ailleurs dans le pays, le peuple triomphait. J'ai conservé le programme des festivités et me rappelle certains moments émouvants, notamment le *Te Deum* célébré dans l'église paroissiale bondée d'une foule recueillie et le moment solennel où les couleurs belges furent amenées et remplacées par les couleurs rwandaises. Je me rappelle aussi la fierté que j'éprouvais à voir l'honneur que tout le pays rendait à nos paracommandos. Longuement applaudis, ils défilèrent en un ordre impeccable, juste avant le discours du président de la République. C'était un spectacle peu banal, peut-être unique dans les annales des diverses décolonisations, de voir la force armée du colonisateur participer au défilé d'indépendance du colonisé, sous les applaudissements d'une foule sympathique.

Quant au discours présidentiel, il exprima avec sincérité et franchise les sentiments que la population ressentait à l'égard de la Belgique, comme le montrent les extraits suivants.

C'est d'abord à la Belgique qu'au nom de tout le peuple rwandais j'exprime la plus sincère et la plus vive gratitude pour tous les efforts qu'en tant que puissance administrante elle a déployés pour aider et guider notre pays vers son autodétermination...

Tout le monde sait combien sont importantes les deux extrémités d'une vie ou d'une période historique. C'est ainsi que le souvenir de la période coloniale allemande me donne l'occasion d'exprimer ma gratitude au nom de tout le peuple rwandais au Colonel Logiest: il a été nommé à la tête des autorités de la Tutelle belge au Rwanda au moment où l'évolution de celui-ci requerrait un homme compréhensif, très intelligent, très énergique, d'un caractère aussi humain que décidé, désinté-

ressé et sincèrement dévoué aux idéaux supérieurs de la liberté et de la paix vraie.

Je peux le dire sans crainte de me tromper, l'amitié que ce peuple gardera à la Belgique sera, en très grande partie, le résultat de l'action humaine du colonel Logiest, que nous serons heureux de garder au milieu de nous.

Sans doute la Tutelle belge fit-elle des erreurs: telle son administration coloniale dite indirecte par laquelle elle a maintenu en place et utilisé trop longtemps un régime qui ne pouvait pas servir à la libération du peuple; tel le fait de n'avoir pas fait à temps la place suffisante à l'instruction supérieure, et d'autres encore. Mais tout compte fait, le bilan des 40 années d'administration est positif et les générations à venir lui en sauront gré.

Aujourd'hui, quand je regarde ce programme des festivités, certains souvenirs amusants ou tristes me reviennent à la mémoire, par exemple quand je pense aux religieuses admirables que j'ai rencontrées en Afrique. À Kigali, les Dames bernardines dirigeaient une école de filles. Pour participer à la fête de l'indépendance, elles avaient été priées d'orner un camion pour le transformer en char fleuri. Leur représentante attitrée était Dame Ida. Je l'appelais Sœur Sourire et avais eu l'occasion de lui rendre quelques services dans le passé. Quelques jours avant l'indépendance, elle vint me trouver pour demander conseil. Les sœurs devaient-elles s'enfermer à clef, elles et leurs élèves, la nuit précédant le grand jour? N'auraient-elles pas besoin d'une protection spéciale des forces de l'ordre? Je la rassurai. Il n'y aurait pas de viol cette fois. Ce ne serait pas comme au Congo. Elle s'en alla à demi-rassurée. Plus tard, elle me raconta que les sœurs avaient dû travailler toute la nuit au fameux char et qu'elles n'avaient pas eu le temps d'avoir peur!

Autre souvenir: peu avant mon départ définitif, je fus quelque peu étonné d'être invité par la supérieure des Dames bernardines. Ce fut une expérience nouvelle. Je fus reçu dans leur grand salon. Un fauteuil m'attendait avec, à côté, une petite table garnie de cigarettes, cigares et porto. Je fus bientôt entouré d'une douzaine de sœurs qui vinrent s'asseoir en cercle autour de moi. Ce ne fut pas très facile d'entretenir une conversation avec toutes ces religieuses dont plus d'une avait le sourire malicieux. Puis, je partageai un délicieux repas avec la mère supérieure, sous les regards attentifs de deux novices qui nous servaient. C'était sans doute

ainsi que l'évêque était reçu et j'étais honoré des mêmes faveurs.

Un dernier souvenir, parmi d'autres, relatif à des religieuses, mais tragique celui-là. Il date de plus tard. En 1964, en pleine révolte des Simba, une unité de mercenaires sud-africains avait repris le poste de Paulis, dans les Uele. J'obtins un avion C.130 de mes camarades américains et m'y rendis aussitôt pour recueillir les otages européens et les ramener à Kinshasa. Après une escale à Kinsangani et alors qu'on nous avait mitraillés à divers endroits en cours de vol, nous atterrîmes à Paulis, guidés au sol par un lieutenant qui n'était autre que mon gendre Guy de Paeuw. Il servait à l'escadrille d'hélicoptères et s'était porté volontaire pour l'assistance au Congo.

Nous y trouvâmes notamment un groupe de religieuses qui avaient littéralement été tenues en esclavage par les révolutionnaires. Au cours du vol de retour, la supérieure (qui m'appelaient monsieur le mercenaire) me raconta leur calvaire. Le premier jour de leur captivité, le chef des Simba leur donna l'ordre de se dévêtir. Une seule sœur refusa de le faire. Elle fut immédiatement abattue. Terrorisées, les autres avaient obéi. Et la sœur, encore sous le coup de l'émotion d'être libérée, éclata en sanglots. Si je ne me trompe, la sœur martyre a été récemment béatifiée.

Mais revenons aux fêtes de l'indépendance. Nous avions appris, peu de jours auparavant, que ce serait le baron Guillaume qui serait délégué par la Belgique pour proclamer l'indépendance du Rwanda au nom du roi et du gouvernement belge. Faut-il dire que nous étions quelque peu déçus? Certes, l'ambassadeur Guillaume était un homme parfaitement respectable, mais nous espérions la visite d'un représentant nettement plus représentatif de notre pays. Nous comprenions que l'on n'expose plus le roi comme cela avait été fait au Congo, avec les incartades de Lumumba. Mais pourquoi pas le prince Albert, ou tout au moins un ministre? Munyangaju, qui ne manquait pas de parler franc, me déclara à ce propos que les Rwandais auraient préféré cent fois que je sois désigné pour remplir ce rôle plutôt qu'un illustre inconnu. Mais ce n'était qu'une boutade!

C'est donc le baron Guillaume qui procéda d'abord à la remise d'une haute distinction au président Kayibanda. Là encore, nous eûmes la petite déception de voir que Kayibanda n'était honoré que du grand cordon de l'ordre de la Couronne, alors que Kasa-Vubu avait reçu celui de l'ordre de Léo-

pold. Mais ce moment de gêne, perceptible seulement pour ceux qui étaient au courant, passa rapidement dans l'enthousiasme de la proclamation de l'indépendance.

Les troupes métropolitaines et rwandaises étaient fraternellement unies dans la présentation de leurs armes et il me plaisait de voir que les unités rwandaises étaient toujours commandées par des officiers belges. C'était pour moi le signe le plus évident d'une passation des pouvoirs faite dans l'entente et la confiance réciproque, bref d'une décolonisation réussie.

Dorénavant, le Rwanda ne resterait pas tout à fait seul devant ses problèmes de petit pays sous-développé: son manque de matières premières, ses faibles possibilités industrielles, sa démographie galopante et mangeuse de terres devenues de plus en plus rares, les caprices de son climat et les menaces de l'érosion. Il pourrait compter sur l'assistance de la Belgique, laquelle de puissance tutélaire était devenue son amie la plus sûre.

Mon rôle avait pris fin, mais c'eût été bien triste si du jour au lendemain j'avais dû quitter le pays. Aussi le président Kayibanda demanda-t-il que je puisse y rester et M. Spaak trouva-t-il la solution en proposant au Roi ma nomination d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Belgique au Rwanda. C'était la dernière fois que je devais changer de titre!

Comme rien ne m'avait préparé à remplir des fonctions auxquelles je ne m'attendais pas, je dus bien tirer mon plan pour, vaille que vaille, installer l'ambassade. Kigali était encore un petit poste de brousse et il n'était pas aisé de trouver une maison. Notre choix se porta finalement sur une épicerie appelée *La Ruche*. Elle faisait face à mes anciens bureaux, lesquels étaient occupés à présent par les services de la présidence. Un geste qui me fit le plus grand plaisir vint du président: il insista pour que je continue à habiter la résidence comme par le passé.

Pendant l'année que dura ma charge d'ambassadeur, j'eus encore l'occasion de rendre quelques services au Rwanda. Au point qu'aux Affaires étrangères, à Bruxelles, on se moquait gentiment de moi en m'appelant l'ambassadeur des Rwandais. Au cours de ces contacts au ministère, j'eus cependant l'impression de plus en plus forte que mon séjour au Rwanda ne serait que de courte durée. Des influences agissaient en ce sens et M. Davignon me l'avait d'ailleurs fait pressentir. Je ne

fus donc pas autrement surpris lorsqu'en avril 1963, je reçus le télégramme suivant.

Gouvernement congolais a demandé à la Belgique de procéder à la réorganisation de l'armée congolaise stop à cette fin ai fait savoir que j'étais prêt à mettre à leur disposition 100 à 150 officiers et sous-officiers stop en accord avec le ministre de la Défense nationale et répondant aussi à suggestion du gouvernement congolais et du général Mobutu je souhaiterais que vous assumiez direction de cette mission stop il serait donc bon que vous reveniez dans de brefs délais à Bruxelles afin de participer au recrutement des instructeurs et détermination modalités votre nouvelle mission stop je suis certain que vous êtes la personne désignée pour mener à bien cette délicate et difficile mission essentielle pour la stabilité de l'État congolais stop je vous serais reconnaissant de me faire savoir si vous acceptez cette mission stop très urgent et pour colonel Logiest seulement stop (signé) Spaak.

Je ne pouvais pas refuser de reprendre le métier des armes. Mais c'est avec grande tristesse que je me préparai à quitter ce Rwanda où j'avais connu tant d'heures de soucis et d'inquiétudes, sans doute, mais aussi de profondes joies. Où j'avais appris à mieux connaître la nature humaine, ses bassesses et ses crimes, mais aussi son courage et sa générosité.

Le président Kayibanda me dit également sa tristesse de me voir quitter son pays. Il m'adressa un mot d'adieu émouvant que je reproduis ci-dessous.

Cher Monsieur Logiest,

En tant qu'ami, mes vœux vous accompagnent, non seulement au Congo, mais là aussi où le devoir vous enverra.

Ma conviction est que la Providence de Dieu a utilisé votre caractère pour sauver notre pays.

Votre arrivée au Rwanda en novembre 1959 a sonné l'heure de la libération définitive des masses rwandaises.

Vous avez contribué essentiellement à la réussite du Mouvement hutu dont j'étais le leader. Vous restez «l'Ami du Peuple Rwandais».

Mais votre action porte plus loin: elle a prouvé concrètement que l'idéalisme n'est pas une vaine fumée mais une force efficace prévue par Dieu dans la marche de l'Histoire du monde.

Puissiez-vous avoir des imitateurs non seulement en Afrique, mais aussi dans ces pays dont la richesse égale la sauvagerie, dont les progrès techniques égalent les erreurs fondamentales, parce que bon nombre de leurs leaders n'ont pas vu la primauté de l'Amour.

Votre conduite droite servira d'exemple aux générations qui nous suivent.

*Votre ami,
(signé) Gr. Kayibanda*

L'UNAR, par contre, et on la comprend, manifesta sa grande satisfaction de me voir partir dans un article de son organe bimensuel *Unité* du 15 mai 1963. Il vaut la peine d'être reproduit.

Adieu mon Colonel,

Le Colonel BEM Logiest s'en va!! Si nous en croyons les informations de la BBC, reprises ensuite par Radio-Rwanda, celui que tous les Rwandais désignent sous le nom de «Spécial» aurait été désigné par le Gouvernement belge pour être mis à la disposition du Gouvernement congolais dans le cadre de l'aide technique belge pour la réorganisation de l'armée congolaise.

L'arrivée du Colonel au Rwanda se confond avec la date des événements sanglants de novembre 1959 qui ont marqué d'une pierre blanche l'histoire du Rwanda.

Pour ceux qui ne le savaient pas, le Colonel Logiest est arrivé au Rwanda venant du Congo où il venait d'accomplir une importante mission, puisqu'il venait de prendre une part active à l'arrestation de Patrice Lumumba, s'il ne l'a pas opérée lui-même. Aussi pensons-nous, Stanleyville doit avoir gardé de lui un souvenir bien vivant. Malheureusement, ce n'est pas là qu'il élira son quartier général, mais bien à Léopoldville où les émotions doivent être moins vives.

Quant à nous qui l'avons côtoyé trois ans durant, nous sommes bien aise ou plutôt nous serons bien aise de le voir partir, car à notre avis, sa mission pour nous est consommée, et depuis qu'il n'est plus désigné que sous le titre de «S.E. l'Ambassadeur de Belgique au Rwanda», que certains de ses compatriotes se plaisent à transformer en «Ambassadeur du Rwanda auprès du Gouvernement belge», son départ ne pouvait plus affecter un seul Rwandais.

Enfin, il s'en va, et cette fois, il semble que ce soit du définitif, car les responsabilités qui lui échoient aujourd'hui doivent tailler sur une longue échéance. Même quand il aura accompli sa nouvelle mission, sa place ne sera plus ici, mais bien aux côtés de J.P. Harroy et de sa demi-douzaine d'Usumbura pour recevoir des mains de M. Spaak la récompense due aux fidèles serviteurs.

Nous aurions cependant souhaité, pour que son départ s'effectue en toute beauté, que s'en aillent aussi du coup toutes ses inventions. C'est-à-dire que soient levées immédiatement toutes les mesures arbitraires mises en vigueur sous son règne, et qui tendent aujourd'hui à passer en coutume.

Nous voulons parler par exemple de ce système de permis de circulation à bord de véhicules automoteurs qui n'existe nulle part ailleurs dans un pays indépendant et qui fait tout simplement la honte de l'Afrique du Sud.

Alors, libérés de l'ancien chef de l'administration coloniale au Rwanda, exempts de toutes les séquelles du régime, et fiers de notre indépendance, nous pourrions dire sans regret: Adieu mon «Colonel».

Je comprenais la joie de l'UNAR, à l'annonce de mon départ. Je n'avais pas épargné ce parti qui défendait toujours les privilèges d'une caste oppressive. Il avait trop de crimes sur sa conscience collective. Quant à la réglementation des permis de circulation, que j'avais effectivement instaurée, ce parti n'avait qu'à s'en prendre à lui-même. Elle visait à rendre plus difficile le lancement des raids criminels que les Inyenzi effectuaient sous l'égide de l'UNAR extérieure.

La veille de mon départ, au cours d'une petite cérémonie empreinte de regret et de mélancolie, j'eus pour la dernière fois la satisfaction d'être entouré d'amis belges et rwandais. Le ministre Bicamumpaka, le héros du Nord, dont j'avais appris à connaître la franchise et l'honnêteté, prononça le mot d'adieu suivant.

Mon Colonel,

La population de la République Rwandaise tout entière, ici représentée par nous tous réunis ce soir autour de vous, communie dans la tristesse où nous plonge votre départ imminent et inopiné. Notre vœu et notre espoir de vous garder longtemps parmi nous est déjoué par les desseins de la Providence

et les décisions de votre Gouvernement. Mais comme c'est le devoir qui vous appelle et que votre courage et votre dynamisme, votre esprit de justice et votre sens d'organisation doivent être mis au service d'un peuple frère et voisin se trouvant dans le besoin d'une réorganisation basée sur les vrais principes de la démocratie, notre souci du bonheur et de la prospérité des Peuples nous commande le «fiat» d'un homme résigné et compréhensif.

Permettez-moi au moins, mon Colonel, de vous exprimer, au nom de toutes les populations Rwandaises, nos sentiments de reconnaissance pour tous les bienfaits que vous n'avez cessé de procurer à notre pays et à notre Nation depuis le jour où, en 1959, vous fûtes nommé au Rwanda à la tête de militaires belges et congolais.

Vous aviez pour mission de restaurer le calme et de rétablir l'ordre dans ce pays alors tourmenté par la passion des féodo-colonialistes. Votre tact d'un homme habitué à conduire ses semblables et à organiser ne tarda pas à se manifester et la direction politique et administrative vous fut bientôt confiée en même temps que celle de l'armée.

Depuis lors, vous avez tout mis en œuvre pour dissiper les troubles, ramener et affermir la paix, l'entente et la coopération. La presse, la radio, vos visites personnelles dans tous les coins du Rwanda ont contribué au rétablissement de l'ordre en opposant une juste information aux faux bruits et aux mensonges que répandait le groupe des féodaux passionnés et redoutant les répercussions d'une saine démocratie réclamée par la majorité de la population rwandaise.

Votre renommée de chef juste et droit est reconnue par tout le peuple Rwandais. Il m'a été donné pour illustrer cette vérité, d'entendre cette réflexion que formulaient des cultivateurs rwandais réunis autour de la cruche traditionnelle et humant paisiblement leur «Marwa»: «Oh, s'il avait plu à Dieu que le Colonel Logiest vînt au Rwanda parmi les premiers tuteurs, les querelles de 1959 n'auraient pas eu lieu!»

Malgré les difficultés politiques qui s'opposaient à votre action, vous avez pu rétablir l'ordre dans le Rwanda. Ayant compris que le désir et le souci de la majorité de la population étaient d'aboutir à une vraie démocratie, vous n'avez pas hésité à mettre sur pied une administration provisoire, contre le gré de quelques passionnés, en remplaçant les anciens chefs et sous-chefs par des chefs et sous-chefs intérimaires qui devaient préparer les élections communales de 1960. Ce premier pas fut

l'origine de la réorganisation du pays en communes confiées à la direction des bourgmestres et des conseils communaux en juillet 1960. Les chefs et les sous-chefs étaient ainsi définitivement remplacés.

Dominant ainsi toute la situation, en octobre de la même année, vous poursuiviez le couronnement de votre œuvre de réorganisation en mettant à la tête du Rwanda un Gouvernement provisoire démocratique. Ce second pas nous conduisait aux élections législatives du 28 janvier 1961 et à l'autonomie interne.

Toujours sans relâche, vous nous avez aidés à organiser le referendum de septembre 1961 qui a répondu parfaitement à nos aspirations et a été précurseur d'un gouvernement définitif.

Enfin, l'œuvre de l'homme courageux que vous êtes fut couronnée, le 1er juillet 1962, par la grandiose et solennelle proclamation de l'indépendance de la République Rwandaise. Ce jour vous comble en même temps que nous d'une joie sans pareille.

Mon Colonel, les paroles des humains expriment si insuffisamment leurs sentiments, surtout quand on s'adresse à un bienfaiteur comme vous à qui nous devons une si grande reconnaissance. Nous nous étions trouvés heureux de vous garder parmi nous, comme ambassadeur de votre pays; mais puisqu'il est décidé autrement, je m'en voudrais de ne pas vous affirmer que la République Rwandaise que vous avez conduite, en homme juste et droit, jusqu'à son indépendance, vous assure une page toute spéciale dans les annales de son évolution. Aussi, je demande à tous ceux qui sont ici présents de vous acclamer au nom de toute la Nation Rwandaise.

Ce n'est pas comme dans l'adage «loin des yeux loin du cœur». Vous resterez, nonobstant votre départ, parmi nous et, de bouche en bouche, de père en fils, notre Nation parlera de votre courage, de votre justice, de votre équité, en un mot de l'homme qui nous a aidés à nous libérer totalement de la féodalité et du colonialisme: de VOUS, mon Colonel!

Kigali, le 1^{er} juin 1963
Pour le Peuple de la République Rwandaise
Le Ministre de l'Intérieur
et des Affaires Sociales
B. BICAMUPAKA

Je suis retourné trois fois au Rwanda. Une première fois lors des fêtes du dixième anniversaire de l'indépendance en 1972. Je ne voyais le président Kayibanda qu'à une certaine distance car j'étais perdu dans l'assistance. Mais une flatteuse surprise m'attendait au stade de sports où des milliers de Rwandais assistaient aux festivités. Lorsque le haut-parleur récita les noms des personnalités présentes, la mention de mon nom suscita une ovation fort bruyante. Il n'y avait pas de doute, mon souvenir était resté vivace dans la mémoire du peuple. Le prince Albert, que j'accompagnais, me fit aimablement remarquer par la suite qu'à l'applaudimètre, j'avais largement battu tout le monde!

La veille de mon départ, dans la soirée, le président me fit appeler. Il habitait mon ancienne maison qu'on appelait assez pompeusement la résidence. J'eus tout de même un petit pincement au cœur en retrouvant mon ancien intérieur où rien n'avait été changé. Kayibanda, lui, par contre, avait changé. Il avait visiblement vieilli et buvait beaucoup. C'est d'ailleurs en buvant du whisky que nous passâmes la plus grande partie de la nuit à nous remémorer le passé, les instants de doute et les moments de joie que nous avions connus ensemble. Il me remit une photo et une dédicace. Nous nous séparâmes au petit jour en un adieu qui, cette fois, devait être définitif.

Ma deuxième visite date des fêtes du vingtième anniversaire de l'indépendance en 1982. Déjà vingt ans plus tard! Kayibanda était mort et j'en étais encore attristé. À nouveau, je fis partie de la suite de S.A.R. le prince Albert qui, cette fois, était accompagné de la princesse Paola. Le général Habyarimana avait pris pacifiquement le pouvoir et dirigeait à présent le pays, en contact étroit avec la population. Je l'avais connu d'abord comme le brillant chef de la première promotion d'officiers, ensuite comme le successeur de mon ami le colonel Vanderstraeten, à la tête de la Garde nationale. Il s'employa à rendre notre séjour agréable. La veille de notre départ, il tint à nous honorer spécialement, mon ami Jean-Paul Harroy et moi-même, en nous décorant personnellement de la croix de grand officier dans l'Ordre national des Mille Collines.

Pour notre troisième visite au pays des mille collines, nous eûmes, ma femme et moi, l'heureuse surprise et l'honneur d'être invités par Sa Majesté le roi Baudouin à voyager dans l'avion royal. Le roi avait, avec la reine, accepté l'invitation du président Habyarimana à assister aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance. Ce fut un voyage

inoubliable et nous pûmes apprécier pleinement la simplicité et la cordialité de nos souverains.

En vingt-cinq ans, le petit poste de Kigali était devenu une grande ville, étendant ses tentacules sur les collines avoisinantes, jusqu'aux confins du prestigieux aéroport Grégoire Kayibanda.

Le 1^{er} juillet, au nouveau stade de sports, nous assistâmes émus au défilé des écoles, des métiers et, finalement, d'une armée qui avait atteint sa pleine maturité. Les danses de masse nous enchantèrent par leur élégance rythmée. La danse guerrière traditionnelle des «Intore», avec ses battements sonores des pieds et des chevilles garnies de grelots, les bonds belliqueux et les renversements brusques des longues crinières dorées nous impressionna. Mais il y eut surtout une pantomime de groupe retraçant, en un raccourci naïf mais saisissant, l'histoire du pays: la forêt des premiers âges, peuplée de bêtes sauvages et de quelques pygmées chasseurs; l'arrivée des Hutu, les agriculteurs, abatteurs de forêts; la lente invasion des Tutsi, accompagnés de leurs vaches à longues cornes; l'esclavage avilissant du peuple hutu et sa révolte qui divisa le pays en deux groupes hostiles; l'avènement de la démocratie et finalement la réconciliation nationale, dans la joie d'une nouvelle danse de masse à la fois solennelle et si gracieuse.

Le président Habyarimana prononça un discours faisant le point du degré d'évolution politique, sociale et économique du pays. Il fut longuement applaudi par les milliers d'assistants. Il me faisait penser à notre roi: le président, lui aussi, était devenu le trait d'union dans la diversité de son peuple.

Deux banquets furent organisés à la rwandaise, chacun allant se servir à deux grandes tables. Le premier en l'honneur des chefs d'État voisins et, bien entendu, de nos souverains. J'eus le plaisir d'être appelé à la table d'honneur et put échanger quelques mots avec le président ainsi qu'avec le maréchal Mobutu, mon ancien compagnon d'armes. Quant au second banquet, il fut tenu en l'honneur exclusif de nos souverains, dans la même simplicité du service et des mets offerts.

Malheureusement, beaucoup de mes anciens compagnons rwandais étaient morts. J'en ressentis la mélancolie inéluctable de l'homme vieillissant qui compte les vides autour de lui. La plupart des milliers de spectateurs, rassemblés au stade sportif, n'étaient pas encore nés au moment de la révolution, mais j'eus encore la satisfaction de constater que le temps n'avait pas effacé tout souvenir. Il y avait encore des hommes

et des femmes qui me connaissaient. Beaucoup parmi eux auraient pu me dire, comme le fit l'ambassadeur du Rwanda à Bruxelles: «Mon Colonel, où pensez-vous que je serais si vous n'aviez pas été au Rwanda à point nommé?». Comme j'hésitais à répondre, il répondit lui-même à sa question: «Sans nul doute, je serais six pieds sous terre!»

Il résumait bien ainsi le rôle que j'avais joué dans son pays. Je ne crois pas, en effet, que la révolution du peuple hutu aurait réussi, si je n'avais empêché le mwami et la caste tutsi de prendre les armes et de la réduire à néant. Ce n'aurait évidemment été que partie remise, car le joug tutsi était devenu intolérable. Mais avec quel sort et dans quel bain de sang?

La révolution a été voulue par le peuple pour plus d'équité et de justice. Pour que ses enfants ne doivent plus jamais vivre dans la peur. Conscient de cet enjeu profondément humanitaire, je l'ai laissé faire. Je l'ai aidé sans trop me soucier de la légalité de mes actes. Aujourd'hui, malgré les conséquences peu favorables à ma carrière¹, je suis heureux de l'avoir fait.

1. Voir note finale (Note de l'Éd.).

ÉPILOGUE

La réponse à Paul Henri Spaak

Au début de ces mémoires, j'ai rappelé à l'occasion d'une conversation avec le vice-Premier ministre Paul Henri Spaak, qu'une révolution est une œuvre collective, dans laquelle certains hommes jouent un rôle déterminant. Les événements ont pleinement démontré l'évidence de ce fait. Il est juste et séant, à la conclusion de cet ouvrage, de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à la réussite d'une révolution dont la seule raison était de sortir de la condition d'esclave.

Une mention toute spéciale doit être faite de deux hommes qui, en des domaines très différents, ont œuvré pour que finalement la justice triomphe.

Monseigneur Perraudin, archevêque de Kabgayi, a su imprimer à l'action de l'Église catholique une orientation audacieuse pour l'époque, afin de restituer au peuple hutu sa dignité d'enfant de Dieu. Ce faisant, il lui a apporté l'immense soutien d'une Église militante. Il l'a fait discrètement, soucieux de respecter toutes les races, mais sans hésiter à prendre la défense des faibles et des opprimés. Dans un pays profondément chrétien, cette action perspicace a revêtu une importance capitale.

Le vice-gouverneur général, puis résident général Jean-Paul Harroy mérite également d'être cité tout spécialement. Homme d'étude, à l'esprit ouvert et patient et de disposition profondément pacifique, il préférerait évidemment le dialogue et la conciliation à l'action directe et forcément plus brutale. Le remplacement massif des chefs et des sous-chefs tutsi par

des Hutu a sans doute heurté ses dispositions naturelles, même s'il se rendait compte de sa nécessité. La perquisition opérée chez le mwami a blessé son souci du respect des formes et de la bienséance. Mais il a su se convertir à la conviction que ce qui se faisait sous ses yeux ne visait qu'à rendre à un peuple sa raison de vivre. Il a dès lors assumé pleinement le rôle ingrat d'intermédiaire, de ce que je me permettrais d'appeler «amortisseur diplomatique», entre nous, les acteurs du champ et l'autorité supérieure, le gouvernement belge et surtout les diverses délégations de l'Organisation des Nations Unies. Il l'a fait inlassablement avec fermeté et avec tact, et nous a évité bien des problèmes politiques et juridiques qui sans lui seraient restés sans solution.

Tout le corps territorial mérite d'être mentionné pour sa collaboration enthousiaste à une œuvre de justice, même si pour certains cela signifiait la rupture de relations amicales avec les autorités autochtones traditionnelles. Chefs de territoire et agents territoriaux m'ont ainsi entouré d'une équipe, sans l'aide de laquelle, rien n'aurait pu être réalisé. Ils sont à présent disséminés dans le monde. Certains d'entre eux ont continué à œuvrer au Rwanda et dans le tiers monde, d'autres s'occupent encore activement d'aider le pays des Mille Collines, tels Messieurs de Jamblin de Meux et Copieters 't Walant, respectivement président et secrétaire de l'Association Belgique-Rwanda. Ces hommes, indispensables sur le terrain, ont fait honneur au cadre de l'administration, au senior service de l'Afrique belge.

Bien naturellement, ma gratitude toute particulière, va vers les officiers et les sous-officiers qui, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, ont su donner au Rwanda les moyens indispensables à la sauvegarde de sa jeune indépendance. J'ai spécialement mentionné leur commandant, le lieutenant-colonel Vanderstraeten, mais il faudrait en citer bien d'autres, tel le major Tulpin, que nous surnommions Milord, le commandant Michel, fils du colonel sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de servir, homme calme et pondéré, profondément attaché à sa profession de soldat, le commandant De Corte qui assumait la lourde responsabilité de maintenir le maigre charroi en bon état et d'instruire les chauffeurs et les mécaniciens, le commandant de Paeuw, fondateur de l'École d'officiers, qui a su y créer un climat de sérieux et de dignité, dans le respect de la vocation du métier des armes, l'adjudant Vijt aussi, frère d'un autre camarade de promotion qui fut

décapité par la Gestapo, exemple de travailleur obstiné dans sa modeste tâche d'instructeur et beaucoup d'autres dont le souvenir s'estompe dans ma mémoire et qui méritent d'être cités.

Tous ces hommes ont, à des titres divers, bien mérité du Rwanda. Mais que dire des véritables acteurs de ce drame humain, les Hutu eux-mêmes?

Je pourrais mentionner les noms de dizaines d'hommes qui m'ont appris à connaître, à apprécier à sa juste valeur et à aimer ce peuple africain.

Que ce soit Joseph Gitera, l'audacieux orateur, Grégoire Kayibanda, le chef, l'organisateur, Munyangaju, le penseur tranquille, Mbonyumutwa, le solide paysan ou Bicamumpaka, le leader incontesté du Nord, eux et beaucoup, beaucoup d'autres ont forcé mon estime et mon respect. Ils n'ont pas hésité à faire face à leurs oppresseurs et plusieurs d'entre eux l'ont payé de leur vie. Ce sont eux qui ont été les véritables libérateurs de leur peuple.

Et finalement, il reste le peuple hutu lui-même. Comment, par quel miracle, lui qui était depuis des siècles soumis passivement à la domination de ses maîtres tutsi, comment ce peuple a-t-il trouvé la volonté et le courage de secouer son esclavage? Sans doute a-t-il senti que le temps des grands changements était venu. L'UNAR le menaçait d'un retour à un passé douloureux. La Tutelle, qui le protégeait cependant trop peu, donnait des signes d'abandon. Il était question d'une indépendance dont il se méfiait. Ses leaders, conscients de l'enjeu, l'appelaient à la lutte pour sa survie.

Voilà pourquoi plusieurs centaines de ces hommes humbles et laborieux ont trouvé une mort souvent cruelle. Ils ont offert leur vie pour que leurs enfants ne connaissent plus jamais le sort qu'eux-mêmes avaient dû subir pendant si longtemps.

Voilà donc la vraie réponse à la question que me posait le ministre Paul Henri Spaak. Une révolution n'est pas le fait de quelques hommes, ni même d'une classe d'hommes. La révolution rwandaise fut la résultante de multiples forces dont la conjonction a fait sauter le carcan de l'esclavage d'un peuple, le peuple hutu.

Rentré en Belgique en 1948, il se présente au concours d'admission à l'École de Guerre et fit partie de la 66^e division. Outre les deux ans de cours en Belgique, il passe un an aux États-Unis comme élève étranger au « Command and General Staff College » à Fort Leavenworth, dans le Missouri.

Revenu au Congo, il devint successivement chef de la section des opérations, puis sous-chef d'état-major, au quartier général de la Force Publique.

On sait comment il fut muté pour Stanleyville et comment il devint ainsi responsable du maintien de l'ordre au Ruanda-Urundi.

Après le Rwanda, il séjourna à Léopoldville en tant que chef de la mission d'assistance technique militaire belge au Congo et conseiller du Général Mobutu. Il aida celui-ci à venir à bout de la rébellion des Simba et autres Mulélistes soutenus par des pays de l'Est.

Il termina sa carrière militaire en Allemagne comme chef de la fraction belge du quartier général du Groupe d'Armées Nord. Il avait été proposé pour le grade de général-major par le comité d'armes ad hoc mais ne fut pas nommé...

Il eut la compensation d'être approché par M. Woitrin, l'administrateur général de l'Université catholique de Louvain et présida, en tant que son délégué, à la construction et à l'administration du site universitaire de Louvain-en-Woluwe jusqu'à l'âge de la retraite en 1977.

Monsieur R.R. Hubert, dans son livre « La Toussaint rwandaise et sa Répression » conclut un portrait du Colonel Logiest en estimant heureux le fait que « l'Europe ait eu recours à l'un de ces caractères exceptionnels que forme sa civilisation et dont elle ne se sert, souvent à contre-cœur, que dans les circonstances extrêmes! ».

POÈME POUR ILLUSTRER LA SOLIDARITÉ HUMAINE

À l'homo sapiens

*Tu ne te souviens pas de tes premiers pas d'homme
Alors que tu étais déjà un assassin,
Un animal un peu évolué en somme,
Vivant au jour le jour, insouciant du demain.*

*Tout au long du parcours de ta brève existence,
Mesurée à l'échelle de l'évolution,
Tu as développé ton besoin de science,
Ton désir de pouvoir et de domination.*

*Livré aux éléments, conscient de ta faiblesse,
Tu as fébrilement cherché leur protection
En t'inventant cent dieux et autant de déesses,
Assureurs de vie, gardiens de tes passions.*

*De pillage en viol, tu as tué tes frères,
Dont tu es devenu le plus grand ennemi.
Criminel endurci, tes cruelles colères
N'ont pas même épargné ton parent, ton ami.*

ET POURTANT,

*Tu as montré que tu sais aimer et sourire,
Que tu sais être bon, être reconnaissant,
Qu'écoutant ton seul cœur, tu as appris à dire
Des paroles d'amant, des mots attendrissants.*

*Tu sais aussi pleurer, partager la détresse
D'un frère malheureux. Et lui porter secours,
Quand rien ne t'y oblige et que rien ne te presse,
Simplement par bonté, en un geste d'amour.*

*Tu as su t'indigner devant les injustices,
Les abus du pouvoir, la cruelle oppression.
Et sans tergiverser, tu sais entrer en lice,
Pour prendre la défense de tes opinions.*

*Mais tu as pu surtout, en un élan suprême,
Maîtrisant, malgré tout, ton instinct animal,
Et puisant ton courage au tréfonds de toi-même,
Sacrifier ta vie pour ton seul idéal.*

*Guy Logiest
Gand, le 1^{er} juin 1987*

Table des matières

Préface du Professeur Stengers

1. La question de Paul Henri Spaak	7
2. «Plus utile ici qu'en Belgique»	11
3. Les émeutes de Stanleyville	27
4. La révolte des manants	39
5. Le point de non-retour	49
6. Le milieu social et politique	83
7. La période préélectorale	105
8. Les élections communales	137
9. Le départ de la Force publique	149
10. La naissance de la Garde nationale	157
11. Après les élections communales	169
12. Tout est refaire	185
13. Je rencontre Monsieur Paul Henri Spaak	201
14. L'indépendance	205
ÉPILOGUE. La réponse à Paul Henri Spaak	219
NOTICE FINALE. Pour mieux connaître l'auteur	223
POÈME À L'HOMO SAPIENS	225

NOTE FINALE

Pour mieux connaître l'auteur

Guillaume, Auguste, Émile Logiest est né le 2 mars 1912, à Gand, dans une famille où l'on parlait indifféremment le gantois et le français.

Après la mort tragique de son père, il fut amené à Bruxelles, dans la famille de sa mère, pendant que celle-ci était en captivité en Allemagne. Il fit plus tard les humanités anciennes au collège Notre-Dame à Cureghem. Après quoi il suivit durant un an les cours de la scientifique supérieure au collège St. Michel, en préparation au concours d'entrée à l'École Royale Militaire.

Issu de la 77^e promotion de cavalerie-infanterie, il choisit de servir aux Chasseurs Ardennais et prit garnison successivement à Arlon et à Bastogne.

En 1936, il répondit à l'appel du Ministre des Colonies et suivit les cours de l'École coloniale supérieure à Bruxelles. Arrivé au Congo Belge en juin 1937, il fut désigné pour Stanleyville où son commandant de groupement, le Colonel BEM Gilliaert, le futur vainqueur de la campagne d'Abyssinie, lui confia le commandement de la 3^e compagnie du génie. Lorsqu'il fit remarquer à son supérieur qu'il n'était pas "géniaque", celui-ci répondit qu'en Afrique un officier était de toutes les armes en fonction des besoins!

Il devint donc constructeur de ponts.

En 1940, il commandait une compagnie de 12^e bataillon campé, qui faisait partie des troupes du Nord-Est, à la frontière du Soudan.